

PROCES-VERBAL

Séance du 18 novembre 2019

(n° 2019/5080 à 2019/5194)

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Le lundi 18 novembre 2019 à 15 heures 00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 12 novembre 2019 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Mes chers collègues,

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée Madame Mina HAJRI.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Au préalable, je rappelle aux élus qui seraient porteurs d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée de venir le déposer à la table centrale.

Madame HAJRI, vous avez la parole.

Appel nominal

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, MME DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, MME AIT-MATEN, M. SECHERESSE, MME GAY, M. CORAZZOL, MME BOUZERDA, M. GRABER, MME CONDEMINE, M. GIORDANO, MME REYNAUD, M. CLAISSE, MME RIVOIRE, MME RABATEL, M. LE FAOU, MME BESSON, M. CUCHERAT, MME FRIH, M. LEVY, M. DAVID, MME NACHURY, MME LEVY, MME CROIZIER, M. BLACHE, MME BALAS, M. LAFOND, MME SERVIEN, MME BLEY, M. PHILIP, MME CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, MME BRUGNERA, MME PICOT, M. BRAILLARD, MME BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, MME FONDEUR, MME BURILLON, M. PELAEZ, MME HOBERT, MME FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, MME MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, MME HAJRI, MME SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, MME PALOMINO, M. GEOURJON, MME TAZDAIT, M. GUILLAND, MME DE LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, MME BAUGUIL, MME PERRIN-GILBERT, MME GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, MME MADELEINE, MME BAUME.

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (POUVOIR A MME REYNAUD), MME ROUX DE BEZIEUX (POUVOIR A MME SANGOUARD), MME ROLLAND-VANNINI (POUVOIR A M. MALESKI), M. HAMELIN (POUVOIR A MME BOUZERDA), M. BOUDOT.

DEPOTS DE POUVOIRS POUR ABSENCES MOMENTANEEES : M. BLACHE (POUVOIR A M. DAVID), MME BALAS (POUVOIR A MME DE LAVERNEE), MME BERRA (POUVOIR A M. BERAT), M. BERNARD (POUVOIR A M. KISMOUNE), MME BURILLON (POUVOIR A MME CONDEMINE), MME DOGNIN-SAUZE (POUVOIR A M. CUCHERAT), MME FRIH (POUVOIR A MME FONDEUR), M. GEOURJON (POUVOIR A M. BROLIQUIER), M. PHILIP (POUVOIR M. LEVY), M. SECHERESSE (POUVOIR A MME AIT-MATEN), MME SERVIEN (POUVOIR A MME CONDEMINE), M. TOURAINE (POUVOIR A M. GRABER), MME LEVY (POUVOIR A MME BAUGUIL), MME MADELEINE (POUVOIR A MME CROIZIER).

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Je vous propose de constater qu'à l'issue de l'appel nominal, le quorum est atteint.

(Le quorum est constaté.)

Adoption du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2019

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs,

Vous avez tous pris connaissance du projet de procès-verbal de la séance du 23 septembre 2019. La Conférence des Présidents a retenu deux demandes de temps de parole sur le projet de procès-verbal de la séance du 23 septembre 2019, d'abord Madame PERRIN-GILBERT.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs,

Il y a une semaine, Emmanuel MACRON concluait son discours de commémoration du 11 novembre avec cette phrase : « *Nos morts vivront tant qu'il y aura des vivants pour penser à eux.* » Cette phrase m'a évoqué les mots que nous prononçons nous-mêmes souvent lors des cérémonies mémorielles, quand nous disons qu'oublier le nom des victimes revient à laisser mourir ces victimes une seconde fois.

Oui, l'oubli tue une seconde fois. Et je dois dire que j'ai alors pensé à l'acte d'Anas, ce jeune étudiant toujours entre la vie et la mort à l'hôpital après s'être immolé par le feu le 8 novembre dernier devant le CROUS de Lyon.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'aurais aimé lire dans notre déroulé de séance qu'une prise de parole officielle était prévue, en tout début de Conseil, ainsi qu'il est habituellement fait quand des événements particulièrement graves se produisent dans notre ville ou même dans le monde.

Suite au geste de leur ami, des étudiantes et étudiants manifestent dans la France entière, crient leur angoisse et leur colère face à l'absence de perspectives, l'absence de sens, l'absence d'avenir, l'absence d'une proposition politique et sociale qui les considère.

Et nous ferions, dans cet hémicycle, comme si rien ne s'était passé dans notre ville ce 8 novembre ? Nous voterions des budgets et des subventions ? Nous jonglerions avec les chiffres et les mètres carrés à bâtir sans jamais parler de l'acte posé par ce jeune étudiant ?

Nous passerions, mes chers collègues, à côté de l'essentiel. Tout comme le fait d'ailleurs le gouvernement quand ses ministres ou secrétaires d'État déclarent partout qu'il n'est jamais un acte politique que de tenter de mettre fin à ses jours. Cette parole du gouvernement nie la portée de l'acte d'Anas. Elle nie ce que l'étudiant a lui-même revendiqué par écrit quelques minutes avant son terrible geste, un geste commis, et c'est aussi politique, devant le bâtiment du CROUS à Lyon.

Dans son message, Anas n'écrit pas la dépression ni l'isolement affectif. Ce qu'il écrit, c'est la précarité économique et sociale. Ce qu'il écrit, c'est l'échec des politiques, menées par au moins trois Présidents successifs. Ce qu'il écrit, c'est le toujours moins d'avenir.

Ce fait-là n'est pas à regarder comme un fait isolé de tout contexte social et le gouvernement ne peut continuer à nier la réalité de vie dégradée des moins de 25 ans. Le gouvernement ne peut continuer à nier non plus la réalité de vie dégradée d'un nombre toujours plus important de citoyens, de périurbains, de ruraux, dont le reste à vivre se réduit à peau de chagrin une fois payées les dépenses incontournables, dont le reste à être se réduit à peau de chagrin.

L'acte d'Anas vient résonner avec le suicide, le 13 novembre dernier, d'un agent technique du collège Maria Casarès à Rillieux-la-Pape au nord de Lyon, collège où il travaillait, mais où il vivait aussi secrètement depuis qu'il avait été expulsé de son logement à l'âge de 60 ans.

L'acte d'Anas vient résonner avec la situation de toutes celles et ceux que le gouvernement s'évertue à rendre invisibles, quitte à casser les outils de mesure et autres baromètres que sont par exemple l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale ou le Conseil national de la protection de l'enfance.

Anas se bat actuellement contre la mort après s'être battu pour la vie des autres. La précarité tue, l'oubli aussi.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de recevoir dans les prochains jours les représentants et représentantes des organisations syndicales étudiantes.

Je vous demande également de faire en sorte, maintenant, que notre assemblée puisse respecter une minute de silence en soutien à cet étudiant, à sa famille et à ses amis.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur GUILLAND.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Ministre d'État,

Je pense que l'intervention de notre collègue PERRIN-GILBERT aurait pu avoir une réponse. Ce n'est pas votre souhait, je vais donc enchaîner sur mon intervention.

En football, Monsieur le Ministre, le mercato débute au 1^{er} janvier. On ne peut pas dire que ce n'est déjà pas le cas dans notre assemblée. En 2014, cela avait été un peu plus tard. Il avait fallu attendre fin janvier pour que Mesdames BOUZERDA et REYNAUD changent de camp. Là, cela a déjà commencé. Cela a même débuté il y a un an lors de votre quatrième réélection comme Maire de Lyon, avec le changement de camp de Madame TAZDAÏT. Plus récemment, nous avons eu Monsieur HAMELIN, qui a découvert toute votre munificence, qu'il s'était malheureusement refusé à voir jusque-là. Il a ouvert les yeux à près de 62 ans. Alléluia !

D'autres transferts, semble-t-il, devraient poindre. Que voulez-vous ? C'est la nature humaine avec ses quelques travers. Nous comptons en tout cas sur notre collègue Roland BERNARD, dont on a vu en ce début de séance ou en préambule de cette séance, toute l'énergie qu'il pouvait mettre à accueillir les nouveaux convertis et à expliquer qu'il ne pouvait pas s'asseoir à cette place tant ses voisins le rebutaient. Mais nous vous laissons gérer vos affaires vous-même.

Nous saluons également l'arrivée d'un nouveau groupe politique aujourd'hui au sein de notre assemblée. Nous n'avons pas bien compris s'il était dans la majorité ou dans l'opposition, ou juste que ses membres avaient besoin d'un peu plus de liberté. Nous ne savions pas que vous les bridiez à ce point.

Peut-être serons-nous plus avancés à l'issue de ce Conseil, où plus de 60 % de l'effectif a prévu de prendre la parole. C'est une première qui mérite d'être soulignée. Ce sera sûrement très sympathique, nous l'espérons, car le premier effet sera tout de même de rallonger un peu les séances. C'est un peu le marquage à la culotte de la part de votre groupe, toujours dénommé Socialiste, Radical et apparentés, que préside Jean-Yves SÉCHERESSE. Ce doit être le deuxième effet Kiss Cool. Je ne me risquerai pas à avoir une traduction littérale de cette expression.

En même temps, nous comprenons cette prise de distance que nous avons déjà pu observer il y a quelques mois, quand notre collègue KIMELFELD, maintenant relégué tout en haut à votre gauche, avait migré dans cet hémicycle pour s'éloigner de l'espionnage aiguë dont il était victime de la part de son voisin, trésorier, entre autres, de votre parti politique. Là, maintenant, il est à l'abri et il devrait être tranquille.

Mais, foin de ces chicayas, Monsieur le Ministre, venons au procès-verbal de notre dernière séance, où nous avons débuté en évoquant les problèmes de sécurité qui malheureusement ne se limitent pas, vous le savez, à la Presqu'île.

Écoutez plutôt ce qui ressort de la lecture du *Progrès* des 15 derniers jours :

- Dimanche 3 novembre, Lyon 6^e, « Le suicidaire accueille les pompiers avec une batte de baseball », Lyon 7^e, « Il se fait remettre la caisse armée d'un couteau », Lyon, « Le voleur d'alcool venait d'être libéré » ;
- Lundi 4 novembre, Lyon 5^e, « Elle menace une conductrice de bus et exhibe un marteau », Lyon 3^e, « Ils volent un portable et commandent un repas en ligne » ;
- Mardi 5 novembre, Lyon 9^e, « Arrêtés avec le butin d'un vol à la roulotte », Lyon 2^e, « Un voleur à la tire arrêté en flagrant délit » ;
- Vendredi 8 novembre, Lyon 2^e, « Le fils du président du club de foot de l'AJ Auxerre victime d'un braquage » ;
- Samedi 9 novembre, Lyon 7^e, « Il récupère sa voiture à la fourrière en forçant le passage » ;
- Mercredi 13 novembre, Lyon 9^e, « Un livreur de drogue arrêté lors d'un contrôle », Lyon 3^e, « Il voyage sans ticket, mais avec du cannabis » ;
- Jeudi 14 novembre, Lyon 7^e, « Deux jeunes voleurs à la tire arrêtés à la sortie du métro », Lyon 3^e, « Un SDF surpris en train de cambrioler un restaurant » ;
- Sans oublier, le lundi 11 novembre, Lyon 1^{er}, « Un noctambule blessé par une balle perdue sur la place des Terreaux ». Oui, à deux pas d'ici, on peut se faire tirer dessus. Sûr que cela va renforcer l'attractivité de notre ville...

Lors du dernier Conseil municipal, objet de ce compte rendu, vous nous aviez annoncé un recul de la délinquance de 1,7 % depuis janvier après une montée les années précédentes. Vous savez, Monsieur le Ministre, je n'ai pas la foi des convertis – j'en ai parlé au début de ce Conseil – et je suis un peu comme Saint Thomas. C'est la raison pour laquelle je demande depuis maintenant 17 mois les statistiques d'évolution de la délinquance, des crimes et des délits sur Lyon.

Au Préfet délégué d'abord, à qui il a fallu deux courriers et un recommandé pour qu'il me dise de me tourner vers vous. Ce que j'ai fait une première fois puis une seconde fois auprès de votre Adjoint qui n'avait pas répondu à cette demande. Cette seconde fois, il m'a été répondu de me tourner vers le Procureur de la République, ce que j'ai fait, qui, lui, m'a demandé de me retourner vers le Préfet. Ubu n'est pas loin, nous tournons en rond, mais nous progressons.

Dans quelques minutes, Madame la Maire du 7^e, par ailleurs Présidente de ce nouveau groupe dont nous saluons l'arrivée dans cet hémicycle, va vous interroger sur la situation de la place Gabriel Péri. Comme nous n'aurons pas la possibilité d'intervenir sur ces questions d'arrondissement, je vais prendre les devants.

C'est Jean-Yves SÉCHERESSE, d'après les informations qui nous ont été données en Conférence des Présidents, qui va répondre aujourd'hui en tant qu' élu du 7^e arrondissement. Il aurait pu apporter ces réponses lors du dernier Conseil, où le problème a été évoqué, mais c'est vrai qu'il n'était pas présent. C'est surtout, à quelques semaines des prochaines élections, le moyen que vous avez trouvé pour essayer de démontrer que vous faites quelque chose sur cette place qui ressemble plus, vous en conviendrez, à la cour des Miracles.

Pourtant, dès juin 2014, peu après votre troisième élection, notre collègue d'arrondissement, Saïdi-Ali CHELLALI, avait demandé dans le 7^e que soit prise en compte la dimension de ce qui se passait là-bas et que des actions concrètes et urgentes soient menées.

Il y a un an, ici même, c'était notre collègue Jean-Jacques DAVID qui revenait à la charge sur ce sujet.

Il y a deux mois, à l'occasion de la mise en place de l'expérimentation de vidéoverbalisation, je vous demandais de ne pas vous cantonner au centre Presqu'île.

Il semblerait que ce soit dans les tuyaux, alors vous comprenez notre incompréhension quand, au Conseil du 3^e arrondissement, le vœu de notre collègue Pierre BÉRAT pour sa mise en place est refusé par votre majorité.

S'il faut saluer, sur le secteur de la Guillotière, l'action des équipages de police municipale présents du lundi au samedi et les récentes actions des services de la police nationale et des douanes, malheureusement, dès que le chat est parti, les souris dansent à nouveau.

C'est alors souvent à grand peine que vous pouvez atteindre la station de métro côté 7^e tant il vous faut vous frayer un chemin entre les déballeurs de marché sauvage et les vendeurs à la sauvette de cigarettes. Hier après-midi, vers 15 heures 45, pas moins de dix vendeurs de cigarettes à la sortie du métro côté 7^e.

Mais cette situation n'a malheureusement pas commencé en 2014. Elle remonte à plus loin et s'est amplifiée au fil du temps, sans que vous, Maire de Lyon depuis 18 ans, ne preniez effectivement la mesure de ce qui se passait.

Alors, oui, Monsieur le Ministre, nous espérons réellement que les réponses qui seront apportées à Madame la Maire du 7^e ne seront pas uniquement des effets d'annonce préélectorale, mais qu'elles seront vraiment suivies d'effets concrets pour les habitants de ce quartier qui n'en peuvent plus.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien.

D'abord une réponse à Madame PERRIN-GILBERT. Je crois que les uns et les autres ici, quelle que soit leur sensibilité politique, ont été extrêmement émus par le geste terrible de ce jeune étudiant.

Oui, quelles que soient les conditions individuelles, cela est le signe sans doute d'un profond malaise au sein de notre société. Ce malaise, je ne le découvre pas aujourd'hui et je pense que nous avons, au niveau national, des problèmes à résoudre, qui sont extrêmement importants.

Pour ce qui est du monde étudiant, vous savez qu'à Lyon, au début de ce mandat, nous avons constaté que les logements pour les jeunes étudiants étaient évidemment un élément de précarisation. Comme le CROUS ne construisait pas assez, nous nous étions engagés à construire 6 000 logements sociaux. Je crois que nous les avons construits. Donc, oui, nous essayons de répondre aux problèmes des jeunes étudiants dans notre métropole, dans notre agglomération.

Je suis prêt à recevoir les syndicats étudiants, de manière à pouvoir entendre leurs revendications et donc avoir un dialogue avec eux.

Pour ce qui concerne Monsieur GUILLAND, la vie politique peut évoluer avec des changements. Je ne sais pas si c'est le mercato, mais il peut y avoir un certain nombre de changements, certains peut-être prenant conscience que, finalement, le bilan de cette majorité n'est pas aussi mauvais que l'on voulait bien le décrire à un moment donné, que les Lyonnais étaient plutôt finalement satisfaits. Il suffit de se promener dans la rue, de discuter avec les gens, pour s'apercevoir que le niveau de satisfaction dans notre agglomération, dans notre ville en particulier, est, je crois, relativement élevé.

Est-ce que cela veut dire que nous avons résolu tous les problèmes ? Certainement pas. Sur la question de la sécurité publique que vous évoquez, j'ai tout à fait conscience des faits que vous mentionniez. Il est vrai qu'aujourd'hui, nous voyons une insécurité grandissante, qu'il faut en analyser les causes et apporter un certain nombre de solutions.

En tout cas, vous le savez, ce sont des questions que je n'ai, pour ma part, jamais sous-estimées. Lorsque, au début de mon premier mandat, je voulais mettre de la vidéoprotection sur l'ensemble du territoire, il y avait quelques réticences. Nous voyons aujourd'hui que, sans résoudre tous les problèmes, cela permet au moins d'apporter des réponses judiciaires, parce que nous voyons les auteurs d'un certain nombre de faits de délinquance qui, comme vous le dites, peuvent être particulièrement graves.

Sur ce qui concerne la place Gabriel Péri, nous aurons l'occasion dans quelques instants de nous exprimer. Oui, il existe un problème spécifique à cette place. Jean-Yves SÉCHERESSE vous dira que nous avons travaillé avec quelqu'un qui est un ancien commissaire divisionnaire, qui a réalisé pour nous une étude conséquente, en interrogeant l'ensemble des acteurs, que ce soit les pouvoirs publics, la sécurité, les habitants du quartier. Nous allons donc définir dans les prochaines semaines un programme d'actions avec le Préfet, la Préfète de police et le Procureur de la République, qui portera spécifiquement sur cette place.

La réponse doit être immédiate, mais elle sera de moyen terme. Vous voyez, par exemple, lorsque nous avons construit le CLIP, ce n'était peut-être pas la meilleure idée que nous ayons eue. Aujourd'hui, cela referme totalement un quartier. Lorsque, à l'époque, nous avons conçu les transports en commun, peut-être que ce n'était pas le meilleur endroit pour avoir la liaison entre le métro et le tramway. Mais tout cela est évidemment relativement ancien et il faut à la fois apporter des réponses dans le court terme et penser à ce que nous pourrions faire dans le moyen terme pour répondre aux problématiques que vous soulevez.

Je mets aux voix ce procès-verbal.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. LE MAIRE : Le procès-verbal est adopté.

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibérations n° 2018/4192 et n° 2018/4193 du 5 novembre 2018.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons. La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance. Je vous demande de me donner acte de la communication de ce compte rendu.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Acte est donné).

Communications de Monsieur le Maire

2019/5193 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence pour les exercices 2008 à 2016

M. LE MAIRE : Ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu en prendre connaissance.

En application de l'article L 243-6 du code des juridictions financières, ce dossier donne lieu à débat.

Je vais laisser Monsieur BRUMM le présenter.

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Je vais donc vous rappeler que la Chambre régionale des Comptes a ouvert en mai 2017 un contrôle portant sur la vérification des comptes et l'examen de la gestion de la SPL portant sur neuf années d'exercice, 2008 à 2016.

Il s'agissait, je le précise, du premier contrôle de la Chambre depuis la création de la SEM Lyon Confluence en 15 ans d'exercice.

Je tiens tout d'abord à rappeler que la Chambre a souligné dans le préambule de son rapport, je cite, que : « *La transformation remarquable de ce quartier atteste de l'efficacité du projet d'aménagement, qui est à mettre au crédit de la société, qui a su, à travers les deux concessions d'aménagement que lui a confiées la Communauté urbaine, traduire fidèlement les ambitions d'un projet né au milieu des années 90.* » Dans sa conclusion, elle indique, je cite, que : « *La société Lyon Confluence exerce sa mission d'aménageur dans le cadre d'un projet urbain majeur.* »

Je vous précise par ailleurs que la Chambre n'a relevé aucune irrégularité majeure sur l'ensemble des comptes et processus audités pendant plus d'un an et demi, et qui a conduit la SPL Lyon Confluence à déposer en parfaite transparence près de 8 000 pièces à la Chambre.

La Chambre nous adresse cependant sept recommandations pour plus encore de transparence. Nous allons donc les examiner successivement.

Première recommandation : modifier en concertation avec ses actionnaires la composition du capital social, afin de le mettre en conformité avec la réglementation, ainsi qu'avec la réalité de son activité.

Cette recommandation préconise donc une redistribution de l'actionnariat de la SPL aux seules collectivités Ville de Lyon et Métropole de Lyon, au motif que les autres collectivités n'exercent pas les compétences aujourd'hui dévolues à la Métropole et à la Ville de Lyon en matière d'aménagement urbain et sont sans objet avec l'activité de la SPL Lyon Confluence.

Je vous précise ainsi que le Département et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont d'ores et déjà acté cette recommandation dans leurs assemblées respectives des 11 et 18 octobre derniers, en confirmant leur souhait de suivre la recommandation de la Chambre et de se retirer du capital de cette société.

La Ville de Lyon serait pour la Chambre la seule collectivité fondée à se maintenir aux côtés de la Métropole de Lyon au capital de la société, sous la réserve toutefois de céder deux tiers de ses 45 actions à la Métropole, ce qui ne serait pas possible pour les communes de Sainte-Foy, Oullins et La Mulatière, qui sont détentrices chacune d'une seule action.

À l'issue des prochaines prises d'acte de cette recommandation pour l'ensemble des collectivités actionnaires de la société, je vous précise que la société et les services de la Métropole se mettront en relation avec les actionnaires pour mettre en œuvre le processus de modification de la composition du capital social en concertation avec les collectivités.

Deuxième recommandation : clarifier et renforcer les modalités d'exercice du contrôle analogue des actionnaires sur les orientations stratégiques, la vie sociale et les activités opérationnelles de la société.

Cette recommandation vise essentiellement à renforcer le rôle de la Commission d'engagement et à clarifier le rôle de l'instance de pilotage technique dite G3 non décrite dans le règlement intérieur de la société.

Concernant la Commission d'engagement présidée par notre collègue Gérard CLAISSE en tant que représentant de la Métropole de Lyon, ainsi que Louis PELAEZ en tant que représentant de la Ville de Lyon, du DGS de la Métropole ou de son représentant, et des représentants des services, je vous rappelle que cette Commission est réunie systématiquement avant chaque Conseil d'administration pour en examiner l'ordre du jour et son contenu.

Je vous précise que, suite aux demandes de la Chambre, la SPL a déjà renforcé la traçabilité des observations, remarques ou demandes de modification, en en faisant désormais systématiquement rappel lors du Conseil d'administration.

Concernant les interrogations de la Chambre sur l'existence de l'instance technique, dite G3, dont je vous précise qu'elle associe toutes les six semaines les services de la Métropole et le Cabinet du Président, les services de la Métropole ont rappelé à la Chambre qu'elle constitue uniquement un comité de pilotage technique du projet permettant d'instruire par suite toutes les décisions soumises à l'approbation de l'actionnaire majoritaire et du Conseil d'administration.

Afin de clarifier ce point, les services de la Métropole, en relation avec la SPL, ont proposé de modifier le règlement intérieur de la société, lors d'un prochain Conseil d'administration, afin d'officialiser l'existence de ce comité de pilotage opérationnel.

Recommandation numéro 3 : formuler une méthode permettant de justifier le prix de vente des terrains aménagés.

Cette recommandation renvoie principalement à la pratique qui prévaut sur la Confluence de ne pas mettre aux enchères le prix de cession des charges foncières. Ceci n'est pas contesté sur le plan juridique par la Chambre, et même considéré comme une bonne pratique, car permettant lors de chaque mise en compétition d'opérateurs immobiliers, de retenir le choix du meilleur projet sur les seuls critères au plan HQE, programmatique et architectural.

Je vous précise que la SPL a rappelé à la Chambre qu'elle a l'obligation formelle dans le cadre de son traité de concession de recueillir l'accord préalable et officiel des services de la Métropole de Lyon sur les niveaux de charges foncières proposés, qui sont examinés par les services au regard du niveau moyen des autres charges foncières constaté sur l'ensemble des autres actes de la Métropole. Cet accord officiel constitue une des conditions suspensives de toutes les promesses ou actes de ventes retranscrites formellement dans les actes notariés.

Encore une fois, pour suivre la recommandation de la Chambre, la SPL s'est d'ores et déjà rapprochée des services de la Métropole de Lyon, qui a engagé un observatoire des charges foncières sur l'ensemble de ses actes, pour permettre de confirmer au regard de chaque marché spécifique de la Métropole le niveau de charges foncières attendu sur les programmes.

Recommandation numéro 4 : définir une méthode permettant de justifier de l'intégration dans le prix de vente des terrains du coût des équipements publics à la charge des constructeurs bénéficiant de l'exonération de taxe d'aménagement.

Cette recommandation à caractère très technique sera étudiée en relation avec les services juridiques de la Métropole.

Recommandation numéro 5 : revoir les stipulations conventionnelles relatives à la rémunération de la société.

Cette observation renvoie essentiellement au fait que la SPL n'appellerait pas suffisamment de rémunérations en temps et en heure au titre des missions qui lui sont confiées par la Métropole.

La Chambre a ainsi relevé qu'entre 2003 et 2016, la part de l'évolution de la rémunération dans le total du bilan est passée de 11,3 % à 8,4 %, tout en réalisant des travaux ou des missions, sans nécessairement demander de rémunération complémentaire.

Je vous précise que la SPL doit se rapprocher des services de la Métropole pour faire réajuster ou évoluer le cadre de ces relations contractuelles.

Recommandation numéro 6 : modifier le guide interne des achats afin de le rendre plus lisible et de le mettre en conformité avec la réglementation concernant la méthode de computation des achats et la lecture des seuils.

Je vous précise que ces observations portent sur un échantillon de 82 marchés examinés par la Chambre sur les 243 marchés conclus par la SPL, et représentant plus de 100 millions d'euros d'achat sur la période de contrôle.

La Chambre a d'abord observé que la société s'est dotée d'un guide interne de ces procédures marché dès 2008 avec des règles plus contraignantes que celles auxquelles elle était soumise.

Dans le cadre de son contrôle, la Chambre a relevé que sept marchés, soit moins de 5 % de la totalité des marchés de la société, représentant un volume global de 2 millions d'euros, soit moins de 2 % de la totalité des marchés par la société, appelleraient des observations, soit sur leur durée, soit sur les conditions de leur reconduction.

Il nous est précisé que ces sept marchés concernent les achats suivants :

- 2013, contrat de veille et d'assistance pour la SPL Lyon Confluence, SCET, 668 000 euros ;
- 2013, travaux VRD Port Rambaud, 663 000 euros ;
- 2014, mission de MOE pour la conception d'une chaufferie à Lyon Confluence, 325 000 euros ;
- 2014, mission d'accompagnement pour le Temps des Cerises, 99 000 euros ;
- 2014, reconduction du marché maintenance informatique de la société, 166 000 euros ;
- 2014, mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le réseau de chauffage urbain, 168 000 euros ;
- 2015, reconduction du marché mission générale de coordination, sécurité des chantiers, CSPS, pour 40 000 euros.

La SPL a répondu point par point à ces observations et remarques en rappelant à la Chambre d'une part que la durée d'un marché n'est pas limitée - l'ordonnance de juin 2005 -, d'autre part que si l'article 5 du décret d'application rappelle que la mise en concurrence périodique est la règle, la durée des marchés reste librement fixée, à l'exception toutefois des durées réglementées, à savoir les accords-cadres et les marchés à bon de commande, dont la durée peut dépasser 4 ans dans des cas exceptionnels dûment justifiés, notamment par leur objet ou par le fait que leur exécution nécessite des investissements amortissables sur une durée supérieure à 4 ans.

Pour suivre la recommandation émise par la Chambre, la SPL se propose toutefois d'adapter son guide interne des procédures afin de le simplifier, de le rendre plus lisible et de le modifier notamment sur les points suivants :

- introduction d'une nouvelle codification ;
- appréciation plus lisible des seuils de procédure ;
- suppression des seuils intermédiaires en marchés à procédure adaptée.

Enfin, septième recommandation : préciser les éléments constitutifs de la masse salariale dans les rapports de gestion.

La Chambre a invité la SPL à transcrire plus clairement auprès du Conseil d'administration et dans le rapport de gestion annuel transmis aux collectivités les éléments relatifs à l'évolution de la masse salariale et de la politique RH, ce qui sera mis en œuvre dès le prochain rapport de gestion annuel début 2020.

Voilà la synthèse que je pouvais faire de ce rapport.

M. LE MAIRE : Très bien. Madame PERRIN-GILBERT d'abord.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Je vais faire plaisir à Monsieur BRUMM. M'étant déjà exprimée sur ce sujet en séance publique de la Métropole et comme vous avez pris la peine de détailler largement la présentation, je retire mon intervention.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur BROLIQUIER.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^{ème} arrondissement : Monsieur le Maire, j'ai eu des réponses aux questions posées par ce rapport de la Chambre régionale des Comptes lors de la réunion du Conseil d'administration de la SPL Lyon Confluence la semaine dernière. Ayant trouvé satisfaisantes les résolutions prises par la Direction de la SPL, je retire moi aussi mon intervention.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur GUILLAND.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Ministre,

En préambule, je voulais simplement demander à Richard BRUMM, votre Adjoint s'il comptait commenter les 26 recommandations du prochain rapport aussi longuement ou si, éventuellement, comme un maire bien connu dans la région parisienne, il comptait nous lire l'intégralité du rapport. Ce maire s'appelle Monsieur BALKANY. Il avait lu l'intégralité du rapport de la CRC à son Conseil municipal et cela avait duré quelques heures. J'espère que ce n'est pas votre choix et je passe à mes remarques sur ce rapport.

Ce rapport de la Chambre régionale porte, comme vous l'avez dit, sur les exercices de la SPL de 2008 à 2016, et appelle quelques remarques, que je ne retirerai pas, de notre part. J'ai eu l'occasion de les faire à la Métropole le 4 novembre dernier, mais vous n'y étiez pas, Monsieur le Ministre, alors même qu'en étant ancien Président-Directeur général de cette SPL et actuel Président du Conseil d'administration, vous êtes à ce titre concerné au premier chef par ces débats.

Certes, la Chambre reconnaît une certaine efficacité de la SPL dans l'aménagement du secteur et il faudrait être totalement inconséquent pour le nier. Cependant, la SPL, sous votre responsabilité, s'est allègrement affranchie de nombre de règles, ce qui me faisait dire que nous étions un peu comme dans une principauté avec un roi à sa tête qui n'en faisait qu'à sa tête. D'ailleurs Michel LE FAOU et Gérard CLAISSE me l'ont confirmé dans leurs réponses à la Métropole que l'on pourrait résumer en peu de mots : la fin justifie les moyens.

Franchement, vous qui avez été législateur pendant 24 ans, vous auriez pu œuvrer pour supprimer toutes ces règles bien encombrantes, convenons-en.

Côté gouvernance, c'est un florilège de légèretés, avec nombre des affaires de la SPL qui sont mal conduites : le Conseil d'administration, les organes de contrôle, le G3 dont Richard BRUMM vient de parler, etc., etc.

D'ailleurs, vos adjoints l'ont reconnu quand Michel LE FAOU parlait avec ce que j'ai pris comme un euphémisme des procédures qui sont amenées à s'améliorer dans le temps, ou quand Gérard CLAISSE faisait part à propos du Comité d'engagement de rendus compte sans doute insuffisants jusqu'alors et précisait que les missions du G3 allaient être prochainement inscrites dans le règlement intérieur de la SPL, mais ce sont peut-être les réponses que mon collègue Denis BROLIQUIER a eues en primeur au Conseil d'administration.

Sur les marchés publics, quoi qu'en dise Monsieur CLAISSE ou Monsieur BRUMM à l'instant, même si Monsieur BRUMM est plus objectif, c'est un recueil de mauvaises pratiques que la Chambre a dressé. Je vous renvoie à la description faite lors du Conseil de la Métropole. Pour Monsieur CLAISSE, la Chambre n'a pas examiné les 248 marchés de la SPL, mais seulement 82 et, comme vous me l'avez dit à la Métropole, les observations n'ont pas porté sur 7 marchés, mais sur 23. Il suffit d'éplucher, et je vous y invite, les pages 62 à 67 du rapport. Nous ne sommes donc pas à 3 % des marchés affectés, mais nous sommes plutôt de l'ordre de 28 % des marchés contrôlés qui, vous en conviendrez, ne signifie pas tout à fait la même chose.

Comme je le disais l'autre jour figurent dans ce lot des marchés qui ne sont pas sans conséquence, je pense en particulier à beaucoup de marchés relatifs à la communication externe de cette SPL.

Concernant plus particulièrement les relations de la Ville avec la SPL, la Chambre se plaît à souligner à propos des 8 millions de participations financières d'équilibre aux concessions que « *les sommes ainsi accordées par la Ville de Lyon ne servent pas à financer les équipements publics de la Ville* », page 31, alors que la Ville n'est pas signataire de la convention de concession et pas compétente en matière d'aménagement.

Mais j'ai gardé le meilleur pour la fin, je n'en avais d'ailleurs pas parlé à la Métropole, et je vous renvoie aux pages 42 à 45, où il est question d'emprunts structurés souscrits en 2006, 2007 et 2008, de prêts toxiques si l'on parle de façon un peu plus populaire.

En faisant une simulation avec des taux fixes, la Chambre estime dans son rapport à 3,9 millions d'euros le surcoût infligé à la SPL. Cela me rappelle étrangement un précédent connu entre 2009 et 2010, celui, vous le savez tous, de la SACVL. Et, comme à la SACVL, je cite la Chambre : « *Cela s'inscrit dans une relation de confiance et de partenaire entretenue avec le directeur général délégué de la SPL.* » Mêmes causes, mêmes effets.

Si j'étais cruel, je pourrais reprendre les propos de nos collègues BOUZERDA et HAMELIN à l'époque, qui ne s'étaient pas privés sur la SACVL d'y aller avec beaucoup de plaisir. Je vous renvoie aux comptes rendus, ils sont publics et il suffit de chercher un peu.

Si l'on ne peut nier l'efficacité de la SPL pour faire surgir de terre des immeubles, nous sommes beaucoup plus réservés concernant la vision du développement d'un quartier, qui double le cœur de notre agglomération.

Nous avons dit maintes fois et le répétons encore que vous avez commis une erreur majeure, l'absence de prolongation de la ligne A du métro au profit d'un tramway et ce, pour des raisons bassement électorales, tout le monde en convient aujourd'hui.

Deuxième difficulté de ce quartier sans voitures, nous avons somme toute aujourd'hui un quartier où plus de 1 000 véhicules heure se comptent sur le cours Charlemagne aux heures de pointe, où on a rajouté une trémie côté sud pour désengorger et où, aujourd'hui, on vient créer un nouveau parking aux Docks. À l'heure où il est question de piétonner la Presqu'île, avons-nous vraiment pris un temps d'avance ?

Dans le regret encore, on peut parler, mais je m'arrêterai sur cet exemple, du refus que vous avez eu à l'époque de mettre en place une collecte automatisée des ordures ménagères, collecte automatisée qui se retrouve dans tous les écoquartiers d'Europe et du monde entier, sauf dans le quartier de Confluence.

Voilà, Monsieur le Ministre, les quelques remarques que nous voulions émettre sur ce rapport.

Je vous en remercie.

M. CLAISSE Gérard, Adjoint : Monsieur GUILLAND, je ne sais pas si vous êtes d'origine marseillaise, mais vous comptez vraiment comme un Marseillais. Quand il est fait état du marché de chauffage urbain et qu'il en est fait état cinq fois dans le rapport, vous comptez cinq fois cinq marchés, donc vous arrivez à 23. Je vous le redis, le nombre de marchés examinés par la CRC, sur lesquels la CRC note un certain nombre de défauts, se monte à sept, huit maximum. Vous referez les comptes.

Bien évidemment, la CRC lorsqu'elle examine un échantillon de 82 marchés de mémoire, sur 250 ou 240 – je n'ai plus les chiffres précisément en tête –, cet échantillonnage n'est pas fait par tirage au sort, il est bien évidemment fait en tenant compte des objets des marchés. On ne va pas s'amuser à aller chercher des éléments particuliers sur des marchés qui ne présentent pas d'intérêt.

C'est sur la base de ces sept marchés qui ont été examinés par la CRC que j'en ai déduit les pourcentages de marchés sur lesquels il y avait des problèmes, soit 2 ou 3 % du nombre. Voilà ce que j'ai dit à la Métropole.

Sur les emprunts structurés, ce ne sont pas 9 millions que la Chambre évalue comme étant le coût de ces emprunts structurés, Monsieur GUILLAND. Relisez le rapport. C'est entre 2, selon les hypothèses qu'elle retient pour des taux fixes, et 3,9 millions.

Je souhaitais corriger des inexactitudes. Encore une fois, nous sommes ici pour partager des informations fiables.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Monsieur GUILLAND commence par évoquer Monsieur BALKANY. Comme vous le savez, il n'est pas de la même sensibilité que moi et serait peut-être plus proche de la vôtre. Le fait de l'évoquer comme vous le faites avec une profonde réprobation montre que, quelquefois, Monsieur GUILLAND, il ne faut pas parler trop vite.

À l'instant, Gérard CLAISSE vient de corriger un certain nombre de vos erreurs. Lorsque l'on regarde dans un projet comme celui de la Confluence et pour un premier contrôle depuis la création de la SPL ce que reproche exactement la Chambre régionale des Comptes, première chose, elle nous reproche d'avoir intégré des communes qui n'auraient pas dû être là et donc de réduire simplement le Conseil d'administration de la SPL à ce que nous avons à la SPL de la Part-Dieu, à savoir la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon.

La deuxième recommandation est d'inclure dans notre règlement intérieur le G3 que nous avons constitué. Franchement, il y a plus grave comme accusation. Il s'agit simplement d'écrire dans notre règlement intérieur qu'effectivement, une instance technique prépare les séances du Conseil d'administration pour faire avancer les dossiers. Il est clair que nous allons l'inscrire.

Troisièmement, sur le coût des terrains, je vous signale que la Chambre régionale des Comptes nous dit : « Vous avez des prix de terrain dont il n'est pas possible d'apprécier la justesse. ». Oui, nécessairement, suivant les endroits où ils sont situés dans la Confluence, ils ne sont pas exactement au même prix. Elle nous dit : « Vous ne mettez pas en concurrence. ». Nous le faisons volontairement, parce que nous voyons bien, sur l'agglomération, que la mise en concurrence aboutit à un certain nombre d'aberrations totales. Cela sélectionne par le haut. Nous, nous essayons de vendre les terrains à ce que nous estimons le juste prix. Va être créé un observatoire de l'agglomération pour comparer les prix dans les différents secteurs de notre agglomération.

Ensuite, sur ce dont vous parliez, sur les marchés, elle a examiné des marchés qui représentent environ 100 millions d'euros. Elle fait des remarques sur un premier marché qui concerne le contrat de veille et d'assistance pour la SPL Confluence, 668 000 euros, les travaux de VRD du port Rambaud, 663 000 euros, la chaufferie de Lyon Confluence, 325 000 euros, le Temps des Cerises, 99 000 euros, où il nous est dit que nous aurions dû prendre un seul prestataire pour réaliser des économies plutôt que d'en prendre plusieurs. Je ne considère pas que ce soit extraordinairement important. La reconduction du marché maintenance informatique, 166 000 euros : il se trouve que les grosses sociétés d'informatique ne sont pas intéressées par ce type de marchés et que nous sommes très heureux de pouvoir garder la société que nous avons aujourd'hui. La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le réseau de chauffage urbain, 168 000 euros. Enfin, sur les missions de sécurité, 40 000 euros. Ces sommes, même si vous les ajoutez, ne sont pas des sommes énormes. Nous prenons avec vigilance, avec attention, les recommandations et les remarques de la Chambre régionale des Comptes, mais, franchement, quand on voit aujourd'hui la Confluence avec les milliards qui ont été investis et que les seules remarques qui sont formulées concernent ces aspects mineurs, on peut se dire, au regard de ce qui a été réalisé et qui est aujourd'hui admiré par tous les Lyonnais, que nous avons bien agi depuis qu'en 2001, nous avons relancé ce projet de la Confluence.

La Chambre régionale des Comptes commence son rapport en disant « un projet lancé dans les années 90 ». Je dis qu'il y a erreur. Des projets, il y en a eu depuis les années 1800, mais le seul qui ait jamais été réalisé est celui que nous avons lancé à partir de 2001. J'en suis particulièrement fier, parce qu'à mon avis, c'est une réussite qui attire de plus en plus des entreprises, des habitants et des commerces. Il existe une belle vie à la Confluence.

Chacun ayant pu s'exprimer, je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil municipal et de nos débats sur celui-ci.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Prend Acte)

(*Abstention de Mmes GRANJON et PERRIN-GILBERT.*)

2019/5194 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de la commune de Lyon pour les exercices 2013 à 2017

M. LE MAIRE : Nous présenterons le rapport à plusieurs voix et nous allons commencer par Monsieur Richard BRUMM sur les aspects financiers de l'évolution de la Ville de Lyon.

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Puisqu'il me revient de commencer cette intervention sur le rapport de la Chambre régionale des comptes, rapport qui concerne le contrôle des comptes et de la gestion sur les exercices 2013 à 2017, je souhaite commencer par quelques propos d'ordre général.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes dont il est question aujourd'hui constitue le troisième rapport communiqué au Conseil municipal depuis 2001. La Chambre a ainsi déjà opéré deux précédents contrôles, qui ont couvert pour le premier la période 2003-2008, pour le second la période 2009-2012.

La Chambre régionale procède donc très régulièrement au contrôle des comptes et de la gestion de la Ville. Elle y accorde un temps conséquent, les services de la Ville également, mais, vous l'aurez nécessairement noté, cette fois-ci, le contrôle a été bien plus large et plus dense qu'il ne l'avait été jusque-là.

Il s'est ainsi traduit par un rapport d'un volume sans précédent, de 243 pages, quand ces mêmes rapports précédents en comportaient 93 et 74.

De la même façon, les recommandations sont cette fois-ci plus nombreuses, puisque le champ du contrôle lui-même est plus étendu. Elles sont cependant en nombre proportionnellement proches de ce qu'elles étaient en 2014.

Enfin, je soulignerai l'extrême célérité de la Chambre sur les dernières étapes de ce contrôle. Je rappellerai en effet que la Chambre avait eu besoin d'un délai de trois mois en 2010, de quatre mois en 2014, pour notifier à la Ville son rapport définitif repris et complété à partir des réponses apportées au rapport provisoire. Cette fois-ci, il faut noter que nonobstant l'imposante réponse de plus de 200 pages que la Ville a pu apporter au rapport provisoire, la Chambre a réussi le même travail en seulement quatre semaines. C'est cette extrême célérité qui nous permet d'ailleurs d'évoquer dès aujourd'hui ce rapport.

Je vais donc vous présenter tout d'abord une synthèse de la situation financière. Monsieur GUILLAND, je suis désolé que vous ironisiez sur la longueur de la synthèse, mais je crois que nous devons aux élus que vous êtes une synthèse, car le rapport n'est pas évident, et nous devons une explication au Conseil municipal et aux différents élus. Nous essayons donc de faire une synthèse équilibrée. Elle est trop longue pour vous, mais je pense que, pour beaucoup, elle est suffisante, peut-être même pas suffisante.

Concernant la situation financière de la Ville de Lyon, c'est avec satisfaction que nous avons accueilli les conclusions de la Chambre.

En effet, celle-ci souligne une situation financière saine, qui est notamment le fruit, selon ses observations, des efforts entrepris depuis 2014 dans le cadre de notre plan Marges de Manœuvre. La Chambre porte à ce titre une appréciation très positive sur ce plan Marges de Manœuvre, dont elle rappelle qu'il a été piloté aussi bien techniquement que politiquement. Il constitue selon ses propos, je cite, « une bonne pratique » et un élément favorable en particulier dans le contexte de la contractualisation avec l'État.

Nous nous félicitons par ailleurs des constats dressés par la Chambre sur :

- La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, laquelle a été largement favorisée par la réalisation d'économies sur de nombreux postes de charge.
- Le redressement de notre épargne brute, redressement opéré malgré, comme l'énonce la Chambre, un contexte de fort repli des dotations de l'État, d'augmentation des charges liées à la dynamique de la population, et de la contribution accrue à la péréquation intercommunale et communale (FPIC).

Concernant nos recettes et plus particulièrement notre fiscalité directe locale, la Chambre porte des appréciations également très favorables :

- Les taux d'imposition sont en effet voisins ou nettement inférieurs aux taux constatés pour les communes de même strate démographique. Notre taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est ainsi inférieur de 5,5 points au taux moyen en vigueur observé. Ceci est d'autant plus important que cet impôt direct local sera prochainement le seul encore à la charge des ménages propriétaires de leur bien.
- Les abattements appliqués aux bases de taxe d'habitation sont au maximum. Ils réduisent ainsi de manière conséquente la base imposable des ménages et donc leur imposition réelle. Ainsi, et même si cet impôt, la taxe d'habitation, disparaît progressivement, les ménages lyonnais ont pu largement bénéficier de cette politique d'abattement favorable.
- Enfin, le niveau de pression fiscale est modéré. Il est de fait inférieur à Lyon à ce qu'il est en moyenne au niveau national, ce que démontre très bien le niveau de notre coefficient de mobilisation du potentiel fiscal.

Concernant toujours nos recettes, la Chambre souligne la dynamique de nos recettes d'exploitation. Elle est principalement le résultat de l'augmentation des produits des services et du domaine, dont le facteur premier est l'extension des capacités des services publics municipaux et la hausse du nombre d'usagers, et dont plusieurs se voient désormais appliquer une politique de tarifs sociaux basée sur le coefficient familial municipal.

À la dynamique des recettes s'ajoute comme le relate la Chambre celle des droits de mutation, induite par le dynamisme du marché immobilier ou encore le dynamisme des droits de stationnement, témoin de la réussite opérationnelle de la réforme conduite au 1^{er} janvier 2018.

Sur le volet des dépenses, la Chambre juge que nos charges de gestion sont globalement maîtrisées, puisqu'elles progressent au rythme annuel moyen de 1,6 % sur la période 2013-2017.

L'augmentation constatée relève selon ses observations à la fois des services généraux, notamment des services informatiques dont l'activité s'intensifie pour simplifier la vie de nos concitoyens à travers le développement des services et formalités en ligne, mais aussi des domaines d'activité directement concernés par l'ouverture de nouveaux services et équipements en corrélation avec la dynamique, encore une fois, de population de notre territoire.

Surtout, cette augmentation a été limitée par la réalisation d'économies, résultat encore une fois de la mise en œuvre du Plan Marges de Manœuvre, dont la Chambre souligne l'objectif de, je cite, « réduction structurelle des charges par une recherche systématique de rationalisation et d'optimisation des dépenses de gestion ».

En matière d'investissement enfin, la Chambre souligne que la collectivité a atteint son double objectif de réaliser 100 millions d'euros de dépenses d'équipement par an, tout en préservant une capacité de désendettement en deçà du seuil des huit années.

L'effort opéré par la Ville est en effet le résultat d'un équilibre permanent entre, d'une part, la réalisation d'un plan d'équipement corrélé à l'augmentation de la population lyonnaise, d'autre part, le maintien d'une situation financière soutenable à long terme avec un recours modéré au levier fiscal et l'objectif constant d'un endettement maîtrisé.

Sur le volet de la dette, la chambre relève que, si l'encours a progressé entre 2013 et 2017 de 29,5 millions, cette évolution n'a pas altéré la solvabilité de la commune dans la mesure où :

- la capacité de désendettement s'établit à cinq années ;
- la dette ne représente que 13,8 % de ses ressources propres ;
- le profil d'amortissement de l'encours exclut tout risque de liquidité à moyen ou long terme ;
- la quasi-totalité de la dette est sécurisée et classée A1 selon la charte Gissler ;
- et le recours au marché obligataire a contribué à réduire les montants d'intérêts versés d'un tiers sur la période 2013-2017, majorant ainsi les financements disponibles pour le service public lui-même.

Ainsi, le financement propre disponible de la Ville hors emprunts et après remboursement des annuités en capital de la dette a représenté environ la moitié des dépenses d'équipement réalisées sur la période, ce qui a permis à la Ville de préserver les grands équilibres qu'elle s'est fixés sur ce mandat.

Au-delà de ces différents constats, la Chambre émet sur ce périmètre trois recommandations. Deux d'entre elles constituent des points de vigilances auxquels la Ville est déjà très attentive :

- La première est relative aux recettes du budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse que la Ville s'attachera à préserver en 2025 lors du renouvellement des contrats de concession en cours par une procédure de mise en concurrence prévue auxdits contrats ;
- La seconde est relative à l'affectation du bâtiment de la Halle Tony Garnier à l'actif de la régie personnalisée. Cette affectation sera mise à l'étude pour en évaluer l'opportunité économique, la Ville ne prenant cependant pas d'engagement ferme en ce sens.

Enfin, et ce serait la troisième recommandation, la Chambre recommande de se mettre en conformité avec les dispositions de l'article L 1521-1 du code général des collectivités territoriales pour ce qui concerne ses parts dans les SPL et SEM dont elle est actionnaire.

La Ville procédera ainsi à la cession des deux tiers de ses actions au sein de la SEM patrimoniale, de la SPL Lyon Confluence et de la SPL Lyon Part-Dieu. En revanche, elle conteste cette obligation en ce qui concerne la SACVL, considérant qu'elle est fondée à en rester l'actionnaire majoritaire.

C'était donc la synthèse de l'aspect purement financier.

Je vais vous dire quelques mots, et je dois dire que ce ne seront pas les plus simples, parce que c'est un peu austère, j'en conviens, de la fiabilité des comptes, qui a bien entendu été abordée par la Chambre.

Nous serons également satisfaits sur ce point de l'analyse positive qui ressort du rapport, en particulier sur tout ce qui a trait au pilotage budgétaire, à l'information financière ou encore à l'architecture des systèmes d'information.

Nous nous satisfaisons plus particulièrement des constats de la Chambre qui entérinent notre engagement constant et durable en faveur d'une information financière la plus transparente et lisible possible.

Ainsi en est-il, comme le souligne la Chambre, grâce aux différents outils dont nous nous sommes dotés, et, en particulier :

- notre règlement financier, voté en 2015 ;
- notre architecture budgétaire spécifique, appelée Plan des engagements financiers ;
- ou encore nos rapports du Maire présentés à l'occasion du vote de chaque budget primitif et de chaque compte administratif.

Ces éléments constituent selon la Chambre des outils de pilotage pluriannuel et global par grande politique et permettent de suivre la réalisation des objectifs fixés pour chacune d'entre elles par l'assemblée délibérante. Ils sont une pratique qui renforce la transparence, je cite bien sûr la Chambre, et la qualité de l'information transmise aux élus.

Outre la qualité de l'information financière, nous relevons avec satisfaction les observations très positives de la Chambre quant aux efforts que nous renouvelons sans cesse pour définir, allouer et maîtriser nos crédits avec rigueur et au plus juste des besoins du service public.

La Chambre relève ainsi, et je cite « des taux d'exécution budgétaire satisfaisants et constants, tant pour les dépenses que pour les recettes réelles de la section de fonctionnement », ces derniers résultats bien sûr d'un pilotage budgétaire fort et structuré, ainsi qu'une revue analytique des budgets et l'utilisation de tableaux de bord partagés qui, je cite, sont autant d'aides à la décision au moment de la préparation du budget et ses décisions modificatives, de l'anticipation du dénouement de l'année budgétaire en cours et de l'analyse du compte administratif.

Enfin, l'architecture des systèmes d'information amène également des commentaires positifs de la part de la Chambre.

Elle note ainsi que, et je cite, les systèmes d'information de la Ville de Lyon sont conçus et gérés selon une démarche d'urbanisation qui permet son adaptation à l'activité, présente et future de la collectivité, mais aussi sa transformation et son amélioration en fonction des nécessités des différentes parties prenantes (attentes des usagers, besoins des agents, conformité à la réglementation et l'information des élus). Elle souligne que des principes et des règles ont été fixés et un cadre cohérent, stable et modulaire a été mis en place.

Sur les sujets de la qualité comptable et du contrôle interne comptable, la Chambre consacre d'importants développements à l'esprit desquels la Ville adhère, puisqu'elle a toujours été attachée à améliorer la qualité de ses comptes.

Toutefois, si la Ville adhère à la plupart des constats posés par la Chambre, elle se doit aussi de souligner la démarche sérieuse de correction et d'amélioration qu'elle a mise en place depuis plusieurs années et qu'elle suit aujourd'hui encore sur nombre de domaines cités.

Elle a en particulier fait un choix ambitieux de réorganisation de la fonction comptable et du passage à la dématérialisation. Les années 2014 à 2019 ont ainsi été marquées à la fois par la refonte de la totalité des processus concernés et par la mise en place d'une chaîne d'outils entièrement renouvelés, ayant permis à la Ville d'atteindre un niveau de dématérialisation dont très peu de grandes collectivités peuvent se prévaloir aujourd'hui.

La Ville estime que cette réorganisation et ces nouveaux outils constituaient un préalable incontournable à tout prolongement de ses actions en faveur de la qualité de ses comptes. Ils constituent désormais les bases adéquates pour continuer l'effort en la matière.

C'est d'ailleurs également la conclusion de la Chambre, qui souligne, je cite : « *La nouvelle organisation mise en place vise à professionnaliser les agents et donc à fiabiliser les procédures, afin de réduire les risques d'erreur, notamment en renforçant la séparation des fonctions. Fruit d'un autodiagnostic approfondi, la mise en place de cette nouvelle organisation constitue une bonne pratique.* », ou encore que : « *Le processus de dématérialisation de la chaîne comptable a été l'occasion de revoir et de formaliser les procédures, ce qui constitue une avancée en termes de contrôle interne comptable.* »

Nous allons bien sûr désormais poursuivre l'ensemble des autres travaux visant à l'amélioration continue de la qualité comptable et la fiabilisation des celles de nos procédures, et de ceux de nos comptes d'actifs qui présentent encore des faiblesses. Cela permettra de répondre pleinement à la plupart des recommandations et invitations de la Chambre sur ce champ, et en particulier à celles qui sont relatives à la comptabilité d'engagement, aux provisions et à la fiabilisation de l'actif.

Les travaux à conduire s'appuieront notamment sur le lancement du projet de contrôle interne et de certification, le passage à la nomenclature M57, l'expérimentation du compte financier unique et le projet d'informatisation et de sécurisation des régies.

Ils feront écho aux progrès qui ont d'ores et déjà été ceux de la Ville et que la Chambre souligne sur de nombreux points, et notamment sur le contrôle interne. La Ville a en effet, et je cite la Chambre, « *mis en œuvre une démarche d'ensemble d'amélioration du contrôle interne comptable, qu'il s'agisse de la réorganisation et de la professionnalisation des acteurs de la chaîne comptable, de sa dématérialisation, qui a renforcé et davantage automatisé les procédures de la mise en place de dispositifs visant à améliorer l'exhaustivité des produits issus des impôts et des taxes, de la réforme des régies, de la sécurisation du traitement des dépenses de fluides ou de traçabilité des opérations d'achat de travaux.* »

Ce n'est, Monsieur GUILLAND, qu'une synthèse, mais elle me paraissait nécessaire.

J'en terminerai par quelques propos plus brefs sur la commande publique.

Tout d'abord, je rappellerai à tous que la commande publique, à Lyon, c'est un volume d'achats de près de 190 millions d'euros en 2017, près de 5 000 fournisseurs, plus de 1 800 marchés, dont 105,4 millions d'euros en dépenses de fonctionnement et 83,7 millions d'euros en dépenses d'investissement.

La commande publique, ce sont aussi 77 275 heures d'insertion en 2017 et une dizaine de marchés réservés dans le secteur du handicap.

N'oublions pas dans cette thématique commande publique les délégations de service public ou concessions de service public qui recouvrent à la Ville trois domaines : la fourrière automobile, le Transbordeur, l'exploitation du Grand Casino de Lyon.

Ce rappel étant fait, nous sommes satisfaits de constater que la Chambre souligne notamment que la passation des marchés publics est structurée et professionnalisée. Elle met ainsi en avant une organisation de la commande publique caractérisée par un effort initié de longue date de professionnalisation de la fonction achats.

La Chambre souligne le rôle central dévolu à la Direction de la Commande publique. C'est cette direction qui, je le rappelle, définit globalement la stratégie d'achat de la Ville, organise le processus de recensement des besoins, de planification des achats et qui prend en charge une partie des procédures de passation de marché. Elle constitue ainsi un centre d'appui et de ressources auprès des directions opérationnelles.

Comme le relève la Chambre, les outils transversaux mis en place sont largement respectés, de même que l'organisation est, je cite, « *de nature à réduire les risques relatifs à la bonne application de la réglementation en matière de passation de marchés publics* ». Sur le plan du management de la qualité, la chambre souligne que la Direction de la Commande publique est certifiée ISO 9001 sans discontinuité depuis 2012.

La Chambre dresse donc un constat positif sur les questions de régularité et de qualité du processus d'achat. Elle précise en effet qu'elle n'a pas identifié de problèmes significatifs récurrents dans le processus de passation des marchés publics à la Ville et invite notre Ville à parfaire ses formules de dotation des offres. Elle dresse le même constat de régularité pour la passation des délégations de service public.

Au global, la Chambre recommande principalement à la Ville :

- de développer le contrôle interne pour réduire les rares achats réalisés hors procédure de publicité et de mise en concurrence ;
- mais aussi d'améliorer le suivi de l'exécution des marchés par l'intervention du service achats.

Pour ce qui concerne les achats réalisés hors procédure de publicité et de mise en concurrence, la résorption des achats hors marchés est bien entendu une priorité pour la Ville. La Chambre relève d'ailleurs que leur proportion est en diminution constante depuis 2013. Il s'agira d'un axe à part entière du plan d'audit pluriannuel confié à l'Inspection générale des services de la Ville.

S'agissant de l'amélioration du suivi de l'exécution des cadres d'achats, un dispositif d'accompagnement renforcé des directions par la Direction de la commande publique est en cours de mise en œuvre et des clauses plus contraignantes pour permettre un suivi amélioré de l'exécution des délégations de service public ont d'ores et déjà été intégrées dans les contrats nouvellement conclus, tels que le Grand Casino de Lyon et la fourrière automobile.

J'en aurai fini en ce qui concerne l'aspect financier, je dirai simplement en conclusion, pour conclure cette longue intervention dirait Monsieur GUILLAND, vous pourrez constater que figurent parmi les observations de la Chambre celles qui concernent l'Auditorium, l'Orchestre national de Lyon. La Chambre des comptes a en effet souhaité examiner le fonctionnement d'un grand établissement culturel municipal relevant du spectacle vivant en régie directe, mais bénéficiant d'un budget annexe depuis 2015.

Le rapport permet ainsi à la Chambre de produire un diagnostic complet du fonctionnement de cette structure suite au travail similaire qu'elle avait réalisé lors de son précédent contrôle pour le Théâtre des Célestins, également en budget annexe.

Il semble logique de considérer que ce rapport de la Chambre est favorable au choix de la Ville en la matière et ne comporte pas d'élément notable d'alerte. C'est pourquoi je laisserai à Loïc GRABER le soin de répondre sur ce sujet de l'Auditorium, au besoin, aux interventions qui pourraient avoir trait à ce sujet.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Je vais continuer à la suite de Richard BRUMM en évoquant un des sujets que conteste la Chambre régionale des comptes et qui concerne la mise à disposition d'infrastructures sportives relevant du domaine public au LOU Rugby.

La Chambre régionale des comptes conteste à la fois les conditions de mise à disposition au LOU de la Plaine des Jeux des États-Unis et celles concernant le stade de Gerland. Je veux donc répondre à ces deux questionnements que formule la Chambre.

Sur le premier point, le titre même du chapitre était au départ extrêmement sévère et la Chambre régionale des comptes soulignait, je cite, que « *dès l'origine, le bail passé par la Ville avec le LOU contenait des clauses contradictoires, peu protectrices des intérêts de la collectivité* » et qu'il était conclu en 2011 pour une durée de 18 années, au terme desquels les investissements reviendraient de plein droit à la collectivité. D'autre part, ce bail rappelait que le LOU Rugby devait intégrer le stade de Gerland dès le départ de l'Olympique lyonnais, départ, dit la Chambre, déjà anticipé comme devant intervenir à l'horizon 2016.

Sur le bail passé sur la Plaine des Jeux de Gerland, nous avons choisi la formule du bail emphytéotique plutôt que celle d'une convention d'occupation précaire, tout simplement parce qu'il fallait faire un certain nombre de travaux pour faire jouer le LOU Rugby sur cette Plaine des Jeux. La Ville préfère adopter le modèle qu'elle adopte toujours, à savoir trouver un club, un investisseur privé, qui puisse, en fonction du bail qui lui est fixé, trouver la possibilité de financer lui-même ses investissements.

Je rappelle d'autre part que si nous avions eu une convention d'occupation précaire, nous aurions dû financer nous-mêmes ces investissements. Lorsque nous regardons, par exemple, pour l'Euro 1996 combien sur le stade de Gerland nous avons dû investir pour faire en sorte que l'on puisse y jouer l'Euro, sur les toitures installées par Albert CONSTANTIN, cela représentait une quarantaine de millions d'argent public. Nous, nous pensons que les collectivités locales n'ont pas pour finalité aujourd'hui d'investir dans des clubs professionnels et qu'eux-mêmes ont les moyens de cet investissement.

Pourquoi 18 ans ? On nous dit, en 2016, vous aviez l'OL qui allait partir au grand Mont Thou. Tout simplement parce que c'est la durée minimale d'un bail emphytéotique. Nous ne pouvions pas aller à moins de 18 ans. Nous avons donc fixé la durée minimale.

Pourquoi disions-nous dans le même temps qu'il faudrait que le LOU aille ensuite à Gerland dès que le stade serait libéré par l'Olympique lyonnais ? Tout simplement parce que le LOU Rugby aurait pu choisir bien d'autres lieux que le stade de Gerland. Après le départ de l'Olympique lyonnais du stade de Gerland, le stade serait resté vide, ce qui évidemment n'était pas la meilleure solution. Il serait devenu une friche sportive, ce que nous ne voulions absolument pas.

Nous souhaitons inscrire les deux objectifs, à la fois permettre de s'installer sur la Plaine des Jeux et faire qu'ensuite, après le départ de l'Olympique lyonnais, nous puissions faire en sorte que le LOU s'installe à Gerland.

On nous dit que l'OL s'était fixé comme objectif l'Euro 2016 et d'avoir son stade lors de l'Euro 2016. Au 23 juin 2011, au moment où nous passons le bail avec le LOU, il existe déjà 26 procédures engagées – ce n'est pas Étienne TÊTE qui me démentira –, 18 étaient jugées, 8 étaient en cours. Surtout, après cette date, il y allait encore avoir 104 autres recours. Être sûr que l'Olympique lyonnais s'installerait en 2016 dans le stade, même si, pour nous, c'était l'objectif, ce n'était évidemment pas totalement gagné.

Je vous rappelle ce qu'étaient les contentieux à l'époque. Il y avait d'abord la contestation du protocole d'accord de 2008, la contestation des marchés d'étude et de maîtrise d'œuvre lancés par le Grand Lyon, la contestation des individualisations d'autorisations de programme consacrées au projet, la contestation de la mise en révision du PLU, la contestation du projet et des DUP d'extension des lignes T2 et T3 accès sud. Parmi la centaine de procédures qui seront poursuivies après juin 2011, nous pouvons retenir, outre les sujets précédents, la contestation de la déclaration d'intérêt général, la contestation des cessions foncières, la contestation des conventions de maîtrise d'ouvrage, la contestation de toutes les DUP, la contestation du permis de construire, la contestation de certains marchés, la contestation de la garantie d'emprunt apportée par le Conseil général. Par conséquent, dire que tout allait être fait en 2011 pour 2016, c'était faire preuve d'un grand optimisme et il nous a fallu beaucoup de volonté pour que cela soit finalement le cas.

Le deuxième élément est la contestation sur le bail emphytéotique que nous avons donc passé ensuite pour le stade de Gerland.

Je vous rappelle que le nouveau bail emphytéotique était pour une durée de 60 ans et qu'il prévoyait que le LOU Rugby fasse au cours de cette période 66 millions de travaux. En contrepartie, nous avons une redevance de 500 000 euros fixe plus une redevance variable sur l'activité non sportive et en particulier sur ce qui pourrait être fait, par exemple, les Jardins du Lou, et je vais en parler dans un instant.

Aujourd'hui, nous nous apercevons que, sur les 66 millions, 37,4 millions d'euros ont déjà été réalisés. Chacun se rend bien compte qu'entre l'ancien stade de Gerland et le stade du LOU, c'est un stade totalement différent et qu'il a fallu réaliser des investissements, d'ailleurs dans une période extrêmement rapide, qui ont seuls permis que le LOU aujourd'hui ait le classement qu'il a en Top 14. Je vous rappelle que, pendant toute une période, le LOU faisait, si je puis dire, le yo-yo entre la Pro D2 et le Top 14. Il montait, puis il redescendait, puis il remontait et il redescendait. C'est à partir du moment où il y a eu un modèle économique solide que le LOU a pu effectivement réaliser les investissements pour les joueurs qui lui permettent aujourd'hui de rivaliser avec les plus grandes équipes de rugby, ce que personne n'aurait imaginé il y a une dizaine d'années.

Pour cela, l'opération pour avoir un équilibre économique se basait sur les recettes, pas simplement des spectateurs, mais de la réalisation des Jardins du LOU.

Sur les Jardins du LOU, aujourd'hui, nous avons comptabilisé 36,4 millions d'euros de recettes pour 28 000 mètres carrés déjà réalisés et pour la construction prochaine d'un hôtel, 5,85 millions d'euros.

Lorsque nous comparons les dépenses réalisées et les recettes encaissées par le LOU, nous nous apercevons que l'accord est parfaitement équilibré et qu'il n'existe pas une disproportion en faveur du LOU.

Ensuite, on nous dit que tout cela a été fait de manière secrète. Je rappelle que nous avons à l'époque travaillé avec le Préfet Michel DELPUECH. Nous avons fait joindre aux réponses données par la Ville de Lyon la lettre du Préfet Michel DELPUECH, qui, à la fois, mentionnait très exactement ce qui allait être fait pour les Jardins du Lou, avec les plans annexés à sa lettre. Vous pourrez regarder que les plans sont exactement conformes à ce qui aujourd'hui a été réalisé.

Nous contestons donc formellement les analyses de la Chambre, mais c'est un vieux débat que nous avons déjà eu par le passé, puisque la Chambre régionale des comptes avait déjà contesté ce que nous réalisions pour l'Olympique lyonnais, mais qui, finalement, avait été vu de manière extrêmement positive par la Cour des comptes, cette Cour des comptes disant que, finalement, la Ville de Lyon avait su se parer de l'aléa sportif qui existe, pour les villes qui financent directement les équipements sportifs ou qui souscrivent des PPP avec des aléas dans lesquels elles sont toujours très fortement engagées.

Voilà pour ce qui concerne le LOU Rugby et je passe la parole à Monsieur CLAISSE pour ce qui est des ressources humaines.

M. CLAISSE Gérard, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Sur ce volet ressources humaines, la Chambre formule trois recommandations, elle pointe un cas particulier et elle procède à un certain nombre d'observations.

Avant d'aborder ces différents points, je souhaite souligner au préalable que la Chambre met au crédit de la Ville de Lyon un certain nombre d'acquis importants en matière de ressources humaines.

Elle salue d'abord le fait que la Ville se soit dotée d'une politique RH déclinée en axes stratégiques.

Elle souligne ensuite que la Ville dispose de plusieurs outils pertinents de pilotage de la fonction RH et qu'elle a élaboré et mis en œuvre un plan d'action visant à maîtriser l'évolution de la masse salariale.

Elle produit alors quelques indicateurs sur l'évolution de la masse salariale sur la période d'observation, 2013-2017. Elle estime la progression de la masse salariale à + 2,8 % par an. Sur ce sujet, la Ville tient à souligner que l'évaluation faite par la Chambre intègre notamment à partir de la rentrée 2014 les effets de la réforme des rythmes scolaires. Si nous raisonnons à périmètre constant et hors les effets de la mise en œuvre des rythmes scolaires, l'évolution de la masse salariale sur la période retenue par la Chambre aura été de + 2,2 % par an.

Sur l'évolution des effectifs sur cette même période, la Chambre indique que le nombre d'ETP sur emplois permanents et non permanents a évolué de + 1,6 % par an en moyenne. Elle note une stabilité des postes permanents sur la période et une forte augmentation des postes non permanents. La Ville précise que cette forte augmentation est due au recrutement des 500 animateurs et 65 directeurs d'ALAE nécessaires à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Elle souligne également l'évolution de la masse salariale.

Je vais passer sur tous ces sujets pour en venir très rapidement aux trois recommandations de la Chambre :

- Première recommandation, je la cite : rationaliser les différents modes d'organisation du travail et mettre en place un dispositif de contrôle automatisé du temps de travail ;
- Deuxième recommandation : se conformer à la durée annuelle du temps de travail en supprimant la journée du Maire et les modalités d'octroi des jours de congés fractionnés ;
- Troisième recommandation : revoir les modalités d'octroi des IHTS (ce sont les heures supplémentaires) conformément à la réglementation applicable.

Toutes ces recommandations renvoient à la question de la durée annuelle du temps de travail et à l'organisation des cycles de travail à la Ville. Comme nous y invite la Chambre, la Ville se conformera à la durée annuelle du temps de travail en supprimant le congé dit Jour du Maire et en révisant les modalités d'octroi des jours de congés fractionnés.

Comme nous l'avons indiqué lors du dernier Conseil municipal, ce chantier s'inscrit dans le cadre des modalités définies par l'article 47 de la loi sur la transformation de la fonction publique, qui définit les modalités notamment d'annualisation du temps de travail. Il est ainsi donné aux collectivités locales – c'est ce qui est précisé dans le texte – un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées, c'est-à-dire des prochaines élections municipales pour définir les règles relatives au temps de travail et se mettre en conformité avec la durée légale du temps de travail.

Ce chantier sera donc ouvert au début du prochain mandat et les 12 mois de délai seront mis à profit pour mettre en place un dispositif de dialogue social approfondi avec les organisations syndicales et les agents.

Ce chantier sur la durée du temps de travail sera l'occasion si ce n'est d'une remise à plat pour le moins d'un toilettage et d'une mise à jour des cycles de travail du régime des autorisations d'absence et des heures supplémentaires.

J'en viens à l'analyse du cas particulier que pointe la Chambre régionale des comptes.

Notre responsabilité en tant qu'employeur est de protéger cet agent, comme tout autre agent d'ailleurs. Vous comprendrez donc que je fasse le choix de l'anonymiser.

Quelques mots tout d'abord pour préciser que cet agent de catégorie C au grade le plus bas, à savoir C1 (dans le privé, on dirait secrétaire ou employé de bureau), cet agent donc est administrativement répertorié depuis de nombreuses années à la Ville. Elle a bénéficié de divers contrats d'auxiliaire municipale sur les années 79 à 85, pour des activités au sein du Conservatoire de musique de Lyon et de l'École des Chœurs de l'Opéra, donc sous le premier mandat de Francisque COLLOMB.

Entre avril 95 (mandat de Michel NOIR) et début 2010 (mandat de Gérard COLLOMB), son parcours est parfaitement tracé. De 95 à février 2003, elle enchaîne les contrats à durée déterminée pour assurer des missions de secrétaire de direction, puis, après une interruption pour aller dans le privé, elle est affectée sur un poste d'agent non titulaire occasionnel au service des bibliothèques. Elle y est stagiaire en mai 2003 et titularisée un an plus tard, toujours au service des bibliothèques. Le 15 juin 2005, elle est affectée à la Mairie du 9^e arrondissement, puis, à partir de mai 2006, au Cabinet du Maire du 4^e arrondissement, et ce, jusqu'en 2010.

C'est donc à partir de courant 2010 et uniquement à partir de courant 2010 que la Chambre s'interroge sur les fonctions exercées par cet agent.

Avant que la Chambre n'interpelle la Ville en février 2019, le Directeur général des services est alerté de la situation de cet agent par la DGARH de l'époque en novembre 2017. Dès cette alerte, le Maire, Georges KÉPÉNÉKIAN, et le Directeur général des services vont prendre les mesures qui s'imposent : convocation de l'agent, affectation sur un poste d'agent d'accueil d'abord au service des bibliothèques à partir d'avril 2018, puis à la Mairie du 3^e.

En février 2019, la Chambre régionale des comptes formule une demande d'éclaircissement sur ce cas particulier. Monsieur le Maire, vous informez alors le Procureur de la République et décidez avec le Directeur général des services de faire procéder à une enquête administrative. Cette enquête administrative est confiée le 30 avril 2019 à Monsieur Daniel CHABANOL, Conseiller d'État honoraire, ancien Président de la Cour administrative d'appel de Lyon.

Voilà pour le préambule. Je n'en suis qu'au préambule.

Sur ce dossier, quatre questions sont soulevées : celle des fonctions exercées par l'agent, celle des heures supplémentaires qu'elle a perçues, celle de l'éventuelle intervention du Maire de Lyon et, depuis mercredi dernier, celle de son régime indemnitaire. Je vais essayer de répondre successivement à ces quatre questions.

Première question : cet agent a-t-il bénéficié d'un emploi fictif ? Aurait-elle été rémunérée pour service non fait ?

Sur cette question, la Chambre conclut son analyse en écrivant page 51 de son rapport, je cite : « *ne pas disposer d'éléments matériels attestant du service fait par cet agent sur la période courant de l'année 2010 au mois d'avril 2018.* »

De son côté, dans le cadre de l'enquête administrative, son responsable auditionne de multiples témoins, dont moi-même, je le dis en passant, au titre des fonctions que j'exerçais lors du précédent mandat à la fois à la Ville et à la Métropole, qui m'ont amenées à côtoyer à de nombreuses reprises cet agent à la Mission Serin qui tenait lieu à l'époque de Maison des Projets, à la fois pour la rénovation du tunnel de la Croix-Rousse, pour le pont Schuman, la requalification du quai Gillet et la requalification du quai de la Gare d'eau.

À l'aide de ces témoignages, Monsieur CHABANOL reconstitue le parcours professionnel de l'intéressée et les fonctions exercées par cet agent sur la période qui va de courant 2010 à août 2015. Il indique que cet agent a travaillé à la Mission Serin, où elle occupe des missions d'information et d'accueil du public jusqu'à fin 2014, puis, sur les mêmes fonctions, à la Mission Rives de Saône jusqu'en août 2015. Il note, comme le souligne la Chambre, que ces fonctions ont été confiées sans acte administratif correspondant.

Il note ensuite, comme la Chambre, qu'à partir d'août 2015, cet agent se retrouve sans affectation de poste jusqu'en novembre 2017. Il pose donc la question suivante : « *Peut-on pour autant dire que Madame n'a rien fait pour la Ville pendant cette période critique ?* » Au terme des entretiens qu'il a conduits, il note, je cite : « *une activité brouillonne, parfois irritante pour les services, en tout cas, elle a existé et il ne peut être sérieusement soutenu qu'elle fut sans relation avec les missions de la Ville.* »

Sur cette période, Monsieur CHABANOL souligne comme la Chambre que cette fonctionnaire n'a pas fait, je cite, « *l'objet d'une gestion rigoureuse et conforme aux canons réglementaires* ». En revanche, il conclut son rapport, je cite encore : « *Au terme des très nombreux entretiens réalisés menés dans le cadre de cette enquête, son responsable peut donc en conscience affirmer :*

- *Que la preuve a été apportée que cet agent a été affecté, jusqu'en mi-2015, sur un emploi relevant de la Ville de Lyon et en a rempli les missions ;*

- *Que l'inertie administrative regrettable, qui a marqué la période 2015-2017, qui a laissé libre cours à l'intéressée pour mener d'elle-même des actions d'intérêt général ne permet pas pour autant d'estimer que la situation ainsi provoquée présente les caractéristiques d'un emploi fictif. »*

Deuxième sujet, celui des heures supplémentaires.

Avant de l'aborder, deux précisions. Première précision, le forfait de 25 heures supplémentaires est attribué à cet agent en date de janvier 2007. Je rappelle qu'à cette époque, elle est affectée au Cabinet du Maire du 4^e arrondissement. Deuxième précision, il a été mis fin au versement de ces heures supplémentaires en février 2019.

La Chambre indique que c'est à l'occasion du contrôle des heures supplémentaires que la situation de cet agent a été identifiée. Elle observe que cet agent bénéficie d'un forfait mensuel d'heures supplémentaires de 25 heures par mois généré automatiquement et que la Ville n'a pas été en mesure de lui communiquer les états d'heures supplémentaires visées par son supérieur hiérarchique.

La question posée : ce cas est-il singulier ? Oui, il est singulier sur la génération automatique des heures supplémentaires. Non, il ne l'est pas sur le forfait récurrent de 25 heures ni sur l'absence d'état d'heures supplémentaires signé par le responsable hiérarchique.

Les trois pages que consacre la Chambre au sujet des heures supplémentaires suffisent pour s'en convaincre. Elle constate, je cite, que « *de nombreux agents de la Ville bénéficient d'un nombre d'heures supplémentaires excédant le contingent mensuel de 25 heures.* » Ils sont répartis, décrit-elle, dans de nombreux services, qu'elle cite. Je précise qu'à la Ville actuellement, 94 agents perçoivent des forfaits d'heures supplémentaires de 25 heures ou plus par mois.

La Chambre indique ensuite avoir procédé à un contrôle aléatoire, cette fois-ci aléatoire, Monsieur GUILLAND, sur les agents ayant bénéficié d'heures supplémentaires récurrentes au titre de l'année 2017.

Sur l'échantillon de 41 cas étudié par la Chambre, elle identifie 6 agents, soit 15 %, pour lesquels la Ville n'a pas été en mesure de produire les états d'heures supplémentaires. Ainsi, le cas particulier étudié par la Chambre est de ce point de vue similaire à celui de 15 % des agents ayant des versements récurrents d'heures supplémentaires. Cela ne signifie pas que c'est bien de la faire, mais, en tout cas, ce n'est pas un cas singulier.

Plus généralement, sur cette question des heures supplémentaires, la Chambre fait observer que la Ville contrevient au décret du 14 janvier 2002 relatif aux heures supplémentaires, qui subordonne l'indemnisation de ces heures supplémentaires à la mise en œuvre de moyens de contrôle automatisés des horaires (par exemple, pointage).

La Ville, comme de très nombreuses collectivités locales, ne dispose effectivement pas d'un dispositif généralisé de pointeuse ou de badgeuse. Une pré-étude, réalisée à la Ville, estime la généralisation du dispositif de pointage à deux années de mise en service pour un coût de 1,5 million d'euros.

Pour autant, sur ce sujet, je souhaite saluer le travail de la Direction générale, qui s'est engagée depuis plusieurs années dans une gestion beaucoup plus rigoureuse des heures supplémentaires. Ainsi, sur la période 2013-2018, le nombre d'heures supplémentaires payées à la Ville a été réduit de 11 %. Je souligne également que le budget consacré aux heures supplémentaires représente 0,7 % de la masse salariale. Dans la fonction publique d'État, c'est 2 %. À la Ville de Paris, c'est 1 %. À la Ville de Strasbourg, c'est 1,2 %. La Ville n'est donc pas dispendieuse en matière d'heures supplémentaires.

Troisième sujet, le régime indemnitaire de l'agent.

J'indique que ce sujet n'a pas été abordé par la Chambre pas plus qu'il ne l'a été par le rapport d'enquête administrative. Mais, questionné mercredi dernier lors la conférence de presse (vous voyez, Monsieur GUILLAND, parfois, une conférence de presse sert aussi à faire émerger des questions préalablement au Conseil municipal), je me suis engagé à apporter une réponse, car nous n'avions pas eu d'alerte sur cette question jusqu'à présent.

J'ai donc demandé aux services des éclaircissements et je veux vous faire part des éléments suivants.

Je précise tout d'abord que la rémunération nette de cet agent, en octobre 2008, s'élève à 1 861 euros, en octobre 2012, à 1 882 euros, en janvier 2019, à 1 979 euros avant prélèvement à la source, et, en septembre 2019, après la suppression des heures supplémentaires à 1 706 euros avant prélèvement à la source.

Cet agent de catégorie C bénéficie depuis août 2008 d'un régime indemnitaire sensiblement supérieur au régime indemnitaire moyen des agents de même niveau, tout en étant – ce régime indemnitaire – parfaitement régulier. Son régime indemnitaire représente aujourd'hui 25 % du montant de sa rémunération.

Nous ne connaissons pas, je ne connais pas, les conditions et motivations ayant conduit à fixer le montant de son régime indemnitaire en 2008, date à laquelle elle est en poste au Cabinet du Maire du 4^e arrondissement.

Ce que je sais, en revanche, c'est que lorsqu'un agent change de poste, il est d'usage à la Ville qu'il conserve à minima son régime indemnitaire. Le maintien de cette garantie était d'ailleurs un des points de revendication majeurs des organisations syndicales lors des négociations que nous avons eues sur le RIFSEEP, et j'avais eu l'occasion de vous l'indiquer dans cette assemblée. C'est donc précisément ce qui a été fait pour cet agent depuis 2008. À chaque changement de poste, elle a conservé son régime indemnitaire, comme tout autre agent. Personne ne s'est donc réinterrogé sur le régime indemnitaire de cet agent jusqu'à ce que l'on nous questionne.

Aujourd'hui, la question du maintien de son régime indemnitaire doit être posée au regard des fonctions qu'elle occupe actuellement. Pour ma part, je souhaite examiner précisément la situation de cet agent et celle des agents qui se trouveraient dans des conditions équivalentes.

Cette réflexion, je vais la conduire en prenant en compte les trois principes suivants :

- Le principe de responsabilité d'abord. C'est la Ville qui a accordé puis renouvelé ce régime indemnitaire. Elle est donc responsable de cette situation.
- Le principe d'équité, afin de mettre en adéquation le régime indemnitaire de cette personne avec les nouvelles fonctions exercées qui intègrent moins de disponibilité et de compétences que celles qu'elle avait au moment où ce régime indemnitaire a été mis en place.
- Le principe de précaution, car la Ville se doit de veiller à ne pas placer cet agent de catégorie C, comme les autres d'ailleurs, dans une situation de fragilité, dont les conséquences pourraient être humainement compliquées, pour ne pas oser le mot dramatique. Je rappelle que cet agent a déjà connu une baisse de ses revenus suite à la suppression des heures supplémentaires.

Voilà pourquoi je souhaite étudier ce cas et les autres cas éventuels de manière très précise et je ferai des propositions de modulation tenant compte des fonctions exercées et de l'historique des carrières.

Quatrième et dernière question, sur laquelle je vais être très bref : le Maire de Lyon serait-il intervenu dans ce dossier ? Dans son rapport d'enquête administrative, Daniel CHABANOL conclut en conscience écrit-il, je le cite : « *En tout état de cause, une telle situation ne saurait être imputée à la volonté du Maire de Lyon de protéger voire de favoriser cet agent.* »

En synthèse, quatre questions, quatre réponses :

- S'agit-il d'un emploi fictif ? La réponse apportée par l'enquête administrative est clairement non.
- Le forfait d'heures supplémentaires attribué à l'agent est-il exceptionnel ? La réponse est non également. 94 agents bénéficient actuellement de forfaits d'heures supplémentaires de 25 heures et plus par mois. Je redis que, pour cet agent, elles ont été supprimées.
- Le régime indemnitaire est-il aujourd'hui en rapport avec les fonctions exercées ? La réponse est sans doute non. Cette situation, je l'ai dit, sera examinée, comme celle d'autres agents, dans le respect des principes adoptés avec les organisations syndicales, soucieuses de préserver les intérêts des agents.
- Le Maire a-t-il cherché à protéger ou favoriser cet agent ? La réponse du responsable de l'enquête administrative est non.

La Chambre formule enfin toute une série d'observations que je ne vais pas développer ici. J'aurai l'occasion d'apporter des éléments de réponse si certains d'entre vous les abordent.

Voilà, Monsieur le Maire, je vais m'en tenir là pour cette présentation pour ce qui concerne le volet RH du rapport de la Chambre régionale des comptes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je vais passer maintenant la parole à Sandrine FRIH, qui va présenter les rapports de la Ville avec les arrondissements.

Mme FRIH Sandrine, Adjointe : Sur la question de la gouvernance, la Chambre dresse un certain nombre de constats.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les équipements de proximité, la Chambre relève que, malgré l'absence d'installation des commissions mixtes, les arrondissements, je cite, « *ont, durant la période sous revue, été étroitement associés aux conditions d'utilisation des équipements de proximité* », et que, je cite : « *les Maires d'arrondissement ont bénéficié de fait d'une autonomie dans la gestion de ces équipements, notamment à travers la présidence de la commission d'attribution des admissions en crèche et la délivrance des autorisations d'occupation des équipements sportifs et des salles associatives.* » L'absence d'un certain formalisme donc n'a entravé personne dans son action.

Il me semblait important de le souligner aujourd'hui au vu des débats qui ont eu lieu dans cette assemblée autour de ces questions.

Comme il est important de souligner aussi que la Chambre rappelle le principe d'unité communale qui place le Conseil municipal en garant du principe d'égalité de traitement des usagers du service public.

La Ville prendra bien entendu en considération les deux recommandations formulées par la Chambre.

La première recommandation consiste à joindre systématiquement aux projets de délibération du Conseil municipal les avis rendus par les Conseils d'arrondissement.

Sur ce point, nous devons faire évoluer nos outils informatiques afin de trouver une solution, à la fois automatisée et ergonomique.

Si je prends les chiffres de l'année 2018, le Conseil municipal a voté 812 délibérations, qui ont donné lieu à 1 092 avis des Conseils d'arrondissement. Il s'agit d'une masse de documents considérable.

D'ores et déjà, la Ville met en ligne sur le site Extranet dédié aux élus préalablement à chaque séance du Conseil une synthèse des avis de chaque Conseil d'arrondissement, afin que chaque conseiller municipal puisse en disposer.

La seconde observation consiste à ouvrir une section d'investissement dans les états spéciaux d'arrondissement. Ce point sera traité dans le cadre du passage au référentiel budgétaire et comptable prévu pour l'exercice 2021.

Sur le fond, nous avons d'ores et déjà engagé un travail conséquent sur la question de la proximité au sein de la Ville et qui a abouti, début 2019, à l'actualisation de l'inventaire des équipements de proximité, et, dans ce prolongement, à la mise en place des commissions mixtes.

Nous prenons en ce sens des décisions au fur et à mesure de l'avancement de nos travaux.

Enfin, un mot sur le Pacte de Cohérence métropolitain et le Contrat territorial, même si les remarques de la Chambre ne mettent nullement en cause la démarche suivie.

Je voudrais m'étonner du fait que la Chambre qualifie de « tardive » la signature du Contrat territorial entre la Ville et la Métropole. On ne peut ignorer dans cette assemblée tout d'abord le contexte très particulier de la création de la Métropole de Lyon. Il est fondamental en outre de ne pas sous-estimer l'importance du dialogue social à conduire dans le cadre des évolutions organisationnelles qui ont été mises en œuvre tant du côté de la Ville que de la Métropole de Lyon.

Malgré ces quelques remarques, Monsieur le Maire, nous pouvons, me semble-t-il, nous satisfaire du rapport de la Chambre sur la gouvernance de notre Ville.

M. LE MAIRE : Merci bien. Nous terminerons par Madame GAY pour ces présentations.

Mme GAY Nicole, Adjointe : La Chambre régionale des comptes constate dans sa partie immobilière et met en évidence quatre points :

- une fonction immobilière rationnelle et structurée ;
- une constante adaptation du patrimoine aux évolutions des usages et des besoins de service public ;
- une réflexion stratégique permettant d'anticiper les évolutions démographiques, réglementaires et de répondre aux besoins des Lyonnais ;
- une bonne connaissance de ce patrimoine de 2 millions de mètres carrés bâtis.

Tout cela rejoignant les conclusions de la Mission d'information et d'évaluation, qui est souvent mise en avant, dont le rapport a été voté à l'unanimité en décembre 2018.

Quelques recommandations ont été formulées par la Chambre sur, premièrement, l'élaboration d'un schéma directeur de l'immobilier. Elle souligne en même temps qu'il s'agit d'un projet en réflexion active à la Ville, schéma directeur qui n'est pas obligatoire. Peu de villes l'ont mis en œuvre à ce jour.

Deuxièmement, elle relève positivement que notre Ville depuis 2005 s'est engagée à structurer sa fonction immobilière, à centraliser sa gestion, la gestion notamment des biens immobiliers, et le processus d'optimisation et valorisation du patrimoine, au travers de trois directions essentielles : la Direction centrale de l'immobilier, la Direction de la construction et la Direction de la maintenance de nos bâtiments, dénommée DGTB.

Est aussi mise en avant toute notre démarche sur les processus d'acquisition et de cession. C'est un sujet qui est souvent mis en avant, qui est sensible et qui, heureusement, n'appelle aucune observation particulière de sa part dans ce rapport.

Je pense aux consultations ouvertes, qui sont des commissions où nous réunissons des élus et nous décidons ensemble, la consultation gré à gré et la vente aux enchères.

Je note aussi avec satisfaction que la Chambre s'appuie beaucoup dans son rapport sur des tableaux et des données produits par la Ville, qui attestent de la grande rigueur et du suivi attentif sur ces sujets immobiliers.

D'ailleurs, la Chambre relève également qu'il existe bien un plan pluriannuel d'investissement qui intègre la conservation du patrimoine et d'adaptation aux besoins du service public.

Concernant l'élaboration du schéma directeur immobilier, nous avons d'ores et déjà posé les fondations d'une stratégie patrimoniale. Nous en avons beaucoup discuté dans le cadre de la Mission d'information et d'évaluation, pour qu'il soit un outil de pilotage stratégique de la Ville et qu'il facilite la prise de connaissance par les élus, tout cela reposant sur une bonne connaissance de notre patrimoine, de son usage, de son potentiel, de ses contraintes réglementaires également.

Nous sommes prêts pour ces mois à venir à nous engager dans une démarche de construction de ce schéma directeur. Les conditions sont donc réunies pour la mise en œuvre durant le prochain mandat de ce schéma.

Par ailleurs, je prends bonne note du souhait de la Chambre de mettre plus en évidence les stratégies immobilières d'entretien du patrimoine lors des arbitrages financiers de la PPI, en tenant compte des contraintes démographiques, des contraintes sanitaires et des contraintes réglementaires.

Voilà ce que nous voulions mettre en avant concernant la gestion de notre patrimoine.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

La Conférence des Présidents a retenu les interventions de Madame PERRIN-GILBERT d'abord.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à saluer le travail réalisé par la Chambre régionale des comptes, bien dans son rôle de contrôle de l'emploi des fonds publics et d'évaluation de nos politiques publiques.

Je tiens aussi à féliciter les fonctionnaires de notre Ville, qui ont travaillé des heures durant à répondre aux questions posées par la Chambre et, en tant qu'élue, je tiens à souligner que la Chambre reconnaît globalement une grande qualité à l'organisation administrative de notre Ville.

Oui, les 9 000 agents qui travaillent pour notre Ville forment une belle et une grande maison et sont quotidiennement au service de l'intérêt général.

Et si ce rapport dresse des recommandations et pose un certain nombre de questions, ces dernières sont gênantes pour le politique, bien plus que pour les services, et je ne ferai pas partie des élus qui, je le lis déjà pour certains dans la presse, se défont de leurs responsabilités sur notre Administration.

Monsieur le Maire, durant mon intervention, j'ai envie de m'adresser à vous en tant qu'élue bien sûr, mais aussi en tant que citoyenne attachée à sa ville et à son patrimoine public.

En tant qu'élue de votre opposition municipale depuis maintenant plusieurs années, je vous ai déjà tant dit : de vos choix politiques à vos méthodes de gouvernement, de vos réussites à vos renoncements, voire à vos fautes.

En tant que Maire du 1^{er} arrondissement, je peux dire aujourd'hui que la Chambre régionale des comptes me donne raison sur plusieurs points, que ce soit dans l'articulation à trouver entre arrondissements, Ville et Métropole, que ce soit sur la gestion des équipements de proximité, et je suis loin d'avoir la même lecture que Madame l'Adjointe, ou bien encore sur la délibération de la vente du terrain du Bon Pasteur que nous continuons de contester face à vous devant la justice.

En tant que citoyenne, maintenant, je choisis de vous dire ceci : Monsieur le Maire, vous présentez aujourd'hui aux élus du Conseil municipal de Lyon un rapport de la Chambre régionale des comptes concernant votre gestion de la Ville, mais ce sont plutôt des excuses qu'il faudrait que vous présentiez aux Lyonnaises et aux Lyonnais.

Parce que, pour le dire en langage politique, vous leur avez fait ce qu'on appelle désormais « une Pénélope ». Voilà qui vous fait, après les selfies en compagnie de quelques partisans de la manif pour tous un nouveau point commun avec François FILLON.

Dans un long paragraphe de son rapport, délicieux intitulé « Le cas particulier d'un agent administratif », on peut en effet lire que votre ex-compagne, avec laquelle vous avez eu une communauté d'intérêt familial, a bénéficié d'un emploi à la Ville de Lyon, emploi, et c'est le problème, que la Chambre régionale des comptes, a bien du mal à comprendre, à identifier, à suivre, et même à trouver durant certaines longues années.

Quand elle en retrouve la trace, la Chambre décrit quelque chose comme une longue errance de service en service, qui ressemble plus à la recherche permanente d'un nouveau placard pour cet agent particulier qu'à une évolution de carrière.

En outre, en plus de sa rémunération de base pour des missions non définies, votre ex-compagne a bénéficié d'un forfait mensuel d'heures supplémentaires qui s'apparente à un supplément familial bien plus qu'à de la suractivité.

Monsieur COLLOMB, ces derniers jours, vous avez fait appel à Emmanuel MACRON pour obtenir votre investiture. Vous avez aussi fait appel à Emmanuel MACRON pour exiger des députés dissidents qu'ils rentrent dans le rang. Allez-vous cette fois encore appeler SOS MACRON pour que le Parquet enterre cette affaire ? Allez-vous appeler SOS MACRON pour retarder le plus longtemps possible, c'est-à-dire après les municipales, la nomination d'un juge d'instruction indépendant ?

Je pourrais m'arrêter sur ce passage déjà accablant du rapport de la Chambre des Comptes, mais toujours en tant que citoyenne, il y a quelques pages dans ce rapport qui sont, selon moi, tout aussi graves que celles consacrées à cet agent particulier, parce que ces pages disent que vous n'avez pas pleinement défendu les intérêts de votre Ville, de notre Ville.

Ce sont les pages 81 à 90 du rapport de la Chambre des comptes. Ces pages confirment tout d'abord l'existence d'un clientélisme organisé par l'intermédiaire de votre Cabinet, qui distribue des invitations aux matchs de l'OL ou du LOU Rugby sans rendre compte de qui sont les bénéficiaires de cette distribution. Il faut que les supporters du LOU Rugby et de l'OL l'aient bien en tête. Quand ils se rendent au stade pour soutenir comme il se doit leur équipe de leur ville, l'équipe dont ils sont fiers, ils paient en réalité deux fois. En tant que supporters, ils paient leurs places, mais, en tant que contribuables, ils ont déjà payé une première fois par l'impôt l'achat de places par la Ville, de places auxquelles ils n'ont pas accès.

Sur ce point déjà, nous ne sommes pas en conformité avec la loi sur le financement des clubs sportifs, mais là n'est pas le pire.

Le pire réside dans la description et l'analyse faite par la Chambre de la relation, Monsieur le Maire, entre votre municipalité et la société anonyme le LOU Rugby, société détenue à plus de 93 % par la société GL Events Sports.

La Chambre épingle les relations entre notre municipalité et cette société, des relations que j'avais qualifiées il y a quelques mois ici même de liaisons dangereuses. Elle épingle de multiples façons et, au miroir, les relations avec l'Olympique lyonnais apparaissent bien mieux encadrées.

Tout d'abord, la Chambre revient longuement sur le bail emphytéotique signé en 2011 entre notre municipalité et le LOU Rugby, pour que ce dernier puisse s'installer provisoirement sur le terrain de la Plaine des Jeux des États-Unis.

La Chambre des Comptes le dit clairement : la Ville savait que le LOU quitterait ce stade pour celui de Gerland, et, pourtant, elle a choisi la solution du bail.

Ce choix a coûté à notre collectivité plus de 11 millions d'euros de pénalités de résiliation de bail, 11 millions d'euros versés à la SA le LOU Rugby, dont l'actionnaire principal est GL Events.

Votre argument, déjà à l'époque, Monsieur le Maire, et vous l'avez redit ce soir, est qu'en contrepartie, le LOU Rugby a fait des investissements et travaux sur le site, payé une redevance, etc. Pourtant, la Chambre démonte en quelques lignes votre argumentaire.

Que met-elle en avant ?

Premièrement, que le club professionnel s'est affranchi d'une partie de ses obligations, notamment en ne payant pas sa redevance régulièrement, et que notre municipalité s'est bien gardée de lui demander son dû ou de lui faire payer les indemnités de retard pourtant prévues dans le bail. La question est pourquoi cette indulgence.

Deuxièmement, elle dit que les travaux ont été réalisés pour la société anonyme le LOU Rugby par des sociétés directement ou indirectement administratrices du club, notamment les filiales du groupe GL Events, le principal actionnaire du LOU, pour un montant de 7,3 millions d'euros.

On a donc indemnisé la SA le LOU Rugby pour des travaux qu'elle a faits réaliser et payés à des entreprises qui sont dans son Conseil d'administration et qui sont dans les mains des mêmes actionnaires.

La Chambre des comptes, et je termine bientôt, n'est pas plus clémente à l'égard du bail signé en 2016 sur la Plaine des Jeux de Gerland et parle là encore de manque de transparence, de prise de risques et d'intérêts municipaux mal défendus.

Ces huit pages du rapport de la Chambre régionale des comptes sont une loupe qui permet de mieux examiner quelques facettes du système Collomb, ainsi que je le dénommais pour la première fois en 2012, et qui me conduisait, Monsieur le Maire, à m'éloigner de votre majorité.

À ce sujet, je voudrais dire, Monsieur le Maire, que vous n'êtes pas le seul responsable, mais, pour ma part, je ne chercherai pas les responsables au sein d'une Administration qui dépend de vous. Non. Nous sommes tous responsables ici et notamment sont responsables toutes celles et ceux qui ont tout voté, le doigt sur la couture du pantalon, qu'ils soient dans votre exécutif ou dans votre majorité élargie.

Monsieur COLLOMB, vous avez été pris au piège de votre propre système, parce qu'il a empêché tout contre-pouvoir et vous a privé de garde-fou. Vous avez préféré vous entourer de courtisanes et de courtisans dont beaucoup sont sur ces rangs. C'est peut-être plus confortable, mais le problème est la fiabilité de ces courtisanes et courtisans. Et après vous avoir laissé le pouvoir absolu durant toutes ces années, ils prennent aujourd'hui courageusement leurs distances.

Alors, vous êtes un grand lecteur, Monsieur le Maire, et vous avez bonne mémoire. Aussi, je ne doute pas que vous connaissez par cœur *Les animaux malades de la peste*. Je vous rappellerai donc uniquement la conclusion de cette célèbre fable de La Fontaine : « *Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.* »

Vos courtisanes et courtisans, malgré des alertes répétées ici même et les miennes notamment, vous ont rendu blanc car vous étiez puissant. À présent que vous semblez un peu affaibli, prenez garde qu'ils ne vous fassent noir.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci bien. J'ai ensuite Monsieur REMY.

M. REMY Arthur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce rapport, mais en lisant de plus près les conclusions de la Chambre régionale des comptes, j'ai pu y discerner un LOU. Et je me suis dit que nous avons affaire à une pièce de théâtre. Votre réponse personnelle en introduction du rapport me laisse dire que je ne me trompe pas quand j'évoque une pièce de théâtre, une pièce de théâtre faite de liens opaques dont les rôles de composition sont interprétés par Olivier GINON et vous-même, Monsieur le Maire.

Je pose le décor : vous, Maire, avez souhaité accompagner la montée en Top 14 du LOU et vous, Maire, cherchez un repreneur au stade de Gerland une fois l'OL parti, sauf que Monsieur GINON vous répond que les calendriers ne correspondent, et c'est là que l'intrigue commence et se joue le premier acte.

Acte I, scène 1, nous sommes en 2011, c'est l'arrivée du LOU à la Plaine des Jeux des États-Unis.

La CRC a à redire du lien contractuel qui lie la Ville au LOU : un bail emphytéotique administratif. Ses motifs sont jugés contradictoires, car un BEA, cela s'envisage sur le long terme. Quand vous espérez une opération de court terme, à savoir trouver une solution provisoire au LOU avant son transfert à Gerland, vous utilisez un outil de long terme.

J'ai une petite idée sur le pourquoi utiliser un bail emphytéotique administratif, d'ailleurs vous-même avez répondu à cette question. Dans un BEA, les infrastructures sont payées par le preneur du bail. Et donc le BEA vous évite de payer les équipements de la Plaine des Jeux des États-Unis. Sauf que vous vous êtes fait avoir à votre propre jeu en acceptant la construction tardive de tribunes supplémentaires, ce qui a eu pour conséquence de monter à 11,8 millions d'euros les indemnités de résiliation du bail au moment du transfert du LOU à Gerland, ce qui, d'après la CRC, est « *un effort financier bien supérieur aux plafonds d'aides fixés par le code du sport* » et pour, finalement, des équipements non exploités depuis le départ du LOU.

Acte I, scène 2, l'exécution du bail sur la Plaine des Jeux des États-Unis.

La CRC a encore à redire de ce point de vue, car pendant cinq ans la Ville ne réclame pas les redevances et par la suite elle ne sollicite pas d'intérêts moratoires. La CRC nous explique en conclusion que la Ville a ainsi supporté pendant plusieurs années les difficultés de trésorerie du LOU Rugby.

Si une association ou tout autre acteur s'était comporté comme s'est comporté le LOU, vous l'auriez déjà mise à la rue.

Deuxième acte de notre pièce de théâtre : le transfert du LOU sur le stade de Gerland.

Et là, vous allez faire preuve d'absence de transparence. Aujourd'hui, nous connaissons mieux la nature de votre deal avec Olivier GINON. Le LOU reprend le stade et fait les lourds investissements nécessaires à sa réhabilitation, à condition qu'on lui offre 30 000 mètres carrés de bureaux, les fameux Jardins du LOU.

Acte II, scène 1, vous cachez aux membres de notre Conseil l'intention que vous aviez d'accepter les Jardins du LOU.

Et je suis désolé, Monsieur le Maire, je ne suis pas le Préfet du Rhône, je ne suis pas Michel DELPUECH, donc je n'ai pas été réceptionnaire de votre lettre dont vous parliez en introduction.

Vous avez même caché cette information au service des domaines, qui, du coup, a évalué la redevance du bail sans tenir compte de cette généreuse contrepartie. Finalement, nous apprendrons la création des Jardins du LOU plus tard, au moment où vous décidez de modifier le PLU après avoir signé le bail.

Acte II, scène 2, permettre au LOU de céder à six SCI différentes les droits à construire des Jardins du LOU.

Opération encore une fois totalement opaque comme nous indique la CRC, et sur ce point, vous n'avez pas apporté de réponse en introduction. « *Le Conseil municipal se prononce alors sans connaître le prix des cessions et alors qu'il est dans l'impossibilité de s'assurer que le club sportif demeure le véritable bénéficiaire des investissements portés par les six SCI subrogées, donc que l'équilibre financier du bail est garanti.* » La messe est dite : ce ne sont pas les intérêts sportifs qui président à l'opération, mais bien des intérêts financiers, comme j'ai déjà pu l'indiquer par ailleurs.

Acte II, scène 3, encore une fois, on ne réclame pas la redevance que doit le LOU à la Ville.

Le LOU occupe un bien de notre Ville en partie gratuitement.

Alors que peut-on conclure de cette pièce de théâtre ?

Finalement que la Ville joue contre elle-même et que le deal avec GINON est à sa défaveur. À quel prix fait-elle cela ? À quel prix brade-t-elle son patrimoine pour éviter son enrichissement ?

Mais, plus globalement, que nous révèle le dossier du LOU dans votre pratique du pouvoir ? Que laisse-t-elle dire de vos relations avec le monde économique ? Que vous apporte Monsieur GINON en contrepartie de ses retards de paiement sans intérêts moratoires, d'une cessation de bail à son avantage et de la construction de 30 000 mètres carrés de bureaux ?

Cela fait donc 20 ans que vous exercez le pouvoir de la sorte, une gouvernance locale opaque, faite de relations troubles avec des acteurs du monde immobilier. C'est une gouvernance dont il faut aujourd'hui finir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. J'ai ensuite Monsieur BROLIQUIER.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^{ème} arrondissement : Monsieur le Maire,

À l'encontre des règles établies, mercredi dernier, vous avez rendu public, avant même que notre assemblée n'en débâte, le rapport d'observations définitives et vos réponses de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur la gestion de la Ville de Lyon pour les exercices 2013 à 2017, soit cinq années complètes de mandat. Assurément un manque de respect et une erreur de gouvernance si ce n'est une faute juridique.

Au-delà de la forme, ces 333 pages sont très instructives sur le fond. Car ce rapport confirme tout ce que nous dénonçons depuis maintenant plusieurs années sur l'état de la gouvernance et sur la gestion et la modernisation de notre Ville.

Première confirmation : l'hypercentralisation de la gouvernance.

Les arrondissements sont les premières victimes de ce jacobinisme forcené. Et quoi qu'on en dise, Madame FRIH, on peut citer quelques exemples comme l'absence de mise à disposition de services municipaux dans leur globalité aux arrondissements, comme le permet pourtant le décret du 23 décembre 1983. Autre exemple, alors que le recrutement des directeurs généraux des services des Mairies d'arrondissement s'effectue sur proposition du Maire d'arrondissement, à Lyon, le Maire d'arrondissement n'intervient qu'en fin de processus pour émettre un avis sur les derniers candidats en lice sélectionnés par la Mairie centrale. Un second rôle auquel se cantonne l'arrondissement dans l'ensemble des politiques publiques. Les élus Les Indépendants dénoncent depuis longtemps cette hypercentralisation, elle éloigne les décisions de la réalité du terrain.

Deuxième confirmation : une absence de clarté sur la répartition et la mutualisation des compétences entre la Ville et la nouvelle Métropole.

Comme le dit clairement la CRC : « *Le Pacte de Cohérence métropolitain ne contient pas de réelle stratégie de délégation de compétences entre la Métropole de Lyon et ses communes membres, contrairement à ce que prévoient les dispositions du CGCT.* » Cela fait maintenant plusieurs années que, très régulièrement, Monsieur le Maire, nous vous interpellons sur une réflexion d'ensemble au sujet de l'organisation administrative lyonnaise, pour améliorer non seulement l'efficacité, mais surtout la lisibilité de l'action publique. Il faut clarifier la répartition des compétences entre ces trois niveaux d'administration, que sont la Métropole, la Ville et les arrondissements, autrement dit, appliquer le principe de subsidiarité. À l'inverse, la Ville de Lyon supporte la gestion d'équipements à vocation métropolitaine fréquentés majoritairement par des usagers de la Métropole, comme les Subsistances, la Halle Tony Garnier ou encore le Parc de la Tête d'Or. Tout cela ne doit pas durer.

Troisième confirmation : une gestion opaque de l'organisation du temps de travail.

Imaginez qu'à l'exception de certains services, la Ville de Lyon ne s'est pas dotée d'un outil de contrôle automatisé du temps de travail de ses agents. Rappelons que cette mesure est une obligation légale et depuis 2002 pour pouvoir verser des heures supplémentaires. Ainsi, la CRC révèle que, pour près de 15 % des agents bénéficiaires, les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (les IHTS), la Ville de Lyon n'a pas été en mesure de produire des états détaillés d'heures supplémentaires.

Comment une collectivité peut-elle prétendre qu'elle maîtrise ses dépenses de fonctionnement, alors qu'elle n'est même pas capable de justifier du travail fait par chaque agent ?

Cette opacité est un terreau fertile pour les abus et la création de fantômes administratifs. La confiance, même envers ses proches, Monsieur le Maire, n'empêche pas le contrôle.

Dernière confirmation : la difficulté de la Ville à suivre la bonne exécution de ses marchés publics et de ses DSP.

La CRC donne deux exemples. Le premier concerne le service de la fourrière, sur lequel vous avez donné des explications, mais en reconnaissant vous-même ne pas être en capacité de la faire appliquer. Vous avez démontré l'inadéquation entre les engagements des parties dans le contrat et la réalité du terrain.

Le deuxième exemple – on en a déjà parlé – concerne le LOU Rugby. On y apprend que, durant la période de 2011 à 2016, le LOU Rugby n'a payé, dans le cadre du bail emphytéotique du MatMut Stadium de Vénissieux, que 457 000 euros sur les 1 million d'euros dus. La Chambre révèle clairement un dysfonctionnement dans la collecte des redevances. Comment se fait-il qu'aucun titre n'a été émis pendant plus de trois ans par la Ville de Lyon ? Pourquoi ne pas avoir engagé des pénalités de retard, alors que celles-ci étaient prévues au contrat ? C'est une pratique assez étrange, alors qu'on lançait dans le même temps, le Plan Marges de Manœuvre, car l'argent était apparemment devenu plus rare dans la sphère publique et notamment à la Ville de Lyon. En attendant, pendant les cinq années de l'exécution du bail, le budget de la Ville de Lyon a supporté les difficultés de trésorerie du club.

Un autre problème est celui de la très grande opacité dans la transmission aux conseillers municipaux des pièces fondamentales à une prise de décision, notamment en ce qui concerne le BEA du stade de Gerland au LOU Rugby. En 2016, les élus du groupe Les Indépendants, par la voix de Christophe GEOURJON avait été le seul groupe à émettre des réserves sur le projet de développement du LOU Rugby à Gerland, non pas par parti pris ou par dogmatisme, mais bien par absence de pièces comptables suffisantes pour comprendre l'équilibre financier dans sa globalité. Cela avait été également le cas lorsqu'il avait fallu céder des droits à construire sur le terrain de la Plaine des Jeux. Nous avons alors bataillé afin d'obtenir ces informations qui, une fois obtenues, avaient démontré la pérennité économique du développement du LOU Rugby, tout en garantissant les intérêts de la Ville de Lyon. C'était une question importante pour nous. Monsieur le Maire, s'il n'y avait pas de loup avec le LOU, nous continuons de nous interroger : pourquoi cette opacité ?

Ce rapport démontre combien la marge de progression est grande vers plus de rigueur et de transparence dans la gestion de notre Ville. Nous, élus Les Indépendants, nous vous avons souvent alerté sur ces points qui nous semblaient obscurs. Il aurait été bon de nous écouter davantage.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. J'ai ensuite Madame BALAS.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

En présentant à la presse mardi matin votre lecture de ce rapport, vous avez encore une fois fait fi de la représentation démocratique dans cette ville et du respect de la loi, ce qui, pour un ancien ministre de l'Intérieur, est regrettable. Nous en avons l'habitude, depuis le temps, mais cela ne vous excuse pas pour autant.

Force est de constater le peu de cas que vous faites des rapports de la CRC, ne retenant que les choses positives. Alors, celles-là, oui, vous nous les avez expliquées en détail pendant une heure chronomètre en main. Mais vous n'obtempérez que très peu aux demandes qui sont faites, vous les contestez quasiment toutes.

En comparant le dernier rapport rédigé par cette même Chambre en 2014, nous sommes pourtant passés de 7 recommandations à 26 cette fois-ci. Donc c'est bien qu'il y a quelques éléments qu'il faut revoir.

Dans un souci d'objectivité, je vais donc parler ici des sujets qui ont interpellé la Chambre.

Alors, j'aime toujours lire les rapports de la CRC, et, en cette fin de mandat, j'ai particulièrement apprécié celui-ci, dans lequel j'ai retrouvé un certain nombre des constats que nous faisons régulièrement dans cette enceinte depuis des années et que vous balayez régulièrement d'un revers de main. Cela fait toujours plaisir à lire et nous conforte dans nos analyses de votre politique.

Il y a des sujets que vous avez refusés de traiter, malgré nos demandes répétées, par manque de courage pourrait-on dire ou pour éviter les problèmes. Être maire, c'est être responsable. Vous êtes d'ailleurs intervenu sur ce sujet vendredi dernier, Monsieur le Maire, aux entretiens de Valpré. Être responsable, c'est se conformer à la loi, c'est assumer les choix ou les non-choix de gestion de sa collectivité. Vous êtes donc responsable des manquements recensés dans ce rapport. Ils sont le reflet de votre gestion sous ce mandat.

Dans le désordre et de manière non exhaustive, il y a tout d'abord des sujets de gouvernance. La Chambre, qui détaille précisément la place des arrondissements dans notre organisation, note l'absence de respect de leurs prérogatives déjà limitées, que ce soit dans les équipements de proximité ou la gestion du personnel, par exemple. Elle note également l'absence de section d'investissement propre à chaque arrondissement, sujet que nous avons plusieurs fois évoqué. Bref, ces éléments reflètent le peu de cas que vous faites du rôle des arrondissements.

La Chambre relève aussi que le dispositif de la loi PML doit évoluer à l'heure de la Métropole : Conseil d'arrondissement, Conseil municipal, Conseil métropolitain, quel est le bon échelon ? Qui fait quoi et comment ? Si la Chambre elle-même ne s'y retrouve pas, que dire des citoyens ? Dommage que ce sujet n'ait pas été étudié et discuté en amont de la création de la Métropole ou dans les premiers mois et les premières années de sa mise en place. La Chambre appelle à se pencher sur l'organisation administrative lyonnaise afin d'améliorer la lisibilité de l'action publique entre ces trois niveaux. Nous espérons que vos successeurs s'attèleront à cette tâche.

Sur un plan plus pratique des relations métropolitaines au fil des pages, elle évoque l'importance des charges de centralité supportées par la Ville, notamment en matière d'équipements culturels et sportifs, et la mise en place tardive et un peu mal finie du Pacte de Cohérence métropolitain. Ce chantier de la répartition des compétences entre communes et Métropole, vous l'avez toujours évité malgré nos demandes répétées. Pourtant, vous étiez Maire et Président en même temps. S'il y en avait un qui pouvait le faire, c'était bien vous ! Mais non, sans doute pour mieux vous assurer de la bienveillance de certains et éviter de raviver des tensions souvent perceptibles, c'est vrai, entre d'un côté Lyon et Villeurbanne, bénéficiaires certes de financements importants, mais aussi supportant des charges supérieures aux autres, et les autres communes, vous ne l'avez pas fait. Je rappelle que les équipements participant à l'attractivité et au rayonnement de la Métropole, comme l'Opéra ou l'ONL, sont principalement financés par la Ville avec un public à moins de 50 % lyonnais pour l'Auditorium notamment ou l'Opéra. Ce sujet restera donc à traiter par vos successeurs.

En matière culturelle d'ailleurs, et je rappelle que la culture représente 18 % du budget de fonctionnement de la Ville, soit plus de 100 millions d'euros de fonctionnement chaque année, ce rapport illustre encore une fois la complexité des modes de gestion des différents équipements (en régie directe pour l'ONL ou les Célestins, en mode associatif pour l'Opéra, en DSP pour le Transbordeur). L'Opéra de Lyon, par exemple, est une structure hybride unique en France : une association bénéficiant de personnel mis à disposition par la Ville de manière, semble-t-il, irrégulière. Sur ce point – vous n'en avez pas parlé d'ailleurs –, je reconnais que cette nouvelle recommandation paraît assez curieuse, puisque la Chambre n'en avait pas parlé jusqu'ici et ne s'était pas émue de cette organisation. En tout cas, elle illustre la complexité de la gestion de l'Opéra, là aussi jamais remise en cause au fil des années.

Sur l'état du patrimoine – cela a été dit également –, outre le fait que nous soyons confortés dans notre démarche de demande de mise en place d'une mission d'information et d'évaluation de la politique patrimoniale et foncière, la Chambre souhaite une estimation mieux objectivée des besoins en termes de conservation et de restructuration. Madame GAY avait l'air de dire que tout était très, très bien en place, mais, selon la Chambre, il reste encore des marges de progrès. Ce sujet, nous l'avons souvent abordé en Conseil, lorsque nous évoquons les besoins de rénovation, de construction d'équipements, notamment scolaires et sportifs. Sur les piscines, l'offre de bassins à Lyon est trois fois moindre que celle de Paris. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est la CRC.

Un petit mot également sur un autre sujet, sur la DSP de la fourrière. Je constate que nos avis convergent également pour dénoncer des lacunes importantes souvent évoquées ici dans le suivi de la DSP qui s'est achevée en juillet 2019. Pour la nouvelle DSP qui démarre, vous dites vouloir être plus stricts. Alors nous verrons, mais il semblerait déjà que le nouveau délégataire ne réponde pas à toutes les obligations réglementaires requises. Alors, en termes de contrôle accru, nous aurions pu espérer mieux, mais nous verrons.

Mais enfin le gros sujet qui occupe une vingtaine de pages et qui illustre bien votre manque de courage est bien le volet ressources humaines. Ces remarques, nous les avons faites à de nombreuses reprises. Je cite donc la CRC :

- l'augmentation constante des charges de personnel sous ce mandat ;
- l'opacité de l'organisation de votre Cabinet mélangeant collaborateurs de Cabinet et conseillers techniques, en réalité employés à des activités politiques en contradiction avec la loi ;
- rattachement au Cabinet du Maire de services aussi divers que chauffeurs, service événementiel ou relations internationales, sans doute pour mieux noyer le poisson ;
- taux d'absentéisme reflétant – je cite la Chambre – « un mauvais climat social » ;
- et surtout une gestion du temps de travail très confuse :

- 300 règlements de service différents sur l'organisation du temps de travail, que la Ville n'est même pas en capacité de communiquer tous.
- Incapacité également à communiquer un décompte exact du temps de travail de chaque agent, décompte pourtant obligatoire depuis l'an 2000 pour pouvoir mettre en place le régime des ARTT et des heures supplémentaires. C'est un sujet important. Vous semblez dire que le système informatique n'est pas au point, mais, depuis le temps, nous sommes fin 2019 !
- Versement d'heures supplémentaires sous forme de forfait, déconnecté de la réalité du travail effectué, puisqu'il n'est pas mesurable. Cette recommandation était déjà faite en 2010 par la Chambre.
- Non-respect – je crois l'avoir dit à presque tous les Conseils – des 1 607 heures annuelles obligatoires depuis juillet 2001. La Chambre recommande sur ce point de supprimer le jour de congé exceptionnel, dépourvu de fondement, dit-elle, et de revoir les conditions d'attribution des congés fractionnés.
- Le régime des autorisations spéciales d'absence est jugé également trop favorable.

Alors, Monsieur le Maire, je me demandais si vous alliez accuser la Présidente de la CRC d'être pyromane, comme vous l'avez fait la dernière fois lorsque je suis intervenue sur ce sujet. Pourtant, elle ne dit pas autre chose que moi, elle va même beaucoup plus loin, mais elle semble avoir plus d'influence que moi, puisque vous semblez enfin obtempérer, enfin pour le prochain mandat, et puis la loi vous y oblige, mais elle vous y obligeait déjà depuis longtemps.

Enfin, et pour conclure cette liste, au sein de ce chapitre, l'alinéa 4.3, qui a retenu l'attention de tous les journalistes, pudiquement intitulé « Cas particulier d'un agent administratif », un agent tombé dans une sorte de « trou noir administratif » nous dit le rapport, entre 2009 et 2018, puisque personne n'est en mesure de dire quelle a été son activité et qu'il n'apparaissait dans aucun organigramme. Cerise sur le gâteau, cet agent mystère, de catégorie C, était gratifié d'un salaire de 2 480 euros bruts par mois. Vous avez donné d'autres chiffres, Monsieur CLAISSE, mais, dans le rapport, page 51, il est fait mention de ce salaire, et d'un forfait mensuel d'heures supplémentaires renouvelable jusqu'en décembre 2999 ! Franchement, nous ne comprenons pas pourquoi à ce tarif certains syndicats se plaignent des conditions salariales à la Ville de Lyon.

Pour nous rassurer, dans le cadre d'une enquête interne que vous avez diligentée, enquête dont nous n'avons eu ni communication de la lettre de mission, ni du résultat, vous nous dites, pour justifier l'existence d'un vrai travail entre 2010 et 2015, notamment à la Mission Serin Rives de Saône, que quatre personnes ont vu travailler cet agent. Quatre témoins en cinq ans ! C'est déjà assez comique. Mais là où cela devient vraiment burlesque, c'est quand nous avons la description des missions de ces personnes. Il y a notamment la responsable Grands Projets de la Métropole, dont nous pensons qu'elle n'était pas en permanence dans ce local pour attester de la présence et du travail de l'agent. Il y a également un agent de surveillance de la voie publique, qui, comme sa dénomination l'indique, doit plutôt être dans la rue que dans un bureau. J'ai entendu tout à l'heure qu'il était précisé que cet agent comme preuve de son existence avait une action brouillonne et irritante. C'est un petit peu curieux comme justification.

Alors, si l'édition du Progrès d'hier pouvait nous rassurer en nous montrant une photo d'un bureau au service Emploi et Carrière avec le nom de cet agent sur la porte, une recherche faite ce matin – parce que nous aimons vérifier les faits – sur l'annuaire interne de la Ville nous montre que cet agent n'y figure pas : pas de nom, pas de téléphone, pas de mail. Êtes-vous sûr qu'il y a bien quelqu'un derrière la porte de ce bureau ?

Monsieur le Maire, cette histoire en fait illustre à la fois l'opacité de votre système de suivi des ressources humaines, qui cache sans doute d'autres trous noirs de la sorte, volontaires ou non. Alors votre Adjoint s'est réjoui en début de semaine du fait qu'il s'agisse, je cite, « d'une inertie administrative », drôle de terme qui vise à rejeter la faute sur d'autres, une inertie indépendante de votre volonté. Mais qui peut le croire ? A minima, en tant que Maire, comme je le disais au début, vous êtes responsable de cette inertie administrative, qui reflète, au-delà de ce sujet particulier, votre refus de prendre à bras-le-corps ces sujets de RH.

En conclusion, je dirai que ce rapport illustre bien ce que nous reprochons à votre gestion depuis des années : navigation au jour le jour, sans aborder les problèmes de fond, ni repenser l'organisation interne ou exploiter les possibilités créées par la nouvelle Métropole, immobilité et attentisme, facilités par le recours au levier fiscal en début de mandat. Ces sujets devront être traités par le prochain Maire de Lyon. Nous lui souhaitons bon courage.

M. LE MAIRE : Très bien. Monsieur TÊTE.

M. TÊTE Étienne : Monsieur le Maire,

Le débat a déjà bien avancé sur un rapport d'une longueur extraordinaire, mais je crois que la Chambre régionale des comptes était confrontée à la volonté de dire un certain nombre de choses, et donc un certain nombre de critiques. On nous fait des calculs de proportionnalité, mais je crois que, là, elle était confrontée à une situation assez particulière et l'obligation de rentrer dans le détail.

Évidemment, je ne vais pas reprendre tout ce qui s'est dit et parfois même admirablement dit. Je vais souligner un certain nombre de points.

D'abord, sur les marchés publics, ce que l'on nous a exposé, Monsieur BRUMM, n'est pas tout à fait la réalité du rapport. On nous indique d'abord qu'on a fait un échantillon d'un certain nombre de marchés et que, parfois, les analyses n'étaient pas exactes, notamment le cas de l'attribution du marché de prestation d'hôtesses, passé par le service du Cabinet en 2017. Le système de notation, on nous fait un système maintenant beaucoup plus complexe qu'avant, avec cinq, quatre fois l'offre la moins disante et par un facteur K qui relève et varie selon les marchés et l'offre supérieure ou égale à $1 + K$. En réalité, quand on fait varier les coefficients, cela permet d'aboutir au résultat que l'on souhaite. Effectivement, la Chambre constate que : *« L'effet combiné de ces deux méthodes de notation qui aboutit à pénaliser plus que proportionnellement les offres s'écartant du prix le plus bas, tout en pénalisant moins que proportionnellement les offres s'écartant de la meilleure valeur technique, peut poser un problème au regard de la pondération des critères déterminés par l'acheteur et affichés dans le dossier de consultation, et aboutir à sa neutralisation en minorant la prise en compte de la valeur technique dans l'évaluation des offres. »* C'est assez technique, mais l'on comprend ce que cela veut dire. La conclusion : *« Par conséquent, la Chambre invite la Ville à modifier ces formules de notation des critères pour éviter leur neutralisation lors de l'analyse du choix des offres. »* Il fut un temps où il y avait un Adjoint aux Marchés publics, qui n'avait pas fait l'objet de telles critiques.

Deuxième observation, la fan zone de GL Events. On nous explique que la Ville a souhaité confier la conception, l'aménagement, l'exploitation de la fan zone à un prestataire. Mais on nous explique après qu'il n'y a pas eu d'allotissement. L'ampleur de prestation demandée non allotie a conduit la collectivité à exiger des candidats des capacités financières, chiffre d'affaires de 1 million d'euros, et techniques, capacités à réaliser un événement public de 10 000 personnes, élevées. Conséquence : ainsi une seule entreprise s'est portée candidate. On relance le marché – je vous passe les détails pourquoi. Une nouvelle procédure a été lancée. À nouveau, seule la société GL Events s'est portée candidate et le marché lui a été attribué en février 2016 pour un montant de 1,1 million d'euros, très légèrement inférieur à celui estimé. Mais quelques mois plus tard seulement, dit la Chambre, en juillet 2016, un avenant d'une valeur de 249 000 euros, soit 22,66 %, légèrement au-dessus de la tolérance de 20 %, a été accordé. Je ne vais pas le reprendre, mais je l'avais préparé, sur les conclusions du bail emphytéotique de la Plaine des États-Unis, sur son exécution, sur le non-prélèvement, et puis, effectivement, je ne m'attarde pas là-dessus, puisque cela a été quand même dit, il est un peu curieux, et c'est bien la phrase qui est importante de la Chambre régionale des comptes, puisque celle-ci n'a pas encore été soulignée par mes collègues, sur la redevance forfaitaire, respecte ainsi l'avis du Domaine en date du 9 juin 2016. La Chambre relève que cet avis a été émis sur le fondement du Plan local d'Urbanisme (PLU) alors en vigueur, qui n'autorisait pas, sur ce tènement, que les constructions, travaux, ouvrages, installations à destination d'hébergement hôtelier et restauration liés à la vocation sportive du site. Les paramètres pris en compte dans la valorisation ne font donc pas mention des activités connexes autorisées par le BEA. La procédure de modification du PLU concernant le tènement objet du bail a été initiée par le Président de la Métropole de Lyon, le 29 août 2016, soit moins de deux mois après, et le Conseil métropolitain a approuvé la modification du PLU, telle que proposée le 6 mars, soit deux mois après le début de l'exécution du bail. Cette modification importante du PLU n'a pas conduit la Ville à solliciter un nouvel avis du Domaine en vue d'actualiser la valorisation de l'occupation de ce tènement. C'est un grand regret, effectivement bien souligné, et que d'autres groupes avaient souligné sur le montage avec le LOU Rugby.

Le récapitulatif des marchés d'achat de places pour les rencontres sportives passés depuis 2014, là encore, on peut s'étonner des sommes extrêmement importantes en faveur de l'OL, notamment le 8 janvier 2016, dont on pourrait espérer qu'avec le nouveau stade, cette pratique s'arrête, qui aboutit à 715 000 euros sur pratiquement ces deux dernières années à 1,5 million d'euros, et des places de prestation hospitalité pour les rencontres, c'est-à-dire des places de prestige (12 places) pour 311 000 euros. Mais ce qui est souligné dans ce rapport, c'est que la distribution des places et abonnements fait en principe l'objet d'une procédure de suivi, mais regrette que les places distribuées par le Cabinet du Maire, elles, ne font l'objet d'aucun suivi. La Chambre rappelle qu'il appartient à la collectivité de s'assurer du strict respect d'un intérêt général défini par le Conseil municipal dans le cadre de l'achat de ces prestations. Celui-ci ne peut être établi dès lors que la Ville n'a pas eu connaissance précise des bénéficiaires de ces prestations et que l'attribution d'avantages par la collectivité à certains de ses agents ou certaines personnes choisies de manière discrétionnaire par le Cabinet ne relève pas nécessairement de l'intérêt général. Voilà ce que dit la Chambre.

La cession, pour prendre d'autres sujets – je ne reprends pas ceux qui ont déjà été pris –, des véhicules à des opérateurs de vente volontaires. Cependant aucune délibération du Conseil municipal concernant les cessions d'un montant supérieur à 4 600 euros n'a été prise, alors que les quatre ventes supérieures de ce montant ont été réalisées sur cette période. Il conclut : *« En définitive, les cessions de véhicules sont marquées par de nombreuses irrégularités. Ces cessions ont souffert de l'absence de procédure écrite, de contrôle hiérarchique et de suivi par les élus. »*

Sur les modalités d'utilisation des véhicules de fonction et des véhicules de service, il nous rappelle que seuls six véhicules de fonction sont attribués aux DGS et cinq DGA – pas de remarques là-dessus. En revanche, tous les autres sont des véhicules mis à disposition, non pas de fonction, mais de service, c'est-à-dire uniquement à l'usage du service. Je vous passe la réglementation. Mais il souligne que, dans la pratique, les agents peuvent bénéficier d'une autorisation trajet domicile-travail (TDT) et d'une autorisation de remisage à domicile, en contrepartie d'une participation financière. Une demande d'autorisation de TDT avec un véhicule de service est validée préalablement à la publication du poste, mais la Chambre ajoute : « *Toutefois, l'octroi d'une telle autorisation n'est pas lié à l'utilisation du véhicule pour des nécessités de service, elle peut être accordée à un agent alors même qu'il n'a pas besoin quotidiennement d'un véhicule pour assurer son service.* » Quand on fait la moyenne de ce qui est demandé par an pour les agents, 605 euros, cela paraît bien en deçà du coût que cela coûte et de l'usage privé qu'il y a derrière. Enfin, la pratique consistant à remiser le véhicule à domicile malgré la réduction du nombre d'autorisations octroyées encourage l'utilisation de véhicules individuels, ce qui n'est pas cohérent avec l'engagement de la Ville dans le Plan Climat Énergie.

Enfin, il y a un grand chapitre sur le personnel et je ne vais pas m'étendre dessus ni sur le cas particulier qui n'était même pas prévu à mon texte. Effectivement, mes collègues l'ont déjà dit, je pense que, sur l'ensemble des heures de service supplémentaires un peu forfaitaires, il y a des choses à rajouter et à faire, puisque cela a été déjà dit.

Je ferai ma dernière mention, la suivante. Tout au long de ce débat, cela a été de dire, Monsieur le Maire, malgré tout, vous l'aviez entendu sur vos bancs. Alors, comme cet exemple n'a pas été donné, je conclus par celui-ci. Enfin, la Ville met à disposition à titre gratuit un nombre important d'agents au bénéfice d'organismes culturels gérés sous la forme associative, dont l'Opéra national de Lyon, pour un montant d'environ 10 millions d'euros, dans des conditions irrégulières – c'est le mot qui est utilisé. Ces organismes sont en effet exonérés du remboursement des traitements des fonctionnaires mis à leur disposition et bénéficient irrégulièrement de la mise à disposition d'agents contractuels employés par la Ville. Dès notre arrivée en 2001, notre groupe avait proposé à la municipalité d'utiliser une nouvelle loi voulue par les socialistes, et nous pensions que les lois voulues par les socialistes étaient des bonnes lois, qui était l'établissement public à caractère culturel pour régler ces problèmes complètement disparates de la régie pour les Célestins, de la régie pour l'Auditorium, de cette association qui est totalement atypique et générant à mon sens des difficultés, pour ne pas dire irrégulière, mais en tout cas irrégulière sur la mise à disposition du personnel à ce niveau.

Voilà, c'est ce que nous voulions montrer. C'est que le rapport de la Chambre régionale des comptes a une grande utilité à cette époque. Le débat va certainement continuer dans les mois qui viennent à propos de l'ensemble des informations qui s'y trouvent. En tout cas, beaucoup de choses que l'on trouve dans ce rapport montrent que certains groupes politiques ont eu raison d'attirer l'attention de notre assemblée.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur MALESKI.

M. MALESKI Jérôme : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Après ces nombreuses interventions, j'aimerais à mon tour revenir sur ce rapport de la Chambre régionale des Comptes.

En préambule, je souhaite remercier le Maire de Lyon et les différents Adjoints qui se sont succédé pour leur totale transparence et la précision de leurs réponses, nous permettant d'avoir une vision d'ensemble sur ce rapport.

En ce qui me concerne maintenant, j'aimerais revenir sur les pages de celui-ci qui n'ont pas été évoquées jusqu'ici par l'opposition, car ce rapport fait état de nombreux points positifs.

Ce que je retiendrai est avant tout l'accent mis par la CRC sur la qualité du suivi et de l'exécution budgétaire de notre Ville et ce, dans un contexte extrêmement difficile. Je pense justement que nous avons de quoi nous satisfaire, puisque, malgré la baisse de la dotation générale de fonctionnement de 40 millions d'euros entre 2013 et 2017, nous parvenons à maintenir un niveau de dette bien en deçà de nos objectifs, avec une capacité de désendettement de cinq ans en moyenne, bien moins que l'objectif que nous nous étions fixé.

Notre politique de marges de manœuvre nous a permis, en réduisant les coûts, de dégager un excédent dans le budget de fonctionnement de 13,1 % pour l'année 2017, nous permettant d'atteindre un niveau très satisfaisant d'autofinancement et d'investissement.

Ce que note la CRC, c'est la bonne gestion budgétaire dont la Ville a fait preuve, notamment grâce à une réduction des dépenses et de nouveaux outils de gestion, qui nous permettent d'atteindre un taux de réalisation budgétaire de 97,8 %, témoignant de la grande qualité des outils de suivi et de la politique menée.

Finalement, je pense que nous pouvons nous réjouir de ce bilan, a fortiori quand nous avons réussi à maintenir l'équilibre budgétaire en maintenant une pression fiscale modérée sur les ménages lyonnais.

Ce que je lis dans ce rapport est avant tout ce que nous avons réussi à maintenir des finances saines, à maîtrise l'endettement, tout en poursuivant un plan d'investissement ambitieux à hauteur de 100 millions d'euros par an.

Je remarque aussi que la CRC dresse un bilan très positif s'agissant de la commande publique, soulignant le professionnalisme et la qualité des processus d'achat, et une nomenclature pour l'attribution des marchés, je cite le rapport, « d'une précision rare ».

Concernant maintenant la gouvernance et plus précisément la gestion des équipements en lien avec les Mairies d'arrondissement. La CRC relève la qualité de cette dernière. Elle note, malgré les critiques qui émanent généralement de certains Maires d'arrondissement sur ces bancs, que les arrondissements ont été étroitement associés à la définition des conditions d'utilisation des équipements de proximité, même dans les cas où une commission mixte n'avait pas été installée.

La Chambre remarque ainsi que les exécutifs d'arrondissement jouissent d'une grande autonomie dans la gestion de ces équipements, notamment à travers la présidence des commissions d'attribution pour les crèches et la gestion des autorisations d'occupation pour les équipements sportifs et associatifs.

La bonne gestion de l'Auditorium de Lyon est également soulignée par la Chambre. Concernant la gestion budgétaire de cette institution, je cite : « *Elle atteint son objectif de ressources propres pourtant ambitieux, c'est le résultat d'une politique de renouvellement et de rajeunissement du public.* »

Enfin, puisqu'il s'agit de ma délégation, je remarque que la Chambre régionale des comptes constate le bon fonctionnement des comités d'initiative et de consultation d'arrondissement (CICA) et des pratiques relativement homogènes. Je me réjouis également de la mention des conseils de quartier, et ce que la Chambre régionale des comptes revienne sur l'organisation d'un appel à projets, doté d'un budget de 30 000 euros.

En résumé, ce rapport dépeint un portrait très positif, contrairement à ce que mes collègues de l'opposition laissent entendre. Je m'attriste que, sur un rapport de 333 pages, d'aucuns choisissent de se concentrer sur deux ou trois sujets. Je pense que nous n'avons pas à rougir de ce bilan fait par la CRC. Dans son ensemble, ce rapport valide la politique et la gestion de la Ville mises en œuvre par notre majorité, et oui, Madame PERRIN, j'ai voté tous les rapports présentés et je vous le confirme, j'en suis très fier.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Gérard, veux-tu dire un mot ?

M. CLAISSE Gérard, Adjoint : Oui, quelques mots sur les RH sans aller sur la redite.

Je crois que, sur les 1 607 heures, j'ai indiqué clairement qu'au début du prochain mandat, nous irions. Je me rappelle plus précisément les termes utilisés par Madame BALAS ou par Monsieur GUILLAND sur la durée annuelle du temps de travail, dans lesquels vous laissiez entendre que les agents de la Ville avaient un temps de travail très inférieur aux 1 607 heures, alors que, clairement, vous vous trompez sur le chiffre. La Chambre, vous l'avez vu, indique clairement qu'il conviendra de supprimer la journée du Maire – à ma connaissance, cela fait une journée – et de revoir les modalités d'octroi des jours de congé fractionnés. Nous sommes très, très loin d'un temps de travail très inférieur aux 1 607 heures à la Ville de Lyon. La Ville de Lyon, je le redis, a un temps de travail de ses agents supérieur à la moyenne nationale des agents des collectivités locales. Cela ne signifie pas qu'il n'y a rien à faire. La loi de transformation du public nous ouvre la possibilité de conduire ce chantier dans un délai raisonnable de douze mois. C'est ce qui sera fait.

Sur les heures supplémentaires, je redis qu'il ne se fait pas n'importe quoi. Je redis que la Ville a en la matière, et la Direction générale, conduit une politique de rigueur sur les heures supplémentaires. Aujourd'hui, cela représente 0,7 % de la masse salariale, alors que cela représente 2 % à l'État, 1 % à Paris, 1,2 % à Strasbourg. Là aussi, la Chambre nous invite à mettre en place un dispositif automatisé de contrôle des horaires. J'ai indiqué le temps de mise en place et le coût que cela représentait. Le prochain mandat aura à réfléchir à cette question en même temps que l'annualisation du temps de travail.

Vous dites : « Y a-t-il quelqu'un derrière la porte du bureau ? » Oui, Madame BALAS, il y a quelqu'un derrière la porte du bureau. Vous dites que personne n'est en mesure de savoir ce qu'a fait l'agent pendant cette période. Si, de nombreux témoins ont attesté d'avoir vu l'agent pendant cette période travailler. Je vous redis la conclusion de l'enquête administrative, je vous la relis : « *La preuve a été apportée que cet agent a été affecté jusqu'à mi-2015 sur un emploi relevant de la Ville de Lyon et en a rempli les fonctions.* » C'est le rapport d'enquête administrative qui le conclut.

Madame BALAS, vous dites que l'Adjoint s'est réjoui que ce soit l'inertie administrative qui explique cette situation. Jamais de la vie ! Je ne me suis jamais réjoui de l'inertie administrative, Madame BALAS. Vous faites comme Monsieur GUILLAND, vous déformez mes termes. Il me met dans la bouche tout à l'heure « la fin justifie les moyens ». Je n'ai jamais dit cela. Je n'ai jamais dit « je me réjouis de l'inertie administrative ». Je dis, Madame BALAS, le rapport de l'enquête administrative utilise ce terme « l'inertie administrative » et je cite la phrase dans lequel il l'a utilisé, le rapport de l'enquête administrative. C'est le rapport de l'enquête administrative qui parle d'inertie administrative, pas l'Adjoint. Encore une fois, soyons précis.

Étienne TÊTE, sur les TDT, petit sujet abordé, le rapport de la Chambre date de 2017. Quand je suis arrivé dans cette Ville en 2014, il y avait 420 TDT. Il y en a aujourd'hui 240. Encore une fois, c'est un processus. Nous y mettons de l'ordre. Il y a eu aussi une politique rigoureuse d'attribution des TDT.

Sur le climat social, vous dites, Madame BALAS, « la Chambre note qu'il s'est dégradé ». Oui, parce que la Chambre observe une augmentation du nombre de préavis de grève sur la période étudiée. Je vous invite simplement à regarder le tableau, puisqu'elle le publie. Ce qui a augmenté de 80 %, ce sont les préavis de grève nationaux, sur des mots d'ordre nationaux, les préavis de grève locaux, sur des mots d'ordre locaux, eux, ont été baissés de 26 %. J'en déduis donc qu'au niveau local, strictement local, le climat social, sur la période d'observation de la Chambre, ne s'est pas totalement dégradé.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, de m'avoir permis d'apporter ces précisions.

M. LE MAIRE : Merci bien. Quelques mots.

D'abord pour dire qu'en dépit des critiques qui viennent d'être formulées, je suis extrêmement fier de ce que nous avons fait entre 2001 et aujourd'hui. Il n'y a pas un Lyonnais, il n'y a pas un touriste, qui ne soit absolument sidéré par l'évolution de la ville, de l'agglomération, au cours de ces 18 années. Et donc, oui, moi, je suis fier de ce que nous avons accompli partout.

Et je suis fier que nous ayons aujourd'hui – on peut le critiquer – un stade de l'Olympique lyonnais qui fait que, lorsque des grands matchs sont joués, on puisse les voir à travers la planète entière.

Je suis extrêmement heureux d'avoir un club de rugby qui se trouvait, lorsqu'il y a eu des changements de dirigeants, au fin fond de je ne sais plus trop quelle division, et qui, aujourd'hui, est effectivement en tête du championnat.

Je suis heureux – on ne l'a pas encore citée, mais cela pourra venir un jour – qu'il y ait la Tony Parker Academy, qu'il y ait l'ASVEL.

Je pense que ces clubs donnent une image à Lyon.

Après, sur savoir qui distribue les places et à qui, nous sommes prêts à vous donner – je pense que c'est fait – l'ensemble des places qui sont distribuées. Je ne pense pas que ce soit exactement le sujet.

Monsieur TÊTE le note, il semble y avoir un acharnement de la Chambre régionale des comptes sur GL Events. Nous avons examiné deux rapports. Dans ce rapport-ci, la Chambre régionale des Comptes nous dit : « Vous auriez dû allouer pour ne pas donner à GL Events », et dans le rapport que nous avons examiné tout à l'heure, elle dit, par exemple, sur Le Temps des Cerises – cela ne devait pas être la même écriture, mais je pense que c'est le même droit – : « Si vous aviez eu un partenaire unique, cela vous aurait coûté moins cher que d'avoir donné à différents prestataires. » Je veux bien que l'on donne une règle, mais, en tout cas, que l'on donne au moins la même règle partout.

Sur le reste, sur les ressources humaines, je ne sais pas si, un jour, vous gérerez une ville, Madame BALAS, mais croyez-moi, gérer une ville, c'est moins facile que de claquer dans ses doigts en disant : « il faut faire ceci, il faut faire cela ». Nous avons connu un certain nombre de grandes grèves. Je n'ai jamais fui mes responsabilités. Je rappelle qu'à la Communauté urbaine, avant la création de la Métropole, nous avons eu des grèves des services de propreté qui étaient des grèves extrêmement dures, que, sur les services du SYTRAL, nous avons eu des grèves qui étaient extrêmement compliquées, qui ont duré un mois et demi. Pouvoir tenir pendant un mois et demi, c'est quelque chose d'un peu complexe. Mais, si vous me permettez l'expression, nous n'allons pas chatouiller la petite bête, parce que nous pourrions avoir plus de difficultés que nous n'en avons aujourd'hui.

Aujourd'hui, le climat social, pour ce qui concerne la Ville, n'est pas un mauvais climat. Il y a une discussion avec les organisations syndicales qui est de bon niveau. Nous avons ensemble de bonnes relations. Je ne voudrais pas, par des mesures inappropriées, quelquefois d'effet coup-de-poing, faire en sorte que le climat ne se dégrade.

J'ai connu au niveau national un certain nombre d'annonces que l'on faisait qui pouvaient conduire à un certain nombre de difficultés. J'ai même eu à les gérer comme ministre de l'Intérieur. J'essaie à la fois d'être ferme sur les objectifs, mais de donner un peu de souplesse sur les moyens.

Sur le reste, les relations entre la Métropole et la Ville de Lyon, vous nous dites : « Vous n'avez pas fait tout ce qu'il fallait faire ». Si. Oui, nous ne sommes pas d'accord sur un certain nombre de points, mais faites attention à la contradiction. Vous nous dites, par exemple, « les grands équipements ne devraient-ils pas revenir à la Métropole de Lyon, et toute la gestion plus de proximité ne devrait-elle pas revenir aux arrondissements ? » Si nous donnons d'un côté à la Métropole et de l'autre aux arrondissements, autant supprimer la Ville de Lyon ! C'est au moins une mesure radicale, parce que sinon que restera-t-il exactement à gérer ? Peut-être qu'un jour la Métropole de Lyon s'appellera tout simplement Lyon et qu'il y a aura un certain nombre de choses qui correspondront aux arrondissements actuels, qui, pour moi, n'ont pas forcément une pertinence extraordinaire, qui proviennent souvent de l'histoire. Par exemple, si je prends mon arrondissement, entre Saint-Rambert, La Duchère et Vaise, l'unité n'est pas totale. Lorsque l'on regarde un arrondissement comme le 3^e arrondissement, c'est fait d'une multitude de quartiers. Ce n'est pas l'arrondissement qui, en soi, a une véritable réalité. En revanche, sur les circonscriptions que nous avons découpées, il y a une véritable réalité, d'un côté la rive droite de la Saône, de l'autre côté toute la partie de la Presqu'île, et ensuite les 7^e, 8^e, 3^e, avec des découpages qui me semblent totalement cohérents et qui peuvent donner la réalité de la ville de demain, parce que la Métropole va continuer à évoluer dans les années qui viennent.

Sur l'Opéra, Monsieur TÊTE, faire en sorte que l'on change de statut, nous avons essayé sur les Célestins. Nous nous sommes arrêtés assez vite, parce que nous avons vu que cela allait devenir extrêmement compliqué. Alors, oui, il est vrai que nous mettons à disposition un certain nombre d'agents de la Ville, que ce n'est pas la meilleure solution, parce que lorsqu'on est obligé d'avoir des horaires de travail qui sont dans la journée et que l'on joue le soir, il peut y avoir effectivement un certain nombre de contradictions. J'ai bien présent à l'esprit l'ensemble de ces choses. Nous savons qu'il faudra faire évoluer. Si nous regardons depuis un certain nombre d'années, nous avons fait déjà évoluer bien des pratiques et nous essayons de le faire doucement.

Par exemple, lorsque nous réunissons finalement les deux musées, Musée des Beaux-Arts et Musée d'Art contemporain, sous la même direction, avec des complémentarités, oui, nous faisons bouger les structures, mais nous le faisons à notre rythme, et avec des choses qui nous semblent acceptables par les personnels. Croyez-moi, ce n'est pas toujours facile.

Lorsque, pour les Biennales, nous faisons évoluer la structure, là aussi, ce n'est pas forcément facile, mais nous le faisons.

Alors, nous ne pouvons pas attaquer tous les chantiers en même temps.

Sur le cas particulier de l'agent, permettez-moi d'en dire deux mots, parce que, finalement, il faut savoir de quoi l'on parle.

D'abord, si on voulait véritablement montrer que cet agent n'existait pas, le mettre par exemple au projet Rives de Saône dans le 2^e arrondissement ne serait pas l'endroit le mieux choisi pour pouvoir dissimuler l'agent. Il faudrait être un esprit assez pervers pour choisir ce type de lieu. Il faut bien imaginer qu'à un moment donné, cela peut se voir, de même qu'à la Mission Serin, c'était lors de la construction du pont, il passait un certain nombre de personnes. Je vous rappelle les problèmes que nous avons eus pour la construction de ce pont Schuman, avec une pétition de tous les riverains qui n'en voulaient pas. Il doit y avoir des archives quelque part. Combien de personnes ont été accueillies à l'époque à la Mission Serin ? Il doit y avoir des attestations du travail.

Finalement, de quoi parlons-nous où il y a une période de flou ? C'est entre la période août 2015 et fin octobre 2017. Nous sommes sur deux ans, deux ans où, effectivement, il y a des activités qui semblent paradoxales ou en tout cas ne pas être totalement affirmées. Nous verrons ce qu'elles ont été, parce que, comme le conclut Monsieur CHABANOL après avoir interrogé un certain nombre de personnes, l'agent en question faisait preuve non pas de pas d'activités, mais de beaucoup d'activités auprès d'un certain nombre de services, certes quelquefois désordonnées, mais les activités étaient bien là.

Voilà ce que je veux dire aujourd'hui sur ce rapport de la Chambre régionale des comptes

Je terminerai quand même par un aspect qui me semble important sur le LOU Rugby. Le LOU Rugby, nous passons le BEA le 4 juillet 2016. Je vais vous lire la lettre que m'envoie le Préfet le 9 septembre 2016 – il se passe peu de temps entre les deux. Il m'écrit cela :

« Monsieur le Président,

Vous m'avez interrogé, nous avons eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises avec la Direction régionale des affaires culturelles et vos services sur la constructibilité de la parcelle supportant le stade de Gerland, dans la perspective de constructions tertiaires au nord du stade.

L'ensemble étant inscrit au titre des monuments historiques, il convenait en effet d'être vigilant, de manière à ne pas en dégrader l'esprit et les perspectives.

Le dernier projet que vous m'avez transmis, joint en annexe – l'annexe est ici, avec, comme vous pouvez le voir, l'ensemble des bâtiments qui sont reproduits –, permet de concilier protection patrimoniale et évolution de ce secteur en autorisant un projet d'environ 25 000 mètres carrés de surface de plancher le long de l'avenue Tony Garnier.

Ce projet s'articule autour de quatre immeubles en peigne reliés deux par deux par un socle en rez-de-chaussée, avec un épingleage progressif de deux à l'ouest et de R + 4 à l'est.

Cette proposition respecte ainsi la transparence de vue souhaitée entre les immeubles, la distance de retrait nécessaire par rapport au stade et le cône de vue vers celui-ci.

(...)

L'évolution de votre PLU-H pourra ainsi se construire autour de ces principes de construction en prévoyant les polygones d'implantation correspondants. »

Ce n'est donc pas quelque chose que nous avons fait tout d'un coup entre Olivier GINON et moi-même autour d'un café. Non, c'était avec tous les services de l'État. Je suppose que le Préfet travaille avec le service des Domaines, et donc que le service des Domaines est informé des évolutions qu'il va y avoir, puisque le Préfet est venu sur les lieux pour regarder lui-même avec les ABF la façon dont nous allons construire les Jardins du Lou. Je veux bien que l'on travestisse toute réalité.

Quant à vos 240 000 euros d'avenants, Monsieur TÊTE, savez-vous à quoi cela correspond sur l'Euro 2016 ? C'est simplement qu'à un moment donné, parce qu'il se passait un certain nombre d'événements (vous vous souvenez peut-être de l'Euro 2016, les attentats), nous avons été obligés de fermer le parc de stationnement en dessous, et GL Events a été obligé d'indemniser le gestionnaire du parc pour des raisons de sécurité. Je vous signale qu'en face, le RAID était présent pour surveiller ce qui se passait. Dire que ce sont des arrangements entre amis et que nous aurions pu allouer à plein de petites sociétés, alors que nous étions en plein milieu des attentats, et que, chaque jour, nous nous demandions si, dans l'Euro 2016, il n'y aurait pas un attentat, excusez-moi, mais c'est du grand n'importe quoi.

Merci.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Je vais mettre aux voix le fait que je vous ai bien communiqué ce rapport de la Chambre régionale des comptes.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Prend Acte)

(Abstention de Mmes GRANJON et PERRIN-GILBERT.)

M. LE MAIRE : Nous en avons donc pris acte. Nous entrons dans l'ordre du jour du Conseil municipal avec les questions du 7^e arrondissement.

Nous faisons une pause technique de cinq minutes.

(La séance est interrompue de 18 heures 07 à 18 heures 16.)

QUESTIONS ÉCRITES DU 7^E ARRONDISSEMENT

a) Question n° 1 : Situation de la place Gabriel Péri

M. LE MAIRE : Madame PICOT.

Mme PICOT Myriam, Maire du 7^e arrondissement : La première question est relative à la situation de la place Gabriel Péri.

À deux pas de l'hyper centre et du grand Hôtel-Dieu, la place Gabriel Péri est connue de tous les Lyonnais, mais surtout des arrivants à Lyon. Elle a toujours été un carrefour des cultures du monde, mais elle concentre également des difficultés, avec un marché sauvage, des trafics et des nuisances de toute nature.

L'arrivée du tramway rue de Marseille a sans doute accentué encore cette situation et contribué à l'appauvrissement commercial du quartier. La place Gabriel Péri bénéficie pourtant d'une forte mobilisation des services de police, tant nationale que municipale. De même, les services de propreté de la Métropole et les acteurs sociaux sont très présents.

Mais, comme les habitants qui viennent de lancer une pétition, nous constatons que la seule réponse sécuritaire ne suffit pas.

Monsieur le Maire, quels sont les leviers que la Ville peut actionner pour envisager de résoudre ces difficultés ?

M. LE MAIRE : Monsieur SÉCHERESSE.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, Adjoint : Madame la Maire,

Je vous remercie.

S'agissant de la place Gabriel Péri, nous sommes effectivement devant un site particulier. Vous notez que c'est un site de centralité, puisqu'il est proche de la Presqu'île. C'est bien entendu une observation tout à fait juste. Je voudrais rajouter que c'est un site de taille relativement modeste, extrêmement fréquenté. Pour reprendre le rapport de Sur&Tis, c'est un site qui ressemble plus à un carrefour qu'à une place, un site qui bénéficie d'une très bonne desserte des transports en commun avec des flux piétons extrêmement denses dans un espace extrêmement contraint.

Sur cet espace public peu qualitatif, avec en effet – cela a été dit précédemment – comme écran d'enfermement l'immeuble du Clip, nous sommes confrontés à une diversité et à une concertation d'actes incivils et d'activités délinquantes. Vous l'avez suggéré.

Cette délinquance est elle-même singulière, en grande partie exogène, où la part des étrangers et des mineurs est importante, allant bien au-delà des moyennes nationales.

Toutes ces caractéristiques font de ce petit territoire une place devenue pour beaucoup un lieu d'évitement. Pour les habitants, les commerçants et usagers qui fréquentent ce lieu par nécessité, la tension et les nuisances de toute nature sont parfois devenues difficilement supportables.

La place ne ressemble plus à cette terre d'accueil que nous connaissions jadis, au point que nombre de populations issues elles-mêmes de l'immigration souffrent elles aussi d'une forte présence de migrants souvent mineurs.

Pourtant, nous ne sommes pas restés sans réagir face à cette situation. Au contraire, nous avons investi, tout comme nos partenaires, des moyens conséquents.

Ce quartier qui dysfonctionne bénéficie donc d'une attention de chaque instant, c'est-à-dire d'une présence – cela a été déjà dit – continue de la police municipale toute la journée, d'une vigilance constante de la part de nos opérateurs de vidéoprotection, qui signalent chaque jour des actes de délinquance aux services de police, des passages et interventions multiples de la police nationale, notamment après 19 heures.

Pour compléter ce volet sécurité, des moyens sont également déployés autour du cadre de vie et du lien social, avec l'intervention de médiateurs de l'ALTM (Agence Lyon Tranquillité Médiation), l'intensification du nettoyage des espaces par la Métropole et la mise en place d'animations, par exemple avec le Lyon Olympique Échecs ou la Ludothèque.

Il est clair que ces actions doivent continuer, mais notre réponse doit désormais s'entendre globale. C'est pourquoi j'ai souhaité bénéficier du regard extérieur d'un bureau d'études. Le cabinet Sur&tis a été choisi. Il travaille sous la responsabilité d'un ancien commissaire divisionnaire – le Maire l'a dit tout à l'heure –, afin de mener à bien cette étude globale centrée sur la sécurité et la sûreté, mais prenant en compte des enjeux urbains, sociaux, commerciaux et les mobilités.

Cette étude, conduite également avec un architecte urbaniste, vient de nous être présentée. Elle analyse précisément les fonctionnements et dysfonctionnements du site et identifie quels sont les leviers pour agir.

Nous sommes donc au début d'un nouveau processus qui nécessitera des arbitrages, notamment financiers, pour des projets de petite et grande envergure, des actions à mener à court, moyen ou long terme, par nos services, ceux de la Métropole ou du SYTRAL.

Je peux vous donner quelques exemples de ces pistes de travail, qui touchent aux dimensions sécurité, aménagement urbain et prévention sociale, pistes que je viens rapidement d'évoquer devant quelques commerçants et qui vont être présentées prochainement, Madame la Maire, devant les associations locales de résidents dans votre mairie.

L'amélioration de la réponse en matière de sécurité publique pourrait être de la compétence – c'est en tout cas ce que nous étudions avec la police nationale – du commissariat du 3^e et non plus du commissariat du 7^e. Je parle uniquement de ce site.

Il est clair que la réponse en matière de police nationale ne sera pas suffisante. En ce qui concerne la réponse judiciaire, le parquet s'engage également à désigner un représentant affecté à ce territoire, qui travaillera avec les têtes de réseau que nous mettrons en place et pourra sanctionner les actes délictueux par des interdictions de paraître. C'est en tout cas ce qui est en train d'être imaginé par le Parquet.

Autres suggestions, sur lesquelles nous allons travailler avec le réseau associatif :

- mener un travail avec les copropriétés, syndicats ou bailleurs, par exemple, pour renforcer la sécurité des immeubles ;
- mobiliser au sein des instances de participation citoyenne des référents sécurité ayant des contacts privilégiés avec les services de police ;
- réaménager et requalifier l'espace public côté 7^e arrondissement ;
- transférer la station de tram de la Guillotière à 150 mètres au nord côté cours de la Liberté et probablement revoir les issues de la station de métro en question ;
- réévaluer la circulation du tram, par une circulation en plateforme centrale et un aménagement de voies apaisé sur la rue de Marseille. Vous le voyez, Madame la Maire, les sujets sont légion. Il faut ajouter des thématiques plus lourdes, en particulier, pourquoi pas, le déplacement du tramway sur le quai ;
- continuité dans notre travail, nous irons aussi vers la création d'un périmètre de sauvegarde des commerces de proximité, afin de faire jouer notre droit de préemption ;
- revoir les actions en matière de propreté et de salubrité publique ;
- réfléchir enfin à la mise en place d'une dimension culturelle au plan événementiel, en intégrant l'attractivité de l'établissement l'Élysée, en nous appuyant sur le potentiel étudiant se situant à proximité.

Vous l'aurez compris, Madame la Maire, les travaux de Sur&tis nous ouvrent de réelles perspectives et posent les bases d'un travail futur avec la volonté commune de modifier profondément la physionomie et le fonctionnement de la place Péri.

Pour terminer et sans plus attendre, je peux vous indiquer que j'ai d'ores et déjà décidé de renforcer notre intervention sur le secteur avec l'introduction d'un test d'un an de la vidéoverbalisation qui sera soumis au prochain Conseil municipal, l'implantation de caméras supplémentaires et le renforcement de l'éclairage public dans le quartier asiatique, la désignation de référents de sécurité dans les CIL et les conseils de quartier.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je rajoute un tout petit mot.

Simplement, il y a à la fois, comme je le disais, du court terme et du moyen voire du long terme. Quel est le diagnostic établi par la Direction départementale de la sécurité publique ? Quels sont les problèmes sur la place Gabriel Péri ?

Ils disent des délinquants multiscartes, avec beaucoup de jeunes mineurs ou supposés tels, violents, souvent drogués, avec un phénomène de réitération massif, une forte montée de la violence entre bandes, avec des rébellions et des coups portés contre les policiers lorsqu'il s'agit de s'interposer dans des rixes. Ils précisent d'où ils viennent – vous pourrez

prendre connaissance du rapport –, qui ils sont très exactement. Cela donnera une petite idée des politiques plus larges à mener sur l'agglomération. Parce qu'on ne peut pas mener telle politique sans en avoir aussi les conséquences. À un moment donné, il conviendra de réfléchir ensemble aux politiques que nous voulons voir mener sur l'agglomération.

b) Question n° 2 : Devenir de la Cité Jardin

M. LE MAIRE : Deuxième question.

Mme PICOT Myriam, Maire du 7^e arrondissement : La deuxième question est posée par Zorah AÏT-MATEN.

Mme AÏT-MATEN Zorah, Adjointe : Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Lyon célèbre en ce moment le 150^e anniversaire de la naissance de Tony Garnier, mais nous souhaitons évoquer l'œuvre de deux de ses disciples : Auguste CHOLLAT et Victor ROBERT.

En 1924, ils débutent la construction de 553 logements de la Cité Jardin. Ce projet doit accompagner le développement de Gerland, de ses usines et de ses abattoirs. La Cité Jardin appartient toujours à la Ville de Lyon, mais la gestion en est confiée à GrandLyon Habitat.

En bordure du biodistrict, à côté du métro et dans quelques jours du tram T6, avec ses cours ouvertes et l'école Aristide Briand, elle dispose de nombreux atouts, mais elle nécessite une rénovation d'ampleur pour redonner de l'attractivité à ce patrimoine remarquable et offrir une véritable mixité.

Fin septembre, le plan d'urbanisme construction architecture des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires a retenu la Cité Jardin au titre du programme REHA (Réhabilitation à haute performance environnementale de l'habitat).

Pouvez-vous nous préciser, Monsieur le Maire, les déclinaisons pratiques de cette nouvelle recherche pour les habitants de la Cité Jardin et les orientations que la Ville pourrait prendre à court et moyen terme ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Nicole GAY.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire,

Madame la Maire,

Chers collègues,

La Cité Jardin, propriété de la Ville de Lyon, est gérée actuellement par GrandLyon Habitat. Comme vient de le dire Madame Zorah AÏT-MATEN, classée patrimoine du XX^e siècle, de par son histoire, c'est un ensemble immobilier de 550 logements, qui a, de 1924 à 1932, accompagné l'industrialisation de Gerland.

Le développement de Gerland s'appuie aujourd'hui principalement sur des projets immobiliers d'ampleur, mixant logements et produits tertiaires, ainsi que sur le développement du biopôle, avec la présence d'établissements d'enseignement supérieur prestigieux. Je pense à l'École normale des sciences et lettres, l'Université Lyon 1, ISARA et bientôt l'EM de Lyon.

Gerland, ce sont aussi de nombreux centres de recherche publics et privés et d'entreprises de stature mondiale.

L'avenir de la Cité Jardin, classée en quartier prioritaire de la Politique de la Ville, s'inscrit dans ce contexte de transformation urbaine pour répondre notamment aux objectifs de mixité par un rééquilibrage de l'offre de logements neufs.

Depuis de nombreuses années, malgré deux campagnes de réhabilitation (1968-1973, 1989-1995), le bâti présente de nombreuses dégradations. Il présente aussi en termes d'habitation des surfaces de pièce trop petites, humides et peu fonctionnelles. L'enclavement de la Cité Jardin est aussi problématique. Il est aggravé par une trame viaire avec de nombreuses impasses (rue de l'Effort et Benjamin Delessert), la sous-utilisation des cœurs d'îlots. La présence des 60 boxes de stationnement à proximité renvoie une image peu qualitative du site, stigmatisante, et déconnecte actuellement cet ensemble de la dynamique générée par le biodistrict.

Les travaux à engager.

Des travaux d'urgence ont été engagés sur ce mandat par la Ville de Lyon pour notamment le traitement des ascenseurs et des façades. Ces travaux ont été priorités sous un angle de sécurité, en raison de l'isolement de certaines personnes âgées en étage et pour préserver l'intégrité des façades qui présentaient certains désordres.

La Ville de Lyon a engagé les travaux les plus urgents sans interdire par ces travaux toute nouvelle hypothèse de projet.

35 ascenseurs sont en cours de remplacement par des ascenseurs électriques, plus modernes et plus fiables, facilitant la réparation des pannes, pour un coût global de 2,5 millions d'euros.

Des travaux de reprise des façades vont prochainement démarrer pour un budget prévisionnel de 879 000 euros TTC, qui ont vocation à maintenir les façades dans un état satisfaisant en attendant la réhabilitation massive de tous les bâtiments (simples purges d'éléments instables et réparations sommaires).

Vous nous interrogez sur l'opportunité du projet REHA PUCA. La Cité Jardin a été retenue cet automne par les équipes du PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture). Le comité interministériel a manifesté un grand intérêt pour cet ensemble social atypique.

Cette réflexion débutera cette fin d'année 2019, pour un rendu au printemps-été 2020. À court terme, les équipes pluridisciplinaires (compétences nécessaires à l'élaboration de solutions programmatiques, urbaines et architecturales) formuleront des réponses au projet de restructuration dans une perspective environnementale, économique et sociale.

Le projet REHA est à construire. Il devra aussi permettre d'intégrer les habitants.

La réflexion urbaine à mener en parallèle avec les acteurs locaux.

Depuis plusieurs années, la Ville avec la mission Gerland et ses architectes et paysagistes conseils, parmi lesquels Alain MARGUERIT, réfléchissent à la question du désenclavement de cet îlot d'habitat social et à la façon de le relier mieux aux espaces voisins, jusqu'au parc de Gerland et au Rhône.

Le nouveau projet ne sera pas qu'architectural, il devra aussi prendre en compte les projets à développer sur les fonciers voisins, proposer sans doute des créations de nouvelles voiries, qui devront recueillir le soutien de la Métropole.

Ainsi, la Ville de Lyon, consciente des difficultés réelles de ce secteur, pilote avec une très grande attention les études en cours sur ce patrimoine, tant au niveau urbain qu'architectural, immobilier et social.

Nous sommes, comme vous le voyez, déterminés à ce qu'en 2020, les propositions de plans d'action qui seront faites sur ce site puissent répondre au mieux aux attentes des habitants, pour entrer rapidement en phase opérationnelle et s'inscrire durablement dans la stratégie globale de développement de Gerland et de Lyon.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Je voudrais simplement rajouter un mot.

Lorsque je suis parti au ministère, il y avait un projet qui était quasiment ficelé de réhabilitation de la Cité Jardin. Je m'étonne qu'il n'ait pas progressé en l'espace de deux ans, mais vous voyez, Madame PERRIN-GILBERT, c'est peut-être cela de tracer un chemin, même un peu solitaire.

Troisième question.

Mme PICOT Myriam, Maire du 7^e arrondissement : La troisième question sera posée par Loïc GRABER, mais il faut peut-être ouvrir la parole sur ce que vous dites à l'instant que rien n'a été fait depuis votre départ.

M. LE MAIRE : Je peux vous redonner les plans qui, à l'époque, étaient les nôtres. Nous commençons par réhabiliter ce qui était près de Jean Jaurès, parce que c'est ce qui était le plus valorisant. Ensuite, nous revalorisons le reste, mais j'en dirai un peu plus dans un instant, et nous ouvrons les Cités Jardin. Je crois que nous pouvions avancer.

c) Question n° 3 : Requalification de l'avenue Tony Garnier

M. GRABER Loïc, Adjoint : Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cette troisième question porte sur la requalification de l'avenue Tony Garnier.

L'avenue Tony Garnier a longtemps marqué une véritable barrière entre la ville et ses franges, comme le port Édouard Herriot. Les riverains et les entreprises subissent la présence régulière de camionnettes dédiées à la prostitution.

Pourtant, l'avenue reste l'entrée principale de la rive gauche depuis le sud de notre métropole, ses abords sont aujourd'hui en pleine métamorphose. Les Jardins du LOU accueilleront plusieurs grandes entreprises régionales et nationales. La Tony Parker Adéquat Academy vient de connaître sa première rentrée. Rue du Vercors, le CIRC viendra compléter le biodistrict et la Compagnie nationale du Rhône livrera un quai des énergies renouvelables dans quelques semaines, avant la construction d'un hôtel logistique urbain.

Au-delà de ces exemples, pouvez-vous nous indiquer, Monsieur le Maire, les autres projets d'activité le long du boulevard urbain et les perspectives de son éventuelle requalification à l'entrée du port ?

M. LE MAIRE : Je vais donner la parole à Michel LE FAOU, qui va nous donner une réponse progressiste sur cet aménagement de la Halle Tony Garnier.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Elle sera surtout républicaine, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Très bien.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire de Lyon,

Madame la Maire du 7^e arrondissement,

Mes chers collègues,

Depuis des décennies, le 7^e arrondissement est le terrain de profondes mutations urbaines et il connaît d'ailleurs l'une des plus fortes croissances démographiques de la Ville de Lyon depuis une quarantaine d'années.

Son emplacement fait de cet arrondissement la porte d'entrée sud du centre de la métropole et lui permet de profiter d'un réseau de transports collectifs efficace.

En parallèle, les ambitieuses opérations d'initiative publique ont permis de mettre en œuvre un traitement qualitatif de l'espace public et des opérations de renouvellement d'envergure. La ZAC Massimi, la ZAC du Bon Lait, la ZAC des Girondins ont tendu vers la création d'un centre de quartier mixte et accueillant.

Le sud de Gerland n'est pas en reste !

Vous citez, Madame la Maire, dans votre question, quelques-uns des grands projets qui sortent ou qui vont sortir de terre :

- La Tony Parker Academy a ouvert ses portes à l'été 2019 ;
- Le long de l'avenue Tony Garnier, face au MatMut Stadium de Gerland, le programme tertiaire les Jardins du LOU, qui accueille des grands comptes, comme le siège régional de la Société Générale et un parking enterré de 340 places ;
- Sur la frange ouest du stade, le long de l'avenue Jean Jaurès, le LOU développera un projet d'ensemble composé d'un hôtel et d'une piscine ;
- La Compagnie nationale du Rhône va également mettre en service, début d'année 2020, le quai des énergies renouvelables, une station de recharge multi énergies entre autres, avec une offre en hydrogène renouvelable, biogaz et électricité renouvelable sur le port de Lyon ;
- Par ailleurs, suite à la signature de la charte du port entre l'État, la Métropole de Lyon et la CNR, qui place la logistique urbaine comme objectif prioritaire du développement du port, le port de Lyon a vocation à accueillir un hôtel logistique. Cet hôtel, qui verra le jour en 2022-2023, permettra d'apporter une réponse aux problématiques de transport de marchandises en ville et de construire un paysage urbain en cohérence avec son environnement.

Au sud de Gerland se concentre également un grand nombre d'acteurs des sciences de la vie de l'agglomération, faisant du biodistrict Lyon Gerland le véritable centre névralgique des sciences de la vie en région lyonnaise. D'ailleurs, cette polarité ne cesse de se renforcer et on y compte déjà des acteurs majeurs, comme Boehringer-Ingelheim, Genzyme Polyclonaux et Sanofi entre autres. Et, d'ici 2021, le Centre international de Recherche sur le Cancer va quitter son site du 8^e arrondissement pour s'installer sur le secteur du biodistrict à Gerland, aux 1-3 rue du Vercors.

Cela sera d'ailleurs complété d'ici quelques années grâce à l'action conjointe de la Ville et de la Métropole du Campus de l'OMS, et je veux ici saluer l'engagement constant de notre collègue Georges KÉPÉNÉKIAN sur ce sujet, qui permettra à 16 000 professionnels de la santé d'être formés chaque année à Lyon, et cela deviendra aussi un centre de diffusion numérique dans le domaine de la santé. Cela participera au rayonnement de notre ville et de notre agglomération.

Lyon Techsud est le prolongement du biopôle de Gerland et s'inscrit dans le projet de développement du pôle économique et urbain de Lyon Gerland le long du boulevard scientifique Tony Garnier et à proximité du boulevard périphérique Laurent Bonnevey.

La ZAC Techsud, lancée il y a presque 20 ans, avait pour ambition de :

- créer un nouveau site d'activité économique pour renforcer, entre autres, le biopôle de Gerland, en assurant la reconversion de la friche industrielle de Gaz de France ;
- développer une offre foncière permettant l'accueil d'activités diversifiées ;
- valoriser l'identité urbaine et technopolitaine du boulevard d'entrée sud de la ville.

La ZAC Techsud est donc devenue un pôle économique majeur avec quasiment 100 000 mètres carrés de surface tertiaire et à terme 6 500 emplois, qui fait la jonction entre le pôle de Gerland et la Vallée de la Chimie.

Le choix, entre autres, de Framatome d'implanter son futur siège régional dans ce pôle économique d'ici 2021 témoigne du potentiel de ce site. Ce nouveau siège, d'environ 27 000 mètres carrés, accueillera 1 700 salariés, 1 300 salariés issus du site de Lyon et 300 collaborations provenant de Paris, et se situera à proximité de Sanofi, de Nexans Recherche et Développement et de la nouvelle chaufferie de Surville.

Ce choix, c'est aussi le fruit du travail ambitieux mené par la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon, qui se sont engagées à lever les difficultés que connaît ce site en matière de sécurisation, en travaillant sur l'accessibilité en matière de transports en commun et de cheminements piétons, sur la propreté, mais aussi sur les nuisances de circulation et plus spécifiquement en lien avec un arrêté interdisant une certaine forme de stationnement sur le secteur.

Enfin, en matière d'accessibilité, ce site se voit doter depuis l'année 2019 d'une station Vélo'V. Le T6 sera mis en service en cette fin de semaine. À partir de 2020, le secteur de l'Artillerie sera requalifié avec un aménagement des cheminements piétons, passant par la rue Saint-Jean de Dieu en direction de l'arrêt T6. En 2020-2021, la fréquence de la navette Zi6 sera améliorée, afin d'optimiser la liaison avec la vallée de la Chimie. Enfin, le cheminement piéton sera amélioré le long de l'avenue Tony Garnier et du boulevard Chambaud de la Bruyère, pour rejoindre l'arrêt Gerland du métro B sur le prochain mandat.

À cet effet, le Conseil de la Métropole a délibéré le 4 novembre dernier une individualisation d'autorisation de programme pour la troisième tranche du boulevard Tony Garnier.

Ce projet global d'aménagement du boulevard a été scindé en plusieurs séquences opérationnelles. Une première séquence entre la Halle Tony Garnier et l'avenue Jean Jaurès a été livrée en août 2005, puis une autre entre le pont ferroviaire et le boulevard périphérique en septembre 2007. La présente opération concerne la séquence restante, soit

l'avenue Tony Garnier de l'avenue Jean Jaurès au boulevard Jules Carteret, ainsi que le boulevard Chambaud de la Bruyère du boulevard Jules Carteret au pont de la Compagnie nationale du Rhône.

Les enjeux de ce programme sont multiples : prolonger l'entrée de ville de qualité avec un caractère identitaire fort, instaurer un véritable lien urbain, compléter la trame végétale pour consolider l'armature paysagère, faire de ce site un atout majeur dans le développement économique et améliorer la qualité des itinéraires piétons et cycles.

Le projet prévoit la création d'un boulevard élargi à 42 mètres dans la continuité des séquences précédemment réalisées. Cette individualisation partielle de programme de 2,5 millions d'euros va permettre de financer des études techniques préalables (des diagnostics d'usages et de sécurité, une étude circulation, des études sur différents types de scénarios, etc.), les études de conception, les régularisations foncières nécessaires à prévoir dans le cadre des projets, et notamment aussi un certain nombre de premiers travaux préparatoires en accompagnement de certains programmes déjà livrés.

Ce montant montre également que la Métropole se donne les moyens de ses ambitions pour la réalisation d'aménagements majeurs qui vont permettre de renouveler l'image du quartier et de décroquer ce site et de révéler tout son potentiel.

Le travail engagé en lien avec les architectes urbanistes de Gerland sur le boulevard Tony Garnier est un bon résumé de la façon dont notre ville fonctionne et de la manière dont la Ville et la Métropole se mobilisent pour leur territoire en réinvestissant des territoires en déshérence, en nous dotant des moyens pour en faire une ville attractive, qui crée de l'emploi, tout en améliorant durablement le cadre de vie.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien, Monsieur LE FAOU.

Vous venez de montrer en citant les différentes entreprises combien il était important effectivement pour l'avenir de notre ville de savoir travailler avec les entreprises, et donc, Monsieur REMY, que ce n'est pas un mal absolu que de discuter de temps en temps avec les chefs d'entreprise si l'on veut pouvoir créer de l'emploi dans une ville.

Je voudrais vous faire part de réflexions, qui sont déjà un peu anciennes, sur l'avenir de ce secteur de l'agglomération.

Nous avons aujourd'hui un parc de Gerland qui est un parc tout à fait magnifique. L'idée que nous avons toujours développée avec l'urbaniste Alain MARGUERIT était de savoir comment nous pouvions prolonger ce parc pour le faire irriguer le biodistrict.

L'idée est la création d'une nouvelle allée est-ouest, l'allée du Biodistrict, qui crée une liaison entre toutes les connexions nord-sud, l'allée de la Halle Tony Garnier, l'allée de Fontenay, l'allée de Gerland, des cheminements apaisés, de nouveaux lieux et usages, une promenade urbaine, qui relie les centres stratégiques du quartier, d'ouest (allée de la Halle) en est (allée de Gerland), avec un square Galtier dont nous devons faire une nouvelle entrée, marquant de manière forte la transition entre le biodistrict, recaler ce qui, aujourd'hui, est un espace sans véritable vocation.

Nous souhaitons pouvoir, et c'est une des réponses à votre question, faire en sorte de desservir à la fois la Cité Jardin, le Château des Mères sur le biodistrict. Voilà ce que nous pourrions avoir comme entrée sud entre le parc, pour marquer que nous allons vers la zone urbaine, avec un certain nombre d'immeubles sur lesquels il faut travailler, un marquage fort des portes d'entrée de Gerland depuis l'avenue Tony Garnier, une réflexion sur le bâti en soutien du square Galtier et une végétalisation de l'espace, transition vers le parc de Gerland, avec une liaison avec les coulées vertes, allée de Fontenay et allée du Biodistrict.

Nous relierons les équipements les uns avec les autres. Il faut penser l'avenir, pas simplement énumérer les réalisations du passé. Nous allons essayer de nous engager dans cette voie avec celles et ceux qui le voudront bien.

Nous passons maintenant aux rapports.

2019/5151 - Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2018

Rapporteurs : Mmes BESSON Dounia et AÏT-MATEN Zorah, M. GIORDANO Alain

Mme BESSON Dounia, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable est présenté chaque année depuis 2010, mais vous le savez, ce n'est plus possible d'en parler aujourd'hui comme à l'époque de la loi Grenelle II sur l'environnement. En moins de 10 ans, le contexte a complètement changé. Les signes de ce changement très profond, nous les voyons tous. Ce sont ces canicules, ces feux de forêt, ces tempêtes plus fortes et plus fréquentes. Dans de si nombreux pays, ce sont les marches pour le climat, les grèves scolaires, les réfugiés climatiques. C'est aussi l'évolution silencieuse de nos modes de déplacement et de nos modes de consommation au quotidien.

Cette année, souvenez-vous, nous avons eu la chance d'accueillir dans ces lieux mêmes le Chef Raoni. Son message de protection de la forêt amazonienne nous interpelle d'autant plus lorsque l'on voit les évolutions politiques récentes au Brésil.

Eh bien, en 2019, la réglementation française a également changé. Le gouvernement vient d'intégrer officiellement dans le pilotage des collectivités territoriales les 17 objectifs de développement durable fixés par l'ONU en 2015. Ce sont donc dorénavant ces 17 objectifs inscrits dans la responsabilité sociétale des organisations (la RSO) qui vont guider l'action publique dans une trajectoire plus durable sur le plan environnemental, sur le plan social et sur le plan économique.

Pourquoi ? Parce que la loi prend enfin acte d'un changement de culture qui irrigue toute notre société depuis des années et dans lequel la Ville de Lyon a toujours pris sa part, avec un développement très net au fil du temps, en lien avec l'action collective des associations, des collectifs, des professionnels, des conseils de quartier et citoyens, et bien sûr la somme croissante des actions individuelles des Lyonnaises et des Lyonnais.

Les signes de ces changements en interne, ce sont plus de 600 de nos agents municipaux sensibilisés en quelques années au travers de nos forums, formations, conférences et ballades urbaines. Entre les équipes de nos mairies d'arrondissement, les agents se lancent maintenant des défis collectifs sur les questions de compostage, de verdissement, de gestion des déchets ou de consommation responsable. Parce qu'ils ont bien compris que, tout simplement, ces questions sont devenues incontournables.

Notre réseau interne rassemble plus de 40 agents référents développement durable dans toutes les directions, et je leur ai remis officiellement une lettre de mission. Ces professionnels experts sont aussi les chevilles ouvrières du schéma de promotion des achats responsables, que vous avez adopté dès 2016 pour que le développement durable devienne la règle dans tous nos marchés publics.

C'est au travail de l'ensemble de ces agents engagés, dont certains sont présents dans le public, et je remercie Isabelle NISSERAND qui est ici présente, avec qui j'ai eu plaisir à travailler et qui a été à mes côtés depuis 2014.

Je souhaite que nous rendions hommage aujourd'hui à toutes ces équipes. C'est cet engagement quotidien qui explique que notre rapport développement durable n'est déjà plus depuis bien longtemps le catalogue exhaustif qu'il a été à ses débuts. Ce rapport est devenu une présentation des priorités politiques de la collectivité. Il passe depuis plusieurs années dans les commissions municipales et dans tous les Conseils d'arrondissement, pour mieux marquer sa transversalité et son inscription sur l'ensemble de notre territoire. Et les indicateurs : un système d'indicateurs de suivi pluriannuel avait déjà été ajouté puis grandement amélioré, et le travail n'est pas du tout terminé sur ce chapitre, puisque les 17 objectifs mondiaux de la RSO créent un nouveau cadre d'évaluation des politiques publiques.

D'ailleurs, je vous invite, mes chers collègues, à consulter le rapport développement durable de villes comme Paris, Bordeaux, Lille ou Grenoble. Sur la forme, tous ces rapports se calquent globalement sur la trame officielle qui nous est demandée. Mais aucun ne possède par exemple le système d'indicateurs pluriannuels complet et doté d'objectifs spécifiques.

Sur le fond, en comparaison avec ces villes, nous n'avons absolument pas à rougir de nos actions. Les autres rapports mettent souvent en valeur des actions moins ambitieuses que les nôtres, alors même qu'elles peuvent parfois y consacrer des moyens bien plus conséquents.

Je vous parlais de notre schéma de promotion de l'achat responsable. Grâce à lui, depuis 2018, 32 % des composants de la restauration scolaire sont bio. Certaines villes annoncent qu'elles seront bientôt en 100 % bio local. Il faut avoir en tête qu'à Lyon, nous servons plus de 25 000 repas par jour. Cela représente des volumes que l'agriculture régionale n'est pas encore prête à fournir. Malgré cela, 55 % des produits de nos cantines sont déjà issus de notre région ou d'un rayon de moins de 200 kilomètres. Notre marché crée donc de l'emploi chez les agriculteurs locaux, notamment chez Bio A Pro, que j'ai souvent visité, et permet la transition d'exploitations traditionnelles vers l'agriculture biologique.

D'ailleurs, dans ce marché, nous avons ajouté aux 32 % de bio certifié en circuit court 8 % d'aliments en conversion bio. C'est un choix d'encouragement à la transition agricole. Notre politique est transparente, honnête et réaliste. Elle s'inscrit dans un partenariat de long terme, respectueux du monde agricole, sans faire la une des journaux.

Souvent nos engagements ne se voient pas assez, comme quand nous achetons de l'électricité 100 % renouvelable ou quand nous imposons des clauses d'insertion dans nos marchés. En 2018, sur l'ensemble de nos chantiers, 74 143 heures d'insertion ont été réalisées. Ce sont 390 personnes qui ont trouvé du travail dans 60 entreprises.

Je voudrais m'arrêter rapidement sur un chantier exemplaire en matière de clause sociale : la rénovation de la résidence Rinck. C'est un équipement dont Zorah AÏT-MATEN va nous parler plus en détail. Sur ce chantier, les entreprises ont réalisé 5 589 heures d'insertion. Elles ont embauché un public âgé majoritairement de 26 à 40 ans, avec un faible niveau de qualification. Nous sommes sur des publics en insertion, éloignés de l'emploi. 40 % étaient bénéficiaires du RSA. Plus d'un sur deux habitait Lyon et plus d'un sur quatre les quartiers en Politique de la Ville. Il est là le levier de la commande publique pour agir contre le chômage.

La consommation responsable constitue donc toujours un axe fort de notre politique municipale. Voyez le succès de notre label Lyon ville équitale et durable, qui faisait rire certains dans l'assemblée, un véritable club qui compte 240 labellisés. Pour les Lyonnaises et les Lyonnais d'ailleurs qui sont désireux de fêter les fêtes de fin d'année chargées de sens, le village équitale de Noël qui est organisé chaque année à la Croix-Rousse par nos labellisés devient le rendez-vous incontournable des Lyonnaises et des Lyonnais. La fréquentation a connu une forte hausse en 2018 et je vous invite à y participer le 1^{er} décembre.

C'est également, en 2018, avec plusieurs labellisés, que nous avons lancé les Fabriques à Manger, une initiative nouvelle. C'est un dispositif qui a été à la fois initié par la Ville de Lyon avec la Légumerie et le Conseil lyonnais de l'Alimentation durable, son objectif : favoriser et démocratiser l'accès à l'alimentation durable et saine pour tous. Les Fabriques à Manger visent également à mettre en lumière et soutenir les nombreuses structures qui agissent discrètement pour une alimentation durable dans les quartiers en Politique de la Ville.

Nous sommes la première ville de France à avoir réuni en 2016 un organisme partenarial mobilisé sur l'alimentation durable. En juin, dans le quartier des États-Unis, près de 400 personnes se sont rassemblées pour la première Fabrique à Manger. La deuxième a eu lieu en septembre dans le quartier Pernon avec près de 250 personnes. Ici encore, c'est l'action partenariale de proximité dans nos QPV qui irrigue l'ensemble de nos pratiques.

Nous sommes la locomotive de nombreuses actions à l'échelle de la Métropole et un exemple pour beaucoup d'autres villes. Je vous rappelle que l'économie sociale et solidaire a été inscrite comme un axe spécifique dans nos contrats de ville et c'est Lyon qui pilote le réseau national sur les liens entre économie sociale et solidaire et Politique de la Ville dans le cadre du RTES en partenariat avec le CGET. Grâce à cet engagement, des initiatives lyonnaises comme VRAC ou l'épicerie sociale et solidaire la Passerelle d'Eau de Robec ont inspiré d'autres villes en France ou à l'étranger.

Je remercie mes collègues, Zorah AÏT-MATEN et Alain GIORDANO, qui interviennent cette année pour présenter les actions les plus emblématiques menées en 2018. Je leur passe la parole et je conclurai.

Mme AÏT-MATEN Zorah, rapporteur : Merci.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le soutien aux épicerie sociales est un dossier que nous avons à cœur de porter et je remercie Dounia BESSON de me donner ainsi l'occasion d'évoquer l'accès à l'alimentation, un besoin fondamental auquel le CCAS a toujours porté une extrême attention.

Je rappelle quelques chiffres. 14 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, soit 8,8 millions de personnes. Or, nous savons que la pauvreté empêche de se nourrir correctement. De ce point de vue, les remontées du terrain sont alarmantes. De plus en plus de personnes nous disent avoir faim, et ce, malgré les nombreuses initiatives existantes.

La Ville sur ce sujet organise son action de trois grandes manières : le soutien aux associations (Banque alimentaire, Restos du Cœur, Secours populaire, Croix-Rouge, Secours catholique, etc.), les aides facultatives accordées par le CCAS et les actions partenariales.

Parmi ces dernières figure l'emblématique Opération été organisée depuis 15 ans avec l'État, la PMI et le secteur associatif que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer ici.

Cette opération, pilotée par le CCAS, s'est créée dans le cadre de la coordination alimentaire que nous animons. Elle vise à accueillir les enfants âgés de moins de trois ans, issus des familles les plus démunies, et ce, pendant la période estivale, pendant laquelle de nombreuses associations sont fermées.

Si je reviens à l'occasion de cette présentation, c'est parce que cette opération est exceptionnelle à plus d'un titre : la distribution de produits d'hygiène et alimentaires se double en effet d'une opération de prévention grâce à la présence des professionnels de la PMI de la Métropole qui proposent un examen médical de l'enfant.

Elle est également exceptionnelle au regard du partenariat associatif sur lequel elle repose. La Croix-Rouge, la Fondation de l'Armée du Salut et la Fondation des AJD l'ont successivement portée. Les Restos du Cœur, la Banque alimentaire, l'Entraide protestante, le Secours populaire et aujourd'hui Entourage qui a rejoint cette année y contribuent chacune également.

Monsieur le Maire, chers collègues, vous connaissez la conviction qui m'anime. Je crois que c'est ensemble et en unissant nos forces que nous parviendrons à créer une société plus juste et à combattre ce fléau qu'est la pauvreté.

C'est ainsi que le restaurant social de la Ville est ouvert gratuitement aux personnes les plus en difficulté, et j'ai demandé il y a plus d'un an en révisant notre ouverture aux aides du CCAS de permettre aux étudiants d'accéder à celles-ci et de pouvoir aller au restaurant municipal. Mais peut-être n'avons-nous pas assez communiqué là-dessus et le drame du vendredi 8 novembre nous conforte à aller bien au-delà dans notre soutien, notamment aux étudiants les plus précaires.

Ainsi, devant l'état de notre pays, je ne peux que déplorer la décision récente du gouvernement de supprimer l'Observatoire national de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale. Créé en 98, par la loi de lutte contre les exclusions, l'Observatoire national de la Pauvreté est composé à parité de représentants de grandes administrations publiques, comme l'INSEE ou le ministère de l'Économie, mais également de chercheurs et d'universitaires spécialistes du domaine ainsi que de personnes qualifiées issues du monde associatif. Ses nombreux rapports et la diffusion annuelle d'un tableau de bord sur la pauvreté, notamment celle des enfants, ont permis d'éclairer le débat public sur ce phénomène en France et en Europe. Dès lors, on ne peut que s'interroger sur les raisons qui poussent le gouvernement à remettre en cause un tel outil.

Le second dossier valorisé dans le cadre de ce rapport sur le développement durable montre qu'à Lyon, en tout cas, nous n'avons pas choisi d'ignorer la pauvreté, mais, au contraire, d'y répondre, puisqu'il s'agit des Maisons de la Métropole et des Solidarités.

Issues du rapprochement des Antennes Solidarités et des Maisons de la Métropole, les MDMS ont en effet ouvert au printemps 2018 et nous sommes d'ores et déjà en mesure de tirer quelques enseignements de cette expérimentation.

Ce dossier marquait un tournant dans la vie de nos administrés. Il s'agissait en effet de simplifier la vie des usagers et d'améliorer la visibilité et la qualité des prestations offertes. Aujourd'hui, 18 548 personnes sont accueillies chaque mois dans les MDMS, 17 179 appels téléphoniques y sont reçus, et nous ne pouvons que nous féliciter de la décision prise alors. Le fait d'avoir regroupé l'offre de service au sein d'un même lieu évite en effet aux personnes d'être renvoyées d'un endroit à l'autre et simplifie les démarches. Nous estimons que 12 % des personnes accueillies étaient dans ce cas.

À l'époque, nous avons fait aussi le pari que l'unité de lieu et de rapprochement des expertises des agents du CCAS et de ceux des Maisons de la Métropole réduiraient la complexité des situations et en faciliteraient la compréhension. Les retours que nous font les associations qui accompagnent les personnes les plus en difficulté vont dans ce sens.

De même, ce rapprochement représentant une grande nouveauté pour les Maisons de la Métropole, puisque les Lyonnais allaient y être accueillis de manière inconditionnelle. C'était déjà le cas dans nos Antennes Solidarités depuis toujours, mais ce changement constitue une véritable révolution pour les usagers et le personnel des Maisons de la Métropole.

À ce jour, 2 000 usagers sont accueillis chaque mois en accueil inconditionnel et sont répartis entre l'accueil administratif et l'accueil social en fonction de leurs demandes.

Je ne vous cache pas que des marges de progrès existent encore sur certains territoires. Il s'agit en effet d'une modification profonde dans les pratiques et, comme tout changement, il faudrait encore du temps pour que cette décision soit appliquée de manière optimale. Mais nous pouvons d'ores et déjà être satisfaits de ces premiers résultats.

Une autre dimension de ce rapprochement n'est pas encore tout à fait atteinte, puisqu'à terme, les Lyonnais doivent être accueillis dans 18 lieux. Or, faute de locaux adéquats, le rapprochement n'a pas pu se faire de manière immédiate dans les 7^e et 8^e arrondissements. Les compétences ont été mises en œuvre dans chaque lieu, c'est-à-dire que les Lyonnais qui s'y présentent se voient offrir la même qualité et la même quantité de service qu'ailleurs, mais les équipes ne disposent pas encore de locaux adéquats. Le rapprochement va bientôt être effectif dans le 8^e grâce à l'achat récent par la Métropole de locaux.

D'ores et déjà, les 224 agents de la Métropole et 76 agents du CCAS répartis au sein des 18 lieux, tous accessibles en transports en commun, sur l'ensemble de la ville, travaillent en équipe. Il est impossible de distinguer qui fait partie de telle ou telle institution. Les lieux sont ouverts tous les jours de la semaine, de 8 heures 30 à 12 heures 30, sauf le mardi matin réservé aux réunions d'équipe, et de 13 heures 30 à 17 heures 30, sauf le vendredi où la fermeture se fait à 16 heures 30.

Les personnes y sont accueillies par un travailleur social, si leur demande relève de l'accompagnement social, tel que la protection de l'enfance ou un dossier de surendettement par exemple, ou sont orientées vers un agent administratif s'il s'agit d'une instruction de dossier ou d'une prestation comme la domiciliation.

Dans tous les cas, la personne qui les a reçus devient leur référent, ce qui évite de devoir raconter leur histoire à chaque fois. L'offre de service est regroupée au sein d'un même lieu, ce qui simplifie les démarches. Une personne peut alors déposer une demande d'APA pour son parent âgé ou faire un microcrédit pour elle, ou encore recevoir son courrier et engager une demande de RSA, soit un véritable gain de temps pour tous.

Les améliorations pour le public sont bien réelles. Chaque personne a un référent, une offre simplifiée plus accessible, améliorée, qui permet de répondre plus efficacement aux défis présents, et c'est en tout cas l'objectif visé qui contribuera à lutter contre les exclusions en favorisant l'accès au droit pour tous.

Les personnes âgées sont également à l'honneur dans ce rapport, puisque le troisième dossier est la réhabilitation-reconstruction de la résidence autonomie Rinck. Mais avant d'aller plus loin, Monsieur le Maire, je ferai un arrêt sur les logements que nous avons dans nos résidences autonomie situés dans les étages supérieurs et que la loi nous interdit de louer aux personnes âgées.

Nous avons une convention avec le CROUS afin de mettre ces logements à disposition des étudiants. J'ai demandé, au lendemain du drame du 8 novembre, au Directeur du CCAS de revoir les termes de la convention avec le CROUS afin que les étudiants en plus grande précarité soient priorités dans l'attribution.

Je reprends donc sur la politique ambitieuse que nous voulons mener pour nos aînés, que le CCAS met en œuvre.

Rinck, ce bâtiment symbolise un choix de société. La rénovation-reconstruction de la résidence s'inscrit dans le plan de rénovation de nos résidences engagé depuis 2008. Il s'agit d'un projet transversal, qui a fait l'objet de nombreuses clauses sociales et grâce auquel de nombreuses personnes ont pu accéder et rester dans l'emploi.

Lyon n'a pas attendu le rapport Libault présenté en mars dans la perspective de la loi sur l'autonomie prévue en septembre, dont une des dix propositions préconise un plan de rénovation de 3 milliards d'euros sur dix ans pour les EHPAD et les résidences autonomie.

Pour mémoire, ce plan de rénovation représente plus de 53 millions d'euros, dont 21,8 pris en charge par la seule Ville de Lyon. Nous pouvons en être fiers.

Ce plan dit aussi et surtout l'attention que nous apportons aux 90 000 personnes de plus de 60 ans qui vivent dans notre ville. Si la majorité d'entre elles souhaite rester le plus longtemps possible à leur domicile, nous devons être en mesure de répondre favorablement à celles qui font le choix d'un environnement où elles se sentent plus en sécurité et moins seules.

Comme ses consœurs, la résidence Rinck répond à ces critères, mais elle va encore plus loin. Forts des aspirations des seniors qui nous ont dit également vouloir rester en prises avec la société, c'est un lieu de vie ouvert sur le quartier que nous avons voulu leur offrir. Chacun de vous a sans doute constaté que l'architecture du lieu a été conçue dans ce sens. Le jardin et la présence de la résidence étudiante à proximité renforceront les possibilités d'échange et de rencontre. Ils permettront également de développer les expérimentations déjà en cours de jardins partagés et compostage dans les équipements du CCAS, sujets chers à mon collègue Alain GIORDANO, qui ne va pas manquer de vous les développer.

Mais avant, je voudrais remercier et saluer le travail de ma collègue Françoise RIVOIRE, Adjointe aux Seniors et aux Liens intergénérationnels, qui n'a pas ménagé ses forces pendant tout ce mandat pour porter cette politique gérontologique ambitieuse et faire entrer ainsi notre ville dans le réseau francophone Ville Amie des Aînés. Merci, Françoise.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur GIORDANO.

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Merci Zorah.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Dounia Besson a bien rappelé que ce rapport développement durable n'est pas né de notre lubie, mais a été imposé par la loi Grenelle II en 2010.

2010, une date somme toute symbolique, puisque cette même année, Lyon s'engageait dans la seule étude en Europe, et vraisemblablement dans le monde, sur les abeilles sauvages, qui veillent, je le rappelle, à la pollinisation.

J'en parle, car, pour les écologistes, les abeilles sauvages sont le thermomètre de la biodiversité d'une ville. Et comme elles nichent à 80 % dans le sol, et comme celui-ci est sans produits phytosanitaires, sans glyphosate à Lyon depuis 2003, elles trouvent un environnement naturel favorable à Lyon.

Quand j'ai reçu les conclusions de cette étude en 2015, nous avons limité le nombre de ruchers à Lyon, puisque cela devenait de plus en plus la mode de développer ces ruchers. Je rappelle que l'abeille domestique ne constitue qu'une sorte d'abeilles et qu'il y a un millier d'abeilles sauvages. Beaucoup ont trouvé cela amusant de diminuer ce nombre de ruchers, idem et encore plus à Paris, où je suis monté prêcher contre les amis des abeilles domestiques. Il a fallu leur expliquer qu'il fallait sauver la diversité des autres pollinisateurs.

Cette fois, une étude universitaire vient enfoncer le clou et terminer le débat. Oui, trop d'abeilles domestiques tuent les abeilles sauvages et il faut absolument, dans les villes, veiller à ce thermomètre. Et nous avons à Lyon 300 sortes d'abeilles sauvages, donc multiplicité de pollinisateurs et diversité de fleurs et de légumes. Il faut veiller à cet équilibre.

Nous étions peut-être simplement en avance dans le domaine des pollinisateurs, de la biodiversité en général, que ce soit avec également la création d'un atlas communal de la biodiversité ou encore le refuge LPO qui a fait ses preuves à Loyasse, puisque nous sommes passés de 30 à 50 espèces.

Biodiversité locale toujours avec le programme flore locale au centre horticole de Cibeins, qui produit, je vous le rappelle, environ 500 000 plans par an, toutes des essences locales en faveur d'une biodiversité locale, le tout en circuit très court évidemment.

Bref, autant d'exemples qui sont autant de références appréciées par les associations, lors des Assises nationales des Pollinisateurs, organisées en septembre dernier à Lyon, où Lyon a été clairement saluée et positionnée par les associations, notamment Arthropologia, dans le peloton de tête des villes défendant la biodiversité.

Mais il faut aussi des actions en faveur de la biodiversité mondiale. Nous en avons un peu parlé tout à l'heure. Nous voterons l'aide à l'Amazonie et à la réserve Xingu, et, l'an dernier, nous avons lancé les travaux pour la création des forêts d'Asie, afin d'offrir un refuge pour les 25 espèces menacées dans leur environnement en Asie.

Je tiens à préciser sur ce domaine, parce que j'ai souvent des remarques : le but pour nous est la sauvegarde et la réimplantation à terme de ces espèces dans leur milieu d'origine.

Aussi, 2018 marque une grande année pour la nature en ville, puisque 2018, c'est l'année où nous avons reçu la quatrième fleur, plus haute distinction en France pour le cadre de vie, sa gestion écologique et sa présence d'espaces verts, avec l'ouverture notable en 2018 du parc Zénith, connu désormais en France pour son étude impact santé. Et c'est important d'avoir des indicateurs comme le disait Dounia BESSON tout à l'heure. C'est pour cela que Lyon est aussi bien classée, puisque Lyon a des indicateurs et n'a pas peur de se mesurer avec ces indicateurs.

C'est le lancement de la station MUE à Confluence, une nouvelle forme de concertation pour imaginer le futur parc boisé de 5 hectares.

Puisque nous étions dans les comparaisons, Dounia citait Bordeaux, qui n'a toujours pas la quatrième fleur, pourtant avec des espaces végétalisés importants. À Lyon, pour donner un ordre d'idée – il est difficile de donner des espaces verts par habitant, car je les limite aux espaces verts que nous entretenons –, si nous prenons l'ensemble de la masse verte, nous sommes à 36 mètres carrés par habitant, mais si nous nous limitons aux espaces verts priorité de la Ville, nous avons 10 mètres carrés d'espaces verts par habitant. Pour vous donner un ordre d'idées, Villeurbanne en a par exemple 5 mètres carrés. C'est donc un rapport fois deux. Si nous prenons Barcelone, nous sommes à peu près au même niveau que Villeurbanne. Vous voyez que nous sommes bien référencés à Lyon et ce n'est pas du *green washing* ce que je vous dis, c'est simplement un fait.

Un fait logique, car Lyon est aussi la troisième ville en France à investir le plus dans les espaces verts, après Nantes et Angers, d'après l'Observatoire des Villes vertes. Je vous rappelle que nous avons fait 40 hectares d'espaces verts sur les cinq dernières années.

Une simple remarque, si vous le permettez, car je sais qu'il y aura certainement des interventions après, alors je me permets de faire cette précision et je l'ai entendu. Non, nous ne perdrons pas la quatrième fleur à cause du projet de végétalisation en Presqu'île, je vous rassure. Il s'agit d'abord d'une expérimentation avant la possible pérennisation en pleine terre. Et il y a des abeilles, puisque le but est de mettre des plants mellifères, donc qui attirent les abeilles.

Nous sommes également, je tiens à le préciser, du bon côté de la route, car les premières études de réseaux montrent qu'il y en a finalement moins de ce côté-là de la rue, et la pleine terre, du coup, est possible. J'ai fait une visite avec Arthropologia qui a confirmé tout cela sur le terrain.

Des aménagements qui vont au-delà bien sûr, qui, je le rappelle, nous ont permis également de terminer le plan double sens cyclable en Presqu'île, un plan validé à l'unanimité par les associations vélos, lorsque je leur ai présenté en 2016. Un plan qui a nécessité, à la demande de ces mêmes associations, d'inverser certains sens de circulation comme rue de Sèze et rue Tronchet dans le 6^e arrondissement, avec les travaux en rive gauche en 2018.

Bref, le développement du réseau cyclable avec l'aide de la Métropole bien entendu, qui a doublé en cinq ans, avec aujourd'hui 283 kilomètres, l'extension de la zone 30, une étude portant sur 200 zones de rencontre, etc., autant d'éléments propices aux changements de mobilité.

Pour autant, les Lyonnais se déplacent désormais quotidiennement et majoritairement à pied, je tiens à le préciser, puisque notre objectif est toujours de privilégier et de protéger le plus faible par rapport au plus fort, et le plus faible est bien celui qui se déplace à pied.

En 2018, 52 % d'entre eux ont choisi la marche comme moyen principal de déplacement. C'est une bonne nouvelle, car la Ville à Vélo m'avait transmis un comparateur qui indique qu'un kilomètre à pied rapporte 30 centimes d'euros à la collectivité contre 18 centimes à vélo. C'est important également de préciser tout cela. Autant dire que la marche, c'est l'avenir et la santé pour nos habitants.

Il faut pouvoir circuler à vélo également de façon sûre, tout comme il faut assurer la sécurité des piétons, c'est-à-dire prioriser le plus fragile. C'était le sens de la communication sur les usages de la rue, que j'avais demandée et que la Métropole a formalisée l'an dernier.

Abordons maintenant les polluants dans l'air, parce que je sais qu'il y aura des questions, puisqu'il y en a toujours aux commissions que je préside avec Jean-Yves SÉCHERESSE.

Concernant les polluants dans l'air, plus de nature donc plus de biodiversité, plus de modes actifs, avec un résultat qui, comme je vais vous le dire, est palpable, alors pas grâce à Atmo Rhône-Alpes, je le concède, qui ne compile que les chiffres à l'échelle de la Métropole, mais grâce à nos petites mains, qui ont extrait les données sur Lyon, balise par balise, avec des résultats qui confirment la tendance depuis dix ans. Je vous confirme cette tendance depuis dix ans, qui est la division par deux des polluants dans l'air.

Rassurez-vous, je rencontre Atmo Rhône-Alpes dans deux jours et je n'hésiterai pas à leur dire, car je me suis toujours senti libre dans ma parole, mais revenons donc aux résultats. Je vous disais que les chiffres ont diminué par deux. Il n'empêche qu'il y a des polluants bien entendu, et je tiens à partager ces chiffres :

- pour les particules PM 10, entre 18 et 22 microgrammes, soit en dessous ou légèrement au-dessus des valeurs OMS fixées à 20 microgrammes, ces polluants ont donc été largement diminués ;
- pour les PM 2,5, 12 microgrammes, soit deux fois moins que les valeurs réglementaires européennes, mais légèrement au-dessus des 10 microgrammes demandés par l'OMS, avec un bémol (une seule balise a enregistré les PM 2,5) ;
- pour le NO2, le dioxyde d'azote, entre 28 et 31 microgrammes pour trois sites, soit en dessous des valeurs OMS fixées à 40 microgrammes, mais deux points noirs, ou plutôt un point gris et un point noir. Les balises situées avenue Jean Jaurès mesurent 41 microgrammes et à l'école Michel Servet 73 microgrammes malheureusement.

Je voudrais conclure en saluant Dounia BESSON et Françoise RIVOIRE, comme cela a été fait tout à l'heure, car ce rapport représente un exercice difficile du fait du nombre de projets concernés. En revanche, ce rapport a toujours fait l'unanimité quant au nombre d'interventions qu'il suscite, pour preuve cette année encore avec 37 minutes de temps de parole, et nous serons bientôt libres de les écouter.

Je vous remercie.

Mme BESSON Dounia, rapporteur : Pour terminer, 2018 restera pour moi et pour nous tous, une année marquée par deux sujets.

Tout d'abord, 2018 a été l'année du centenaire de la Paix. Dans cette période où la cohésion nationale fait tant défaut, la Ville de Lyon a su mobiliser l'histoire au service de la concorde publique.

Pour cette année, qui marquait également les 20 ans de notre classement au patrimoine UNESCO, Lyon s'est tournée résolument vers le futur, avec la création du prix Citoyen du Patrimoine, qui exprime la reconnaissance de la collectivité envers les citoyens qui, par leurs initiatives individuelles et collectives, œuvrent à la restauration et à la mise en valeur de notre patrimoine commun.

Ensuite, 2018 a été marquée par le fort développement de notre culture de la participation citoyenne, à la fois dans la proximité et avec l'appui du numérique. Des nouveaux rythmes de l'enfant se sont mis en place après une consultation exemplaire. Nous nous sommes appuyés sur cette expérience pour impliquer davantage les citoyens dans notre futur plan d'action énergie climat. Notre plateforme Ensemble Parlons Climat a été consultée par 18 000 visiteurs.

Que nous disent nos concitoyens ? Qu'ils attendent des solutions concrètes, applicables à leur niveau, pour lutter tous ensemble contre le changement climatique.

Cet esprit de coopération et de coconstruction, nous le voyons dans tous les arrondissements, par exemple autour du jardinage participatif, des micro-implantations florales. En effet, 10 hectares d'espaces publics sont déjà jardinés par les Lyonnaises et les Lyonnais. Entre jardins familiaux et jardins partagés, ce sont plus de 3 000 bénévoles qui rendent la ville plus verte, plus belle et plus fraîche.

Cet esprit de coopération, c'est l'ADN lyonnais, c'est la clé de la durabilité de notre Ville. Eh bien, c'est justement cette culture partenariale avec les entreprises, avec les associations et les habitantes et les habitants, née dans les QPV lyonnais, qui constitue l'un des axes essentiels de la charte de coopération culturelle, qui a été rebaptisée Lyon Ville durable.

Si Lyon a été récompensée en 2018 par CGLU et la Ville de Mexico, comme nous l'avions été précédemment par la Commission européenne avec l'Access City Award, c'est parce que Lyon s'affirme comme chef de file international sur la question de la ville inclusive.

Autre sujet sur lequel Lyon vient d'être reconnue internationalement comme chef de file, c'est la consommation responsable, grâce au SPAR, grâce au label LVED. Nous avons obtenu en 2018 le premier prix pour l'innovation sociale du Fair Trade City Award, attribué par la Commission européenne. J'ai présenté cette politique au Forum mondial de l'Économie sociale et solidaire à Bilbao, mais aussi à l'Assemblée générale des Nations unies. La référence internationale, c'est Lyon, avec peu de moyens, je le rappelle. Depuis ce prix, six villes étrangères très engagées sont venues à Lyon pour le lancement d'un réseau européen thématique sur lequel nous sommes clairement identifiés comme l'exemple à suivre. Des villes comme Madrid, Gand ou Dortmund rêvent d'avoir un label similaire. Elles ont du mal à comprendre qu'il n'est pas possible de faire du copié-collé, qu'il faut tenir compte de toutes les parties prenantes d'un territoire, de l'histoire, du contexte et s'ancrer sur le terrain.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en tant que facilitatrice de l'exécutif sur ce sujet, je voudrais vous remercier toutes et tous chaleureusement pour cet engagement collectif.

Quel est le fil rouge de toutes nos actions ? En tout cas, moi, j'y crois, c'est la proximité avec nos partenaires de terrain, avec chaque mairie d'arrondissement, avec les Lyonnaises et les Lyonnais dans toute leur diversité, et bien sûr en lien avec les autres collectivités du territoire.

Il sera toujours possible, année après année, de réclamer des indicateurs plus précis. Il sera toujours possible, année après année, de réclamer des actions plus ambitieuses et un rapport annuel mieux présenté.

Pour ma part, je préfère regarder la trajectoire collective et partenariale qui est prise désormais par notre ville et les perspectives d'avenir qu'elle ouvre aux Lyonnaises et aux Lyonnais.

À celles et ceux qui disent que nous n'avons pas encore déplacé les montagnes, je répondrai avec Confucius : « *Celui qui déplace la montagne, c'est celui qui commence à enlever les petites pierres.* »

Merci de votre attention.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Merci bien.

Chère Dounia, je veux d'abord te remercier de tes remerciements ce soir, parce que cela fait un peu plaisir, te remercier également, et puis dire qu'évidemment, Confucius, c'est le sommet de la pensée, donc que nous sommes heureux de cette dernière citation et fiers que Lyon inspire de telles réflexions philosophiques.

Je vais passer la parole à Madame GRANJON.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Vous nous présentez un document assez complet concernant les efforts de la Ville en matière de développement durable. Ce rapport comporte 12 chapitres ainsi qu'une synthèse.

Dans le premier chapitre, nous trouvons la solidarité et la cohésion sociale. Si les volontés affichées vont dans le bon sens, il semble malgré tout que certaines difficultés persistent.

Par exemple, le logement social. Effectivement, un effort a été fait, mais cela ne suffit pas. Lors de ce Conseil, nous voterons un dossier qui nous propose la réhabilitation de logements sociaux de type PLAI, donc hyper social, dans le 1^{er} arrondissement. C'est bien, mais ce sont de petits logements de type T1 et T2. Il aurait été formidable que nous voyions arriver des logements pour des familles en hyper social, car, ce qu'il faut pour favoriser le vivre ensemble, c'est accueillir les plus précaires dans tous les quartiers de notre ville, afin de garantir une vraie mixité sociale sur l'ensemble du territoire de notre ville.

Dans ce chapitre, il y a aussi les seniors.

Personne n'ignore la crise que traversent les hôpitaux comme les résidences pour personnes âgées. Je ne doute pas qu'ici, nous sommes tous sensibles à ce sujet. Pourtant, la ville, sous couvert de vouloir économiser, n'embauche pas suffisamment de personnel et donc le confort des plus fragiles, de nos anciens, est forcément en dessous de ce que l'on est en droit d'attendre d'un service municipal de qualité dans une ville qui se dit humaniste.

Je suis désolée pour la redondance de mes interventions, mais, à Marius Bertrand, il pleut toujours ! C'est toujours dans le 4^e arrondissement, le dernier étage, il y a toujours des fuites au plafond. Il faut vraiment faire quelque chose ! Donc, quand il pleut sur Lyon, il pleut dans Marius Bertrand. Certes, les seaux ont été changés, mais c'est bien insuffisant. Je sais que faire jouer les garanties décennales est compliqué, mais, à force d'attendre, ce ne sera plus possible. Alors, comme une bouteille à la mer, je vous envoie à nouveau ce message : faites donc jouer la garantie décennale ! Cette histoire va nous coûter les yeux de la tête faute d'avoir agi dans les temps, et ce, alors que l'exécutif a passé le mandat à vouloir faire des économies. Ce n'est franchement pas malin et cela ne montre pas une gestion convenable du bâti lyonnais.

Concernant le chapitre 2, santé et environnement, étant donné que je suis intervenue sur le sujet Lyon Ville Santé lors du dernier Conseil, je ne commenterai pas davantage cette partie du rapport.

Chapitre 3, tranquillité et prévention.

Comment aborder ce sujet sans parler de l'hygiène et des problèmes de mixions sur la voie publique en soirée dans notre cœur de ville. Là aussi, j'ai abordé le sujet il y a peu, donc je ne m'étendrai pas, mais, quand il y a des lieux de boisson et de restaurant en nombre, il faut bien des toilettes pour évacuer tout cela, surtout dans les pôles fortement touristiques de notre ville.

Concernant les bâtiments lyonnais, il y a un vrai problème lié au suivi. Les agents en charge ont beau faire le maximum, ils ne sont pas suffisamment nombreux et l'argent investi est très insuffisant. Donc c'est souvent dans l'urgence que les travaux sont faits, ce qui coûte souvent plus cher et surtout, cela ne nous garantit pas d'éviter des accidents, voire des drames comme à Marseille. En juin, l'an dernier, le plafond d'une salle de classe est tombé dans une école du 1^{er} arrondissement. Imaginez si cela avait été un jour de classe ! Nous avons eu de la chance, c'était un samedi.

Enfin, en ce qui concerne les phénomènes de délinquance, malveillance et incivilité, plutôt que l'installation de caméras, je continue à penser qu'une police de proximité serait plus efficace, car le dialogue est plus formateur que la réprimande et rien ne peut remplacer la présence humaine pour créer du lien.

Chapitre 4, la participation citoyenne.

Alors là, ce n'est pas votre point fort, mais je reconnais que vous essayez, en tout cas, vous faites mine d'essayer.

Le truc, c'est de faire des consultations et d'attendre les résultats, même si, la plupart du temps, étrangement, seules les remarques allant dans votre sens sont prises en considération, comme s'en sont aperçus, par exemple, les militants du collectif Part-Dieu.

Mais la démocratie, et la participation citoyenne, c'est aussi associer les mairies d'arrondissement, les associations, les collectifs d'usagers, à la réflexion préalable, à la définition des besoins. Là encore, je suis intervenue à plusieurs reprises, et donc afin d'éviter de rallonger ce Conseil, qui sera déjà bien trop long, je ne développerai pas. Je signale néanmoins que, lorsqu'un Conseil promet d'être aussi long, peut-être devrait-il débiter plus tôt afin d'assurer l'attention de tous les élus de bout en bout.

Chapitre 5, biodiversité, espaces verts et nature.

À Lyon, nous avons la chance d'avoir de nombreux espaces verts, dont le Parc de la Tête d'Or, où le zoo en libre accès est fortement apprécié par les Lyonnais et Grands-Lyonnais. Ce parc zoologique permet de passer du temps en famille avec une activité ludique, enrichissante et culturelle, qui permet aussi d'aborder avec les enfants les thèmes comme la protection des animaux, mais aussi les conditions dans lesquelles ils sont présentés. Il y a même l'évolution, avec la cage à ours que nous allions tous voir quand nous étions enfants. Nous sommes fiers que les conditions d'accueil des animaux aient évolué et se soient améliorées au fil du temps.

Notre ville compte une cinquantaine de jardins partagés, et ne nous mentons pas, ce n'est pas le budget ridicule alloué par la Ville qui a fait le succès de ces lieux où le vivre ensemble est roi, mais bien le travail de Madame l'Adjointe, qui n'a eu de cesse de défendre ces projets, portés par des collectifs d'habitants, souvent sous les railleries des conseillers municipaux. Il faut dire que les dossiers passaient en fin de Conseil et, comme je l'ai déjà dit, nous sommes des êtres humains, avec des limites de concentration.

Chapitre 6, économie durable et commande responsable.

Là aussi, on sent une volonté d'aller vers du mieux ou en tout cas d'en donner l'illusion, mais ce n'est malheureusement pas encore cela, parce qu'il faut plus que de l'affichage et des effets d'annonce dans ce domaine.

Chapitre 7, maîtrise de l'énergie et réduction des gaz à effet de serre.

Que ce soit à l'échelle de la Ville ou de la Métropole, le compte n'y est pas. Je suis intervenue à plusieurs reprises sur le sujet. Le bilan montre un manque d'effort dans le domaine de la rénovation énergétique de notre belle et grande ville. Nos bâtiments restent des passoires énergétiques et il ne suffit pas d'avoir construit quelques bâtiments modèles pour répondre aux besoins réels.

Un autre exemple : les panneaux solaires à l'heure de l'aérovoltaïque, c'est dommage de ne pas y avoir pensé pour nos écoles. Le principe est simple : une circulation d'air sous les panneaux permet de diffuser par un système de ventilation, dans une ou plusieurs pièces, de l'air qui permet de baisser la température un peu en été et de la monter un peu en hiver. Toutefois, soyons vigilants, les panneaux solaires sont mal recyclés et donc il faudra voir dans le temps...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas parce que j'ai pris un sandwich qu'il faut doubler votre temps de parole.

Mme GRANJON Isabelle : J'essaie de finir vite, Monsieur le Maire.

Alors, je vais juste finir avec la mobilité et rappeler que ce qui sera peut-être le plus efficace pour diminuer les gaz à effet de serre, c'est bien le libre accès aux transports en commun, Monsieur le Maire. Cela suffit de rejeter la faute sur les habitants. Peut-être est-il temps de prendre la mesure et l'importance de ce qui reste à faire.

Je vous remercie, même si je ne peux pas aller au bout de mon intervention.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame PERRIN-GILBERT.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire,

Il y a quelques instants, vous avez repris au vol notre collègue Arthur REMY, en déformant d'ailleurs ses propos comme vous aimez le faire pour caricaturer vos adversaires. Notre collègue n'a pas dit qu'il ne fallait pas travailler avec les entreprises, il a questionné votre lien à Monsieur GINON. C'est très différent et il a bien raison de le faire.

Mais je suis étonnée quand même de votre réponse. Je ne pensais pas que vous connaissiez si peu le tissu économique de notre ville, un tissu composé à plus de 95 % par des petites et moyennes entreprises, comme c'est le cas d'ailleurs dans le reste de notre pays.

Donc, vous voyez, en termes de secteur économique, il n'y a pas que GL Events avec qui nous devons travailler.

Et si Arthur REMY avait raison de regretter le poids de GL Events dans notre ville, Étienne TÊTE avait pour sa part bien raison de parler de la politique de commande publique. Il faut en effet mieux allouer, pour que les artisans, les petits producteurs écologiques et paysans, les petites et moyennes entreprises puissent répondre à notre commande publique. Il faudra d'ailleurs que nous regardions de près la manière dont notre commande se borne à l'UGAP, ce qui est loin d'être la meilleure manière d'encourager le développement durable et l'économie locale.

Ce point me permet de faire la transition avec le rapport qui nous a été présenté, notamment par Dounia BESSON, sur le développement durable. Je dirais que hélas nous est présenté un document qui ressemble un peu trop à un inventaire à la Prévert et qui, finalement, se borne à lister un certain nombre d'actions engagées par notre Ville, des actions dont on a du mal à voir, pour certaines, en quoi elles contribuent à une véritable politique de développement durable.

Mais surtout, et comme nous arrivons en fin de mandat, et je crois que, sur ces bancs, nous le sentons bien, nous aurions aimé avoir un bilan sur six ans de l'action de notre municipalité en matière de développement durable. Il aurait été normal que ce dernier rapport soit l'occasion d'une évaluation sur six ans, à l'aide notamment des indicateurs qui sont rappelés en fin de rapport. Mais il n'y a pas eu de véritable mise en perspective.

Cela me permet de réaffirmer ici que votre Ville, notre Ville, ne s'est pas suffisamment dotée d'outils d'évaluation de ses politiques publiques, et d'annoncer que nous travaillons actuellement avec nos équipes sur la mise en place pour notre Ville d'un indice municipal de développement humain et écologique, car, pour nous, c'est cet indice qui fera sens dans les années à venir et qui permettra à notre Ville d'être en avance, et qui permettra de mesurer comment nos politiques se font dans le sens du bien commun et du mieux vivre en ville pour toutes et tous. Mais cela, Monsieur COLLOMB, ce sera évidemment après mars 2020.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame PERRIN. Un mot simplement pour vous signaler que GL Events a commencé par être une toute petite entreprise et que c'est devenu une entreprise mondiale. S'il y a beaucoup de très petites entreprises qui deviennent mondiales, cela créera un peu d'emploi dans notre pays et en particulier dans notre région, ce qui, franchement, n'est pas le mal le plus absolu que je puisse souhaiter pour nos concitoyens.

J'ai ensuite Madame CROIZIER.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire,

Vous nous communiquez aujourd'hui le rapport annuel sur la situation de la Ville de Lyon en matière de développement durable pour l'année 2018. Comme chaque année, ce document complet et de qualité, produit par les services de la Ville et présenté par Dounia BESSON en chef d'orchestre, retrace l'ensemble des actions menées durant l'année précédente dans ce domaine.

Le développement durable est aujourd'hui une démarche transversale, qui touche l'ensemble des politiques publiques, de la santé au cadre de vie en passant par le bien et le mieux manger. Cette volonté forte du citoyen de vivre durablement sa ville est devenue la priorité des priorités. Vivre dans un environnement plus sain permettant une adéquation de nos pratiques avec la préservation de notre environnement est une revendication bien légitime et, en ce sens, la réappropriation de la nature en ville est un facteur clé de l'amélioration de notre cadre de vie urbain.

La Ville de Lyon a depuis quelques années avancé dans certains domaines, de manière sporadique, mais sans aucune vision stratégique et globale en la matière.

En termes d'avancées, nous pouvons évoquer la végétalisation de proximité, notamment en soutenant les initiatives de jardins partagés, de micro-implantations florales et de rues jardinées, qui progressent encore cette année. On peut également évoquer la forte augmentation du nombre de composteurs, même si c'est une compétence Métropole et même si ce nombre reste insuffisant par rapport à la demande croissante. Merci d'ailleurs à Dounia BESSON, à Alain GIORDANO et à Émeline BAUME d'être, eux, à l'écoute des arrondissements sur ces sujets.

Car la proximité a son rôle à jouer dans cette transition vers une ville plus durable. En ce sens, le projet de piétonnisation va dans le sens d'une expérimentation intéressante et à approfondir. Le problème est que, dans le même temps, Monsieur le Maire, les principaux réaménagements urbains depuis des années, ont été tous ultra minéraux. On peut en citer quelques-uns, comme la place des Terreaux, la rue Victor Hugo ou même encore le cours Lafayette, qui a vu, c'est vrai, plantés quelques arbres, mais du mauvais côté, côté ombre quand il fait chaud. Ces choix ont des conséquences aujourd'hui, avec la création de véritables îlots de chaleur sur certains secteurs de la ville. Monsieur le Maire, ce n'est pas l'unique projet de bacs à fleurs en Presqu'île qui pourra balayer 15 ans d'urbanisme minéral.

Cette expérimentation est pour notre groupe la caricature même du développement durable. Près de 1 million d'euros dépensés en investissement, en fonctionnement, puis en démontage éventuel, en bacs décidés à la va-vite, sans concertation ni réflexion, nous avons vraiment l'impression que vous n'avez pas compris en cela les vrais enjeux du développement durable.

Contrairement à vous, nous n'avons pas attendu que cela devienne un peu à la mode, d'avoir une conscience écologique et de nous mettre au vert. Les élus Les Indépendants défendent depuis des années le renforcement de la végétation en ville, la plantation d'arbres en pleine terre lorsque c'est possible, car c'est la solution la plus pérenne et la plus durable. Végétaliser les murs aveugles de nos rues, afin de remettre de la verdure et d'apporter un peu de fraîcheur en centre-ville, est également une solution trop peu exploitée aujourd'hui. Le développement des toits végétalisés est aujourd'hui là aussi trop faible sur Lyon : seulement 29 toitures végétalisées sur la ville de Lyon, surface malheureusement stable depuis 2016. Le PLU-H à cet égard a été très peu ambitieux, nous l'avons déjà souligné à plusieurs reprises.

Autre piste d'action possible, améliorer la mixité faune-flore, en développant des initiatives comme l'écopâturage, développer des espaces verts dans des zones commerciales, des parkings, des lieux culturels et des projets innovants d'agriculture urbaine.

Mieux faire respirer notre ville passe par la conjugaison de toutes ces solutions, petites et grandes. Saisir la moindre opportunité d'implantation végétale permettra à terme de donner une vraie bouffée d'oxygène à notre agglomération.

Mais le développement durable ne se lit pas uniquement au regard de la végétalisation. La transition écologique et solidaire, qui est obligatoire, doit se retrouver dans tous les choix de l'action publique, et non pas uniquement comme une succession d'actions indispensables certes, mais sans colonne vertébrale. Et sur tous ces sujets, Monsieur le Maire, nous ne sentons ni ambition ni volonté politique bien définie.

En conclusion, un positionnement commun autour de la transversalité du développement durable dans l'ensemble des politiques publiques de l'arrondissement, de la ville et de la métropole est indispensable. Nous sommes tous acteurs, tous responsables, tous engagés dans la construction de l'avenir, mais la dynamique réelle d'appropriation des objectifs de développement durable exige une compréhension des enjeux et une vision politique dont notre groupe vous sent encore trop éloigné.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur BÉRAT.

M. BÉRAT Pierre : Monsieur le Maire,

Cet exercice annuel de présentation du rapport développement durable, voulu par la loi, ne doit être ni une formalité, ni un rituel, ni un exercice convenu.

Ce doit être effectivement une étape permettant de s'assurer que nous suivons le bon cap pour donner aux Lyonnais le cadre et les conditions de vie les plus favorables, d'une façon équilibrée, et que nous le faisons au bon rythme, c'est-à-dire, compte tenu des enjeux auxquels nous faisons face, à un rythme soutenu.

Pour prendre une image sportive, ce devrait être un peu comme un programme de coaching qui vise à préparer un athlète pour une grande compétition. Comme dans un programme de coaching sportif, il s'agit de se donner des objectifs précis de performance, une stratégie pour les atteindre et des éléments de mesure qui permettent de s'assurer que l'on progresse bien.

Malheureusement, comme les années précédentes, à la lecture de ce rapport 2018, des manquements évidents apparaissent et il semble difficile d'affirmer que notre ville avance au bon pas dans la bonne direction.

Premier constat, il est un sujet important dans une logique de développement durable, pour lequel on manque toujours de mesure de la progression. C'est celui de l'efficacité énergétique de nos bâtiments. Comment faisons-nous pour réaliser des économies de consommation ? Comment faisons-nous pour que ces bâtiments soient plus efficaces ? Bien difficile de le dire à la lecture de ce rapport. Certains des indicateurs de suivi sont toujours faux, malgré notre alerte de l'année dernière, rien n'a été changé. D'autres ne sont plus renseignés, comme si l'on voulait masquer un échec. Comment, dans ces conditions, peut-on piloter notre action publique ? C'est comme si un champion de triathlon ne mesurait pas l'amélioration de sa performance sur le 10 kilomètres.

Deuxième constat, on note que certains sujets sont négligés, tout particulièrement celui de la tranquillité prévention. Et pourtant, la sécurité et la quiétude sont bien des éléments socles pour assurer un développement équilibré de notre ville. Et pourtant, les statistiques, l'actualité, l'expression de nombreux collectifs d'habitants montrent bien que les choses ne vont pas sur ce sujet, qu'elles se dégradent. La délinquance et le laisser-aller général progressent et dérivent vers des situations de plus en plus graves. La situation est grave, mais votre rapport n'y consacre que 2 pages sur un rapport de 68, et encore, vous voyez que le blanc est très important sur ces pages-là. Cela montre bien le peu de contenu de l'action. Si, Madame Dounia BESSON, 2 pages sur les 68, avec beaucoup de blanc autour de belles images. On voit bien que cette dimension n'est pas une priorité assumée par votre majorité. Et le seul indicateur de suivi présenté, celui du nombre de travaux d'intérêt général pour réparer des délits baisse de nouveau cette année.

Le sujet n'est donc pas suffisamment traité par la municipalité, et pour reprendre l'image sportive, c'est comme si le même champion de triathlon faisait l'impasse sur la natation dans son programme de coaching.

Alors, cette situation est sans doute due à un manque de volonté et certainement à un manque de cohérence dans votre majorité. Je me souviens encore des propos de votre Adjoint CORAZZOL, dans le 3^e arrondissement, quand nous évoquions les problèmes autour de la place Sainte-Anne en matière de nuisances et de trafic, et qui nous disait : « Il faut bien que jeunesse se passe et les Lyonnais sont de plus en plus exigeants. »

Un indicateur pertinent de votre rapport, je le suggère pour les années futures, pourrait être le nombre de conseillers municipaux de votre majorité qui pensent qu'il y a un problème de délinquance dans cette ville. Je pense que ce serait intéressant de le suivre. Je ne suis pas persuadé que nous soyons aujourd'hui au-dessus de 50 %.

Enfin, troisième constat, il y a des indicateurs qui marquent un recul de notre performance, sans que des conclusions soient tirées.

En page 13, votre rapport se félicite de la réflexion engagée sur la lutte contre les rats lors des Rencontres de l'Université citoyenne. Mais quand on va voir les indicateurs, de 2017 à 2018, le nombre d'opérations de dératisation a été divisé par trois. Pour quelle raison ? Quelle analyse on en tire ? Aucune. Parler toujours pour moins agir.

Autre exemple sur un sujet hautement stratégique pour notre développement social, celui de l'insertion des jeunes à l'emploi. Le nombre d'accès à l'emploi est en baisse régulière depuis trois ans, - 12 % en 2018. Quelles conclusions politiques nous en tirons ? Bien malin qui peut le dire à la lecture de ce rapport. Là encore, pour reprendre la métaphore sportive, c'est comme si notre champion de triathlon au fil de ses entraînements perdait deux minutes pour ses 40 kilomètres sans se poser de questions.

Une fois encore, ce rapport montre d'importantes lacunes dans la démarche de développement durable de notre ville. Ce constat étant fait, il faut s'interroger sur les causes pour y remédier. Je dirais que l'incohérence de votre majorité, facteur d'objectifs flous et de volonté molle, a une belle tête de coupable.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BÉRAT. Vous êtes le premier à dire qu'ici, il y a une volonté molle. Donc je vous remercie, parce que, comme on dit plutôt le contraire, cela contribue à m'apaiser.

Bien. Nous passons à Madame CHEVALLIER.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le rapport développement durable est à nouveau cette année – désolée de le dire – un catalogue d’actions, qui sont certes nombreuses et intéressantes, mais qui ne facilitent pas la mesure réelle et complète de ce que fait la Ville en matière de développement durable. Il est accompagné d’une série d’indicateurs qui ne permettent pas non plus d’évaluer concrètement l’engagement de la Ville.

Je vais prendre plusieurs exemples pour illustrer ce propos.

Le premier exemple est le nombre de kilomètres d’aménagements cyclables réalisés. On donne un chiffre pour 2016, 2017, 2018, mais on ne connaît pas le point 2014 ni l’objectif prévu pour 2020. Ils ne sont pas indiqués dans le rapport. On connaît par ailleurs l’objectif pour 2020 qui est de 300 kilomètres. Est-il atteignable ? Il est difficile de le savoir avec les chiffres du rapport. Tout à l’heure, nous avons eu un complément oral – il est dommage que ce ne soit qu’oral et pas écrit – d’Alain GIORDANO, qui nous indique que nous en sommes à 283 si j’ai bien noté. On peut donc penser que l’objectif de 2020 est atteignable. Ce sont des déductions. Nous nous servons du rapport et de compléments d’information. Or, il serait facile de le préciser dans le rapport.

Deuxième exemple, nous avons un paragraphe sur les mesures de qualité de l’air intérieur dans les crèches et les écoles. On nous indique le nombre de campagnes de diagnostic de la qualité de l’air qui ont été réalisées. On nous indique qu’un des résultats est un manque de renouvellement d’air, que des mesures sont prises pour améliorer ce renouvellement d’air, mais on ne sait pas le nombre d’écoles concernées, le nombre de crèches concernées. On sait que d’autres polluants ont été mesurés, aucun résultat sur ces autres polluants. Vous avouerez que c’est un peu court comme analyse sur ce sujet-là. Je rappelle aussi que nous avons demandé à plusieurs reprises les résultats par école de ces polluants et que nous n’avons toujours rien reçu.

Sur l’air extérieur, de la même façon, Alain GIORDANO nous a donné des chiffres tout à l’heure. Rien ne figure dans le rapport développement durable.

Troisième exemple qui, pour nous, est vraiment important, ce sont les objectifs du plan climat de la Ville, les fameux 3x20. On trouve dans le rapport, l’évolution des émissions de gaz à effet de serre sur le patrimoine de la Ville, de - 25,2 % par rapport à 2010. Nous avons là un objectif qui est atteint et même dépassé. La part d’énergie renouvelable de l’ensemble des énergies consommées par la Ville s’élève à 30 %. Elle est liée au nouveau marché de la Ville, marché d’électricité verte à 100 % d’origine renouvelable. Là, nous avons un objectif atteint, voire dépassé, mais nous avons aussi une production – et cela importe – d’énergie renouvelable faible sur la ville.

En revanche, et c’est là où il y a un problème, dans le rapport, on ne retrouve pas l’évolution de la consommation d’énergie. D’après les informations que nous avons eues lors du Comité de pilotage du plan climat, la baisse de la consommation d’énergie serait aux alentours de 7 %. Nous sommes en 2019, même si les chiffres datent de 2018, nous sommes sur un résultat qui est très loin d’un objectif de baisse de 20 % que nous nous étions fixé pour 2020. Est-ce la raison pour laquelle nous n’avons pas affiché de ce résultat dans le rapport ? On peut le penser. Nous pensons nous que la Ville aurait pu atteindre un chiffre bien meilleur, car les bâtiments communaux et les établissements scolaires qui ne sont pas correctement encore isolés sont encore nombreux, mais il aurait fallu décider d’investir plus, beaucoup plus dans la rénovation thermique des bâtiments municipaux, ce que la Ville a régulièrement refusé de faire malgré nos différentes alertes lors des votes des budgets, comptes administratifs. Je ne sais pas le nombre d’années depuis lesquelles nous alertons sur le sujet, sans que rien de nouveau n’ait été fait.

Quatrième sujet, les dépenses pour le chauffage, l’électricité et l’eau. Alors là, notre surprise est que nous avons seul un montant de dépenses global qui est affiché, alors que nous avons des détails fournis pour les années 2016 et 2017. Pour les consommations d’eau, de chauffage ou d’électricité, aucun chiffre donné pour 2018, c’est assez incroyable, dix mois après la fin de 2018, et quand on sait l’importance de ces sujets et l’importance du suivi de ces données dans la lutte contre le changement climatique.

Cinquième et dernier exemple, nous n’avons aucune information sur le nombre de places de stationnement qui ont été supprimées pour les voitures en surface. C’est un indicateur qui est vraiment intéressant, car il permet de mesurer la place libérée au profit d’autres modes de déplacement, comme le vélo ou la marche à pied, ou encore de développer la végétation de la ville. J’ai demandé cette information en commission, je l’attends toujours. Dans le cadre du label Cit’ergie, c’est aussi une information qui était attendue.

La Ville avait démarré un travail de partenariat avec l’Université Lyon 2 pour mettre en place une batterie d’indicateurs qui permette de mesurer l’avancée réelle de la Ville sur les aspects développement durable. Ce travail a été arrêté dans l’attente d’une autre orientation indiquée par Dounia BESSON tout à l’heure, qui serait de retenir des indicateurs relevant des 17 objectifs de développement durable de l’ONU. Soit. C’est dommage, on arrive en fin de mandat, mais on aurait pu déjà intégrer un certain nombre d’informations dans ce rapport qui commencent à mesurer l’évolution en termes de développement durable.

C'est le dernier rapport développement durable de ce mandat et le constat est que la Ville n'a toujours pas à disposition un outil global de suivi et de pilotage de sa politique en matière de développement durable. À l'heure où les scientifiques nous rappellent régulièrement l'urgence des changements de politique à mener pour faire face au changement climatique et à la préservation de la biodiversité, cela nous paraît peu responsable. Il y a en effet urgence à avoir un réel outil de suivi et pilotage. Il y a urgence à prendre des mesures fortes pour lutter contre le changement climatique. Et si tout allait si bien, comme il nous a été longuement expliqué lors de la présentation du rapport, pourquoi aurait-on des épisodes de canicule de plus en plus fréquents et plus longs, et pourquoi aurait-on des épisodes de pollution régulièrement ? Les habitants de Lyon, les marcheurs pour le climat, dont on a beaucoup parlé, attendent et sont prêts à des changements à la hauteur des enjeux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur PELAEZ.

M. PELAEZ Louis : Monsieur le Maire,

On le voit bien, chacun a bien compris que les thématiques environnementales ne sont plus un simple sujet parmi d'autres, puisque cette question a désormais changé d'ampleur. Preuve en est lors de ce Conseil municipal, et j'imagine que ce sera identique pour les prochains, tous les rapports qui ont de près ou de loin un vague lien avec l'environnement ont droit à des temps de parole de plusieurs groupes anciens et nouveaux.

L'erreur typique n'est pas tant de nier l'existence de ces tendances de fond – cela devient difficile –, mais plutôt de chercher à courir derrière. Loin de nous de minorer ce mouvement qui dépasse les seules préoccupations environnementales et touche plus globalement à l'impact de ces questions sur notre vie, sur l'avenir, l'avenir des enfants et surtout à la question du sens. Et ce mouvement avait été en partie anticipé, donc pas besoin pour nous de courir.

Je me souviens très bien, Monsieur le Maire, il y a déjà plusieurs années, après notamment un de vos voyages dans des villes asiatiques, combien vous aviez insisté sur le fait que préserver la santé des habitants de la Métropole de Lyon devait être une préoccupation permanente. C'est la raison pour laquelle vous nous aviez demandé de prendre tous, Villes, Métropole, sociétés d'économie mixte, bailleurs de logements sociaux, le sujet de la qualité de l'air à bras-le-corps, en actionnant l'ensemble des leviers dont nous disposons et en engageant des actions dans tous les domaines, que ce soit la mobilité, le transport, l'habitat ou la ville intelligente.

Ce rapport l'illustre, et Madame BESSON l'a très bien détaillé, le chemin tracé, cohérent, réaliste, construit dans le temps, qui a été partagé par toute la majorité dans sa pluralité. Toute la majorité et une très grosse partie des personnes ici présentes, de sensibilités différentes, du PS aux centristes, à la gauche alternative et communiste, aux écologistes et aux autres progressistes, nous l'avons accompagné, parce que tout le monde partageait cette vision dans un esprit de loyauté et d'intérêt général.

Personne ne peut nier les progrès réalisés, en tout cas ceux qui, comme les Lyonnais, le voient tous les jours. La Ville de Lyon a développé depuis trois mandats une politique dynamique d'aménagement urbain : les nouveaux espaces naturels, dont beaucoup ont été créés en prenant beaucoup de place sur la voiture, les berges. Chaque Lyonnais dispose aujourd'hui de 32 mètres carrés d'espaces verts à moins de 300 mètres de son habitation et près de 40 % du territoire de verdure oxygène la ville avec 55 000 arbres de parcs et 26 000 arbres le long des rues, 300 parcs, squares et jardins, 7 liaisons vertes afin de traverser le quartier à pied, et 570 000 végétaux plantés chaque année dans les parcs publics en zéro phyto depuis 2008.

La Ville de Lyon et la Métropole à l'époque avec vous, Monsieur le Maire, ont adopté le Plan Oxygène en 2016, dont beaucoup d'actions présentes dans ce rapport découlent. Ce plan a été adopté très largement et il permet de voir se concrétiser aujourd'hui des actions très concrètes comme certaines dans ce rapport. Je pense à l'Écoréno'v, mais aussi à des projets extrêmement importants pour une ville et agglomération apaisées, la fin des autoroutes urbaines, avec notamment le déclassement de l'A6-A7, du passage des poids lourds par Fourvière, accompagnés de la mise en place d'une zone à faible émission, ZFE, voulue et décidée dès 2016, mais aussi le développement de l'autopartage, qui est une réussite incroyable. Nous avons aujourd'hui ne serait-ce que pour Citiz et Yea ! plus de 4 300 utilisateurs réguliers. Le plan vélo, le développement des zones 30, les zones partagées, par exemple.

Tout cela pour dire que ces questions environnementales et plus largement ces questions de qualité de vie, de santé, elles n'ont pas été traitées comme la gestion d'une nouvelle mode par nature éphémère, vouée à laisser place plus tard à d'autres tendances, mais bel et bien comme un sujet de fond, un sujet fondamental, un sujet socle pour l'avenir.

Au travers de ce rapport, on voit comment la Ville de Lyon a décidé de relever les cinq défis d'aujourd'hui : lutter contre le changement climatique, préserver les ressources et l'équilibre de la nature, développer l'économie équitable et responsable, garantir la cohésion sociale pour mieux vivre ensemble avec la participation de tous et une ville apaisée avec la lutte contre l'insécurité. Car le développement durable dépasse la simple préservation de l'environnement, c'est un ensemble d'enjeux qui, mis en cohérence, influent sur la qualité et la cohésion de notre vie collective.

Les labels et prix, Ville équitable et durable depuis 2013, le prix européen de l'innovation pour le commerce équitable ou le prix CGLU Ville de Mexico Culture 21 pour notre charte de coopération culturelle, ou encore, dans le domaine du handicap et de l'égalité hommes-femmes, démontrent l'implication de nos collègues en charge de ces dossiers pour une ville durable et solidaire.

Alors, depuis 2001, nous nous sommes engagés, mais vous le dites régulièrement, Monsieur le Maire, au-delà de ce que nous avons entrepris, il faudra demain aller encore plus loin, voire, sur certains points, changer de braquet, mais c'est toujours plus facile quand les bases ont déjà été ancrées et sont solides. Mais vous avez raison, Madame CHEVALLIER, il va falloir demain encore s'améliorer notamment dans les mesures et l'évaluation.

Évidemment, nous voterons ce rapport.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur KÉPÉNÉKIAN.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Juste un petit propos, Monsieur le Maire, je vous sens très taquin ce soir, plutôt en forme, donc je vais me permettre de l'être quelques minutes. Cela fait plusieurs fois que vous nous expliquez que tout était en ordre – je reviens sur la Cité des Jardins, pardon –, pour dire que tout cela était en ordre et que vous ne comprenez pas pourquoi cela ne s'est pas fait pendant votre absence. Donc je le prends pour ma part pour les 16 mois durant lesquels j'ai assumé la responsabilité de Maire, quel que soit le mode de fonctionnement, Monsieur le Maire. Vous êtes bien placé pour savoir que des projets peuvent prendre un peu plus de temps que ce qu'on voudrait pour sortir de terre, vous en avez cité quelques-uns depuis tout à l'heure, et puis, somme toute, là, vous êtes en place depuis un an et je ne vois pas non plus que nous ayons beaucoup avancé sur le sujet. C'est donc peut-être bien un sujet un peu plus complexe qu'il n'y paraissait.

Je voudrais simplement dire, vous voyez, Monsieur le Maire, vous savez très bien, mon métier m'a appris un peu d'humilité, parce que j'ai plus appris des échecs thérapeutiques que de mes succès. Donc la fierté que vous avez pleinement le droit de citer pour le travail de ces trois mandats n'empêche pas que l'on pense que le collectif a besoin d'avancer.

Je tenais donc à prendre la parole au nom de notre groupe pour saluer à l'occasion de la parution de ce rapport sur le développement durable l'engagement de la Ville sur cette thématique évidemment prioritaire, tout le monde l'a dit, je vais raccourcir mon propos.

Bien sûr, à mon tour, au nom du groupe, nos félicitations vont à Dounia et son équipe, et à l'ensemble des services mobilisés pour le travail réalisé, et auquel il faut associer bien entendu Zorah AIT-MATEN, Alain GIORDANO, Françoise RIVOIRE, puisque tout le monde a été cité et légitimement cité.

C'est donc aussi l'occasion de saluer l'ensemble des associations avec lesquelles Dounia BESSON a mené un vrai travail. J'en ai été témoin encore une fois pendant les mois où nous avons travaillé ensemble. Ces associations sont devenues des partenaires incontournables du développement durable, parce que, là aussi, quelle que soit la puissance de la Ville, elle ne pourra pas arriver à faire sans l'ensemble des acteurs que représente le monde associatif.

Ce rapport montre l'ampleur du chantier engagé par la Ville au travers des 13 thématiques, de la solidarité et la cohésion sociale à l'emploi et l'insertion – je ne vais pas tous les citer. Il nous montre surtout le grand changement de nos pratiques pour faire que, demain, nos villes soient des villes équilibrées qui s'appuient sur une nouvelle croissance plus durable, plus inclusive – Zorah a insisté beaucoup sur ces thèmes, bien entendu –, associant les habitants et plaçant l'humain au cœur de nos préoccupations.

J'avais évoqué, lors de mon discours du Nouvel An, Monsieur le Maire, en cette année 2019, la réussite de notre Ville, et j'avais à cette occasion souligné combien cela peut être fragile, si on ne sait pas s'adapter aux nouvelles demandes des habitants et si on ne sait pas changer de logiciel. C'était mes mots.

Nous voyons aujourd'hui que de nouvelles priorités apparaissent, qui nous placent face à des défis qui correspondent aux enjeux de notre temps. Cela touche bien sûr à l'environnement, la qualité de vie, la santé, la solidarité, la sécurité, les services publics, les déplacements, les actions pour les plus précaires, associées à une forte attente d'écoute, de dialogue et de participation des citoyens. Nous devons intégrer ces attentes dans notre gouvernance et dans nos futurs projets. C'est ce qui a été fait, sans revenir sur ce thème, sur les rythmes scolaires, où nous avons pu mener ce travail. Mais nous pourrions aussi citer, Dounia BESSON l'a fait, le prix européen du commerce équitable qu'a reçu notre Ville en juin 2018 à Bruxelles.

Tout cela est le résultat, encore une fois, du travail collectif. C'est le résultat d'un travail mené avec une grande transversalité, un vrai souci d'évaluation, et, quelle que soit la qualité de l'évaluation, elle a le mérite d'être là et de nous donner des arguments, même si tout cela est perfectible. Évaluer, c'est extrêmement difficile. Mais c'est aussi de mettre en cohérence les nombreuses actions qui ont été menées dans notre territoire.

Je voulais insister sur la santé et la culture, on l'a dit tout à l'heure, mais je voudrais terminer sur le point du rapport qui me paraît majeur, c'est la notion d'administration exemplaire. Plus que jamais nous devons travailler par nos actions à montrer combien la mobilisation des services est forte et innovante. Nous devons montrer l'exemple par notre mobilisation, car il y a des valeurs que la Ville représente et qui engagent, qui doivent engager, nous tous, pour une ville plus durable.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur MALESKI.

M. MALESKI Jérôme : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cette année encore, j'ai le plaisir de m'exprimer au nom du groupe Socialistes, Radicaux et apparentés sur le rapport Développement durable. Je tiens d'abord à remercier Dounia BESSON, Zorah AÏT-MATEN et Alain GIORDANO pour leur travail et la qualité du rapport qu'ils nous ont présenté ce jour.

Aujourd'hui, et plus encore que par le passé, les politiques de lutte contre le réchauffement climatique et pour un développement durable sont fondamentales. Fondamentales parce que les enjeux sont de plus en plus grands et visibles. Fondamentales parce que la crise environnementale et climatique se fait de plus en plus pressante et de plus en plus grave. Fondamentales enfin parce que les citoyens, et plus particulièrement les Lyonnais, réclament que des décisions fortes soient prises.

Dans ce contexte, je me réjouis de la qualité du bilan que nous présentons aujourd'hui et j'aimerais revenir sur quelques-unes des actions menées pour les mettre en exergue.

Ce que je note dans un premier temps, ce sont les actions destinées à protéger les plus fragiles, et notamment les enfants. En ce sens, une grande opération de contrôle de la qualité de l'air intérieur a été menée dans 200 écoles de la Ville, soit 38 000 élèves concernés.

Dans le cadre de la lutte contre les fortes chaleurs, plusieurs crèches ont bénéficié de l'installation de brasseurs d'air, un dispositif qui devrait être progressivement étendu dans les prochaines années.

Grâce à l'amélioration de la performance énergétique dans les bâtiments publics, par exemple la piscine Saint-Exupéry, l'installation photovoltaïque citoyenne ou l'augmentation du nombre de kilomètres cyclables sur l'agglomération (201 en 2016, 242 en 2018, soit une augmentation de 20 %), nous sommes parvenus entre autres à réduire entre 2010 et 2018 nos émissions de gaz à effet de serre de 22,2 %. Il reste encore bien sûr des choses à faire, mais ces chiffres sont encourageants.

Le développement durable, ce n'est pas seulement lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, c'est aussi promouvoir l'égalité et l'intégration sociale des individus.

Je me réjouis des actions qui ont été menées en ce sens. Je pense notamment au dispositif Écoréno'v, soutenu par la Ville de Lyon, qui a permis de lutter contre la précarité énergétique dans les logements par l'attribution de subventions permettant d'effectuer des travaux d'isolation. En tout, ce sont 1,4 million d'euros qui ont été débloqués et qui ont notamment permis l'écornovation de 12 copropriétés, soit 700 logements, entre autres dans le 8^e arrondissement.

Cette démarche est doublement pertinente, car elle permet, pour les ménages, de réduire leur consommation électrique, ce qui contribue à réduire leur précarité, et par là-même permet de réduire l'émission de gaz à effet de serre.

Concernant l'insertion sociale, on peut citer l'action Chantier rebond dans les 7^e, 8^e et 9^e arrondissements, qui a permis à 25 jeunes de bénéficier en alternance de temps de travail sur leur projet professionnel et de gagner en expérience en travaillant sur un chantier dans un équipement sportif de la commune.

On pourrait également citer, dans cette même idée de favoriser plus d'égalité, la mise en place des clauses d'insertion dans les marchés publics ou les actions en faveur de l'égalité femmes-hommes ou le plan de lutte contre les violences sexuelles au travail.

Je le disais, les réponses apportées aux enjeux climatiques doivent par essence être collectives et c'est pour cela que je suis convaincu de la pertinence des démarches participatives dans ce cadre.

Pour finir, je voudrais donc dire quelques mots de ces actions qui concernent également ma délégation. Madame GRANJON, vous avez mal lu le rapport ou nous n'avons pas le même, mais il y a quand même 6 pages de ce rapport qui sont dédiées à la démocratie participative, et je m'en félicite.

L'année a été riche avec 12 temps forts organisés dans le cadre des Universités citoyennes, un appel à projets de 30 000 euros, qui a permis de financer 7 actions de nos conseils de quartier, dont plus de 5 500 Lyonnais sont membres.

Je pense ensuite bien sûr à la démarche participative Ensemble, parlons climat, qui s'est articulée autour de problématiques comme la lutte contre la chaleur en ville, la gestion de l'eau et de l'énergie ou la biodiversité et la nature en ville (18 000 visiteurs sur la plateforme Civocracy).

On voit un réel engouement des Lyonnais pour ce sujet et nous aurons l'occasion de discuter plus avant des résultats concrets de cette consultation lors du vote du Plan Énergie Climat au prochain Conseil municipal. Madame GAY nous présentera ce rapport.

Je finirai simplement en disant que je suis fier de notre bilan en faveur du développement durable et je me félicite de voir que la participation citoyenne y tient une place importante, car j'estime que dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, les citoyens ont une réelle place à prendre.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Quelques mots.

Pour dire simplement que ce n'est pas d'aujourd'hui, comme l'a dit Louis PELAEZ que nous avons découvert ces problématiques.

Je rappelle qu'en 2001, l'Adjoint à l'Urbanisme de l'époque était Gilles BUNA. Avec Gilles BUNA, nous avons pensé le développement de la ville pour prendre en compte déjà ce type de problématiques.

Ce que vous disiez tout à l'heure, Madame CROIZIER, sur les grands projets, n'est pas totalement juste. Si vous regardez par exemple comment a été faite la Confluence, vous apercevez la place de la nature dans la Confluence. Si vous regardez Gerland et le plan que je montrais tout à l'heure, Alain MARGUERIT, avec ces allées qu'il dessine sur Gerland, a évidemment cette pensée-là. Si vous regardez comment nous avons fait la rénovation de La Duchère et la place des jardins et de la nature. Si vous regardez Mermoz Nord. Bref, si vous regardez l'ensemble des grands projets – je ne rappelle même pas Garibaldi, où je fus un peu pionnier dans ce domaine –, vous voyez que nous avons cette pensée dès le départ.

Je crois qu'aujourd'hui, chacun a conscience des enjeux que présente la lutte contre le réchauffement climatique. Il se trouve qu'aux Journées de l'Économie, j'étais assis à côté de Joseph STIGLITZ. Nous avons donc eu l'occasion de discuter un peu ensemble de la façon dont on pouvait voir l'avenir. Vous savez qu'il est assez critique dans ses livres avec la société telle qu'elle est aujourd'hui. Je l'interrogeais sur le fond de sa pensée. Lui-même me disait, puisque le thème de ces Journées de l'Économie était les dix années qui viennent, dix années décisives pour résoudre les problèmes de crise, que les enjeux ne pouvaient se faire que par la prise de conscience qui est aujourd'hui réelle, mais en coopération avec toute une série de grandes entreprises. Aujourd'hui, un certain nombre de changements majeurs du point de vue de la réduction des émissions de gaz de serre se fait grâce aux technologies nouvelles.

Nous étions l'autre jour sur l'inauguration de Navya. On voit ce que cette transformation va permettre dans les prochains temps. Nous aurons dans tous les domaines ce type de transformation.

Le monde dans dix ans ne doit pas être conçu simplement comme ce qui va se passer l'année prochaine ou l'année d'après. Cela va être des révolutions qui sont considérables, qui vont faire, par exemple, qu'un certain nombre de voitures seront réalisées avec hydrogène. Cela change totalement la donne par rapport à ce que nous connaissons aujourd'hui, mais nous aurons toujours besoin de la mobilité.

Il faut donc analyser ce qui va se passer dans les prochaines années et indiquer évidemment un cap.

On reproche au rapport d'être trop ponctuel, mais si vous regardez les rapports qui sont établis d'année en année, vous voyez que la succession des points fait une ligne et que la ligne que nous suivons a un sens et qu'elle a un sens depuis 2001 et pas simplement au cours de ces dernières années.

Je mets aux voix ce rapport.

(Prend Acte)

(*Abstention de Mmes GRANJON et PERRIN-GILBERT.*)

COMMISSION IMMOBILIER – BÂTIMENTS

2019/5172 - Lyon 8^e - Approbation de la dénomination, en hommage à Monsieur Robert Batailly, du kiosque place Ambroise Courtois - EI 08 115

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

M. LE MAIRE : Si vous le voulez bien, je fais un petit saut dans notre emploi du temps, car il se trouve que nous avons parmi nous Irène BATAILLY et Nicole BARGOIN. Comme vous le savez, un des projets de délibération que nous devons apporter ce soir porte sur la dénomination du nom de Robert BATAILLY au kiosque de la place Ambroise Courtois. Comme ce rapport va, à mon avis, passer assez tard dans la soirée, je ne voudrais pas les faire attendre. Si vous voulez bien, je vais dire quelques mots maintenant.

Je veux, en votre nom, dire quelques mots. Robert BATAILLY était d'une fibre herriotiste, de la grande fibre radicale. Le radicalisme, c'était le solidarisme, c'est-à-dire essayer de transformer la société. C'est cette veine-là qui l'avait inspiré.

Il avait été élu dans le 3^e arrondissement, puis délégué – c'était comme cela avant la loi PLM – dans le 8^e arrondissement, et il en était devenu, après l'adoption de la loi PLM le premier maire.

Robert était engagé dans la cité. C'était un homme chaleureux. Il s'était établi au 64 rue Feuillat, qui était devenu un des hauts lieux de la politique.

Je n'avais pu être là lorsqu'il nous avait quittés, le 27 novembre 2017, j'étais alors au ministère de l'Intérieur, mais j'avais eu une pensée très forte pour lui, parce que c'était un homme de conviction, c'était un homme d'amitié, c'était quelqu'un qui savait réunir. Et ce 64 rue Feuillat était devenu à la fois le grand lieu des réunions politiques de l'époque, mais aussi de la vie associative à Lyon.

C'est sur les bancs de la majorité qu'il siégeait lorsque moi je l'ai connu et que j'étais sur les bancs de l'opposition. Nous étions l'un dans la majorité, l'autre dans l'opposition, mais cela n'empêcha pas que, très vite, nous liâmes des liens d'amitié, parce que nous nous estimions. Nous aimions ce qu'était la profondeur des personnages, assez différents l'un de l'autre, l'un plus bonhomme avec sa gouaille, avec cette volonté d'affirmer quelquefois le 8^e arrondissement dans la provocation. Il avait voulu que ce quartier qu'il avait profondément aimé, où il avait agi pour commencer à provoquer son renouvellement, à un moment donné où nous connaissions la grande crise économique et où les quartiers du 8^e arrondissement avaient vu peu à peu l'ensemble de leurs entreprises se fermer.

Pour la place Ambroise Courtois, il avait fait passer à Christian COULON le message : « J'aimerais bien, après, qu'on puisse donner le nom de Robert BATAILLY à ce kiosque. », parce que cette place Ambroise Courtois était pour lui un symbole, devant l'Institut Lumière, qu'il avait aidé aussi à recréer.

Nous aurons dans quelque temps l'occasion d'inaugurer ce kiosque Robert Batailly, de nous exprimer devant les habitants du 8^e arrondissement, mais je veux dire que je n'oublierai pas Robert, je ne l'oublierai pas avec ce qu'il y avait d'émotion lorsqu'il prenait la parole pour l'association, Ceux de Verdun. Il avait une certaine idée de la France, de celles et ceux qui s'étaient sacrifiés pour défendre notre pays, mais peut-être plus largement une certaine conception de ce qu'est l'humanité.

Alors, chère Irène, nous lui rendrons hommage, il le mérite bien. Les dernières années pour lui avaient été pénibles, malgré tout, il voulait continuer à s'engager, quelles que soient ses propres difficultés.

Merci à Robert, merci à toi, merci à Nicole BARGOIN, qui était aussi élue du 8^e arrondissement.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Franck.

M. LÉVY Charles-Franck, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Chères Irène et Nicole BARGOIN,

Je ne vais pas revenir sur le parcours de Robert BATAILLY. Monsieur le Maire, vous venez de le faire.

Simplement pour rappeler que cette délibération a été votée à l'unanimité du Conseil d'arrondissement, tout simplement parce qu'il existe des femmes et des hommes qui incarnent des territoires, et Robert BATAILLY incarnait le 8^e arrondissement.

Le 1^{er} novembre dernier, avec plusieurs élus du 8^e, Irène et son fils Christian, nous nous sommes également recueillis sur sa tombe.

Robert BATAILLY a vu le 8^e arrondissement changer et l'arrivée de la ligne D du métro a été le début de la métamorphose du 8^e, sur le quartier de Monplaisir bien évidemment.

Aujourd'hui avec l'Institut Lumière, le Hangar du Premier Film, la Maison de la Danse un peu plus loin, c'est bien le kiosque place Ambroise Courtois qui est un des symboles de l'arrondissement.

C'est en 1912 qu'une société musicale, la Lyre, lance un appel pour la création d'un kiosque à musique, Grande Place de Monplaisir. Une souscription sera lancée et le kiosque sera inauguré quelque temps plus tard aussi grâce au soutien de la famille Lumière.

Ce kiosque deviendra un lieu de vie, un lieu de rencontre pour les familles et Robert BATAILLY, dans sa jeunesse, fréquentait régulièrement le lieu.

Le kiosque sera par la suite démoli en 1958, et lors de la création de la ligne D du métro et des travaux, Robert BATAILLY, alors Maire du 8^e, en a profité pour redonner une vie au kiosque qui est aujourd'hui l'un des derniers et peut-être même le dernier kiosque à musique de la Ville de Lyon.

Le kiosque Robert Batailly fera face au buste d'Ambroise Courtois, un autre radical lyonnais qui habitait sur la place, mort assassiné en 1944. C'est également un chapelier lyonnais.

Ce kiosque, c'est donc Robert BATAILLY qui lui a redonné vie. Des travaux ont été effectués il y a quelque temps sur les marches, et la Ville de Lyon et la Mairie du 8^e ont contribué à le restaurer. Il semblait donc normal et logique de lui donner le nom de Robert Batailly. Merci donc, Monsieur le Maire, Monsieur Christian COULON, pour votre action conjointe, afin de donner le nom de Robert Batailly à cet équipement du 8^e arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : C'est l'unanimité, évidemment.

J'avais lu l'ensemble des hommages qui lui avaient été rendus. J'avais vu que toutes les familles politiques de la Ville s'étaient associées pour rendre hommage à Robert d'une façon émouvante. Chacun, je crois, se reconnaissait dans un aspect de sa pensée et de son action.

Merci, Irène, merci, Nicole.

Nous reprenons, si vous le voulez bien, le cours normal de nos débats.

**COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES - ÉCONOMIE - COMMERCE ET ARTISANAT -
TOURISME**

2019/5175 - Grande réserve de Xingu (Brésil) - Attribution d'une subvention d'aide d'urgence à l'association Forêt Vierge

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

M. LE MAIRE : C'est Madame Dounia BESSON qui va présenter un rapport qui, au départ, devait être présenté par Madame DOGNIN-SAUZE.

Mme BESSON Dounia, rapporteur : Monsieur le Maire,

Il s'agit d'une aide d'urgence de 50 000 euros pour le combat du chef Raoni.

Avis favorable de la Commission pour le soutien de 50 000 euros à l'association Forêt Vierge.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame BAUME.

Mme BAUME Émeline : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le 6 mai dernier, des experts de l'ONU remettaient un rapport concernant la biodiversité mondiale. En voici quelques conclusions : 1 million d'espèces animales et végétales sont actuellement en danger, 75 % des terres et 76 % des eaux sont dégradées, parmi lesquelles les forêts, donc la forêt amazonienne, ainsi que les marais et zones humides.

Cinq causes globales de perte de biodiversité mondiales sont clairement identifiées : la destruction des habitats, le développement des espèces envahissantes, les pollutions, le changement climatique et la surexploitation des espèces. Tout est d'origine humaine.

Puisque l'activité humaine est le problème, sans doute que l'humain est une partie de la solution.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Adjointes, soutenir la démarche du chef Raoni est très bien, aucun problème. Pour être responsable et amplifier le mouvement et donc participer à la non-dégradation de nos écosystèmes et la préservation du vivant, la Ville de Lyon avec ses compétences peut encore agir et agir plus.

Premier aspect, qui a été évoqué dans le cadre du rapport développement durable : accompagner la transition agricole. Aujourd'hui, un cargo de 60 000 tonnes de soja est arrivé en France. Ce soja venait du Brésil. La solution : proposer aux scolaires des repas différenciés avec plusieurs lignes de production, comme cela a été évoqué au précédent Conseil municipal, c'est-à-dire pas 26 000 menus identiques, parce que Dounia BESSON l'a pointé, les filières régionales ne sont pas encore structurées, avec 26 000 menus non identiques avec des protéines végétales régionales. Ceci permettra pas à pas, comme l'a indiqué votre Adjointe, de structurer les filières.

Deuxième point, pour cesser l'exploitation de fonds marins et de sous-sols, la Ville pourrait arrêter d'avoir recours à des produits financiers auprès d'organismes bancaires soutenant des énergies fossiles. Ce n'est pas nouveau de ce soir pour les élus écologistes. Cela fait au moins quatre ans que nous le proposons.

Troisième point, pour amplifier la biodiversité dans notre ville, comme l'a indiqué Alain GIORDANO, les spécialistes locaux, à savoir l'association Arthropologia, ont largement participé à l'animation nationale des Assises des pollinisateurs, une solution est ressortie des échanges, à savoir la création de haies esthétiques et productives dans notre trame verte.

Quatrième point et le dernier, la Ville pourrait éduquer plus largement au respect de la nature, c'est-à-dire faciliter l'accès au plein air dans les jardins partagés qui sont créés, dans les parcs qui existent déjà, mais aussi dans des cours débitumées, dès le plus jeune âge avec des professionnels entre autres de la petite enfance et de l'éducation, formés et accompagnés, parce qu'ils ne peuvent pas tout faire tout seul. Et surtout, cesser de proposer comme modèle de divertissement à ces mêmes enfants l'exploitation – je parle bien de l'exploitation et je ne parle pas de la plaine asiatique – d'animaux sauvages.

J'en terminerai sur cette question, Monsieur le Maire. Notre ville compte des lieux d'apprentissage que vous connaissez, de découverte, de création, de diffusion des arts circassiens. L'ensemble des élèves de maternelle et d'élémentaire devraient pouvoir s'émerveiller de ces artistes-là et non d'animaux sauvages en cage. Le spectacle circassien tel que proposé, par exemple, par André-Joseph BOUGLIONE, est respectueux de la biodiversité mondiale et porteur d'un message fort ici et essentiel : l'humain porte en lui les solutions pour sa survie en paix et en dignité.

Vous ne souhaitiez pas que le débat arrive dans cette instance, puisque vous avez refusé que notre vœu soit présenté, parce qu'il s'opposait au stationnement de cirques avec des animaux sauvages dans notre ville. Alors même que, tout à l'heure, finalement, votre Adjointe, notre collègue, Zorah AÏT-MATEN a interpellé le gouvernement sur quelque chose, nous, il nous a été dit que parce que nous souhaitions interpellier le gouvernement, nous ne pouvions pas présenter ce vœu.

Peu importe, nous votons avec plaisir cette délibération, qui parlait de biodiversité nationale. Vous ne parliez pas de biodiversité, vous parliez de l'Observatoire de la Pauvreté et vous avez, à juste titre, interpellé le gouvernement. Quand les écologistes souhaitent interpellier le gouvernement, ce n'est pas possible ici dans cette assemblée. En tout cas, c'est ce qui nous a été dit.

Tout cela pour dire que nous soutenons avec plaisir cette délibération et nous invitons juste à une plus grande cohérence ou une plus grande audace globale.

Merci.

M. LE MAIRE : Je pense, Madame BAUME, que nous aurons l'occasion de rediscuter de ces problèmes de manière générale, car cela pose aussi le problème de ce que nous réalisons nous-mêmes, la façon dont nous concevons par exemple notre parc zoologique. La réflexion doit donc être beaucoup plus globale.

En attendant, j'avais promis au chef Raoni, lorsqu'il était venu à Lyon, que nous ferions voter une subvention, non seulement que nous ferions voter une subvention, mais que nous l'aiderions à trouver sur notre agglomération auprès des différents acteurs qui veulent développer une solidarité internationale de quoi poursuivre le beau combat qu'il a engagé il y a déjà fort longtemps.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2019/5176 - Attribution de subventions à diverses associations pour un montant total de 127 264 euros dans le cadre de l'opération nationale Revitalisation et Animation des Commerces - Rectificatif

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Monsieur le Maire,

Il s'agit d'un dossier relatif à l'attribution de subventions dans le cadre du plan de redynamisation auquel nous avons candidaté à la suite des manifestations gilets jaunes de l'impact sur les commerçants et notamment les commerçants en Presqu'île. Nous avons déposé un dossier, construit avec l'ensemble des associations de commerçants, qui avait été doté par l'État de 150 000 euros, abondés par la Métropole et par la Ville de Lyon, et qui avait fait l'objet d'une délibération ici même pour accompagner les commerçants et nous autoriser à le signer.

Le Comité d'agrément s'est tenu le 25 septembre dernier, en présence de la Ville, de la Métropole et des chambres consulaires pour valoriser et distinguer non seulement des dossiers d'associations de commerçants de la Presqu'île, mais également de la Guillotière et plus particulièrement du cours Gambetta. Cela s'ajoutait aux mesures que vous aviez votées, que nous avons tous votées ici chers collègues d'exonération des commerçants, pour les accompagner, notamment en matière de redevance d'occupation du domaine public, avec une prise en charge par la Ville pour un montant de 700 000 euros sur ces exonérations.

Ce rapport a reçu l'avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame NACHURY.

Mme NACHURY Dominique : Merci, Monsieur le Maire.

La situation du commerce de notre centre-ville et de ses abords est préoccupante :

Mouvement des gilets jaunes qui dure maintenant depuis un an, travaux que vous avez finalement décidé d'entreprendre en même temps ont un impact très fort sur la viabilité de nos commerces.

Avec le développement du commerce en ligne, il provoque un changement d'habitude de la part des consommateurs, qui sera sans doute compliqué à inverser.

Au vu de ce qui s'est encore passé samedi, alors même qu'il était interdit de manifester en centre-ville, nous disons très clairement que nos commerces ne survivront pas à une prolongation d'un mouvement qui empêche soit physiquement soit psychologiquement les consommateurs de venir faire leurs achats.

L'urgence est bien que le gouvernement assure la liberté de circuler et de commercer, et c'est là le plus important.

Dans cette délibération, aujourd'hui, il s'agit de répartir 85 % de la modeste aide gouvernementale obtenue dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'État pour accompagner financièrement les actions de redynamisation commerciale suite aux impacts du mouvement des gilets jaunes.

Je dis « modeste » car il faut bien reconnaître que 150 000 euros à l'échelle des millions d'euros de manque à gagner qu'ont connus les commerces de la Presqu'île et des 3^e et 7^e arrondissements, principalement impactés par les manifestations à répétition, 150 000 euros, c'est peu ; même si vous ajoutez les 30 000 euros de la Ville et les 70 000 euros de la Métropole, ce n'est toujours pas beaucoup.

Je voudrais revenir sur cette idée des 700 000 euros d'aides. Un nouveau converti en avait déjà parlé à la Métropole et je vois que Madame BOUZERDA en reparle aujourd'hui. Je crois qu'il faut oser la vérité.

Ce ne sont pas 700 000 euros qui sont sortis, mais ce sont plutôt 500 000 euros, puisqu'il y a 200 000 euros qui sont une renonciation à l'augmentation des redevances d'occupation du domaine public. Je ne sais pas si l'on peut compter la renonciation à l'augmentation comme étant un effort. D'ailleurs, on pourrait poser la question : est-ce qu'en 2020, on renoncera à nouveau à augmenter les redevances ?

Sur le reste, c'est plutôt une aide sous forme de renonciation aussi à une recette pour les kiosques de la place Bellecour et pour des terrasses. Nous répétons que ce ne sont pas les cafés et les commerces de restauration, soit ceux qui ont la possibilité d'avoir une terrasse, qui ont le plus souffert.

Je voudrais également rappeler plusieurs demandes.

Pierre BÉRAT vous avait demandé ici même le 1^{er} juillet de prendre exemple sur Valence en proposant une exonération de la taxe sur la publicité extérieure. Pas de réponse.

À la Métropole, Stéphane GUILLAND, le 8 juillet, et moi-même, le 4 novembre, avons questionné le Président de la Métropole pour savoir où il en était quant à ses promesses de fonds pour venir en compensation des pertes de chiffre d'affaires subies et la minoration de la cotisation foncière des entreprises. Là encore, pas de réponse.

Je crois que nous avons trouvé, Monsieur le Maire, Monsieur le Président de la Métropole, ce qui vous rassemble : pas de réponse.

M. LE MAIRE : Madame BOUZERDA vous en donnera peut-être une dans quelque temps.

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Simplement, je veux rappeler, Madame NACHURY, que les travaux de rénovation de la Presqu'île, c'est pour redonner du lustre à des rues qui sont commerçantes.

Ces travaux ont été faits à la demande des commerçants. Donc si vous voulez aider les commerçants, il faut aussi entendre ce qu'ils demandent, et notamment sur la rue Victor Hugo. C'était une rue qui n'avait pas été refaite.

Je sais que Monsieur le Maire du 2^e arrondissement s'était aussi beaucoup mobilisé avec les commerçants pour que cette rénovation se fasse, parce qu'il y avait 40 ans que cette rénovation n'avait pas été faite. C'est d'ailleurs ce qui a conduit l'association des commerçants de la rue Victor Hugo à reprendre de la vigueur et à se mobiliser pour dynamiser.

Ensuite, évidemment, vous avez raison, les commerçants sont confrontés à des nouveaux modes de consommation et l'enjeu est de leur apporter toute l'aide et la dynamique.

Lundi prochain, il y aura la deuxième édition de « Connecte ton Commerce », qui mobilise nos outils métropolitains, notamment l'ENE, à l'attention de nos commerçants, et qui leur permet de bénéficier de ces outils digitaux.

Cela fait partie aussi des moyens que nous mettons à disposition de nos commerçants pour les accueillir. Bien évidemment, tout ce que la Ville fait, tout ce que la Métropole fait en matière de tourisme, en matière d'attractivité, permet de bénéficier à nos commerçants. Je pense à tous les grands événements, celui qui arrive notamment avec la Fête des Lumières. Les commerçants sont mobilisés. Ils ont bénéficié, comme chaque année, en priorité, de la présentation de cette Fête des Lumières, parce que ce sont nos premiers ambassadeurs et que c'est un rendez-vous à ne pas rater.

Alors, effectivement, nous avons plutôt la volonté de positiver. Je n'oppose pas les commerçants les uns aux autres. Les demandes d'exonération ont été portées par les commerçants eux-mêmes, évidemment les restaurateurs et les kiosquiers de la place Bellecour qui n'ont pas pu travailler systématiquement tous les samedis depuis un an. Allez les voir et ils vous diront que ces mesures bénéficient évidemment. Ce que vous n'avez pas à payer, vous n'avez pas à le sortir, et donc c'est du plus pour pouvoir avancer et bénéficier.

L'enjeu d'utiliser les redevances sur l'occupation du domaine public, c'est parce que, justement, ils ont été dans l'incapacité de déployer leurs terrasses. L'exonération des redevances d'occupation du domaine public était donc la bonne réponse.

Pouvons-nous faire plus ? Nous faisons plus. Nous les accompagnons encore. Le plan de revitalisation ne suffit pas à lui seul à financer l'ensemble des animations. Et vous allez voir que nous avons dans le cadre de ce Conseil d'autres soutiens, d'autres subventions, parce que la volonté de la Ville de Lyon est d'accompagner l'ensemble de ces associations. Nous avons beaucoup plus d'associations qu'au début du mandat. Je suis bien d'accord avec vous, les commerçants veulent travailler. L'enjeu est de pouvoir mobiliser l'ensemble des services de police et de la Ville, pour leur permettre de travailler les week-ends et les samedis, surtout à l'approche de ces fêtes.

Je vous donne la réponse sur la TLPE, ce n'était pas la taxe qui correspond à l'impossibilité aujourd'hui d'ouvrir sur le domaine public. La Ville, à son niveau, aux côtés de l'État, se mobilise pour apporter cette réponse. La rénovation des rues commerçantes impactante en ce moment permettra de redonner tout son lustre dès la fin de l'année à nos rues commerçantes et à nos commerçants d'être attractifs et d'attirer tous ces touristes et tous les Lyonnais. Nous allons passer les délibérations sur les illuminations, qui sont aussi des aides apportées aux commerçants, pour que les rues soient plus belles, pour que la fête soit plus folle et qu'ils puissent travailler.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame BOUZERDA.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2019/5180 - Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le Maire au titre de l'année 2019 – Rectificatif

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Chers collègues,

Il s'agit de la délibération traditionnelle de dérogation sur 12 dimanches au travail dominical.

Vous savez que la Ville de Lyon a souhaité pouvoir organiser ces dérogations autour des grands événements qui permettent d'accueillir de nombreux touristes et donc de pouvoir bénéficier d'une dynamique, puisque les touristes restent en moyenne deux à trois jours, et essentiellement les week-ends, et de coller aussi aux fêtes commerciales et notamment aux fêtes de fin d'année qui approchent, pour pouvoir bénéficier de ce flux et permettre aux clients de consommer, également de s'adapter aux enjeux qui, pour nous, sont importants, des grands événements, bien intégrés dans notre tissu commercial, tels que le fait d'avoir une dérogation en matière de journée du patrimoine, qui coïncide également avec la braderie de la Croix-Rousse.

Je précise que l'ensemble de ces dimanches ont fait l'objet d'une concertation avec la Chambre de Commerce, avec l'ensemble des acteurs du commerce, pour obtenir un consensus sur ces 12 dimanches.

Je vous remercie. Avis favorable de la Commission sur ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame BAUME.

Mme BAUME Émeline : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le premier jour d'achat est le dimanche, non pas chez les concessionnaires autos, ni avec les enseignes ouvertes, mais sur le Net et avec une logistique peu vertueuse socialement et du point de vue environnemental.

Les commerces de centre-ville deviennent pas à pas des vitrines pour les habitants qui, finalement, achètent derrière leur écran.

Cette règle ne se vérifie pas pour les touristes qui venus s'émerveiller devant notre patrimoine lors de grands événements ou pas doivent pouvoir découvrir des créateurs locaux, que ce soit en termes d'alimentation, de textile et autres arts.

Hélas, même ce segment-là de consommateurs peut être détourné vers un concept global, commercial, faisant peu de place aux savoir-faire locaux. J'en nomme un, qui s'appelle « The Village » en Nord-Isère.

Les élus écologistes tiennent ainsi à vous rappeler que rien ne sert de soutenir le travail du dimanche au nom de la défense de l'activité commerciale locale si, en parallèle, la Ville n'arrive pas à se doter de plus d'outils pour contenir les loyers des acteurs économiques locaux et pour faciliter le maintien et l'implantation d'activités répondant aux besoins essentiels des habitants en cœur d'arrondissement.

Les élus écologistes comme à l'accoutumée s'abstiennent sur ces autorisations de travail le dimanche, car, si, individuellement, des salariés pourraient s'y retrouver en termes de maintien dans un emploi ou de rémunération, globalement, c'est bien la question de l'organisation de nos cœurs d'arrondissement pour répondre aux besoins de chacun et de chacune afin de soutenir une consommation responsable et locale qu'il faut travailler.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame RABATEL.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Une nouvelle fois, le groupe Lyon Gauche Solidaires refuse par ma voix de voter ces dérogations au travail du dimanche pour 12 dimanches ouverts par an, 12 dimanches sur 52 dans l'année, soit un dimanche sur quatre avec les congés annuels.

Nous sommes choqués de la légèreté de certains habitants et habitantes qui, sans réfléchir, se disent contents de l'ouverture le dimanche, le soir tard, voire la nuit maintenant. Seraient-ils ou elles contents de travailler le dimanche ou la nuit ? Pensent-ils quelques minutes aux salariés, souvent des femmes, qui sont ainsi impactés par ces ouvertures ?

Le travail de nuit nuit fortement à la santé. Le travail du dimanche nuit fortement aux relations familiales et sociales, dont notre société a pourtant grandement besoin.

Quand on regarde la liste des dimanches retenus par la Ville de Lyon, on peut se demander, par exemple, pourquoi les dimanches des 22 et 29 novembre ont été choisis, mis dans la partie « Fête des Lumières et fêtes de fin d'année », alors que ces événements sont encore loin dans le calendrier.

Je rappelle aussi que le petit commerce est moins favorable que la grande distribution à ces ouvertures, car ils ont moins de salariés et ce sont souvent les propriétaires de ces commerces qui se retrouvent à travailler en continu sur deux semaines, sans un jour de repos.

Y a-t-il d'ailleurs un bilan de l'ouverture des magasins sur les 12 dimanches les autres années ? Je suis souvent allée voir et j'ai constaté qu'il n'y avait pas foule dans les magasins excepté sur les dimanches avant Noël et pendant les soldes.

Notre groupe a reçu les représentants de la CGT et de la CFDT à propos de l'éventuelle extension de la zone touristique sur Lyon. Les deux syndicats de salariés sont opposés fermement à la multiplication des dimanches travaillés. Quant à la journée de récupération du dimanche travaillé, il faut savoir que, concrètement, elle est accordée souvent au moment où les ventes sont moins importantes, en avril et en octobre, et peu souvent quand le ou la salarié le souhaite.

Et comme nous l'avons déjà dit et répété, ce qui est acheté le dimanche par la population ne le sera pas le lundi et les autres jours de la semaine, car les porte-monnaie ne sont pas extensibles.

Donc, s'il vous plaît, un peu de sens du collectif et de la solidarité. Je parle aux habitants et aux élus, femmes et hommes, et refus de cette ouverture maximum de 12 dimanches. 5 voire 7 dimanches suffiraient, comme d'autres maires le pratiquent et comme c'était avant la loi Macron 2015.

Vous voyez que nous sommes compréhensifs, mais pour une partie.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Les groupes Europe écologie - Les Verts et Lyon gauche solidaires votent contre)

(Mmes DE LAVERNEE, GRANJON et PERRIN-GILBERT et M. REMY votent contre)

2019/5182 - Attribution de subventions pour un montant total de 67 000 euros dans le cadre de la promotion de l'économie sociale et solidaire, du soutien de l'entrepreneuriat et la promotion de la consommation responsable et approbation d'une convention

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

Mme BESSON Dounia, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Notre soutien à l'entreprendre autrement et à l'économie sociale et solidaire s'inscrit chaque année dans la délibération-cadre que nous avons adoptée en 2015. Elle reste unique dans la Métropole et elle fait figure d'exemple en France.

Cette année, j'ai souhaité l'inscrire également durant le mois de l'économie sociale et solidaire. Lyon est la seule ville de France qui subventionne une Chambre régionale de l'Économie sociale et solidaire. Nous avons créé le réseau régional des collectivités engagées pour l'ESS, dont Lyon est chef de file. Notre territoire est très sensible à la consommation responsable. C'est la raison de la dynamique de la monnaie citoyenne, la Gonette, que j'accompagne depuis l'origine.

J'en ai parlé en présentant le rapport développement durable, nous sommes partie prenante des dynamiques de coopération ancrées sur notre territoire, par exemple celles qui sont à l'œuvre dans un tiers lieu comme Locaux Motiv'. Nous sommes partenaires des incubateurs et coopératives qui créent des emplois non délocalisables. C'est le cas de CAP Services, la première coopérative d'activité et d'emploi de France, qui fait exister depuis 20 ans un modèle qui permet aux entrepreneurs salariés de se concentrer sur leur cœur de métier et de mutualiser des moyens. Nous l'avons accompagnée dans le virage qualitatif pris ces dernières années pour développer de nouveaux services, liés en particulier aux questions de changement climatique.

La coopérative GRAP fonctionne d'ailleurs comme une coopérative d'activité et d'emploi, spécialisée dans l'alimentation durable locale. Nous avons déjà financé son étude de préfiguration et nous sommes toujours à ses côtés. Cette année, notre soutien à cette coopérative nous permet de mettre en lumière un des projets qu'elle accompagne : le traiteur alternatif Fenotte, qui répond aux exigences d'une clientèle de plus en plus soucieuse d'environnement, de lutte contre le gaspillage et du zéro déchet.

L'alimentation durable a été définie comme priorité de notre délibération-cadre. C'est ce qui explique notre soutien au Bol pour la Fête des Récoltes, à l'ARDAB pour le défi famille alimentation positive, qui vise à développer la part du bio local dans les achats des familles de nos quartiers populaires, mais aussi à la Légumerie pour l'organisation des prochaines Fabriques à Manger dans nos QPV.

Nous sommes également partenaires depuis leur création de deux incubateurs d'innovation sociale, Alter'incub et Ronalpia. Alter'incub accompagne en particulier cette année le futur supermarché coopératif Demain. Ronalpia poursuit son travail d'innovation sociale avec un projet auquel je tiens, un projet de justice restaurative, alternative à la sanction pénale.

La Ville est sur le terrain au quotidien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire pour développer des services utiles et en particulier dans nos QPV. D'ailleurs, j'ai fait inscrire l'ESS noir sur blanc dans les axes du Contrat de Ville lyonnais. Le travail national de développement de l'ESS dans les QPV est piloté par moi-même au nom de la Ville de Lyon depuis plusieurs années en lien avec le RTES et le CGET.

Cet enracinement local nous ouvre également, et je l'ai rappelé lors de la présentation du rapport développement durable, un travail de partenariat avec d'autres villes européennes (Dortmund, Gand, Sarrebruck, Malmö et Madrid). D'ailleurs, nous avons lancé, et je l'ai rappelé, un réseau européen, ici, à Lyon, sur l'échange de bonnes pratiques autour de la consommation responsable.

Cette ouverture mondiale explique notre soutien historique au secteur du tourisme responsable, et en particulier à la Maison des Solidarités locales et internationales, qui vient d'organiser, à l'Hôtel de Ville, le festival des solidarités.

Nous soutenons cette filière comme la filière de la mode éthique avec la coopérative Les Curieux ou la filière de l'alimentation durable dans le cadre de notre plan d'action multipartenarial des Fabriques à Manger, des jardins partagés, du Conseil lyonnais de l'alimentation durable.

Je tiens à rappeler, pour finir, que nous ne sommes pas un budget de subventions et, à budget constant, nous développons avec les acteurs locaux des coopérations fortes et durables, qui ont un véritable effet levier pour ce secteur qui rassemble déjà plus d'un emploi sur dix dans notre agglomération.

Merci de votre attention. La Commission a donné un avis favorable.

M. LE MAIRE : Madame PERRIN-GILBERT.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les élus,

Je veux saluer tout d'abord le travail réalisé par Madame Dounia BESSON et ses services en matière d'économie sociale et solidaire. Elle n'a pas de services, me dit-elle, mais donc le travail réalisé par Madame Dounia BESSON en matière d'économie sociale et solidaire, et souligner la qualité de cette délibération qui présente très clairement les objectifs poursuivis et les actions soutenues.

Mais ce travail se réalise, on l'a compris, avec peu de moyens dans une enveloppe bien trop contrainte, 60 000 euros seulement par an pour l'économie sociale et solidaire. C'est ce que nous votons ce soir. À l'échelle de notre ville et de notre budget, ce n'est évidemment pas assez.

Néanmoins, pour que les projets retenus puissent être soutenus, je voterai pour cette délibération, mais, vraiment, je tiens à le dire, nous pouvons mieux faire.

Pour conclure, je dirais qu'il ne faut pas seulement soutenir les associations par des subventions. Il faut aussi avoir une politique urbaine et commerciale cohérente.

Je profite de la présence de Madame Fouziya BOUZERDA, Adjointe au Commerce, pour lui dire qu'il serait une hérésie de soutenir l'installation, par exemple, du supermarché Carrefour aux côtés des Halles de la Martinière à la faveur de la vente à venir d'un local. Je compte donc sur elle et ses services pour faire en sorte que ce énième supermarché ne puisse pas s'installer sur ce secteur du 1^{er} arrondissement qui compte déjà de très nombreuses enseignes en la matière.

Je compte donc sur vous tous pour mettre en phase vos actes et vos paroles et qu'ensemble nous favorisions un autre mode de diffusion et de consommation que la grande industrie agroalimentaire.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Il se trouve que, la semaine dernière, je recevais le Président-Directeur général de Carrefour, et nous discutons des problèmes de transition alimentaire, des changements de modes de coopération. Il était convaincu que l'agriculture française devait profondément muter, que son modèle était périmé, et il me disait : « La seule problématique est qu'aujourd'hui, les paysans français n'ont pas les moyens de financer ce changement de modèle. Les groupes comme le nôtre, nous allons devoir les aider à changer de modèle, donc à faire en sorte que l'on puisse se nourrir d'une autre façon en privilégiant les circuits courts, mais en montant de véritables filières, sans lesquelles on sera toujours à la marge et où, sous les appellations bio et autres se cachent quelquefois des produits qui le sont moins. »

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2019/5181 - Attribution d'une subvention de 4 700 euros à l'association Rhône Arménie Formation Échanges (RAFE), sise 83 rue de la Bussière, 69600 Oullins, pour son programme d'actions 2019

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

M. LE MAIRE : Je mets ce rapport aux voix.

Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté.)

2019/5177 - Attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 euros à l'Union des Entreprises de Coiffure du Rhône pour l'organisation de la 15e édition du Salon professionnel Beauté Sélection

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

(Adopté.)

2019/5178 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole dans le cadre des Trophées du Commerce

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

(Adopté.)

2019/5179 - Fêtes de fin d'année - Illumination et animations 2019 : attributions de subventions d'un montant total de 143 616 euros (illuminations) et 22 523 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions d'application mixte

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce rapport, Monsieur le Maire, sur l'ensemble de ces rapports de soutien notamment aux artisans, à la Chambre de Commerce et les budgets illuminations. J'en profite pour vous dire que se tient parallèlement dans nos salons à l'Hôtel de Ville la remise des médailles aux artisans, la remise des médailles également aux maîtres d'art et qu'une distinction spécifique a pu être donnée à Monsieur AUDOUARD pour ses 20 ans d'engagement au sein de la Chambre des Métiers. Certains d'entre nous, adjoints au Commerce, ont pu aussi faire l'objet d'une distinction. Je vais de ce pas m'associer à la célébration du Président de la Chambre des Métiers. Je vous ai excusé, Monsieur le Maire, au regard de ce Conseil municipal qui va continuer.

M. LE MAIRE : Merci, Madame BOUZERDA, et donc bonne soirée.

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Je reviens !

M. LE MAIRE : Très bien, parfait.

Je mets tous ces rapports aux voix.

Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

COMMISSION URBANISME - LOGEMENT - CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - DÉPLACEMENTS - SÉCURITÉ - VOIRIE

2019/5187 - Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention d'investissement signée avec GrandLyon Habitat pour l'aménagement des locaux de la Maison de santé pluriprofessionnelle des États-Unis à Lyon 8^e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Il s'agit de l'approbation et de l'autorisation de signature d'un avenant à une convention d'investissement qui a été signée avec GrandLyon Habitat pour l'aménagement de locaux de la Maison de Santé pluriprofessionnelle des États-Unis à Lyon.

Je tiens à souligner que cet équipement a été réalisé par GrandLyon Habitat. C'est un équipement de très grande qualité. Il est livré depuis quelques semaines. Il s'agit là de prolonger l'avenant de la convention d'investissement.

Le 8^e connaît un autre projet identique, car un projet est en construction sur Mermoz, et deux autres projets, l'un sur Grand Trou-Moulin à Vent et l'autre sur Langlet-Santy. Comme quoi, les choses avancent durant ce mandat.

M. LE MAIRE : Merci. Madame PERRIN-GILBERT.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Je saisis cette délibération pour vous alerter, Monsieur le Maire, mais également Monsieur l'Adjoint, sur la dégradation globale du parc de ce bailleur social qui nous est cher et qui s'appelle GrandLyon Habitat.

Cette dégradation, les habitantes et les habitants du 1^{er} arrondissement m'en parlent quasiment constamment. Des punaises de lit aux chaudières en panne, des ascenseurs détériorés, des appartements laissés vacants on ne sait pourquoi, la difficulté de joindre un technicien en cas de problème, etc., je reçois des courriers et des témoignages très régulièrement.

Ces retours, nous les avons de la part de locataires dans de nombreux autres arrondissements et évidemment pas uniquement sur le 1^{er} arrondissement. C'est pour cela que je tiens à aborder cette question ici.

GrandLyon Habitat a décidé, dans le contexte national qui n'est pas facile pour les bailleurs sociaux, de faire des économies sur le lien aux locataires et supprime notamment partout ses gardiens d'immeuble, ses points contact en proximité.

Alors, Monsieur le Maire, j'aimerais que, dans un prochain Conseil, la Présidente de GrandLyon Habitat, qui est aussi une élue de notre Ville, vienne nous présenter en Commission générale la stratégie de son Office et répondre à nos questions, parce que, comme les locataires, nous avons beaucoup de mal, nous aussi, à obtenir des réponses quand, depuis nous mairies d'arrondissement, nous sollicitons ses services.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je ne vous crois pas. Il n'y a qu'avec moi que vous n'obteniez pas de réponse, Madame PERRIN-GILBERT.

Madame FAURIE-GAUTHIER.

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline : Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme et à la Politique de la Ville,

Cher Michel,

Chers collègues,

Je profite de cette délibération pour rappeler l'engagement de notre Ville en matière de santé, pour que les Lyonnaises et les Lyonnais puissent trouver une offre de proximité. C'est ce qui a été mis en place dès 2003 par Sylvie GUILLAUME avec les Maisons médicales de garde que nous continuons de soutenir, et prochainement la création d'une cinquième qui est à l'étude à côté de l'hôpital Édouard HERRIOT.

C'est aussi ce que j'ai mis en place en collaboration avec Michel LE FAOU dans les quartiers en Politique de la Ville, en encourageant la création des Maisons pluriprofessionnelles de santé, grâce tout d'abord aux soignants qui s'engagent sur le terrain par des actes de soins, bien entendu, sans dépassement d'honoraires – c'est à souligner –, mais aussi par des actions de prévention avec la volonté que les patients suivent un parcours de soins sans rupture.

J'ai eu l'occasion d'en parler de nombreuses fois de ces Maisons de Santé. Aujourd'hui, je veux simplement rendre hommage à ces hommes et à ces femmes qui soignent dans les conditions parfois difficiles de ces quartiers. Je tenais à les remercier de leur engagement et de leur patience. Je voulais les citer. Pour le pôle de santé des États-Unis, les Maisons de Santé Beauvisage et des États-Unis, située rue Arrachart qui vient d'ouvrir il y a peu, merci à la quarantaine de professionnels, et particulièrement à ceux qui sont nos contacts privilégiés et référents de ces projets : Madame PERARD, responsable de la pharmacie des États-Unis, les Docteurs RÉBEILLÉ-BORGELLA, LAPICA, VIRY, DANION, BARDONNET.

Quelques exemples de leurs actions : la prévention des chutes chez les personnes âgées avec du dépistage, des visites à domicile des orientations vers des ateliers de gym douce, la prévention de l'addiction aux écrans, des petits-déjeuners santé sur ce thème avec les parents du quartier, des groupes de soutien sur « les parents débordés, parlons-en », des actions de prévention contre le diabète, contre le tabac, avec des ateliers d'activités physiques en lien avec les structures de quartier, et des permanences de la médiatrice santé pour aider les patients dans leur accès à la santé, pour éviter les ruptures dans les parcours parfois complexes.

De plus, ces professionnels sont maîtres-formateurs, dans l'objectif de former leurs successeurs, en prévision de leur départ à la retraite, afin que ces quartiers ne deviennent pas des déserts médicaux.

Donc, merci à tous ces professionnels de santé et également à deux du quartier Mermoz, puisque Michel le disait, il y a également une Maison de Santé qui ouvrira en 2020 dans le quartier de Mermoz Nord.

Ils sont une quinzaine de professionnels de santé mobilisés, jamais découragés malgré les obstacles, parce qu'il est très compliqué de trouver du foncier disponible. Là, nous avons pu le faire dans le cadre d'une construction privée.

Un merci particulier au Docteur COURTAIS et à la kinésithérapeute Cécile MARCONNET, qui était venue me voir en 2010 et qui était prête à quitter le quartier de Mermoz, mais qui, par conviction, y est restée et, aujourd'hui, va pouvoir bénéficier de cette Maison de Santé.

À noter également le dynamisme de cet arrondissement, et Michel les citait, avec la création d'une MSP à Grand Trou, le regroupement de professionnels à Santy-La Plaine, mais également dans le 7^e, avec la Maison de Santé Guillotière, la Maison de Santé Jaurès, les projets de Jean Macé et Debourg en 2020 dans un quartier qui voit également arriver le centre de santé de la Fondation du Dispensaire à l'espace Henri Vallée, qui va notamment orienter son action en direction de la santé des femmes, ce qui est extrêmement important.

Donc merci à tous ces professionnels qui se mobilisent pour une offre de soins de qualité, coordonnée, pour répondre aux nouvelles problématiques de santé, qui ne sont plus seulement des problématiques d'actes, mais aussi des problématiques qui nécessitent de la durée de soins, des maladies chroniques, le vieillissement, et les questions de difficultés parentales.

La Ville a participé par un accompagnement méthodologique sans faille et par une participation financière de 130 000 euros pour la MSP des États-Unis, dans un immeuble construit par GrandLyon Habitat. Les travaux sont terminés. Les professionnels sont déjà en grande partie en place. Si je regrette bien entendu le temps qu'il a fallu, car il a fallu quand même dix ans pour monter ces projets, j'ai surtout envie de dire : là, c'est fait, poursuivons avec détermination sur d'autres territoires, comme nous devons le faire sur le quartier de La Duchère.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

2019/5185 - Attribution de subventions pour la surveillance aérobiologique et la protection animale

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Monsieur KIMELFELD.

M. KIMELFELD David, Maire du 4^{ème} arrondissement : Je mettrai mon intervention par écrit pour gagner du temps.

Intervention ajoutée sur demande d'après le document fourni par Monsieur KIMELFELD

La Métropole mène des actions en faveur de la biodiversité : elle gère un centre de ressources de la biodiversité, elle soutient financièrement huit structures associatives, elle porte des animations pédagogiques autour de la nature dans le cadre du Plan d'éducation au développement durable et des projets nature, elle gère le plan de sauvegarde de l'œdicnème criard et gère environ 100 hectares de mesures compensatoires. Elle a également inscrit cette année au cœur de son PLU-H la préservation des espaces naturels et agricoles.

Mais aujourd'hui, il faut aller plus loin avec un vrai plan de préservation de la biodiversité. Il s'agira de le construire avec l'ensemble des partenaires concernés, pour engager des actions complémentaires aux actions déjà menées.

Dans ce cadre, l'association l'Hirondelle est un partenaire important. Son établissement est indispensable à la survie de certains animaux de notre territoire, qui sont de plus en plus menacés et affaiblis par le réchauffement climatique que nous subissons.

Aujourd'hui, nous la soutenons à hauteur de 7 000 euros, mais elle connaît de vraies difficultés financières que nous allons analyser rapidement pour l'aider. Nous allons les rencontrer pour réfléchir ensemble à une convention afin qu'elle puisse maintenir son centre de soins à la faune sauvage.

Cette convention permettrait de financer l'Hirondelle à la hauteur de son activité qui a beaucoup cru depuis quelques années. Les partenaires naturels de la Métropole sur ce sujet sont les communes qui financent déjà ou souhaiteraient financer l'Hirondelle. Nous pourrions imaginer demain, dans le cadre de cette convention, un financement mixte de quelques centimes par habitant apportés par les communes et par la Métropole.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2019/5192 - Stationnement payant sur voirie - Adoption d'une convention de reversement du produit des forfaits de post-stationnement (FPS) entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Madame GRANJON.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Mes chers collègues,

Cette délibération me permet de vous interpeller à nouveau concernant le stationnement sur les zones gratuites entourées de zones payantes.

Les habitants de ces rues se retrouvent contraints de prendre un garage ou de prendre un stationnement dans les parcs autos uniquement à cause de cette situation.

Serait-il possible de leur proposer le stationnement résident, puisqu'ils vivent bien sur le territoire de notre ville ? Ils ne résident simplement pas dans une rue où le stationnement est payant. Il s'agit d'une inégalité de traitement. Je trouve important que certaines rues restent avec un stationnement gratuit, mais l'équité serait de proposer à ces Lyonnais le stationnement payant municipal qui leur permettrait de se garer non loin de leur domicile, même s'il n'y a pas de place disponible juste à côté de leur habitation.

J'en profite pour vous remercier de l'apparition des passages piétons pérennes sur la rue de la République. C'était pour moi une chose importante.

Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci, Madame CHEVALLIER.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire,

La mise en place du forfait post-stationnement a entraîné un meilleur paiement du stationnement de la part des automobilistes et il a aussi entraîné une moindre utilisation de certaines zones de stationnement, où nous voyons maintenant des places régulièrement libres, car cela induit certains automobilistes à changer de mode de déplacement, puisqu'ils doivent payer à l'arrivée.

Ces espaces qui sont de fait libres pourraient être utilisés pour des élargissements de trottoirs, des aménagements cyclables ou encore des plantations d'arbres.

La loi précise que le forfait post-stationnement sera versé à la Métropole, diminué des frais engendrés pour la Ville de Lyon, et que ce versement est destiné à améliorer les déplacements alternatifs à la voiture individuelle. Ce seront donc des moyens supplémentaires pour des aménagements en faveur des piétons, des cyclistes et ainsi d'une ville plus apaisée.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2019/5183 - Soutien au lancement par la Renaissance du Vieux-Lyon d'une aide au petit patrimoine - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 500 euros

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2019/5188 - Avis de la Ville de Lyon sur les projets de modification simplifiée n° 1 et 2 du Plan local d'Urbanisme et d'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2019/5189 - Lyon 7^e - Aménagement des espaces publics du secteur Pré-Gaudry - Approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Lancement de l'opération n° 67016001 « Aménagement des espaces publics du secteur Pré-Gaudry » - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-2, Programme 00012

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2019/5191 - Lyon 7^e - PUP Ginkgo Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial entre la SAS de la Mouche, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, pour ces quatre délibérations.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés)

2019/5184 - Avis de la Ville de Lyon sur la demande d'enregistrement présentée par l'EPLEFPA Lyon-Dardilly-Écully (Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles) en vue de réaliser une installation de méthanisation et de compostage de déchets au 3, chemin de Chalin à Écully

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

2019/5190 - RETIRÉ

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. LE MAIRE : Monsieur SÉCHERESSE avait donné un avis favorable pour le 184.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

2019/5186 - RETIRÉ

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

COMMISSION IMMOBILIER - BÂTIMENTS

2019/5156 - Lyon 5^e - Acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Lyon auprès de la Métropole de Lyon du parvis situé à l'angle de la rue Général Eisenhower et de la rue des Noyers en vue de la création et l'aménagement de l'accès au futur Parc promenade Élise Rivet - Parcelle BI n° 222 - EI 05348 - N° inventaire 05348 T003-01 - Opération 05348001 - Adaptation de l'opération « Aménagement du Parc Promenade Élise Rivet » et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00012 - Rectificatif

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

Le rapport que nous avons sous les yeux concerne l'aménagement du parc promenade Élise Rivet. Les travaux d'aménagement ont commencé le 21 octobre 2019 pour une durée prévisionnelle de huit mois. La maîtrise d'œuvre de ce projet est réalisée en interne par la Direction des espaces verts. Sa livraison est programmée pour juin 2020.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur RUDIGOZ.**M. RUDIGOZ Thomas** : Merci, Monsieur le Maire.

Madame l'Adjointe,

Mes chers collègues,

Quelques mots sur cette délibération, parce que c'est l'occasion de mettre en exergue, de mettre en valeur ce très beau projet que nous portons depuis longtemps pour notre arrondissement avec mes collègues. Je tiens tout particulièrement à saluer Céline FAURIE-GAUTHIER qui porte ce projet depuis de nombreuses années, et également Béatrice GAILLIOUT, Maire du 5^e, et Laurence BUFFLIER, Adjointe aux Espaces verts.

C'est un très beau projet qui va participer à renforcer la trame verte du 5^e arrondissement. Comme vous le savez tous, c'est un des arrondissements, si ce n'est l'arrondissement le plus vert de notre commune. Et nous allons ainsi renforcer la trame verte pour faire cette liaison entre les différents quartiers.

La spécificité de ce parc promenade est qu'il reliera les quartiers Valdo, Noyers, au quartier de Ménival, qui est un quartier Politique de la Ville. Je pense que nous aurons là un très beau projet de mixité à la fois de populations et de générations.

Il aura plusieurs fonctions. Une des fonctions, qui est extrêmement importante pour le quartier, est le jardin partagé, n'est-ce pas, chère Céline FAURIE-GAUTHIER, puisque, depuis très longtemps, nous avons une association, qui s'appelle les Amis du Château, qui porte ce projet et qui est à l'origine en partie de l'idée de ce parc. Il y a quelques années, dans votre premier mandat, Monsieur le Maire, le conseil de quartier, à l'époque présidé par Madame Mychèle Perraud, bien connue dans cet hémicycle, avait porté l'idée d'un parc jardin. L'idée a continué à être portée par le Président du conseil de quartier Ménival Battières qui a suivi, Monsieur Patrick PAUPY. Je crois qu'enfin, avec persévérance, l'aiguillage de la démocratie participative nous a permis d'arriver à un beau projet. Je le rappelle, chère Nicole GAY, il est en maîtrise d'œuvre interne avec le service des Espaces verts.

Cela n'a pas été une sinécure. Il a fallu se battre pendant de nombreuses années pour arriver à obtenir le déblocage de ce chantier, de ce projet, car il y avait un certain nombre d'obstacles notamment avec le promoteur qui avait racheté à la SACVL le terrain. Cela n'a pas toujours été facile. Nous y arrivons, il a fallu beaucoup de pugnacité, beaucoup d'énergie et nous en sommes donc très contents dans le 5^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur GIORDANO, voulez-vous ajouter un mot ?

M. GIORDANO Alain, Adjoint : Il s'agit effectivement d'un superbe dossier. Nous votons aujourd'hui l'achat de cette parcelle qui fait 712 000 euros et la réalisation de ce projet d'importance pour le 5^e arrondissement.

D'importance car il s'agit d'un projet équivalent à celui du parc Zénith. On n'en a pas l'impression, mais il y a 8 000 mètres carrés.

D'importance car il permet de confirmer davantage encore le 5^e arrondissement comme étant celui le plus végétalisé de Lyon. J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de le dire.

D'importance enfin car il s'agit d'un parc promenade à l'image du parc de la Passerelle que nous avons inauguré, Monsieur le Maire, en début de mandat, qui permet de relier quatre parcs, soit un parc promenade de 12 hectares.

D'importance pour le futur également car ces maillons pourront être reliés à terme et permettre de relier à pied Tassin aux rives de Saône.

Il s'agit d'un projet de 700 000 euros qui confirme notre investissement dans le 5^e arrondissement. Je parlais précédemment de 712 000 euros, il s'agissait du foncier, mais ensuite il faudra habiller tout cela. Cela porte finalement à 4 millions d'euros sur ce mandat pour cet arrondissement en matière d'espaces verts sans compter le foncier comme aujourd'hui.

Nous avons eu le plaisir d'inaugurer le jardin André Malraux, la requalification du parc de la Visitation encore récemment, Monsieur le Maire. Aujourd'hui, c'est Élise Rivet dont les travaux démarrent pour se terminer en mai prochain et, au prochain Conseil, nous parlerons également du jardin du Rosaire (c'est une autre histoire).

Je pense que vous pouvez, Monsieur le Député, vous féliciter. Vous pouvez également nous féliciter, puisque l'espace vert est de compétence municipale, et, dans les faits, vous avez été plutôt bien gâtés, car vous faites partie des arrondissements, avec le 7^e et le 3^e, où nous avons tenu à ce jour tous nos engagements dans la PPI Espaces verts. Je sais que Gilles BUNA est à associer puisque, dès 2010, il avait engagé la réflexion sur Élise Rivet avec la SLC Pitance.

Puisque nous parlions de retards, je signalerai simplement que ces retards à la demande de la Ville envers la SLC Pitance étaient de reprendre la rénovation du mur qui était situé en limite de propriété pour des travaux non conformes, selon la Ville, aux besoins de sécurité. Bien sûr, la sécurité est très importante dans ces aménagements. Nous y tenons au niveau des espaces verts. Les travaux se sont achevés au début du mois d'octobre dernier. Il y a eu simplement un temps de latence, comme sur un autre dossier, Abbé Boisard, dont GrandLyon Habitat possédait le foncier. Ces négociations, vous le voyez, peuvent prendre un peu de temps.

Pour vous rassurer, l'entreprise Chazal a démarré les travaux d'aménagement dans la foulée, le 21 octobre pour être exact, et travaillera d'arrache-pied jusqu'en mai, date prévisionnelle de livraison du chantier.

Voilà ce que nous pouvons dire sur cet excellent dossier, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

C'est un dossier sur lequel Monsieur RUDIGOZ ne manque pas de me remercier, surtout lorsqu'il est à la télévision.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2019/5157 - Lyon 8^e - Acquisition par la Ville de Lyon d'un tènement, sis 116, 118 et 120 rue Bataille, préempté par la Métropole de Lyon en vue de la création d'un groupe scolaire - EI 08 311 - N° Inventaire 08311A001, 08311T001-01, 08311I001 - Lancement de l'opération 08311001 et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « Aménagements groupes scolaires 2015-2020 », programme 00006 - Rectificatif

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Le dossier suivant concerne l'acquisition par la Ville de Lyon d'un tènement, aux 116, 118 et 120 rue Bataille, préempté par la Métropole de Lyon en vue de la création d'un groupe scolaire.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur LÉVY.

M. LÉVY Charles-Franck, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Brièvement pour souligner et remercier le travail d'anticipation qui a été mené par la Ville afin de réserver cet emplacement rue Bataille, dans un secteur particulièrement important. Aujourd'hui, contrairement à avant 2001, on ne construit plus de maternelle isolée. Il s'agit donc de répondre à la demande importante de ce secteur, notamment dans un triangle autour du Centre Léon Bérard, qui a augmenté ses effectifs en dix ans de plus de 15 %, de la clinique privée Jean Mermoz, ou encore de l'arrivée prochaine d'effectifs de police assez importants sur le secteur de la rue Bataille.

Il s'agit donc d'anticiper ces demandes supplémentaires des familles. Simplement pour vous donner un chiffre : aujourd'hui, ce sont plus de 700 enfants qui sont concernés par ce secteur. Je voulais donc vous remercier vous tous, ainsi que le travail conjugué de toutes les collectivités locales, pour la mise en place de ce tènement qui permettra demain la création d'une nouvelle école.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je mets le dossier aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2019/5161 - Opération 60051001 - Renouvellement du parc de véhicules et engins de la Ville 2015-2020 - Adaptation du parc de véhicules de la Ville de Lyon dans le cadre de l'adhésion au projet métropolitain de zone à faible émission - Actualisation de l'AP et adaptation du montant de l'opération par affectation complémentaire de l'AP 2015-1 - Programme 00008

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit du renouvellement du parc de véhicules et engins de la Ville de Lyon dans le cadre de l'adhésion au projet métropolitain de la zone à faible émission.

Quelques mots très rapides.

La création d'une ZFE sur le territoire de la Métropole de Lyon a contribué à ce que nous allions sur le renouvellement annuel du parc municipal, afin d'intégrer les objectifs dévolus par la Métropole, à savoir le remplacement de 44 véhicules (7 deux-roues, 11 véhicules utilitaires légers, 19 utilitaires et 7 poids lourds), pour répondre aux objectifs du 1^{er} janvier 2020, mais aussi 55 véhicules (43 utilitaires et 12 poids lourds) d'ici le 1^{er} janvier 2021.

Dans ce cadre, ce sont 1 750 000 euros supplémentaires qui sont nécessaires à l'acquisition de ces 55 véhicules municipaux, pour lesquels la Ville de Lyon a fait le choix de retenir les technologies gaz naturel pour véhicule (GNV) dans le cadre de ses options d'achat public en cours.

En parallèle à l'introduction de la ZFE, les récentes mesures préfectorales de circulation différenciée, prises à l'occasion des pics de pollution, relevées à l'été 2019, conduisent à devoir procéder au remplacement dès à présent de 9 nouveaux véhicules, pour un coût supplémentaire de 1 700 000 euros. Il s'agit là de véhicules type VASP (véhicules automoteurs spécialement aménagés pour le transport des personnes).

Au total, l'impact de l'ensemble de ces mesures de limitation de la pollution atmosphérique est significatif, puisqu'il nécessite un remplacement accéléré de notre parc municipal à hauteur de 108 véhicules sur un total de 800 véhicules motorisés, soit un investissement supplémentaire de 3 450 000 euros sur les exercices 2020 et les suivants.

Pour information, les délais de livraison actuellement observés en moyenne – je l'avais déjà indiqué lors d'un précédent Conseil municipal – pour les véhicules commandés sont de 8 à 10 mois pour des utilitaires, contre 10 à 18 mois pour des poids lourds.

En conséquence, le montant global de l'opération, toutes dépenses confondues, est porté à 13 893 000 euros.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Madame CHEVALLIER.

Mme CHEVALLIER Françoise : Le Plan Oxygène date de 2016 et la décision de création d'une zone à faible émission de début 2019, avec des modalités de mise en place qui étaient connues déjà depuis plusieurs mois.

L'année 2019 était censée être une année d'information et de préparation pour la mise en place de la zone à faible émission. Pas sûr qu'elle ait été utilisée comme elle aurait dû l'être pour atteindre cet objectif.

Combien d'actions pédagogiques ont été menées par la Métropole ? Quelles informations ont été diffusées par la Ville de Lyon dans le bulletin municipal, dans les arrondissements ? Je crains de connaître la réponse.

Alors, on se retrouve, à la veille de la mise en place réelle de la ZFE, avec des demandes de dérogation, beaucoup trop de demandes de dérogation. Si beaucoup d'entreprises attendent la dernière limite pour se mettre en conformité avec la réglementation, en demandant dans le cas présent des dérogations basées sur des demandes en cours, c'est plus incompréhensible de la part d'une collectivité locale comme la Ville de Lyon, qui se doit d'être exemplaire.

En effet, nous avons appris en Commission que toutes les commandes nécessaires pour le 1^{er} janvier 2020 seront passées d'ici la fin de l'année. Nous aurions pu beaucoup plus anticiper.

Ces commandes ont-elles toutes été passées à la date d'aujourd'hui ? C'est une réponse que nous aimerions bien avoir.

Nous souhaitons aussi connaître précisément l'échéancier de livraison des véhicules à remplacer en 2021.

Pour 2021, nous espérons que notre Ville, cette fois-ci, n'attendra pas fin 2020 pour réaliser les commandes nécessaires.

Rappelons une des recommandations de la Chambre régionale des comptes, dont nous n'avons pas parlé tout à l'heure, qui était une meilleure programmation de l'évolution du parc de véhicules de la Ville.

Il en va de la santé des Lyonnais. Il est urgent de prendre de telles mesures pour améliorer la qualité de l'air.

Pour rappel, le 24 octobre dernier, la France a été condamnée par la Cour de Justice de l'Union européenne pour manquement aux obligations concernant la qualité de l'air. Selon l'institution, la France a dépassé de manière systématique et persistante la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote depuis le 1^{er} janvier 2010. Et Lyon fait partie des agglomérations concernées par ces dépassements.

Nous attendons, et nous espérons que cela viendra, la mise en place d'une ZFE beaucoup plus ambitieuse dans le temps et dans son périmètre avec l'intégration des véhicules particuliers dans le dispositif. Plus ambitieuse aussi dans la communication et l'accompagnement des entreprises et des ménages.

La question de la pollution de l'air sera un des enjeux des échéances électorales à venir. Les futurs élus écologistes y répondront à la hauteur des enjeux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2019/5167 - Mutualisation des postes de police des 7^e et 8^e arrondissements et relocalisation d'associations - 6-8 rue Claude Boyer Lyon 7^e - Opération n° 07039002 - Adaptation du montant de l'opération, actualisation et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme de projet n° 2015-2, programme n° 00018

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Le dossier suivant, il s'agit de l'adaptation du montant de l'opération d'un montant de 150 800 euros sur le bâtiment mutualisant le poste de police municipale des 7^e et 8^e, du fait de la dégradation importante de la charpente, dont plusieurs poutres sont attaquées par le champignon la méréule et du platelage des combles en mauvais état, d'où un certain nombre de travaux nécessaires pour assurer la sécurité des utilisateurs et la pérennité du bâtiment.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Monsieur BROLIQUIER.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^{ème} arrondissement : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

À l'occasion de la présentation du budget initial de mutualisation de ces deux commissariats, du 7^e et du 8^e arrondissement, notre groupe avait posé une condition à son accord pour ce projet. Il s'agissait du renforcement de la capacité opérationnelle des forces de police municipale et nationale sur le terrain, afin de rendre nos quartiers un peu plus sûrs.

Aujourd'hui, un an plus tard, plusieurs quartiers de Lyon connaissent une forte dégradation de la sécurité et de la tranquillité. Tapages, rodéos nocturnes, incivilités, trafics en tous genres sont devenus quotidiens, et il y a une forme de tolérance aux incivilités qui ne sont pas ou peu verbalisées, une sorte d'impunité qui contribue à une dégradation de la situation jour après jour.

Or, je vous rappelle que la tranquillité et que le maintien de la tranquillité publique est de la responsabilité du Maire. Face à l'explosion des incivilités et délits, la Ville doit mieux faire, et, pour cela, il faut qu'elle s'en donne les moyens.

Il s'agit tout d'abord de redéployer nos policiers municipaux sur le terrain et de recruter à terme des effectifs supplémentaires. Il en va de la crédibilité même de notre collectivité, car on ne lutte pas contre les incivilités du quotidien et le sentiment d'impunité sans une visibilité accrue des forces de l'ordre sur le terrain.

En ce sens, la création d'une brigade du cadre de vie, chargée exclusivement de lutter contre les incivilités, est indispensable. C'est une forte proposition que nous formulons depuis plusieurs années.

Ensuite, il est nécessaire de consolider le parc de vidéoprotection dans notre ville. Apporter plus d'outils technologiques performants et intelligents permettra aux policiers de maximiser l'identification de faits délictueux. L'expérimentation de la vidéoverbalisation depuis deux mois, qui a commencé en Presqu'île, va dans ce sens. Merci de nous avoir entendus à ce sujet. Une expérimentation devrait d'ailleurs s'élargir à d'autres quartiers de la Presqu'île dès le mois prochain. C'est une bonne chose, mais il faut amplifier ce phénomène.

Enfin, le renforcement de la collaboration entre la police municipale et nationale est primordial. Un climat de confiance avec la Préfecture doit être maintenu et même renforcé. Le Centre de Supervision urbaine (CSU) doit devenir un véritable lieu de pilotage de l'ensemble des forces de police pour une action conjointe.

Pour vivre ensemble, il faut rappeler et savoir imposer le respect de la règle commune. C'est la préoccupation que les pouvoirs publics doivent avoir en tête.

Aujourd'hui, vous avez un devoir de résultats visibles et durables. Pour ce qui concerne les problèmes en Presqu'île, la sortie de crise a été réelle, mais elle a été trop tardive.

Au-delà de toutes ces mesures sécuritaires, qui ne viennent que traiter les conséquences de tous ces délits et incivilités, il est aussi important de s'interroger sur les causes. Prévention, éducation, culture, ce n'est pas qu'une politique policière, ce n'est pas qu'une politique de maintien de l'ordre et de répression qui doit s'attaquer aux causes de ces délits et de ces incivilités. Ce sont bien toutes les politiques municipales qui doivent concourir à aider chacun à trouver sa place dans notre ville et, surtout, dans le respect de tous.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur BÉRAT.

M. BÉRAT Pierre : Merci, Monsieur le Maire.

Ce rapport traite du regroupement de deux postes de police municipale, de deux gros arrondissements de notre Ville, les 7^e et 8^e, et, de ce fait, il pose nécessairement la question du maillage en matière de sécurité, de tranquillité publique de notre action en matière de police municipale.

C'est un peu une alerte que je voudrais lancer : attention à ne pas trop desserrer le maillage de nos postes de police municipale avec ce type de mutualisation et de ne plus assurer une proximité dans l'action.

Dans une ville de la taille de Lyon, on ne peut pas concevoir une réponse adaptée en matière de prévention et de traitement de la délinquance en organisant des rondes uniquement à partir de postes situés à des kilomètres des problèmes. On ne peut apporter une réponse uniquement par des passages de véhicules.

Je voudrais porter le message que de nombreux Lyonnais nous livrent, qui ne supportent plus, sans remettre en cause la compétence des personnels et le travail, les passages de police municipale en véhicule sans qu'il ne se passe rien après.

Il faut comprendre qu'il faut un maillage territorial de la présence de la police municipale suffisamment fin pour organiser une présence permanente avec sa composante d'ilotage pour appréhender globalement une situation dans le cadre d'une relation de confiance avec la population.

C'est de cela dont nous avons besoin, par exemple, dans le 3^e Est, à Villette, Sans Souci et Montchat, un secteur de 60 000 habitants, je le rappelle, sans aucun poste ni de police nationale ni de police municipale.

Nous avons besoin d'une présence permanente pour prévenir les cambriolages, notamment dans les secteurs pavillonnaires. Nous avons besoin d'une présence permanente pour dissuader les agressions dans les commerces. Nous avons besoin d'une présence permanente pour mettre un terme aux trafics et aux nuisances institués dans certains lieux qui sont bien connus.

Ce maillage territorial ne recoupe pas nécessairement les limites administratives, il doit être intelligent et se fonder uniquement sur des critères de permanence et de rapidité d'intervention.

Dans cette approche, on ne parle pas, bien sûr, de postes de police municipale où les agents sont bloqués à l'intérieur pour recevoir du public. On ne parle pas non plus de postes fermés une bonne partie du temps, à l'image de ce qui a pu exister dans le 7^e arrondissement. Une telle situation est bien sûr désastreuse en termes de présence.

Non, il s'agit d'avoir une ville maillée par suffisamment de points d'appui pour des actions de proximité. C'est la raison pour laquelle nous proposons d'augmenter les effectifs de police municipale.

J'avais prévu d'évoquer plus longuement cette question de la proximité, mais je voudrais prendre mon temps de parole pour évoquer, puisque nous sommes sur le 7^e, la question de Gabriel Péri, la question qui a été posée par le 7^e et la réponse qui a été faite par Monsieur SÉCHERESSE, qui n'est pas là, mais je voudrais revenir sur un certain nombre de points.

J'ai bien enregistré les propositions qui sont faites et comment vous comptez avancer sur le sujet. Il me semble qu'il y a quand même un certain nombre d'alertes que je voudrais aussi marquer ce soir.

D'abord, rappeler que le secteur Gabriel Péri n'est pas que dans le 7^e arrondissement. On connaît les problèmes qui se posent dans le 7^e, mais il est aussi dans le 3^e arrondissement et les problèmes se posent aussi dans le 3^e. J'ai cru comprendre dans l'intervention de Monsieur SÉCHERESSE qu'il avait une vue très localisée vers la station de tramway. Il faut élargir la vision à tout l'espace et ne pas limiter à la place Gabriel Péri, qui est certes le point focal des difficultés, mais il y a des difficultés tout autour. De grâce, ayons la bonne maille territoriale pour traiter le problème.

Le deuxième point qui m'a interpellé, c'est son approche de l'aménagement urbain. Il a dit : « On peut faire de l'aménagement urbain pour améliorer les choses. » Je rappelle qu'il y a eu beaucoup d'investissements publics faits sur ce secteur au cours des dernières années. Je ne voudrais pas qu'on utilise de nouveau l'argument « on va améliorer la place, on va faire des choses belles et cela traitera le problème de l'insécurité. » Je crois que nous sommes à un stade aujourd'hui où la réponse doit être une réponse de prévention et de répression des crimes et délits. Ne pensons pas qu'avec du traitement urbain, on résoudra le problème.

Troisième élément, les crimes et délits ne se limitent pas aux faits qui ont été évoqués lors de la réponse. C'est vrai qu'il y a des trafics. C'est vrai qu'il y a des bandes qui sont sur la place. Il y a bien d'autres éléments qui dégradent la situation dans le quartier. J'en cite deux qui n'ont pas été cités. Je pense que c'est le respect de la réglementation par les commerces. C'est un point qui interroge les habitants. Pourquoi certains commerces ne respectent pas de façon évidente la réglementation ? Le deuxième est un phénomène qui ressemble un peu à ce qui se produit dans le 2^e arrondissement, qui sont les regroupements nocturnes qui créent du bruit, des nuisances, voire de l'agressivité, autour de véhicules stationnés dans la rue à proximité de certains commerces. C'est aussi une nuisance importante qu'il faut traiter et cela ne se limite pas à ce qui se passe sur la place.

Cela m'amène au dernier point, celui de la vidéoverbalisation. Nous avons exprimé notre soutien pour cette vidéoverbalisation dans ce secteur pour le problème que je viens d'évoquer de stationnement dans la rue et de nuisances nocturnes. J'ai proposé un vœu tout à fait constructif dans le 3^e arrondissement, qui n'a pas été accepté, qui n'a pas été retenu. Je le regrette, parce que je pense qu'il faut que nous soyons beaucoup plus ouverts sur ces sujets et sortir des logiques politiciennes. Il a été écarté en me disant : « Circulez, il n'y a rien à voir, les problèmes seront traités. » Je redis ce que j'ai dit dans le 3^e. J'ai fait un tour rapide, je ne suis pas un spécialiste de la question, mais je ne suis pas sûr que l'équipement en caméras de vidéoprotection aujourd'hui permet de traiter tous les endroits repérés en termes de vidéoverbalisation. J'invite donc vraiment l'Adjoint à la Sécurité à faire ce travail d'identification pour que les réponses soient adoptées et que l'on ne nous dise pas dans six mois : « On fait le test de vidéoverbalisation, mais il y a des endroits qui échappent à la vue des caméras. » Nous aurons alerté suffisamment tôt et j'espère que ce travail sera fait.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Deux mots simplement pour vous dire que, un, j'ai annoncé il y a déjà quelque temps que nous allons recruter deux fois 15 policiers, 15 au cours de cette année et 15 pour l'année prochaine, de manière à accroître nos effectifs, devant la pénurie des effectifs nationaux.

Deuxièmement, sur la vidéoprotection, nous avançons et nous continuons à mettre des caméras dans tous les secteurs qui nous semblent devoir en recevoir, parce qu'il y a des problèmes d'insécurité. Nous allons en mettre, vous le verrez, dans un certain nombre de lieux sur le 3^e arrondissement comme sur le 7^e.

Ensuite, le problème évidemment est plus global. Nous allons nous étendre et l'insécurité devient aujourd'hui un problème très prégnant pour des causes très bien analysées dans l'étude qu'a demandée Jean-Yves SÉCHERESSE. Il faut pouvoir traiter les problèmes sur le fond, et pas simplement dans la réponse, mais dans la façon, dans l'attitude que nous pouvons avoir sur l'organisation de la ville. Suivant une formule de quelqu'un qui n'est plus très à la mode, Tony BLAIR : « Dur avec le crime, dur avec les causes du crime. »

Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2019/5168 - MJC Ménival - Aménagement intérieur et mise aux normes accessibilité – 29 avenue de Ménival 69005 Lyon - Opération n° 05081001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 20152 - Programme n° 00001

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : C'est le lancement de l'opération de travaux pour la MJC Ménival tant attendus dans le 5^e arrondissement.

Cette MJC a la spécificité de gérer en son sein et cela depuis 1982 une école de cirque agréée par la Fédération française des Écoles de Cirque. Cette école de cirque bénéficie aujourd'hui d'une véritable reconnaissance régionale, mais elle contribue également au développement social et culturel du quartier du 5^e arrondissement.

Nous engageons des travaux de réhabilitation et de rénovation dans les locaux, peu fonctionnels dans la MJC, pour la rendre plus attractive et ainsi répondre aux agréments de la Fédération française des Écoles de Cirque, dont bénéficie la MJC.

Montant des travaux : 1 120 000 euros. Les études sont en cours. La consultation des entreprises de janvier 2019 à avril 2020, travaux de 2020 à janvier 2021.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur RUDIGOZ.

M. RUDIGOZ Thomas : Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Nicole, pour ces bonnes nouvelles aujourd'hui, après le parc Élise Rivet, maintenant la MJC Ménival. C'est vrai que, là aussi, cela a été un dossier compliqué, avec beaucoup d'obstacles, que vous avez suivi de très près pour qu'on y arrive. Il y a eu à un moment donné des craintes au niveau des financements. Ils sont arrivés et je tiens à vous remercier, Madame l'Adjointe, Monsieur le Maire, pour cette bonne nouvelle.

Je tiens tout particulièrement à associer sur ce dossier – d'ailleurs elle aurait été plus à même de parler que moi de ce sujet, puisqu'elle l'a suivi de très près pendant de nombreuses années – Gilda HOBERT, qui est d'ailleurs membre également du Conseil d'administration de la MJC.

C'est un projet qui est doublement intéressant et doublement important pour le 5^e arrondissement et bien au-delà, puisque nous allons pouvoir restaurer, rénover, moderniser à la fois la MJC, mais aussi l'école de cirque. Cette école de cirque qui nous tient à cœur et que nous souhaitons évidemment maintenir dans notre arrondissement encore pour de nombreuses années.

Une petite interrogation que je voulais formuler en ce Conseil : demain, il y aura un comité de pilotage auquel participeront Gilda HOBERT, Monsieur LÉVY et les services de la Ville. Nous avons quelques inquiétudes, tout du moins la direction de la MJC a quelques inquiétudes sur le bon déroulement des activités à la fois de l'école de cirque et de la MJC pendant le temps des travaux. C'est un problème récurrent quand nous avons ce type de travaux. Ce sont des travaux importants. Pour les MJC, il est extrêmement important d'avoir un maintien du bon déroulement des activités et de l'école de cirque. Je me permets de faire une petite alerte à ce niveau-là, pour qu'il y ait une vigilance de la part des services de la Ville pour la MJC et les activités à venir.

Le groupe Progressistes et Républicains votera bien évidemment ce rapport.

M. LE MAIRE : Monsieur LÉVY.

M. LÉVY Charles-Franck, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

La MJC Ménival est un acteur de l'éducation populaire très présent sur le 5^e arrondissement. Elle propose un grand nombre d'activités sportives, culturelles et de loisirs, ainsi que d'animations de la Ville. Elle compte plus de 1 400 adhérents et un ancrage territorial fort, avec un budget total de 1,4 million d'euros. C'est un partenaire important de la Ville de Lyon, qui bénéficie en 2019 d'une dotation de fonctionnement de 437 790 euros, et gère les ALAÉ des écoles maternelles et élémentaires Diderot et de la maternelle des Batières.

La MJC a la spécificité de gérer en son sein depuis 1982 une école de cirque agréée par la Fédération française des Écoles de Cirque. Vous l'avez rappelé, Madame GAY, cela consiste en des ateliers de pratique amateur enfants et adultes, des ateliers hors les murs, des actions d'intégration pour les enfants porteurs de handicaps, une formation professionnelle préparatoire aux concours des écoles nationales et internationales, et un lieu de diffusion. C'est une spécificité forte, mais également son identité.

Notre Ville soutient et accompagne depuis de nombreuses années le projet de la MJC Ménival et de son école de cirque. En qualité de partenaire et de financeur de l'association, nous sommes évidemment très attentifs au développement de son projet culturel, qui est à la fois un vecteur de rayonnement pour la MJC et un ancrage territorial important pour le 5^e arrondissement.

C'est pourquoi la Ville a lancé les études préalables aux travaux de rénovation du bâtiment, qui sont détaillés dans la délibération, afin de permettre à la MJC de disposer d'espaces supplémentaires pour les activités, d'améliorer le fonctionnement de la salle de spectacle, et de répondre aux enjeux propres au développement de l'école de cirque et au devenir de sa classe préparatoire.

Depuis le lancement de l'étude préalable mi-2013 jusqu'au lancement des travaux au deuxième semestre 2020, la Ville de Lyon a associé la structure aux différents stades du projet (préprogrammes, scénarios des études préalables, présentation des esquisses pour l'EPAD, présentation de l'étude, ajustement du programme et du scénario complémentaire, présentation de l'avant-projet).

Et c'est en portant la même attention aux futurs travaux que nous avons souhaité avec Nicole GAY mettre en place un comité de pilotage, dont vous avez fait part, Monsieur RUDIGOZ, dont la vocation est d'organiser et de suivre les travaux, afin de permettre à la structure de poursuivre son activité dans de bonnes conditions. La première réunion se tiendra donc demain en présence du président, du directeur de la structure, des services travaux de la Ville.

Comme vous l'avez compris, le projet a évolué au fur et à mesure des études et des ajustements de programme pour répondre aux besoins de la MJC et aux demandes de la Fédération des Arts du Cirque. Nous ne souhaitons pas investir des montants importants qui, deux ans après, n'auraient été ni adaptés aux besoins de la MJC ni à ceux de l'école de cirque. Nous souhaitons, et c'est normal, qu'il existe un consensus entre la Ville de Lyon et les utilisateurs de l'équipement.

De ce fait, l'enveloppe elle-même a évolué. Je vous rappelle qu'une enveloppe de 350 000 euros avait été inscrite au plan d'investissement de la Ville de Lyon dès 2014 pour la rénovation des anciens vestiaires du FC Ménival, situé dans les sous-sols de la MJC.

Attentive à l'utilisation des deniers publics, la Ville de Lyon a considéré que l'aménagement des seuls anciens vestiaires présentait un coût élevé par rapport au bénéfice attendu pour les activités de la MJC.

C'est pourquoi une étude plus globale a été conduite par les services des études de la Ville, permettant de repenser plus globalement les locaux de la MJC, en termes de fonctionnalité, d'espace, d'accessibilité, de circulation, afin d'améliorer le fonctionnement de la MJC et son attractivité, afin de garantir la pérennité de l'activité cirque en incluant des travaux de sécurisation de la salle de spectacle, de mise en conformité en matière d'accessibilité de l'ensemble du bâtiment et d'amélioration des conditions d'accueil du public.

Ainsi, à l'étude préalable, un programme de travaux a été validé pour un montant de 710 000 euros répartis comme suit : 350 000 euros évoqués dans le cadre de la PPI, 200 000 euros dans l'enveloppe accessibilité et l'Agenda de la Ville, et 160 000 euros sur l'enveloppe équipements socio-éducatifs. Il convient donc de remercier les délégations concernées, puisque ce sont deux points qui ont permis une évolution importante du projet.

L'ajustement du programme pour satisfaire aux demandes qui ont eu du mal à être clairement formalisées de l'école de cirque a été intégré dans l'avant-projet final validé par la MJC.

Au final, c'est donc un montant d'opération qui est porté à 1 120 000 euros.

L'engagement pris au Conseil municipal de mars 2018 est donc bien respecté. L'opération est lancée et le montant des travaux est engagé.

C'est une opération d'envergure, qui permettra à la MJC, à ses salariés et à ses bénévoles, adhérents, d'évoluer dans une maison rénovée et adaptée à leurs besoins.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je mets le dossier aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2019/5170 - Stade Marc Vivien Foé - Démolition de la friche et réaménagement du terrain secondaire - 7 rue Jules Verne Lyon 3^e - Opération n° 03040542 - Lancement des études de l'opération et des travaux de démolition - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 00004 - Programme n° 2015-1

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Après les travaux importants qui ont été réalisés au stade Marc Vivien Foé et suite au départ de la Friche Lamartine, nous engageons le lancement des études de l'opération et des travaux de démolition du bâtiment Lamartine. Montant global de l'opération estimé à 2 063 164 euros.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Monsieur CORAZZOL.

M. CORAZZOL Guy, Adjoint : Je laisse la parole à Yann CUCHERAT.

M. LE MAIRE : Monsieur CUCHERAT.

M. CUCHERAT Yann, Adjoint : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Il s'agit pour nous tous d'une réelle satisfaction que de voir le stade Marc Vivien Foé continuer sa mue vers un meilleur accueil des nombreux utilisateurs du site, d'un côté, l'association de football AS Montchat avec environ 900 licenciés, qui compte l'un des plus importants effectifs de la Ville, de l'autre, plusieurs écoles, collèges et lycées, qui rassemblent plus de 2 000 utilisateurs potentiels.

L'extension du terrain numéro 2 était donc très attendue et ne pouvait être lancée qu'après le départ des artistes qui occupaient depuis 8 ans le site Lamartine, et dont il a fallu assurer la relocalisation préalable, au total, près de 200 artistes permanents, accueillant 600 à 700 utilisateurs occasionnels chaque année.

S'il faut reconnaître que le projet a pris du retard en raison de la difficulté à trouver des nouveaux sites, une fois lancé à l'automne 2018, le calendrier fixé a bien été respecté.

Je tiens donc à saluer l'action et le travail de tous les services et des différents élus qui ont œuvré à l'aménagement des sites Ronfard et Piochon dans le 3^e arrondissement, ainsi que du site Tissot dans le 9^e, transformé en lieu adapté aux multiples pratiques artistiques et à l'accueil du public.

Avec au total plus de 1 500 mètres carrés mis à disposition, la nouvelle friche artistique multisites n'aura pas d'équivalent à Lyon et dans la Métropole et sera un outil important pour la production artistique des équipes d'une grande diversité et de tous les domaines qui y travailleront.

Il s'agit d'un engagement fort de la Ville qui soutient les nouvelles fabriques de l'art.

Sur le plan sportif, je souhaite d'abord souligner mon étonnement à l'égard des déclarations publiques du club qui, ce week-end encore, indiquait dans la presse et sur ses réseaux sociaux, son mécontentement quant au travail de la Direction des sports et tout particulièrement des agents exerçant sur ces sites.

Ces derniers considèrent les propos tenus comme diffamatoires et nous ne souhaitons pas laisser les choses en l'état. Alors, et afin de mieux comprendre les revendications du club et répondre aux attentes des utilisateurs comme des agents municipaux, j'aurai très rapidement l'occasion d'aller sur place avec le directeur des Sports et le Président du District de Foot (normalement d'ici la fin de semaine).

En effet, la Ville s'est toujours montrée attentive aux besoins des utilisateurs et plus particulièrement à l'écoute des dirigeants de l'AS Montchat. C'est ainsi que la subvention de fonctionnement annuelle est passée de 3 000 euros au début des années 2000 à 48 000 euros aujourd'hui. C'est aussi sur ce site qu'auront été investis au final et d'ici l'automne 2020 plus de 11 millions d'euros pour rénover les vestiaires, les agrandir, augmenter les surfaces de jeu, adapter les systèmes d'éclairage, etc. Évidemment, nous nous en réjouissons collectivement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je mets le dossier aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2019/5152 - Opération n° 03007002 « Groupe Scolaire Meynis - Mise en conformité sécurité », 6 rue Meynis Lyon 3^e - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-1, programme 20006

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2019/5153 - Conventions de groupement de commandes entre le CCAS de Lyon et la Ville de Lyon pour la réalisation d'audits énergétiques

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2019/5154 - Lyon 8^e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition de divers espaces situés aux abords de l'Institut Lumière sis 25 rue du Premier Film, consentie à l'association Institut Lumière dans le cadre de l'organisation de la 11^e édition du Festival Lumière - EI 08 062 - EI 08 095 - EI 08 163

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2019/5155 – RETIRÉ

2019/5158 - Lyon 2^e - Acquisition par la Ville de Lyon d'un appartement et d'une cave, sis 13 rue de la Poulaille, 2 rue des Forces, préemptés par la Métropole de Lyon en vue de la rationalisation et de l'extension du Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique - EI 02012 - N° inventaire 02012A012, 02012A13 - Lancement de l'opération 02012524 et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « Aménagements culture et patrimoine 2015-2020 » programme 00005 - Rectificatif

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2019/5159 - Gratuités partielles de frais de location et/ou de captation audiovisuelle accordées aux associations et autres organismes pour un montant total de 61 496,43 euros HT

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2019/5162 - Autorisation de signer avec la Métropole de Lyon et le collège Jean Mermoz une convention relative à la fourniture de chaleur pour le collège à partir de la chaufferie du groupe scolaire Jean Mermoz - EI 08007

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2019/5163 - Autorisation de signer avec la Métropole de Lyon et le Collège Raoul Dufy une convention-cadre relative à la sécurité et à la gestion du patrimoine mobilier et immobilier du collège Raoul Dufy et de l'école primaire Mazenod, sis 74 et 74 bis rue Mazenod à Lyon 3^e - EI 03003

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2019/5164 - Lyon 6^e - Avenant à la convention de gestion du terrain d'une partie de la parcelle cadastrée AY87 rue Thiers (secteur Bellecombe) entre la Ville de Lyon et la SAHLMAS - EI 06 011

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

(Mme RIVOIRE ne prend pas part au vote)

2019/5165 - Lyon 7^e - Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit, consentie par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon relative à la mise à disposition d'une partie de la Place d'Armes du parc Sergent Blandan sise 37, rue du Repos pour l'implantation d'un groupe scolaire provisoire - EI 07 277

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2019/5166 - Compte rendu faisant suite à la délibération n° 2018/4243 du 19 novembre 2018 portant sur l'approbation de la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique entre Orange et la Ville de Lyon

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2019/5169 - Lyon 7^e - Avenant n° 1 au bail emphytéotique administratif de valorisation des 21 et 24 mars 2014, portant sur le Parc Blandan, consenti par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon, en vue de la modification de l'assiette foncière dudit bail - EI 07277 - N° inventaire 07277 T001-03 et 07277T002-01 - Rectificatif

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2019/5171 - Lyon 2^e - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit du ministère des Armées et relative à la mise à disposition d'un local pour l'opération Sentinelle au sein du Centre d'échanges de Lyon-Perrache - CELP (EI 02 056) - Rectificatif

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2019/5173 - Opération 09005533 « École élémentaire Jean Zay - Mise en conformité du rez-de-chaussée bas » - 11 rue Jean Zay à Lyon 9^e - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20006

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2019/5174 - Groupe scolaire La Sauvagère - Rénovation phase 1 - Opération n° 09022002 - 1, square Édouard Mouricand Lyon 9^e - Approbation de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la fixation du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre au stade des études d'avant-projet définitif (APD) - Rectificatif

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

(Dossier 2019/5164 : Mme RIVOIRE ne prend pas part au vote)

2019/5160 - Approbation d'un avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public du 16 novembre 2015 au profit de l'association Canoë Kayak Lyon Oullins La Mulatière, 3 rue Antonin Perrin/quai du Canada à Lyon 7^e - Modalités relatives à la mise en place de nouvelles activités

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté.)

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITÉ - SANTÉ - DROITS DES CITOYENS

2019/5081 - Subventions à l'association Vacances solidaires développant des actions en faveur des personnes en difficulté pour un montant de 10 000 euros

Rapporteur : Mme AÏT-MATEN Zorah

Mme AÏT-MATEN Zorah, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Madame GAY.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le 8 novembre dernier, Anas, un étudiant lyonnais de 22 ans, s'est immolé par le feu – on en a entendu parler aujourd'hui – pour dénoncer la précarité des étudiants et l'incertitude de la jeunesse sur son avenir.

Anas, dans son message posté avant de passer à l'acte, pointe la faiblesse des minima sociaux, le chômage de masse, la future réforme des retraites, l'incertitude de l'avenir.

Selon l'INSEE, en 2018, le taux de pauvreté a augmenté de 0,6 point et les inégalités de niveau de vie ont connu la plus forte hausse depuis 2010. 8,8 millions de nos concitoyens vivent au-dessus du seuil de pauvreté, et, parmi eux, beaucoup des 2,7 millions d'étudiants.

Avec les familles monoparentales, dont les femmes dans leur immense majorité, les enfants et les non qualifiés, les jeunes sont des cibles privilégiées pour l'exclusion. 24 % des 18-25 ans sont pauvres.

Beaucoup de Français se sentent vulnérables socialement et économiquement, vivent dans l'angoisse de la précarité, sous la pression des dépenses incompressibles (loyer, électricité, chauffage, déplacements, alimentation), mais ce qui ne sera jamais incompressible, c'est l'espoir légitime de vivre dans la dignité sans peur du lendemain.

Parler de la pauvreté et de la précarité, ce n'est pas idéologique, c'est tout simplement une réalité vécue quotidiennement et nous le constatons tristement dans notre ville et sur la métropole.

Le groupe Lyon Gauche Solidaires considère que les réformes de ce gouvernement créent aujourd'hui des inégalités comme la réforme de l'Assurance chômage, qui, selon l'UNEDIC, touchera négativement 710 000 personnes. Et je partage moi aussi le regret exprimé par Zorah AÏT-MATEN sur la suppression de l'Observatoire national de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale.

Nous pensons que la qualité d'une politique et la vérité d'une société se mesurent à l'aide qu'elle apporte aux plus démunis, et non aux cadeaux qu'elle fait aux plus riches.

Les syndicats, les gilets jaunes et toute cette colère sociale qui gronde essaient de réveiller le gouvernement pour qu'il voie enfin les difficultés de la vie quotidienne de millions de Français.

Nous espérons donc qu'il va se réveiller pour l'hôpital public, pour le logement social, pour l'encadrement des loyers, contre la précarité énergétique, et pour des retraites justes.

Se réveiller aussi pour offrir des perspectives d'avenir aux jeunes, des étudiants aux non-diplômés.

Se réveiller pour les familles monoparentales, pour les retraités pauvres.

Se réveiller et porter davantage de valeurs de solidarité, de fraternité, d'égalité fidèles aux principes de la République.

On en rêve, mais cela n'en prend pas encore le chemin.

Et il reste la racine du mal : la financiarisation de l'économie, les paradis fiscaux, le choix du profit à court terme, les inégalités profondes de richesse, de patrimoine, d'éducation, de culture.

Éradiquer la misère passe donc par des changements politiques radicaux.

Dans ce contexte social très dégradé que nous connaissons, la question des vacances abordée dans cette délibération peut paraître secondaire, il n'en est rien.

Cette subvention versée à l'association reconnue d'intérêt général, les Vacances solidaires, répond à la large aspiration au droit aux vacances. Partir en vacances, c'est être comme les autres, c'est retrouver sa dignité et revaloriser sa propre image.

Les Vacances solidaires est un outil destiné à inscrire les vacances dans un projet global d'insertion ou de réinsertion. Le public concerné va du quart monde aux familles qui vivent sur le fil du rasoir, des jeunes des cités de banlieue ou de villages ruraux, aux chômeurs de longue durée, des familles monoparentales aux millions de travailleurs rémunérés au-dessous du SMIC, des personnes handicapées à faibles ressources aux seniors à revenus modestes et/ou isolés.

En 2018, sur Lyon, 131 personnes ont pu profiter d'un voyage. Cette subvention illustre les nombreuses actions que la Ville mène ou qu'elle soutient dans le champ des solidarités.

Il faut à ce titre encore souligner la qualité de l'engagement du secteur associatif, essentiel pour nos politiques sociales.

La Ville soutient bien entendu les grandes associations caritatives, comme le Secours populaire, le Secours catholique, les Restos du Cœur, et aussi tant d'autres moins connues, mais qui sont en première ligne pour faire face à ce que certains ont appelé un raz-de-marée de la misère.

Notre budget consacré à la solidarité est significatif, parce que la réduction de la pauvreté est urgente et indispensable à la cohésion sociale de notre ville et de notre pays.

C'est donc un combat pour nous tous et il est important que la Ville de Lyon s'y engage comme elle le fait.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2019/5082 - Rapport d'activités de la Commission communale pour l'Accessibilité de la Ville de Lyon - Années 2017-2018

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

Mme RABATEL Thérèse, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Avis favorable de la Commission pour ce quatrième rapport 2017-2018 portant sur les activités de la Commission communale pour l'Accessibilité.

Je rappelle que c'est une commission extramunicipale, obligatoire, qui réunit une centaine de membres, les associations de personnes en situation de handicap, les élus délégués des neuf arrondissements, des universitaires et experts, les services concernés de la Ville de Lyon, dont la Mission Égalité.

Ce rapport développe le travail de la CCA en plénière et lors des trois groupes de travail (établissements recevant du public, espaces publics et culture, créé à ma demande il y a deux ans).

Le rapport revient bien sûr sur l'obtention du premier prix européen de la ville accessible pour l'ensemble de notre politique d'inclusion des personnes en situation de handicap. Lyon est la première ville française à obtenir ce prix et ce fut à la fois une grande émotion, un grand plaisir, et c'est aussi une grande responsabilité, car il faut perdurer et progresser encore dans ce domaine.

Le rapport développe aussi cette année ce que nous faisons en matière d'accessibilité concernant le sport. Nous changeons de focus chaque année, car nous ne sommes pas obligés de parler de toute notre politique, nous devons parler uniquement de la CCA.

Le rapport explique aussi la réalisation du guide de l'offre culturelle accessible, publié cet été, après deux ans de travaux avec les associations. Mon collègue Loïc GRABER en parlera après moi.

Je termine donc rapidement en disant que la CCA elle-même a approuvé ce rapport le 17 septembre dernier.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame DE LAVERNÉE.

Mme DE LAVERNÉE Inès : Monsieur le Ministre,

Vous nous présentez aujourd'hui le quatrième rapport d'activité de la Commission communale d'accessibilité et, en préambule, nous voudrions saluer le travail dans ce domaine de Madame l'Adjointe en charge des Personnes en situation de Handicap. Nous ne partageons pas, tant s'en faut, toutes ses options politiques, mais il faut savoir reconnaître quand le travail est fait.

C'est la loi du 11 février 2005 qui a rendu obligatoire la création de cette Commission communale d'accessibilité, faisant suite à toute une série de dispositifs législatifs en France, qui ont poussé l'État et les collectivités locales à se mettre résolument en marche vers l'inclusion des personnes handicapées, tous handicaps confondus et dans toutes les dimensions de leur vie sociale.

Est-il besoin de rappeler que les grandes lois significatives dans le domaine du handicap (1975, 1987 et 2005), nous les devons à un ancien Président de la République décédé il y a peu de temps, Jacques CHIRAC pour ne pas le nommer. Je voudrais ici saluer cet engagement qui fut le sien vis-à-vis de ceux que la vie n'a pas toujours épargnés.

Le rôle de cette Commission est d'être une instance de veille et d'alerte ainsi que force de proposition pour une meilleure qualité de vie dans la ville des personnes handicapées. C'est pourquoi elle réunit un vaste panel d'associations pour personnes handicapées, mais aussi des interlocuteurs institutionnels, responsables de la gestion de bâtiments ou équipements publics, impactés par les mises aux normes et actions préconisées.

Elle ne s'intéresse pas seulement à l'accessibilité des bâtiments, mais aussi à l'accès des personnes handicapées à la culture ou au sport notamment.

Sur la partie accessibilité et l'obligation instituée en 2005, je ne vais pas m'étendre. Nous avons vu qu'il avait fallu quelques années pour que la Ville se mette en route et que, sur les trois périodes de l'Agenda d'accessibilité programmée, il y avait des glissements de la période 2016-2018 à celle 2019-2022, laissant craindre d'autres glissements futurs et interrogeant sur la capacité à maintenir le cap de 2024 pour une accessibilité complète.

Sur un autre volet, qui est celui de l'inclusion dans nos crèches, dans nos écoles, votre rapport dit ce qui est fait, mais il ne dit pas ce qui n'est pas fait ou, pour être plus exacte, ce qui reste à faire.

Ainsi, vous nous dites que 110 enfants différents, porteurs de handicaps ou atteints d'une pathologie chronique, ont été accueillis en 2018 dans les crèches municipales ou associatives, et vous vous félicitez d'une progression de 34 % sur quatre ans, mais 110 sur combien ? Combien d'enfants différents n'ont-ils pu être accueillis ?

Même chose pour l'école, où vous nous parlez de 1 104 enfants scolarisés en situation de handicap ou à besoins spécifiques, mais, malheureusement, combien ne peuvent être accueillis ?

Sur cette question de l'école, cette impossibilité d'accueillir tous les enfants est-elle liée à un problème d'accessibilité des bâtiments ou à un problème qui ne relève pas de la compétence de la Ville, mais bien de celle du gouvernement ? Et je veux parler des auxiliaires de vie scolaire, dont on sait les difficultés de cette profession.

Bref. Quel est l'état du travail restant à accomplir ?

Enfin, Madame l'Adjointe, à la lecture du rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la Ville pour la période 2013-2017, j'ai été quelque peu interloquée de lire en page 38, où sont compilées les 818 infractions au code de la route commises par des véhicules et donc des agents de la Ville, que 73, soit 9 %, avaient un impact direct sur l'accessibilité :

- 44 arrêts ou stationnements gênants sur trottoir, passage ou accotement réservé aux piétons ;
- 18 stationnements très gênants d'un véhicule motorisé sur le trottoir ;
- 11 stationnements gênants de véhicules dans une aire piétonne.

Et ce qui est le plus dommage, c'est la remarque de la Chambre régionale des comptes indiquant, je cite : « *Aucune action n'a été mise en œuvre pour réduire le nombre d'infractions constaté.* » Madame l'Adjointe, je ne peux que vous inciter à récupérer les noms des contrevenants auprès du Garage municipal et les emmener sur le terrain en les mettant en situation de handicap, pour qu'ils se rendent compte des méfaits de leurs comportements.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Madame REYNAUD.

Mme REYNAUD Blandine, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Ce dossier met l'accessibilité à l'honneur et je souhaite rappeler le rôle important de la petite enfance dans ce domaine.

En effet, aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire que la période de la petite enfance est essentielle dans le développement de l'enfant et que tout dispositif qui concourt à son bien-être va renforcer ses atouts d'adulte en devenir.

Et puisque tous les enfants sans distinction peuvent être accueillis au sein des établissements Ville de Lyon à gestion municipale ou associative, on peut souligner en écho au rapport qui est présenté le travail d'accompagnement de ces enfants et de leurs familles, réalisé par les équipes notamment municipales, grâce à la présence de médecins, orthoptistes et psychologues, mais aussi grâce à la sensibilisation de nos équipes. C'est un atout important des crèches lyonnaises.

Souvent, le passage par la crèche va d'ailleurs faciliter et accompagner une transition plus adaptée vers l'école ou vers un institut médico-éducatif. C'est pourquoi la Ville de Lyon, au travers de sa grille de critères, utilisée en toute transparence pour les commissions d'admission en crèche, soutient la demande des parents ayant des enfants à besoins spécifiques.

Outre les enfants pour lesquels un diagnostic est déjà posé avant l'arrivée en crèche, il y a également tous ceux pour lesquels la découverte se fait au sein de la structure. Nos professionnels et nos médecins sont alors là pour accompagner les enfants, mais aussi les parents dans la prise de conscience progressive du handicap et de ses conséquences. Cette connaissance plus tardive explique le nombre peu élevé des enfants qui bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé en crèche. Tous les établissements Ville de Lyon à gestion municipale ont accueilli au moins un enfant à besoins spécifiques ces dernières années. Ces quelques éléments peuvent répondre en partie à votre intervention, Madame DE LAVERNÉE. Il est difficile de donner des chiffres précis en la matière, puisque la situation évolue au long de la vie pendant la petite enfance.

Les besoins sont divers, des troubles du spectre autistique au handicap moteur, par exemple. Nous privilégions, lorsque c'est possible, c'est-à-dire lorsque le bien-être de l'enfant et de la qualité de l'accueil est garanti, l'inclusion en milieu ordinaire et au plus proche du domicile des parents.

Nous travaillons également notamment pour des cas plus complexes avec des associations plus spécialisées, comme l'établissement du 9^e arrondissement, Le Jardin des Enfants, géré par ODYNEO et adossé au CAMPS, ou avec La Souris Verte, bien connue de tous, et qui fêtera son trentième anniversaire demain.

La Souris Verte, outre les crèches Ville de Lyon dont elle a la gestion, dispose également d'un fonds de documentation et peut conseiller les crèches qui s'interrogent grâce à son expertise en la matière. Le réseau Différences et Petite Enfance qu'elle anime peut également proposer des mallettes pédagogiques.

Pour terminer, Monsieur le Maire, chers collègues, puisque j'ai la parole, j'en profite pour revenir un tout petit peu sur le dossier développement durable, pour rappeler que nous sommes également très attentifs à ces aspects dans la petite enfance. Je citerai simplement deux exemples. C'est l'utilisation des produits d'entretien et des techniques mises en œuvre dans nos crèches, qui sont continuellement en évolution pour respecter les nouvelles réglementations et l'évolution des connaissances, ou, en matière d'alimentation, nous privilégions les circuits courts et les produits bio, avec des cuisines faites sur place, ce qui évite aussi le gaspillage.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur GRABER.

M. GRABER Loïc, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Une intervention très rapide.

Ce rapport annuel d'activité de la Commission communale est l'occasion pour notre groupe de rappeler à la fois la méthode de travail de cette instance, ainsi que l'engagement sans faille, et il faut les remercier, des membres de cette Commission, de la Mission Égalité de notre Ville, et bien sûr de Thérèse RABATEL.

La Commission communale d'Accessibilité est une instance participative, où sont présentes les associations, ainsi que les collectifs qui œuvrent dans le domaine des handicaps. Cette méthode participative et collective doit être soulignée.

Deux ans après remporté l'Access City Award en décembre 2017, trophée des villes européennes les plus accessibles pour les personnes en situation de handicap, notre Ville poursuit ses efforts pour favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre et, en particulier, aux personnes en situation de handicap.

C'est pour cela que le premier guide de l'offre culturelle accessible a été publié l'été dernier. Il recense tous les lieux culturels de notre ville et leur niveau d'accessibilité, quelle que soit la nature des handicaps des usagers (moteurs, visuels, auditifs, mentaux). Il est aussi constitué de fiches techniques classées selon les domaines d'activité des structures, ainsi que d'un répertoire de définitions. Tiré à 2 000 exemplaires, il est aujourd'hui en rupture de stock. C'est dire s'il est nécessaire et attendu, mais il reste bien sûr disponible sur lyon.fr.

Ce guide est le résultat d'un important travail et d'une riche collaboration au sein du groupe de travail culture issu de la Commission communale d'accessibilité, mais aussi d'un travail transversal entre la délégation de Thérèse RABATEL et la délégation Culture, avec notamment les établissements culturels signataires de la Charte de coopération culturelle. Je tiens ainsi à tous les remercier pour le travail conduit.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2019/5083 - Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention d'investissement signée avec l'association Mouvement français pour le Planning familial du Rhône pour l'aménagement de ses locaux 2 rue Lakanal à Villeurbanne

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

Mme RABATEL Thérèse, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je serai légèrement plus longue.

L'association Mouvement français pour le Planning familial du Rhône est soutenue de longue date par ma délégation à l'Égalité femmes-hommes au titre de son fonctionnement.

Cette structure intervient en effet de façon très large et très utile sur le conseil conjugal et familial, la contraception, l'accompagnement de femmes victimes de violences, la prévention des infections sexuellement transmissibles, l'IVG, l'intervention des jeunes et aussi des personnes en situation de handicap pour l'éducation à la vie affective et sexuelle.

Chaque année, le planning familial du Rhône accueille plus de 8 000 personnes dans ses locaux, 2 rue Lakanal à Villeurbanne, dont beaucoup de Lyonnaises.

Confronté à l'inadaptation de ses locaux, à leur non-accessibilité aux personnes à mobilité réduite et à une fréquentation croissante, le planning familial a décidé de louer un local complémentaire au-dessus du local actuel pour engager un réaménagement global. Une demande de subvention d'investissement nous a donc été adressée par le planning familial et le Conseil municipal du 6 juin 2016 a approuvé une subvention d'investissement de 30 000 euros pour l'extension et le réaménagement des locaux. Il a fallu établir une convention d'investissement afin de mandater cette subvention sur la base de justificatifs de travaux réalisés avant l'échéance du 31 décembre 2019.

La délibération de ce jour au Conseil municipal vise simplement à réajuster le cadre de cette convention de l'opération qui a pris du retard, en donnant un délai d'un an supplémentaire au planning, car il risquait de ne pas être en mesure de fournir des factures acquittées des travaux.

En réalité, je profite aussi beaucoup de cette délibération pour préciser publiquement deux points concernant le planning et les droits des femmes.

Tout d'abord, depuis plusieurs années, le planning familial s'inquiète avec raison des conditions de travail de ses salariés, totalement surbookés face à une demande toujours croissante, avec pour conséquence des délais d'accueil et de consultation des publics qui ne cessent de s'allonger, ce qui peut être très pénalisant pour les femmes. Dans ce contexte, je ne peux que regretter la baisse de subvention de l'État de 9,06 % en 2019 sur l'activité EICFF (établissement d'information, de consultation et de conseil familial), sous prétexte que la Région Auvergne-Rhône-Alpes serait trop dotée et doit donner à d'autres territoires français. C'est tout à fait inacceptable pour les raisons que je viens d'évoquer ci-dessus.

D'autre part, le 25 novembre approchant – je rappelle que c'est la Journée internationale contre les violences faites aux femmes –, je me permets d'appeler les élus du Conseil municipal à manifester le samedi 23 novembre à 14 heures place Bellecour pour dire non aux féminicides, dont le nombre tragique augmente chaque jour et pour demander plus de moyens financiers et humains à l'État. Et je rappelle ainsi que, cette année, j'ai pris comme thème du 25 novembre, la question des viols et des violences sexuelles, les viols étant eux-mêmes tellement trop nombreux et destructeurs (par exemple, 401 viols officiellement déclarés dans le Rhône en 2017, et ceci n'est que la pointe de l'iceberg).

Il y aura, le lundi 25 novembre, deux ateliers de self-défense ouverts aux femmes – vous pouvez vous y inscrire –, que j'ai organisés à la Mairie du 7^e arrondissement et un atelier pour nos agentes. Le soir, à l'Hôtel de Ville à 19 heures 30, ouvert au public, il y aura une soirée avec tous les acteurs de l'accompagnement de femmes victimes de viols et de violences sexuelles. Il suffit de s'inscrire sur lyon.fr en page Actualités. Certains arrondissements s'engagent aussi sur de belles actions, comme les 3^e et 5^e arrondissements.

Je vous remercie donc de votre engagement autour de ces questions contre les violences faites aux femmes et en particulier pour le 25 novembre.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Madame PERRIN-GILBERT.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Je serai brève et je tiens simplement à souligner le travail constant de Madame Thérèse RABATEL en faveur des droits des femmes et son soutien, constant également, au planning familial.

Je me joins à elle pour nous inviter et vous inviter toutes et tous à cette manifestation du 23 novembre à 14 heures contre les féminicides.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur PELAEZ.

M. PELAEZ Louis : Je ne vais pas en rajouter. Thérèse a été, comme d'habitude, parfaite, elle a tout dit. Je dis simplement rendez-vous le 23 à 14 heures, place Bellecour.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur KIMELFELD.

M. KIMELFELD David, Maire du 4^{ème} arrondissement : J'espère que nous serons nombreux samedi prochain et je m'associe également aux propos de Thérèse RABATEL, et je retire de fait mon intervention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Je mets aux voix et je serai aussi, comme tous, présent le 23 novembre, surtout ayant eu l'occasion de voir au niveau national combien ce problème était un problème gravissime.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2019/5084 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 1 pour la période 2019-2020 au Contrat local de Santé 2015-2019

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Avis favorable de la Commission pour ce rapport qui concerne un avenant au Contrat local de Santé, que nous avons signé en 2015 avec l'ARS, la Préfecture, la Caisse primaire d'Assurance Maladie, les HCL, les trois établissements de soins psychiatriques. En effet, il arrive à terme en 2019, d'où cet avenant pour un an, afin de préparer le prochain.

Je vous rappelle que les contrats locaux de santé sont issus de la loi de santé de juillet 2009, afin de renforcer les partenariats locaux et la coordination autour des diagnostics d'objectifs et d'actions communs.

C'est l'occasion avec cet avenant de contractualiser avec d'autres partenaires, et nous nous en félicitons, parce que ce sont des partenaires majeurs pour les actions de santé sur notre territoire. Ce sont le CCAS – merci à Madame la Vice-Présidente –, l'URPS Médecins libéraux, et France Assos Santé, qui représente les usagers. Ils nous rejoignent et nous les remercions.

C'est aussi l'occasion de faire un premier bilan des actions engagées, qui sont prioritairement en direction des populations les plus sensibles et les plus éloignées du soin et d'en inscrire de nouvelles. Je ne vais pas évidemment toutes les énumérer, mais simplement vous dire que le Contrat local de Santé a permis notamment de voir neuf conseils locaux de santé mentale dans nos neuf arrondissements et des moyens pour les animer, de lutter contre la sédentarité en développant l'activité physique avec des coachs sur les parcours enform@Lyon, de mettre en place des formations sur les conduites addictives pour les structures accueillant des jeunes, d'expérimenter une étude d'impact en santé dans un espace public afin de prendre en compte la santé dans les projets urbains, parce qu'il y a aussi les enjeux climatiques, les allergies, les risques vectoriels de la faune à prendre en compte, la mise en place d'une conseillère en environnement intérieur pour les personnes qui souffrent de pathologies chroniques dans leurs logements, la lutte contre le moustique tigre avec la sensibilisation de la population et des jardiniers grâce à une exposition itinérante.

À ces actions, et je n'ai évidemment pas été exhaustive, s'ajouteront dans le cadre de cet avenant les actions de prévention de l'obésité chez les enfants scolarisés, qui se fait déjà, mais qui va s'amplifier, la promotion de l'activité physique dans les résidences autonomie seniors en partenariat avec Françoise RIVOIRE, l'amélioration de la prise en charge des femmes victimes de violences et des enfants exposés (eh oui, Thérèse, je serai aussi à la manifestation samedi, évidemment, et aux animations du 25), la poursuite du soutien au développement des Maisons de Santé, l'évaluation de la présence de la borréliose de Lyme dans les parcs lyonnais, la promotion des gestes qui sauvent et le partenariat d'Immuniser Lyon, qui n'étaient pas officiellement inscrits dans le Contrat local de Santé et qui vont l'être.

En évaluant toutes ces actions en 2020, parce que ce sera l'occasion de faire un bilan, il s'agira de définir le prochain Contrat local de Santé, en affinant les besoins de santé des Lyonnais, grâce à l'Observatoire, que nous avons, je le rappelle, mis en place depuis 2011.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. J'ai un temps de parole pour Madame BERRA.

Mme BERRA Nora : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Il nous est proposé aujourd'hui d'approuver la prorogation au 31 décembre 2020 du Contrat local de Santé, qui a été voté en 2015, comme le rappelait notre collègue, pour la période 2015-2019.

À travers le Contrat local de Santé, la Ville est partie prenante de la déclinaison locale des politiques publiques de santé en fédérant et en coordonnant les interventions des acteurs locaux de santé. Même si la santé n'est pas une compétence cible des communes, l'échelon municipal est le bon échelon pour agir contre les pratiques à risque et dans la proximité des populations.

Je voudrais saluer le travail des services, qu'il s'agisse des services de l'État ou de la collectivité pour leur engagement, leur professionnalisme.

Je voudrais aussi rendre hommage à tous les professionnels du soin qui, au quotidien, sont les acteurs clés du lien social, et ce, dans tous les territoires.

Je ne voudrais pas parler de santé sans évoquer la situation des professionnels hospitaliers, qui se mobilisent depuis de longues semaines, en formant le vœu que les mesures fortes annoncées par le Président de la République et qui seront présentées cette semaine seront des réponses de fond permettant de restaurer la confiance.

Il est admis que notre système de santé est l'un des plus performants à l'échelle du monde, mais il n'empêche pas les disparités territoriales qui se creusent et ainsi l'égalité d'accès aux soins n'est pas toujours garantie, sans compter les défis connus qui sont de plus en plus prégnants, comme le vieillissement de la population, l'augmentation de la prévalence des maladies chroniques, les progrès techniques, et d'un autre côté une exigence légitime de nos concitoyens à une qualité et une sécurité des soins qui interroge évidemment la soutenabilité financière de notre système de santé dans un contexte de baisse de l'attractivité pour les métiers de la santé.

Le Contrat local de Santé décrit précisément la fracture territoriale à Lyon, sur fond de précarité sociale. On observe que le déterminisme social pèse malheureusement encore de façon tout à fait néfaste sur l'état de santé des populations. Globalement, plus on est aisé et éduqué, plus on a accès à l'information, à la prévention, au dépistage. Malheureusement, plus on est défavorisé, moins on connaît ses droits à la santé. L'accès aux soins est pourtant au cœur de notre solidarité nationale.

Nous partageons les objectifs poursuivis par cet avenant au Contrat local de Santé : affiner le diagnostic de l'état de santé des Lyonnais et, surtout, préparer le prochain Contrat local de Santé 2021-2026, avec cette double approche promotion de la santé et de la santé environnementale, comme indiqué dans le projet de délibération.

Dans la perspective du prochain Contrat local de Santé, je voulais apporter quelques commentaires et quelques pistes de réflexion, puisque le débat va s'ouvrir. Il est important d'apporter des éléments.

S'agissant des signataires, on observe qu'il y a trois signataires au Contrat local de Santé, qui auraient d'ailleurs dû, pu, figurer dès le départ, dès 2015. J'observe la signature de l'Union régionale des Professionnels de Santé Médecins. C'est une très bonne chose. J'avais en effet pointé dès 2015 la pertinence d'associer les professionnels libéraux, parmi lesquels le médecin traitant, dont le rôle n'est plus à démontrer.

Je regrette que le Contrat local de Santé ne s'appuie pas davantage sur l'interprofessionnalité dans son ensemble. Notre système souffre de cloisonnements et l'interdisciplinarité serait un meilleur gage de réussite. On sait par exemple le rôle essentiel des pharmaciens dans l'éducation à la santé et dans la prévention, sans compter que les pharmaciens en général bénéficient d'un remarquable maillage territorial faisant d'eux une offre de soins de proximité par excellence. Les professionnels paramédicaux auraient pu avoir, là aussi, toute leur place.

Deuxième chose, certaines institutions sont encore absentes. Je pense à l'Éducation nationale. Le rôle de l'école est essentiel dans la prévention ou la lutte contre l'obésité, vous l'avez signalé, et n'oublions pas que les professionnels de santé qui interviennent auprès des élèves ne relèvent pas du ministère de la Santé, mais relèvent de l'Éducation nationale. Donc le recteur avait une pertinence à signer aussi le Contrat local de Santé.

Autre absent, la Mutualité du Rhône qui a toujours été très active dans l'éducation et la promotion de la santé.

Plusieurs sources de satisfaction bien entendu, je ne vais pas déclinier tout ce qui va dans le bon sens, bien sûr, mais je voudrais quand même pointer le renforcement de la coordination de la psychiatrie à Lyon par la création des coordonnateurs des conseils locaux de santé mentale ou la création des maisons de santé pluridisciplinaires dans les quartiers prioritaires. La description que notre collègue FAURIE-GAUTHIER a faite tout à l'heure sur la Maison des États-Unis démontre à quel point leur utilité est importante. Une mesure malheureusement pas encore effective, c'est la Maison médicale de garde à proximité de l'hôpital Édouard Herriot, qui est absolument cruciale pour la permanence des soins.

Je voudrais aussi pointer la nécessité de l'évaluation. Je pense qu'elle devrait être annuelle pour suivre et être en alerte sur l'état de santé des Lyonnais.

S'agissant des perspectives, il a été intégré dans la loi la possibilité pour les infirmières d'avoir des compétences élargies à travers les nouvelles dispositions qui concernent les pratiques professionnelles avancées. D'ailleurs, les formations vont intervenir dès l'année prochaine. Elles permettront justement de doter les professionnels paramédicaux de compétences supplémentaires et qui impacteront nécessairement la prise en charge de maladies chroniques. À ce titre, il paraît intéressant d'associer l'Université de Lyon qui assumera la formation des Masters en pratique avancée.

Autre point, une approche qui a été très peu développée dans le Contrat local de Santé, c'est l'intervention, qui a toute sa place, des nouvelles technologies et des objets connectés. On ne retrouve ici que l'application sur l'activité physique. Or ces outils amélioreraient indubitablement l'accès à la formation, à la prévention, à la vaccination, au dépistage. Je pense aussi aux jeunes, et la prévention des addictions par exemple. La question des addictions est un volet important sur ce CLS.

Enfin, puisque nous parlons d'éducation et d'information, il y a un aspect qui me tient à cœur, mais qui ne relève pas uniquement de la Ville, mais elle pourrait y participer, c'est la lutte contre les *fake news* dans le domaine de la santé, par exemple, contre les vaccins ou les médicaments. Il y a une désinformation assez préjudiciable pour la bonne santé des populations.

Pour conclure, Monsieur le Maire, nous saluons les objectifs et l'ambition du Contrat local de Santé, car la Ville doit être davantage impliquée dans la santé de ses concitoyens, de ses habitants, mais les politiques de santé locales seraient à mon avis plus performantes si elles se faisaient en articulation avec la Métropole, dotée des compétences sanitaires et sociales.

Notre Ville, membre des villes santé de l'Organisation mondiale de la Santé, riche de son écosystème particulièrement propice à la recherche et l'innovation en santé et, à ce titre, reconnue sur la scène mondiale, notre Ville, plateforme de coopération médicale internationale d'excellence, à l'image de la séparation récente de Bissie et Eyenga, les deux petites siamoises camerounaises qui ont été opérées à Lyon, pour ne citer que cet exemple, notre Ville doit pouvoir relever le défi de la fracture territoriale dans l'accès aux soins.

Je voudrais simplement citer la définition que donnait Tedros Adhanom GHEBREYESUS, le Directeur général de l'OMS : « *Le droit à la santé pour tous signifie que chacun devrait avoir accès aux services de santé dont il a besoin, au moment où il en a besoin et là où il en a besoin.* » C'est un impératif catégorique de notre action au regard de l'histoire et de la tradition lyonnaise.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame FAURIE-GAUTHIER, deux mots.

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, rapporteur : Merci.

C'était simplement pour rassurer Madame Nora BERRA. C'était un premier Contrat local de Santé. Nous avons là un avenant et un prochain se profile. Vous évoquiez un certain nombre de partenaires. Tous ces partenaires, nous les retrouvons évidemment dans les actions, même s'ils ne sont pas signataires. Je pense aux pharmaciens, qui sont des acteurs extrêmement importants que nous avons associés dans le cadre notamment d'Immuniser Lyon. L'Éducation nationale et la Mutualité du Rhône sont aussi des partenaires de l'ensemble des actions qui sont menées. Je suis convaincue qu'un jour, ils seront signataires de ce Contrat local de Santé, tout comme la Métropole avec qui nous avons engagé de nombreuses actions.

En matière d'objets connectés, tous ces sujets sont à prendre à bras-le-corps et nous le faisons. Nous le faisons au travers de ceux qui sont les acteurs de santé, notamment les médecins, puisque c'est avec eux et dans le cadre d'Immuniser Lyon, par exemple, que le carnet de vaccination électronique a pu être développé sur l'ensemble de notre territoire et proposé à la population avec ce partenariat avec l'URPS Médecins.

Vous parliez des *fake news*. Justement, le site Immuniser Lyon, l'objectif était de donner des informations fiables et d'orienter la population vers ces informations fiables en matière de vaccination.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

COMMISSION CULTURE - PATRIMOINE

2019/5085 - Approbation de conventions de partenariat pour le versement de subventions de fonctionnement pour le projet Démos pour l'année 2019 entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Caisse d'allocations familiales du Rhône pour un montant de 20 000 euros et la Préfecture du Rhône pour un montant de 25 000 euros au titre de la Politique de la Ville

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc, rapporteur : Monsieur le Maire,

Avis favorable de la Commission sur ce rapport qui permet de solliciter les versements de subventions pour le projet Démos auprès de la Caisse d'allocations familiales du Rhône et de la Préfecture du Rhône.

Je précise simplement que l'orchestre Démos entre dans sa troisième et dernière année, avec un temps fort important puisqu'il s'agira d'un concert à Paris, à la Philharmonie, et donc sans doute une première pour les jeunes enfants qui se déplaceront dans notre Capitale à cette occasion.

S'il appartiendra à la future majorité, aussi bien à la Ville qu'à la Métropole, de décider si ces collectivités s'engagent à nouveau dans un futur orchestre Démos, sachez d'ores et déjà que les enfants qui sortiront de ce programme, donc à l'été prochain, pourraient bénéficier dans nos conservatoires, dans nos écoles de musique, de dispositifs d'accompagnement pour ne pas perdre la dynamique lancée depuis trois ans.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame PALOMINO.

Mme PALOMINO Sylvie : Monsieur le Maire,

Compte tenu de l'horaire, je vais laisser mon intervention. Simplement pour dire que c'est un projet culturel musical à vocation sociale auquel nous tenons.

Intervention versée au procès-verbal et intégrée ci-dessous à la demande de l'élue.

Ce projet national Démos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est un projet initié par la Philharmonie de Paris en 2010 et porté par l'Auditorium-Orchestre national de Lyon en 2017. Il a su s'adapter à la spécificité de notre Métropole, soit Bron, Décines, Vaulx-en-Velin et Givors.

Ce sont près de 120 enfants, issus de ces huit territoires qualifiés Politique de la Ville de la Métropole, qui ont pu bénéficier depuis octobre 2017 de 4 heures par semaine d'apprentissage musical en moyenne, dans les structures sociales de proximité (centres sociaux ou MJC), par groupe de 15 instruments à cordes (violin, alto, violoncelle, contrebasse, etc.), et bénéficier de l'expertise de professeurs de l'Orchestre national de Lyon ou de professeurs du Conservatoire, artistes professionnels travaillant en lien avec un encadrement éducatif. Les groupes se retrouvent toutes les six semaines dans un territoire de la Métropole, ce qui ne peut qu'enrichir l'expérience partagée par ces enfants.

Ce projet défend l'idée que la musique peut jouer un rôle essentiel dans la vie sociale. Les enjeux sont multiples : faire accéder au Conservatoire et aux établissements culturels les enfants dont les familles sont le plus éloigné de l'apprentissage de la musique, mais aussi contribuer à une dynamique territoriale par la culture, vecteur essentiel pour construire les citoyens de demain. Un travail étroit avec les Conservatoires a pour objectif d'encourager la poursuite de l'activité musicale des enfants à l'issue des trois ans.

Cette troisième année se clôturera le 17 juin 2020 par un concert de l'orchestre Démos et de l'Orchestre national de Lyon à l'Auditorium, concert offert aux familles non habituées aux établissements culturels, tels que l'Auditorium de Lyon. L'événement de clôture se poursuivra le 20 juin 2020 à la Philharmonie de Paris.

Ce projet pour lequel nous votons le renouvellement de la convention partenariale doit aussi sa mise en œuvre à la volonté locale des élus délégués à la Culture. Nous saluons particulièrement le travail de Myriam PICOT à la Métropole et de Loïc GRABER à la Ville de Lyon.

Nous sommes dans la troisième année du projet, qui se terminera en juin prochain. Monsieur le Maire, vous ne pouvez douter de la qualité et du rayonnement d'un tel projet. Quelles suites sont envisagées afin de maintenir cette pratique musicale ? Un second programme Démos à venir est-il envisageable ?

M. LE MAIRE : Un très beau projet.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2019/5112 - Approbation d'une convention d'application entre la Ville de Lyon et l'association Opéra national de Lyon, au titre des années 2019 à 2022

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc, rapporteur : Monsieur le Maire,

Il s'agit d'une convention d'application entre la Ville et l'association Opéra national de Lyon, afin de verser les subventions sur les trois prochaines années à l'Opéra.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame PERRIN-GILBERT.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Mesdames, Messieurs,

Je ne voterai pas cette convention d'application entre la Ville de Lyon et l'association Opéra national de Lyon, car, avec cette convention, on repart pour trois ans, jusqu'en 2022, sur un montage qui ne résout pas le point soulevé par la Chambre régionale des Comptes, me semble-t-il, à savoir que la mise à disposition de personnels municipaux à l'association de l'Opéra n'est pas réglementaire telle qu'elle est organisée aujourd'hui.

La mise à disposition de personnel municipal, cela a été dit, à l'association a un coût annuel pour la Ville de 10 millions d'euros. Je vous laisse imaginer le redéploiement possible de ces 10 millions d'euros dans le secteur culturel et le nombre de projets innovants que nous pourrions ainsi développer et soutenir.

Alors, pour permettre ce redéploiement, je vote contre cette convention avec l'Opéra.

M. LE MAIRE : Madame PERRIN-GILBERT, il peut vous arriver de vous tromper. En réalité, les chiffres sont également neutres, puisque, d'un côté, nous versons, nous mettons à disposition, donc il n'y a pas de coût supplémentaire, il n'y a pas des millions que nous pourrions trouver et que nous pourrions redistribuer sur d'autres projets.

Je mets aux voix ce rapport qui permettra à l'Opéra de continuer à rayonner dans le monde.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Mmes GRANJON et PERRIN-GILBERT votent contre)

2019/5104 - Fête des Lumières 2019 : financement et partenariat privé - Conventions de mécénat

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire,

Comme il est d'usage chaque année, la séance du Conseil de novembre présente les conventions de mécénat qui permettent le financement de cet événement exceptionnel et unique que demeure la Fête des Lumières.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Madame PERRIN-GILBERT.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire,

Il m'arrive en effet de me tromper, comme tout le monde, mais ce que vous ne dites pas, c'est que les 10 millions d'euros de mise à disposition devraient nous être remboursés par l'Opéra. C'est ce que dit la Chambre et l'Opéra ne nous les rembourse pas. Il y a donc bien un manque de 10 millions d'euros dans les caisses de la Ville, 10 millions d'euros qui pourraient être déployés différemment sur le secteur culturel.

Concernant le mécénat et la Fête des Lumières 2019, la pollution lumineuse et plus généralement la pollution par la présence de la publicité en ville est un sujet d'actualité et nous devrions prochainement débattre...

Non, mais dites qui est pour la pollution lumineuse dans la ville, alors ? Très bien. Que les électeurs le sachent.

Vous aurez ce même vote à la Métropole.

Je redis donc que la pollution lumineuse et plus généralement la pollution par la présence de la publicité en ville est un sujet d'actualité et nous devrions prochainement débattre à la Métropole du futur Règlement métropolitain de la Publicité.

Alors je veux dire à l'occasion de ce rapport sur le financement de la Fête des Lumières qu'il serait bon que les logos et noms des mécènes de cette fête ne soient pas projetés dans l'espace public ni sur nos façades comme ce fut le cas les années précédentes.

Je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs les élus.

M. LE MAIRE : On peut carrément arrêter la Fête des Lumières. Je crois que ce sera une mesure bienvenue. Nous suivrons votre avis. L'an prochain, il n'y aura pas de Fête des Lumières parce qu'il n'y aura pas de partenaires. Si vous saviez comme c'est difficile de financer une fête des Lumières... Entre le dire et le faire, il y a quand même une nuance.

(Applaudissements.)

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Mmes GRANJON et PERRIN-GILBERT votent contre)

2019/5086 - Approbation de conventions de dépôts entre la Ville de Lyon-Musées Gadagne, le musée de l'Olympique lyonnais et les Hospices civils de Lyon

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5087 - Approbation d'une convention de dépôt d'œuvres d'art des collections de la Piscine - Musée d'art et d'industrie André Diligent au Musée des Beaux-Arts de Lyon

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5088 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'Opéra de Vichy pour l'accueil du concert de l'Orchestre des Jeunes le 2 novembre 2019

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5090 - Approbation d'une convention de prêt à titre gratuit d'un cyclecar Bédélia entre la Ville de Lyon/Musée de l'Automobile Henri Malartre et l'association Les amis de Bédélia dans le cadre du salon Époqu'auto du 8 au 10 novembre 2019

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5091 - Demande d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 200 euros auprès du ministère de la Culture dans le cadre de l'attribution du label national « Le musée sort de ses murs » 2019 au Musée d'Art contemporain de Lyon - Rectificatif

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5092 - Attribution d'une subvention d'investissement de 24 000 euros aux Hospices civils de Lyon pour la restauration des décors sculptés de la chapelle intérieure Sainte-Marthe (Chapelle de l'Hôtel-Dieu) - Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante - Lancement de l'opération n° 02SEHCL4 financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-3 « Aide au patrimoine et édifices culturels 2015-2020 », programme 20005

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5093 - Approbation de nouvelles dispositions tarifaires concernant des activités Parcours ludiques scénarisées au Musée d'Art contemporain et des expositions hors les murs

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5094 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Bibliothèque municipale de Lyon et Lugdunum Métropole de Lyon

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5095 - Approbation de conventions de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts, la Fondation de l'Olivier, Ydès Avocat et le Fonds des Célestins dans le cadre de l'exposition « Drapé, Degas, Christo, Michel-Ange, Rodin, Man-Ray, Dürer... »

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5096 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et la société Air France

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5097 - Approbation d'une convention de partenariat triennale 2019-2022 entre la Ville de Lyon/Musée d'Art contemporain et le lycée du Parc pour favoriser la connaissance des œuvres d'art contemporain par les lycéens et élèves de classes préparatoires

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5098 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et la Société d'Enseignement professionnel du Rhône (SEPR) pour l'année 2019-2020

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5099 - Demande d'une subvention de fonctionnement auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC) d'un montant de 1 324,40 euros pour le projet « Le musée sort de ses murs » dans le cadre de l'exposition « L'odyssée des livres sauvés » au Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5101 - Approbation d'un contrat de coréalisation et d'une convention de billetterie entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'association Opéra national de Lyon pour l'organisation d'un concert dans le cadre de la saison 2019-2020 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5102 - Approbation de la gratuité partielle de la mise à disposition des Célestins, Théâtre de Lyon, à l'association Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, le 9 septembre 2019 - Approbation d'une convention

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5103 - Approbation de deux conventions entre la Ville de Lyon/Musée d'Art contemporain et le Cercle 21, et entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et le Cercle Poussin

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5105 - Labellisation et subvention accordée par l'Institut français à l'occasion de « Saison Africa 2020 » dans le cadre de l'exposition sur l'Afrique présentée au Musée d'Art contemporain de Lyon du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2020

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5106 - Approbation d'une convention de prêt à la Ville de Lyon/Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique d'ouvrages appartenant à l'association collection Piero Marengo dans le cadre de l'exposition « Le Petit Salon »

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5107 - Demande de subvention pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'Orchestre des Jeunes 2019 pour un montant de 86 000 euros – Auditorium-Orchestre national de Lyon - Rectificatif

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5109 - Attribution de deux subventions aux associations AFEAF et SFECAG pour l'organisation de colloques - Service archéologique municipal

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5110 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Service archéologique municipal et le CNRS pour l'accueil d'un agent du service archéologique pour une démarche de recherche

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5111 - Approbation d'un contrat de vente de concerts entre l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et la société Kajimoto dans le cadre de la tournée de l'Orchestre national de Lyon en Chine du 3 au 22 juin 2019 - Rectificatif

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5113 - Approbation d'une convention de don entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et l'association hospitalière Saint-Luc Saint-Joseph de 516 œuvres de Paul Borel

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5114 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association des généalogistes de la vallée du Gier pour la numérisation du fonds Clapisson détenu par les Archives municipales

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5115 - Attribution de subventions de fonctionnement à 12 associations œuvrant dans le domaine du théâtre, des arts du cirque, du cinéma, des musiques actuelles, classiques et de la création numérique pour un montant global de 110 500 euros - Enveloppe FIC (Fonds d'Intervention culturelle) - Approbation de conventions - Rectificatif

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5116 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts, Télérama et Beaux-Arts Magazine dans le cadre de l'exposition « Drapé, Degas, Christo, Michel-Ange, Rodin, Man Ray, Dürer... », du 30 novembre 2019 au 5 mars 2020

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5117 - Lancement des travaux de conservation et de restauration de deux tableaux classés monuments historiques de l'église Saint-Nizier - Approbation de deux conventions financières pour la perception de fonds privés - Offres de concours - Demande de subvention auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5118 - Approbation de l'exonération du droit d'entrée aux Musées Gadagne les 7 et 8 décembre 2019 dans le cadre de l'organisation d'un week-end portes ouvertes à l'occasion du lancement de la nouvelle exposition permanente « Portraits de Lyon »

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5119 - Approbation de contrats de cession de droits d'auteur dans le cadre de la création de l'exposition temporaire « Une étrange défaite ? », présentée au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (CHRD) du 10 juin 2020 au 3 janvier 2021

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5120 - Demande d'une subvention d'un montant de 5 000 euros auprès de l'Institut français à Paris dans le cadre du partenariat avec les collectivités territoriales pour le projet « La Place Royale à Abidjan » - Théâtre des Célestins

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5121 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Bibliothèque municipale et la société Ekibio dans le cadre de l'événement « Tous à table ! »

(Adopté.)

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc, rapporteur : Avis favorable, Monsieur le Maire, sur ces 31 dossiers relatifs à la Commission Culture avec quatre rectificatifs.

M. LE MAIRE : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

2019/5089 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2019 - Approbation de conventions types

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2019/5108 - Savoir-faire en termes d'organisation d'événements lumières - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et l'entreprise Shanghai Rui Property Development pour la réalisation du festival « Lumières Shanghai »

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Avis favorable sur ces dossiers, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

HORS COMMISSION

2019/5100 - Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon et la fondation Fourvière pour la réalisation de fouilles archéologiques sur la Maison carrée à Fourvière – Lyon 5^e

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc, rapporteur : Un dossier qui n'a pas été présenté en Commission, même s'il a été abordé. Il est présenté donc sur table aujourd'hui. Je ne peux que vous donner l'avis de la Commission, mais il ne pose pas de souci particulier.

M. LE MAIRE : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté.)

**COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE -
RESSOURCES HUMAINES**

2019/5135 - Complémentaire Santé et Prévoyance - Avenant n° 1 à la convention de groupement mise en place entre la Ville de Lyon et le CCAS en vue de la passation et de l'exécution des conventions de participation pour les risques santé et prévoyance des agents de la Ville de Lyon et du CCAS

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Madame BRUGNERA.

Mme BRUGNERA Anne : Monsieur le Maire,

Intervention retirée. C'était une intervention pour relever bien sûr la responsabilité de la Ville en tant qu'employeur d'assurer la protection de ses agents, de veiller à leur bonne santé, et pour saluer l'implication et le travail de notre collègue Gérard CLAISSE, mais je retire mon intervention étant donné l'heure tardive.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

2019/5141 - Modification du tableau des effectifs - Rectificatif

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Avis favorable également de la Commission sur cette délibération qui porte modification du tableau des effectifs. Je souhaitais la commenter, mais je vais également faire gagner du temps à l'ensemble de l'assemblée.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame GRANJON, faites-vous gagner du temps ?

Madame GRANJON Isabelle : Alors non, je ne vous ferai pas gagner du temps, nous n'avions qu'à commencer plus tôt.

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je souhaitais souligner la particularité de la situation de nos agents archéologues. Cinq ans d'études après le bac, cela ne paie pas ! On peut avoir bien travaillé à l'école et, malgré tout, être mal payé. 1 800 euros quand le salaire est bon. C'est un peu court. Et la précarité en bonus avec des contrats de vacataires qui s'enchaînent, des contrats donc peu fiables qui ne permettent pas de s'installer convenablement dans la vie. Le travail n'est pas facile, même s'il fait rêver. Le job d'Indiana Jones ! Vous imaginez ces étudiants qui veulent aller vers un métier digne de nos rêves d'enfant, mais qui, une fois adultes, se retrouvent dans la précarité ? Comment se loger, par exemple, sans CDI ?

Des contrats de vacation qui durent dans le temps, puisqu'ils sont reconduits moult fois afin d'éviter de se retrouver avec la contrainte de l'embauche. Oui, mais il y a une règle malgré tout. Donc, quand la Ville flirte avec l'obligation d'embauche ou, en tout cas, quand le service Archéologie flirte avec l'obligation d'embauche, elle ne reconduit pas et prend une nouvelle personne pour faire le job, souvent le même job. Quelle magnifique éthique ! C'est cela, Lyon ville humaniste !

Pourtant, et c'est paradoxal, nos archéologues ont des formations régulières afin d'être à la pointe de leur profession, et on y met le paquet ! Il faut dire que Lugdunum n'est pas une bourgade où l'on ne trouve que des cailloux sans intérêt lors des fouilles. À chaque fois que le sol est creusé ou presque, on trouve des traces de nos ancêtres, des perles qui font avancer la connaissance du passé, qui viennent enrichir les collections de nos musées.

Il est à mon avis fondamental que la Ville de Lyon redore son blason en traitant mieux ses agents et en permettant à tous un avenir décent avec des CDI. Des vacataires reconduits sans cesse, mais jamais cédés, ou uniquement sous la menace de plainte concernant justement ce fonctionnement déroutant, car, oui, des archéologues, il en faut plus, il y en a trop peu et du travail, il y en a.

La renommée de Lyon ne s'est pas faite uniquement grâce à l'OL, au LOU ou encore à la gastronomie, c'est aussi et avant tout parce que c'est la capitale des Gaules, site archéologique, et pour son intérêt historique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Je vous signale que nous sommes en train d'aménager le Musée Guimet, d'une part pour la Maison de la Danse et d'autre part pour le service Archéologie, qui pourra ainsi travailler dans des conditions tout à fait idéales.

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Madame GRANJON aborde une question qui est celle du devenir des archéologues.

Deux informations, écoutez bien, Madame GRANJON.

En 2014, la Ville a recruté quatre archéologues sur contrat à durée déterminée dans le cadre des fouilles qui allaient être réalisées sur le futur parking Saint-Antoine. Cette création de contrats à durée déterminée est passée en Comité technique et nous avons bien évidemment recueilli de l'ensemble des syndicats. À l'unanimité sauf un syndicat, ils ont voté pour la création de ces postes, et le rapport disait précisément que les missions exercées étaient liées au contrat de fouilles entre LPA et la Ville de Lyon et que, dès lors, à l'issue de cette mission, il conviendrait de supprimer ces quatre postes. Leur mission étant achevée, c'est ce qui va se passer.

Ce que vous ne dites pas, c'est que la Ville va créer pour 2020 quatre postes d'archéologues et pour 2021 trois postes d'archéologues, soit sept postes. Ces sept postes vont servir à cédés, vous l'appellez de vos vœux, cinq agents qui actuellement sont sur des contrats à durée déterminée. La Ville assume donc pleinement ses responsabilités. Elle va recruter des spécialistes, je ne vais pas tous vous les lister. Il y a simplement deux spécialités sur lesquelles les contractuels actuellement en poste pourraient candidater, mais n'ont pas les compétences requises. Il s'agit d'un archéologue spécialisé sur le bâti et un archéozoologue. Ces deux postes seront ouverts à concours et donc à recrutement.

La Ville de Lyon compte 17 archéologues, nous créons 7 postes, cela fait 24 postes d'archéologues. Ne dites pas que la Ville de Lyon n'assume pas la responsabilité et ne donne pas au service Archéologie les moyens de rayonner.

J'en profite pour dire que nous avons un service Archéologie qui rayonne non seulement au niveau national, mais aussi au niveau mondial par la qualité des travaux qui y sont faits.

Voilà les quelques précisions que je souhaitais apporter.

M. LE MAIRE : S'ils n'avaient pas été là, un projet comme l'Hôtel-Dieu ne se serait jamais réalisé.

Je mets aux voix le dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

2019/5142 - Décision modificative n° 2 - Exercice 2019

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Il s'agit de la décision modificative numéro 2 pour l'exercice 2019. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission des Finances.

M. LE MAIRE : Merci bien. J'ai une demande de parole de Madame PERRIN-GILBERT.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Je retire mon temps de parole.

M. LE MAIRE : Monsieur GUILLAND.

M. GUILLAND Stéphane : J'avais, Monsieur le Maire, dit en aparté en sortant à Monsieur BRUMM quelles seraient les raisons pour lesquelles je pourrais retirer ce temps de parole. N'ayant rien vu venir, je suis désolé, Monsieur le Maire, mais je vais aller au bout.

Monsieur le Ministre d'État,

Je terminais tout à l'heure mon intervention sur le rapport de la Chambre régionale des Comptes en disant que votre bonne gestion revendiquée laissait parfois à désirer. Nous avons ici encore un bel exemple.

En proposant à notre Conseil municipal d'adopter en urgence une subvention d'investissement de 1,2 million d'euros au Syndicat des Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise, plus connu sous le nom de PFIAL, vous prenez acte de l'état moribond de la SPL Pôle funéraire public, dont l'actionnaire principal est le PFIAL. Le jeu de mots est mauvais, mais compte tenu de l'heure avancée, vous ne m'en voudrez pas.

Comme pour tous vos actes budgétaires, nous voterons contre cette décision modificative, ce qui ne vous étonnera pas, et nous ne voterons donc pas cette subvention.

Au-delà de cette position de principe, nous ne la voterons pas non plus pour d'autres raisons.

La première tient à l'existence même du PFIAL. Lors de l'examen du rapport de la Chambre régionale des Comptes (pardon, encore elle) sur le PFIAL il y a un an, j'avais eu l'occasion de m'interroger ici même sur l'intérêt d'avoir conservé cette structure lors de la création de la SPL, SPL à laquelle la Ville de Lyon aurait très bien pu adhérer directement. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? Une piste peut-être que j'avais évoquée alors : il serait intéressant de connaître le montant des indemnités versées au Président et aux Vice-Présidents du PFIAL devenu de fait une coquille vide depuis la création de la SPL.

La deuxième raison tient à l'information des élus. J'ai, à plusieurs reprises, eu l'occasion de dénoncer le déficit d'information des élus de notre assemblée. Le CGCT prévoit que, chaque année, les documents budgétaires et les rapports d'activité des établissements de coopération intercommunale doivent être présentés au Conseil municipal. Peut-être que si le PFIAL nous avait régulièrement tenus informés de son activité, comme la loi l'exige, nous aurions pu anticiper la situation actuelle.

De la même façon, quand la Ville a eu, enfin, vent du problème, ce sont deux réunions informelles réservées aux Présidents de groupes qui ont été organisées, alors qu'aujourd'hui, c'est l'ensemble des conseillers municipaux qui est appelé à se prononcer sur une proposition dont, pour la plupart, ils n'ont ni les tenants ni les aboutissants.

Ceci me permet de passer à la troisième raison. En l'état du dossier, votre proposition s'apparente à un chèque en blanc. À ce stade, le PFIAL, puisque la Ville de Lyon n'est pas directement actionnaire de la SPL, le PFIAL donc sollicite manifestement le concours de la Ville, alors même :

- Qu'il n'est pas en mesure de nous exposer précisément la raison, je n'ose dire les raisons, pour lesquelles la situation de la SPL s'avère aujourd'hui catastrophique ;
- Qu'il n'est pas en mesure de nous exposer les mesures d'urgence prises par les dirigeants de la SPL pour stopper l'hémorragie ;
- Qu'il n'est pas en mesure de nous présenter un prévisionnel financier démontrant la viabilité de la SPL à court, à moyen et à long terme.

Ce dossier est le fruit d'une accumulation d'erreurs à tous les niveaux :

- Au niveau de la SPL tout d'abord, dont le binôme Président-Directrice s'avère économiquement, financièrement et juridiquement totalement dépassé ;
- Au niveau du PFIAL qui n'a manifestement jamais assuré de façon efficace la mission de contrôle incombant à tout actionnaire, qui plus est majoritaire. Faut-il d'ailleurs insister sur le fait que la présidence de la SPL est assurée par un Vice-Président du PFIAL, également adjoint au Maire de Lyon ? Il est dommage que l'information n'ait pas mieux circulé ;
- Enfin, au niveau de la Ville de Lyon, qui néglige trop souvent le contrôle de l'activité de ses satellites et qui, appelée au secours, n'a aujourd'hui une fois encore d'autre choix que de faire payer les Lyonnais. « Nous voyons là une illustration du contrôle minimaliste des gestions externes par notre Ville. » Cette dernière phrase n'est pas de moi, mais de votre désormais fidèle adjointe Fouziya BOUZERDA qui parlait en 2012 au Conseil municipal de la SACVL.

Maire depuis 2001, sûr de vous, on l'a vu tout à l'heure, et sourd aux recommandations récurrentes de la Chambre régionale des Comptes, de votre opposition en Conseil municipal, et dit-on même sourd aux paroles de vos proches, cette responsabilité est avant tout la vôtre. Nous vous laisserons donc seul tenter d'éteindre l'incendie que vous avez allumé et voterons contre cette DM 2.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame BAUME.

M. TÊTE Étienne : Monsieur le Maire, c'est moi qui vais faire une brève intervention, pour vous évoquer sur ce même sujet, mais en d'autres termes l'inquiétude.

Pourquoi ? Parce que, quand on regarde votre DM, ce n'est pas indiqué clairement 1,2 million pour le Pôle funéraire public voire pour le PFIAL. On trouve 1,4 million en augmentation de crédits de subvention d'équipement dans le cadre du plan d'équipement de la Ville. Je pense que c'est cela dont on parle. Ce n'est pas d'une transparence à toute épreuve et ce n'est pas bon.

La deuxième chose qui nous inquiète, c'est que l'on sait que, derrière tout cela, il y a le déficit fonctionnel du Pôle funéraire public. Or, on peut ne pas aimer la Chambre régionale des Comptes, on peut la critiquer, mais lorsqu'elle a fait son rapport sur le PFIAL, elle a attiré l'attention sur les dispositions de l'article L 2224-1 du code général des collectivités territoriales qui très clairement interdit de financer les déficits de fonctionnement des délégations de service public dans ce domaine. Donc c'est indiqué noir sur blanc dans le rapport de la Chambre régionale des Comptes. On sait qu'on se prépare à faire quelque chose de totalement irrégulier.

La troisième chose, c'est qu'on a dit dans la presse que c'était une crise, j'allais dire, des recettes, pour être pudique. C'est finalement une crise de la part de marché dans un secteur un peu désolant. En réalité, quand on regarde votre propre étude, c'est une crise des dépenses. Quand ils recalculent sur 12 mois, le chiffre d'affaires augmente de 2017 à 2018, de 6 600 000 à 6 672 000, mais c'est surtout l'augmentation de dépense que nous ne comprenons pas : plus de 600 000 euros supplémentaires. Où va cet argent ? C'est cela, la question qui est posée.

Ma dernière remarque : tout le monde sait, ce ne sont pas des événements secrets, qu'il y a un procès ERAI. On veut faire payer les responsables, notamment la Région, pour avoir soutenu abusivement ERAI, qui a été mis en liquidation en tant qu'association dans une procédure collective. La responsabilité est la vôtre, Monsieur le Maire. Votre responsabilité personnelle sera engagée dans cette affaire. Je n'ai pas à vous conseiller, vous êtes à six mois d'être renouvelé dans vos différentes fonctions. Moi, je ne serai pas là dans les quelques mois qui viennent. Chacun ses choix, c'est la vie. Mais je ne vous le conseille pas. C'est une erreur que vous allez assumer personnellement. Et vous l'assumerez d'autant plus personnellement qu'on ne dit pas clairement dans votre rapport. C'est devenu un secret de polichinelle, mais cela ne résoudra pas les problèmes. On ne dit pas clairement qu'on va subventionner le déficit du Pôle funéraire. On nous fait croire qu'on va subventionner un investissement dans un endroit indéterminé dont on n'a plus qu'à imaginer que c'est le PFIAL.

M. LE MAIRE : Monsieur GRABER.

M. GRABER Loïc, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cette seconde décision modificative de l'année 2019 est également l'occasion pour nous et pour notre groupe de rappeler la situation financière de la SPL et surtout de redire les valeurs qui sont les nôtres sur le service public funéraire.

Alors, rappelons la situation. Le lancement du Pôle funéraire public à l'automne 2016 a permis de répondre pour les villes de Lyon et de Villeurbanne, ainsi que 12 autres communes de notre Métropole, au besoin d'un service public funéraire de qualité, à moindre coût et avec un statut juridique souple et réactif.

Le premier exercice, clos au 31 décembre 2017, après 14 mois et demi d'activité, a permis un excédent d'exploitation de 150 000 euros. Au cours de l'année suivante, aucune alerte n'a été faite ni au Président ni aux administrateurs de la SPL. C'est lors de l'établissement du bilan 2018, en mars dernier, qu'un résultat déficitaire, initialement chiffré à 400 000 euros puis à 700 000 euros a été mis à jour par l'expert-comptable.

Cette situation s'explique par des éléments conjoncturels. D'une part, conformément à la stratégie de développement de l'entreprise publique, les investissements commerciaux ont été lancés afin de s'ouvrir à de nouveaux territoires et de répondre aux besoins des nouveaux usagers. Les retours sur ce type d'investissements prennent du temps et n'ont pu être observés sur cette année.

Autre élément conjoncturel : un agent chargé de la comptabilité en arrêt maladie longue durée et un remplacement par un agent intérimaire qui n'a pas procédé suffisamment au recouvrement des recettes durant plusieurs mois.

Enfin, une masse salariale issue de la mise à disposition par convention des agents des Pompes funèbres intercommunales disproportionnée par rapport à l'activité réelle, en particulier en 2018, où seulement 1 000 reprises administratives ont été faites contre 2 000 en 2017.

Dès la constatation de ce résultat déficitaire, des mesures d'urgence ont été mises en œuvre :

- L'augmentation des tarifs en prenant soin de rester en dessous de ceux du secteur privé ;
- Plan de licenciement économique en arrêtant les fonctions non indispensables à la pérennité de l'entreprise ;
- Nouvelle stratégie commerciale ;
- Pilotage quotidien de la trésorerie.

À la demande des administrateurs, et donc notamment des Pompes funèbres intercommunales, un audit a été conduit à l'été dernier par Deloitte. Fin septembre, ses conclusions ont mis en avant tout d'abord une baisse importante de l'activité commerciale entre 2017 et 2019 et également des défauts de gestion de l'entreprise tels que je viens de les évoquer ci-dessus.

Début novembre, le Conseil d'administration de la SPL a acté la volonté de redresser l'entreprise et son modèle économique. Il a décidé d'autre part la révocation du mandat social de la Directrice générale, la mise en place d'une direction générale de transition jusqu'à début décembre, un accompagnement juridique et financier par Deloitte pour optimiser les performances et définir un plan de redressement adapté. Toutes ces décisions ont été votées à l'unanimité par le Conseil d'administration, où siègent les représentants des collectivités locales de tous bords politiques. Et il en va de même, Monsieur GUILLAND, concernant la motion de confiance vis-à-vis du Président, elle aussi votée à l'unanimité. L'intérêt général, parfois, l'emporte sur les clivages politiques.

Concernant nos valeurs, si la naissance d'un enfant est un moment de la vie plutôt bien accompagné par notre société, la perte d'un proche confronte malheureusement les familles à des situations de solitude et d'isolement. Dans un secteur marchand et fortement concurrentiel, nous défendons un service public funéraire qui accompagne les familles, toutes les familles, quelle que soit leur situation, un accompagnement sans intérêt premier de bénéfice financier, un accompagnement avec une qualité de service et des tarifs d'intervention modérés.

Que ce soit la Cour des Comptes ou le magazine *Que choisir*, tous s'accordent sur le fait que les services publics funéraires des collectivités répondent à l'intérêt général, en apportant davantage de qualité et des tarifs maîtrisés. Si, demain, ce type de service public venait à disparaître, il n'aurait plus de fonction régulatrice du marché, avec des tarifs en hausse sans pour autant une qualité accrue.

Nous rappelons aussi que les agents de la SPL sont très attachés à la pérennité de ce service public.

Les élus de notre groupe tiennent donc à la pérennité de ce service public et seront très attentifs aux conclusions de l'audit en cours, afin d'identifier les suites qui peuvent être données, car ce service public – et j'en terminerai là – sans doute dans les moments les plus durs de la vie, répond, de par son existence même, par son savoir-faire et sa qualité, aux besoins des Lyonnais quel que soit leur statut, que ce soit pour les familles sans ressources ou la famille Bocuse.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame AÏT-MATEN.

Mme AÏT-MATEN Zorah, Adjointe : Intervention retirée.

M. LE MAIRE : Monsieur CORAZZOL, peut-être quelques mots.

M. CORAZZOL Guy, Adjoint : Difficile de prendre la parole, Monsieur le Maire, en tant que représentant du délégataire. Il n'en reste pas moins que je dirai quand même quelques mots.

D'abord pour vous dire que, depuis que le Conseil d'administration et son Président ont été avertis du déficit de la société en mars 2019, comme l'a rappelé mon collègue Loïc GRABER, nous n'avons eu de cesse de prendre des mesures au fur et à mesure du temps passant.

Les dernières mesures que nous avons prises datent du 8 novembre, soit vendredi dernier. Elles ont été rappelées par Loïc GRABER et ont été prises à l'unanimité du Conseil d'administration, qui représente effectivement les 14 communes, dont Lyon et Villeurbanne au sein des PFI.

Le plan de redressement et le business plan qui sont en cours d'élaboration permettront de proposer aux Pompes funèbres intercommunales des éléments, nous l'espérons, avisés, qui rassureront l'actionnaire majoritaire sur la continuité de l'activité à court, moyen et long terme.

Voilà ce que je souhaitais ajouter à l'ensemble de ces éléments. En tout cas, la SPL travaille d'arrache-pied pour remonter sa situation. Les agents que j'ai vus personnellement en début de semaine, juste après le Conseil d'administration, sont très attachés à ce service public, et souhaitent pouvoir continuer de proposer ce service public auprès des usagers. L'ensemble du Conseil d'administration m'a redonné sa confiance lors de ce Conseil du 8 novembre et nous conduirons jusqu'à la fin de son mandat l'ensemble des redressements et du business plan qui nous sera proposé très prochainement.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Quelques mots.

D'abord pour dire à Monsieur GUILLAND que je ne saurais être responsable de tout. Lorsque le contrôle a été fait par la Chambre régionale des Comptes, j'étais au ministère. Il est vrai que je venais juste de revenir lorsque nous avons passé ce dossier au Conseil municipal de Lyon et que j'étais donc peu informé de la situation.

J'ai en réalité été informé d'une difficulté en septembre dernier, où l'on m'a annoncé que, pour l'exercice 2018, la SPL avait fait 600 000 euros de déficit, et que, pour 2019, nous allions vers les 600 000 également, qu'une recapitalisation nécessitait 1,5 million, non pas pour partir de l'avant, mais pour apurer le passif. Donc, pour une fois, Monsieur TÊTE, je suis assez d'accord avec vous sur votre analyse : structurellement, le service n'est pas viable. On a commencé par faire des dépenses avant d'engranger les recettes. C'est peut-être quelque chose à laquelle on n'est pas habitués. D'habitude, on fait plutôt le contraire dans cette assemblée, en veillant toujours à avoir des budgets équilibrés.

Depuis, nous avons eu le rapport établi par Deloitte, qui nous explique ceci. Ce que nous propositions était simplement une délibération de précaution. En réalité, nous n'utiliserons pas les 1,2 million d'euros, nous attendrons le rapport définitif de Deloitte et nous prendrons des décisions lors du Conseil municipal de janvier.

Voilà pour préciser exactement la situation. Tout à l'heure, nous parlions de quelques sommes. Perdre 1,5 million en l'espace de deux ans, c'est quand même assez fort.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Les groupes Europe écologie - Les Verts, Les Indépendants, Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon votent contre.)

(Abstention de Mmes GRANJON et PERRIN-GILBERT.)

2019/5149 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 186 079,00 euros relatifs à une opération d'acquisition de 23 logements (12 logements PLUS et 11 logements PLAI) située 18, rue Constantine à Lyon 1^{er}

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Il s'agit d'une délibération relative à une garantie d'emprunt pour l'acquisition par la SACVL d'un bien situé 18 rue de Constantine.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame GRANJON.

Madame GRANJON Isabelle : Je vais faire encore plus court que prévu, puisque je vais simplement dire que je voulais profiter de cette intervention pour parler du cas d'Anas et du Monsieur qui s'est pendu. La précarité tue. Elle tue à Lyon, elle tue partout en France. Il est dommage que nous n'ayons pas fait cette minute de silence en soutien aux jeunes. Vous savez que la Présidente de Lyon 2 n'a pas banalisé les cours le jour où les élèves se mobilisaient devant le CROUS. Je le sais parce que mon fils est à Lyon 2. Les cours n'étaient pas banalisés, alors qu'il était important pour les élèves de montrer leur solidarité envers cet autre élève qui est un des leurs malgré tout.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

(M. GUILLAND ne prend pas part au vote.)

2019/5134 - Subventions annuelles 2019 aux Unions syndicales départementales de Salariés

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit des subventions annuelles 2019 aux Unions syndicales départementales de Salariés.

Monsieur le Maire, le père Noël passe tous les 24 décembre. Les organisations syndicales verront peut-être une augmentation dans leurs salaires pour 2020. Il faut augmenter un tout petit peu les subventions aux organisations syndicales de notre département. C'est mon souhait.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Nous en discuterons avec elles et avec le père Noël.

Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté.)

2019/5138 - Approbation d'une convention de mise à disposition de personnels titulaires de la fonction publique territoriale entre la Ville de Lyon et la Caisse des Écoles de Lyon

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

2019/5139 - Approbation et autorisation de signature de six conventions financières de reprise de compte épargne-temps

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

2019/5140 - RIFSEEP : application au cadre d'emplois des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux et rectification d'une erreur matérielle

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

(Mmes GRANJON et PERRIN-GILBERT votent contre)

2019/5147 - Délibération n° 2017/2690 du 16 janvier 2017 - Précision sur les modalités de mise en œuvre

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Avis favorable sur l'ensemble de ces délibérations.

M. LE MAIRE : En dehors de Madame PERRIN-GILBERT et de Madame GRANJON sur la 5140, pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

(Rapport 2019/5140 : Mmes GRANJON et PERRIN-GILBERT votent contre)

2019/5136 - Cession de matériel inutilisé - Vente en ligne de matériel divers

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2019/5137 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon pour la fourniture de matériels audiovisuels et électroménagers et prestations associées

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2019/5143 - Admission en non-valeur 2019 sur les budgets principaux, Auditorium-Orchestre National de Lyon, Théâtre des Célestins et Halles de Lyon Paul Bocuse

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2019/5144 - Société d'économie mixte (SEM) patrimoniale du Grand Lyon - Modification des statuts et du pacte d'actionnaires

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Il s'agit pour les quatre rapports d'un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

2019/5145 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de neuf emprunts d'un montant total de 9 829 581,00 euros relatifs à une opération de construction de 66 logements (33 logements PLS, 24 logements PLUS et 9 logements PLAI) située îlots 24 et 25, boulevard de la Duchère à Lyon 9^e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

(M. GUILLAND ne prend pas part au vote.)

2019/5146 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 3 218 961,00 euros relatifs à une opération de construction de 19 logements PLS située 130, rue Challemel Lacour Bâtiment A à Lyon 8^e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

(M. GUILLAND ne prend pas part au vote.)

(Le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre)

2019/5148 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 3 235 562,00 euros relatifs à une opération de construction de 19 logements PLS située 130, rue Challemel Lacour Bâtiment B à Lyon 8^e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

(M. GUILLAND ne prend pas part au vote.)

(Le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre)

2019/5150 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 899 661,00 euros relatif à une opération de réhabilitation de 52 logements PAM située 26 à 32, rue du Professeur Morat à Lyon 8^e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour l'ensemble de ces délibérations, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

(Rapports n° 2019/5146, 2019/5148 : Le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre)

**COMMISSION ÉDUCATION - PETITE ENFANCE - UNIVERSITÉ - JEUNESSE - VIE
ASSOCIATIVE - SPORTS**

2019/5122 - Signature d'une convention avec la Caisse des Écoles pour développer l'utilisation des tablettes numériques dans les écoles de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce rapport, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Madame PALOMINO.

Mme PALOMINO Sylvie : Je propose de laisser mon intervention pour le compte rendu.

Intervention intégrée ci-dessous au procès-verbal à la demande de l'élue.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Dans le cadre du Projet éducatif de Territoire 2018-2021, et particulièrement de sa priorité relative au numérique, la Ville de Lyon et ses partenaires éducatifs signataires proposent une expérimentation relative aux usages éducatifs du numérique.

Sous l'impulsion d'Anne BRUGNERA, puis de Guy CORAZZOL, successivement sur la fonction d'Adjoint à l'Éducation, la Ville a équipé l'ensemble des classes des écoles lyonnaises du premier degré de tableaux numériques interactifs.

La Ville de Lyon poursuit son action en lien avec la Caisse des Écoles. Ce déploiement d'outils numériques de type tablettes numériques concernera 11 écoles de notre ville. L'expérimentation « outil nomade » sera accompagnée dans neuf écoles avec le partenaire Canopée (ex-Centre national de Document pédagogique) et concernera tous les arrondissements de Lyon. En effet, sur chaque arrondissement de Lyon, le choix d'une école a été déterminé de manière concertée, en fonction du projet pédagogique et de l'engagement des équipes, sur le temps scolaire et le temps périscolaire.

La participation de la Caisse des Écoles se traduit par l'attribution d'une subvention d'équipement de 80 000 euros à la Ville de Lyon, qui permettra l'acquisition par la Ville des tablettes nécessaires à cette expérimentation.

Nous ne pouvons que nous réjouir de ce projet, copiloté par l'Inspecteur adjoint départemental, mobilisant les inspecteurs de circonscription et leurs équipes pédagogiques, ainsi que les équipes territoriales de la Ville de Lyon, et les partenaires associatifs du périscolaire, au bénéfice d'un meilleur usage et d'une véritable culture du numérique à destination des enfants des écoles élémentaires de notre Ville.

Nous voterons cette délibération.

M. LE MAIRE : Monsieur LÉVY.

M. LÉVY Charles-Franck, Adjoint : Intervention retirée.

M. LE MAIRE : Très bien.

Je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

2019/5123 - Approbation de la programmation PEDT 2019/2020 : temps scolaire/temps périscolaire : ajustements et compléments

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté.)

2019/5124 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 euros à l'association dénommée Maison de l'enfance du 6^e, située 34 rue Waldeck Rousseau à Lyon, pour l'organisation des 40 ans de l'association - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application correspondante

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté.)

2019/5125 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 4 370 euros en faveur de l'association L'Ours en Peluche, gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants L'Ours en Peluche, sis 21 rue Émile Duport à Lyon 9^e, pour de l'achat de matériels et mobiliers - Approbation et autorisation de signature de la convention

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté.)

(Mme CROIZIER ne prend pas part au vote)

2019/5127 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 17 000 euros en faveur de l'association Les Septimousses, gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants Les Septimousses, sis 94 rue de Marseille à Lyon 7^e, pour l'achat d'équipement informatique et le renouvellement du parc de poussettes - Approbation et autorisation de signature de la convention

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté.)

(Mme CROIZIER ne prend pas part au vote)

2019/5128 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 12 960 euros en faveur de l'association APELIPA, gestionnaire du lieu d'accueil enfants parents Le Jardin Couvert, sis 12 rue Auguste Lacroix à Lyon 3^e, pour le renouvellement du mobilier et la réfection et l'aménagement de l'aire de jeux extérieure - Approbation et autorisation de signature de la convention

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté.)

(Mme CROIZIER ne prend pas part au vote)

2019/5130 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 7 850 euros en faveur de l'association Une Souris Verte, gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants Une Souris Verte, sis 2, rue Kimmerling à Lyon 3^e, pour la réfection du sol souple de la cour - Approbation et autorisation de signature de la convention

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté.)

(Mme CROIZIER ne prend pas part au vote)

2019/5132 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 11 100 euros en faveur de l'association SLEA, gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants L'Océane, sis 12 rue Notre-Dame à Lyon 6^e, pour le réaménagement et l'équipement d'une salle de change - Approbation et autorisation de signature de la convention

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté.)

(Mme CROIZIER ne prend pas part au vote)

2019/5133 - Adoption et renouvellement de conventions-cadres, mixtes, de conventions d'occupation temporaire des locaux et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de petite enfance - Approbation des conventions et d'un contrat

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

Mme REYNAUD Blandine, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

2019/5126 - Lyon-Tokyo 2020 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions - Rectificatif

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2019/5129 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'association Le Cyclotouriste, pour l'organisation de la 66^e édition de la SaintéLyon, le samedi 30 novembre et le dimanche 1^{er} décembre 2019 - Approbation d'une convention mixte

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

2019/5131 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 651 318 euros à la Caisse d'Allocations familiales (CAF) du Rhône pour le financement des centres sociaux de Lyon - Approbation et autorisation de signature du protocole d'accord entre la Ville de Lyon et la CAF du Rhône

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

M. LÉVY Charles-Franck, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté.)

QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions diverses ?

Nous en avons terminé.

(La séance est levée à 22 heures 55.)